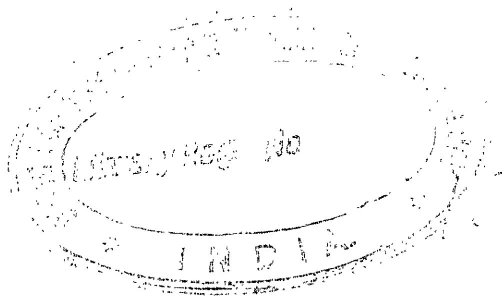
~~A452~~

Tome 16

JOURNAL ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XVI



JOURNAL ASIATIQUE

RECUEIL DE MÉMOIRES

ET DE NOTICES

RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

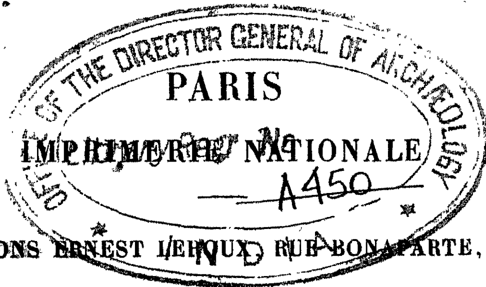
PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

ONZIÈME SÉRIE

TOME XVI







PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 2

MDCCCCXX

JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET-SEPTEMBRE 1920.

LES POIDS, MESURES ET MONNAIES DES MERS DU SUD AUX XVIE ET XVIIE SIÈCLES,

PAR

GABRIEL FERRAND.

Les relations de voyages des XVIe et XVIIe siècles mentionnent, pour la région comprise entre la côte orientale d'Afrique, l'Indonésie et la Chine, des poids, monnaies et mesures dont la valeur varie d'un port à l'autre, et, en ce qui concerne les poids, d'une marchandise à l'autre. La valeur pondérale du *bahār* de Mozambique, par exemple, n'est pas identique à celle du *bahār* de Hormuz, des ports de l'Inde, de Malaka ou des Moluques; le riz, le sucre et le sandal ont, en outre, chacun leur *bahār* particulier. Il a donc paru utile de réunir les principales informations ayant trait à ces poids, monnaies et mesures, en indiquant leur équivalence avec notre système métrique. A dire vrai, un travail de cette nature a été déjà fait par Antonio Nunez en 1554 et par Sparr de Homberg en 1681; mais le texte portugais publié en 1868, dans les *Subsidios para a historia da India portugueza*, est encore très peu connu — Yule et Burnell n'y font que de discrets emprunts dans leur *Hobson-Jobson* — et le rapport de Sparr est inédit. Le présent mémoire, qui a pour but de les faire connaître aux orientalistes et géographes, se compose des documents suivants :

1° *Lyvro dos pesos da Ymdia, e assy medidas e mohedas escripto em 1544* par Antonio Nunez;

2° *Monnaies, poids et mesures des Indes orientales*, joint à la lettre de Sparr de Homberg, du 27 août 1681 (Archives du ministère des Colonies où le rapport seul a été conservé);

3° Prix de certaines denrées à Cananor en 1508 (extrait d'un rapport adressé au roi de Portugal);

4° Pierres précieuses et épices, d'après *Le Livre* de Duarte Barbosa (1516-1518);

5° Extraits des *Lembranças de cousas da India, em 1525;*

6° Extraits des *Ayn-i-Akbari* (1595);

7° Deux tarifs des douanes de Salcette du XVIIe siècle;

8° Extraits de la relation de Thomas Bowrey : *A geographical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679;*

9° Tables de concordance des poids, monnaies et mesures des mers du Sud avec les monnaies portugaises et hollandaises et les poids et mesures du système métrique.

On a joint à ces documents un index géographique, un glossaire des noms orientaux des poids, monnaies et mesures, et, pour faciliter les recherches, un index pour les poids, un second pour les monnaies et un troisième pour les mesures.

Les extraits 3, 4, 5 et 6 indiquent la valeur marchande des produits cités et l'extrait 7, les droits d'entrée et de sortie qu'ils avaient à acquitter auprès des douanes portugaises. Ces documents ont été ajoutés aux précédents, parce qu'ils nous font connaître par quelle quantité ils étaient vendus ou taxés; ils fournissent ainsi des unités de poids et mesures. La mention du prix de vente et des droits de douane donne, en outre, des noms de monnaies. C'est à ce titre seulement que ces extraits figurent à la suite du *Livre* de Antonio Nunez et du rapport de Sparr de Homberg.

Antonio Nunez énumère, à propos de Hormuz, les articles de commerce qui étaient traités sur ce marché. La question des échanges n'étant pas envisagée dans ce mémoire, on a renvoyé pour les produits coloniaux aux ouvrages suivants qui contiennent des informations détaillées :

GARCIA DA ORTA, *Coloquios dos simples e drogas da India*, éd. FICALHO, Académie des Sciences de Lisbonne, 2 vol. in-8°, 1892 et 1895.

Itinerario voyage ofte schipvaert van JAN HUYGEN VAN LINSCHOTEN *naer oost ofte Portugaels Indien 1579-1592*, éd. H. KERN, publié par le Linschoten-vereeniging, La Haye, 2 vol., in-8°, 1910. On a également utilisé dans certains cas l'édition anglaise : *The Voyage of* JOHN HUYGHEN VAN

LINSCHOTEN *to the East Indies*, from the Old English translation of 1598, édité : le t. I par A. C. Burnell; le t. II par P. A. Tiele (*Hakluyt Society*, n° 70 et 71), 1885.

F. A. FLÜCKIGER et D. HANBURY, *Pharmacographia, a history of the principal drugs of vegetable origin met with in Great Britain and British India*, Londres, 1874, in-8°.

W. HEYD, *Histoire du commerce du Levant au moyen-âge*, éd. française de FURCY RAYNAUD, Leipzig, 2 vol., in-4°, 1885 et 1886.

BERTHOLD LAUFER, *Sino-iranica, Chinese contribution to the history of civilisation in ancient Iran with special reference to the history of cultivated plants and products*, Field museum of natural history, Publication 201, Anthropological series, vol. XV, n° 3, p. 185-630, Chicago, 1919.

COL. H. YULE et A. C. BURNELL, *Hobson-Jobson, a glossary of colloquial Anglo-Indian words and phrases, and of kindred terms, etymological, historical, geographical and discursive*, 2° édit. par W. CROOKE, Londres, 1903.

Mgr S. R. DALGADO, *Glossario luso-asiático*, publication de l'Académie des Sciences de Lisbonne, Coimbre, t. I, 1919 (le t. II n'a pas encore paru, mais l'auteur m'a obligeamment communiqué les bonnes feuilles déjà tirées). J'ai eu connaissance de ce travail quand mon mémoire était terminé; il m'a fourni d'utiles additions.

GABRIEL FERRAND, *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient, du VIIIe au XVIIIe siècle*, Paris, in-8°, t. I, 1913; t. II, 1914.

Bien qu'il n'en ait pas été fait usage, on croit devoir signaler ici les deux travaux suivants de J. A. DECOURDEMANCHE : *Traité pratique des poids et mesures des peuples anciens et des Arabes* (Paris, 1909, in-8°, VIII-144 p.), et *Traité des monnaies, mesures et poids anciens et modernes de l'Inde et de la Chine* (Paris, 1913, in-8°, 172 p.). La conclusion de ce dernier traité est la suivante : «Dans le présent travail, dit Decourdemanche (p. 169), nous croyons avoir démontré que les éléments métriques babyloniens et perses, en vigueur à l'époque achéménide, ont été transmis dans l'Inde et, de là, chez les trois peuples de l'Extrême-Orient cités : les Chinois, les Siamois et les Cochinchinois.» L'affirmation de l'auteur semble justifiée par les faits apportés à l'appui de sa thèse; mais autant que je sache, les indianistes, sinologues et indosinologues ne se sont pas prononcés encore sur cette théorie nouvelle. Son importance au point de vue culturel est assez grande pour qu'il vaille la peine d'en faire la critique.

John Muller, comptable à l'hôtel des Monnaies de Calcutta, a publié à Calcutta, en 1836, des *Indian tables for the conversion of Indian mun* (sic) *into factory, and bazar maunds, Madras and Bombay commercial weight, troy and avairdupoids weight, and the différent maunds in use in the Bengal Presidency; for the conversion also of factory bazar maunds, troy weight into tola, and sicca rupees into Company's, and vice versâ; containing likewise a table of exchange between London and British India; a table of the assay produce of silver bullion; also tables of the minimum legal weight of the Company's Rupee and the old and new standard Calcutta and Farruckabad Rupees, together with an appendix containing a variety of useful informations.* Cet ouvrage peut être utilement consulté pour la conversion des poids et monnaies de l'Inde en poids et monnaies d'Angleterre qu'il est ensuite facile de convertir en poids et monnaies de France.

Cf. également William Milburn, *Oriental commerce; containing a geographical description of the principal places in the East Indies, China and Japan, with their Produce, Manufactures and Trade, including the coasting or country trade from port to port; also the rise and progress of the trade of the various nations with the Eastern World, particularly that of the English East India Company from the discovery of the passage round the Cape of Good Hope to the present period,* 2 vol., in 4°, Londres, 1813.

LA ROUTE DES ÉPICES.

Il n'y a pas lieu d'étudier ici, dans le détail, la route et les moyens de transport utilisés au moyen âge pour l'importation des épices en Europe. Dans son *Histoire du commerce du Levant au moyen-âge* (éd. française par Furcy Raynaud, 2 vol., Paris, 1885 et 1886), W. Heyd a traité déjà la question et, malgré ses inévitables lacunes, ce travail est une très importante contribution à nos études. L'auteur, qui a dépouillé avec soin les sources d'information italiennes, ne semble pas avoir attaché l'importance qu'elles méritent aux anciennes relations portugaises; elles fournissent cependant de précieuses indications sur l'activité commerciale de l'Orient et de l'Extrême-Orient pour la période antérieure au premier voyage de Vasco de Gama. Il m'a donc paru utile de reproduire en traduction un extrait de *Da Asia* de Barros, un autre de la *Historia do descobrimento e conquista da India* de Castanheda et un troisième des *Cartas de Afonso de Albuquerque seguidas de documentos que as elucidam.* On y trouvera des indications générales sur le transport des épices et denrées coloniales. C'est une sorte d'introduction nécessaire aux mémoires de Antonio Nunez et de Sparr de Homberg.

Da Asia de João de Barros. *Dos feitos, que os Portuguezes fizeram no descubrimento, e conquista dos mares, e terras do Oriente.*

(Décade I, livre VIII, chapitre 1, petite édition de Lisbonne de 1777. La première édition est du 24 mars 1553.)

De la façon dont on transportait par mer les épices qui arrivaient jusque dans le Sud-Ouest de l'Europe, avant que nous découvrissions l'Inde et que nous en fissions la conquête, en passant par l'Atlantique; et des ambassades que les Maures et princes de ces régions orientales envoyèrent au Sultan du Caire pour lui demander assistance contre nous.

(P. 174.) Comme notre colonie d'Asie a été créée par les escadres envoyées d'ordinaire annuellement pour conquérir des

territoires et y faire du commerce, nous allons relater les faits de guerre qui s'y sont accomplis, dans leur ordre (p. 175) chronologique. Pour mieux comprendre l'histoire de ces faits, nous allons indiquer comment se transportaient de ces régions de l'Asie, les épices et toutes les autres richesses de l'Orient jusqu'à notre Europe, avant que nous ayons ouvert la route par l'Atlantique, quoique nous ayons longuement écrit sur ce sujet dans notre traité sur le commerce [1]. Il est également nécessaire de préciser que, quand nous parlerons de ces navigation et commerce de l'Inde, on ne doit pas entendre que navigation et commerce sont limités à ces deux régions que les anciens appelaient l'Inde cisgangétique et l'Inde transgangétique, car nos voyages maritimes et conquêtes dans cette région, que nous appelons proprement Asie, ne sont pas restreints à la terre ferme qui commence à la mer Rouge où l'Asie se sépare de l'Afrique, et se termine à la côte orientale que nous appelons maintenant la côte de Chine; mais ils se sont étendus à ces milliers d'îles voisines dé la terre d'Asie. Ces îles ont une étendue si considérable et sont en si grand nombre que, réunies en un continent, elles pourraient former une nouvelle partie du monde, plus grande que notre Europe. Pour cette raison, dans notre *Geographia* [*universalis*] [2], des

[1] Il s'agit d'un ouvrage de Barros intitulé : *Historia natural do Oriente, que consta de plantas, e animaes daquellas Provincias, e das obras artificiaes pertencentes á Commutação, e Commercio de ambas estas materias*, qui ne nous est malheureusement pas parvenu. Il y est fait allusion dans plusieurs passages des décades, notamment : décade I, liv. VI, chap. IV, p. 41. Cf. également décade III, liv. II, chap. I, p. 112; liv. III, chap VII, p. 312; liv. IV, chap. IV, p. 41.

[2] Barros a écrit une *Geographia universalis* à laquelle il renvoie en plusieurs passages (cf. décade I, liv. I, chap. I, p. 71; liv. IV, chap. II, p. 281; liv. IV, chap. VI, p. 318 et liv. VIII, chap. I, p. 175. Décade II, liv. I, chap. III, p. 36. Décade III, liv. II, chap. I, p. 112; chap. VI, p. 185; chap. VII, p. 188; liv. IV, chap. I, p. 363 et livre VI, chap. IV, p. 39). «C'était, dit son biographe Manoel Severim de Faria, un mélange de géographie ancienne et de

îles en question et des autres îles qui ont été découvertes, nous avons fait une quatrième partie du monde, parce que (p. 176) beaucoup de ces îles sont éloignées de la côte, à laquelle on ne peut pas les rattacher en raison de leur proximité ou voisinage [puisqu'elles en sont éloignées]. Dans toutes ces régions, à l'époque où nous découvrîmes l'Inde, les Payens (*os Gentios*) comme les Maures [= Musulmans] échangeaient et troquaient une marchandise contre une autre, d'après la façon dont la nature a réparti ses semences et fruits et a donné de l'habileté aux hommes pour l'exploitation de ses produits. Ceux de ces produits qui proviennent d'au delà de la ville de Malaca, située dans la Chersonèse de l'or[1] — c'est le nom que les géographes donnent à cette terre —, tels que le girofle des îles de Maluco [= Moluques], la noix [muscade] et le macis de Banda, le sandal de Timor, le camphre de Bornéo, l'or et l'argent du Liquio[2], ainsi que toutes les richesses, aromates, parfums et objets de luxe de Chine, Java, Siam, d'autres endroits et des îles voisines; tout cela, à l'époque des moussons, était apporté à la richissime Malaca, comme à un

géographie moderne où on décrivait d'abord les instruments utilisés pour la navigation; puis, la situation des Provinces, la position géographique des terres et les coutumes de leurs habitants» (*Vida de Barros*, en tête de l'index général des quatre décades de son *Asia*, 1788, p. LXVIII). Couto (décade V, liv. I, chap. VII, p. 69) dit que cet ouvrage «disparut après la mort de Barros et que ce fut une perte très importante». Il ne nous en est malheureusement rien parvenu.

(1) Barros fait descendre ainsi la *suvarṇabhūmi* jusqu'à l'extrémité de la péninsule de Malaka. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Sonaparanta* et Paul PELLIOT, *Le Fou-nan*, dans *Bull. de l'École Franç. d'Extrême-Orient*, t. III, 1903, p. 266, n. 5.

(2) Le *Liquio* ou *Lequeo* des anciennes relations portugaises est la transcription portugaise du chinois 流 求 *Lieou-k'ieou* et désigne la partie septentrionale de Formose. Elle est également appelée الغور *Al-Ghūr* dans des textes nautiques arabes, que certains auteurs portugais ont rendu par *Gore*. Cf. à ce sujet mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur*, appendice I, dans *Journ. Asiat.*, XI[e] série, t. XII, 1918, p. 126-133 et 153.

emporium, une foire universelle de l'Orient où les habitants des autres pays de l'Ouest de Malaca jusqu'à la mer Rouge, venaient chercher ces produits en échange de ceux qu'ils apportaient, troquant les uns contre les autres à l'exclusion de toute monnaie. Car quoiqu'il y eût là une grande quantité d'or de Camatra [pour Çamatra = Sumatra] et de Liquio [= Formose] qu'on revendait dans l'Inde avec plus de 25 p. 100 de bénéfice, le gain sur (p. 177) les autres produits était tellement considérable que l'or en restait à vil prix, au point que personne ne voulait en emporter. Comme Malaca était le point de rassemblement de tous les navigateurs qui venaient y faire leurs échanges; de ceux de la ville de Calecut de la côte de Malabar; de la ville de Cambaya qui est située dans la baie de ce nom; de la ville de Ormuz [= Hormuz] qui est située sur l'île de Geru [*sic,* pour Gerum = Djarūn], laquelle gît dans la partie septentrionale du détroit donnant accès au golfe Persique; comme de ceux de la ville d'Aden qui a été bâtie en dehors de l'entrée de la mer Rouge; tous ces navigateurs, avec la richesse provenant de ce commerce, rendirent ces villes très illustres et en firent de grands marchés renommés. Ils apportaient dans ces villes non seulement les produits chargés à Malaca, mais encore les rubis et la laque du Pégou, les tissus du Bengale, la semence de perles[1] de Calecaré [= Kilakarai][2], les diamants de Narsinga[3], la cannelle et les rubis de Ceylan; le poivre, le gingembre et mille autres espèces d'aromates de la côte de Malabar et d'autres pays où la nature a déposé ses trésors. Les produits qui, de cette partie de l'Inde, étaient centralisés à Ormuz [= Hormuz] où on les laissait en échange d'autres, étaient utilisés en Turquie et dans notre Europe; ces produits [de l'Inde] étaient transportés par mer

[1] *Aljofar;* cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

[2] Dans le golfe de Manaar.

[3] Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbo.

à ravers le golfe Persique jusqu'à la ville de Batsora [1] [= Baṣra] qui gît dans les courants de l'Euphrate et qui est aujourd'hui une ville célèbre grâce à l'appui de nos (p. 178) capitaines de Ormuz. [A Baṣra,] ces marchandises étaient expédiées par des caravanes [2], les unes à destination de l'Arménie, de Trébizonde et de la Tartarie qui est située sur la grande mer [3]; les autres, à destination de Halepo [4], Damasco [5], jusqu'à ce qu'elles arrivent au port de Barut [= Beyrout], sur la mer Méditerranée, où on les vendait aux Vénitiens, Génois et Catalans qui, à cette époque, étaient les maîtres de ce commerce. Les autres épices qui passaient par la mer Rouge, faisaient escales dans les ports de cette mer et arrivaient à Toro [6] ou à Suez qui sont situés dans le golfe le plus

(1) La transcription du ص de بصرة par *ts* est remarquable. La spirante dentale sourde emphatique arabe a donc sonné comme une affriquée à l'oreille du transcripteur portugais dont Barros reproduit la notation. Pour une transcription identique, cf. *Mantsoer* = *Mantsur* < arabe منصور *Manṣūr* dans Valentyn, *Oud en Niew Ost Indiën*, in-f°, deel V, liv. VI, chap. II, p. 319, Amsterdam, 1726, et mon mémoire *Malaka, le Malāyu et Malāyur* (dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 464), n. 3, où j'ai relevé déjà cette curieuse alternance.

(2) Le texte portugais a *cafilas* = arabe قافلة *ḳāfila* «caravane». Sur ce mot, cf. Dalgado, *Glossario*, s. v°.

(3) Le texte a : *No qual lugar* (*Ormuz*) *eram repartidas em cafilas, humas pera Armenia, e Trabisonda, e Tartaria, que jaz sobre o mar major...* D'après un passage de la relation de Jean du Plan de Carpin (éd. d'Avezac, dans le t. IV du *Recueil de voyages et de mémoires publié par la Soc. de Géog.*, Paris, in-4°, 1839, p. 743) ainsi conçu : «*Omnes isti* [il s'agit des peuples qui fréquentent le bassin des fleuves Dniepr, Don, Volga et Jaïk] *in hyeme ad mare descendunt, et in aestate super ripam eorumdem fluminum ascendunt ad montes. Mare autem istud est Mare-Magnum de quo exit brachium Sancti-Georgii, quod Constantinopolim vadit*», ce *Mare-Magnum* désigne la mer Noire. La *Grande Mer* de Barros qui borde la Tartarie doit donc désigner aussi la mer Noire ou la Caspienne.

(4) C'est l'arabe حلب *Halab* dont nous avons fait *Alep*. *Halepo* est une intéressante forme intermédiaire entre le nom arabe et sa transcription moderne.

(5) Damas, de l'arabe دمشق, prononcé *Dimašḳ* et *Dimišḳ*.

(6) De l'arabe طور *Ṭūr*, sur la côte occidentale de la péninsule sinaïtique.

septentrional de cette mer. De là [, de Suez,] les caravanes transportaient en trois jours ces marchandises au Caire[1], et du Caire, par le Nil, [on les transportait] à Alexandrie où les acheteurs des nations précitées les transportaient dans ces régions de la chrétienté, comme ils le font encore dans une certaine mesure. Quelle que fût la mer [, mer Rouge ou golfe Persique,] par laquelle ces épices entraient en Arabie, quand elles en sortaient, elles étaient exportées par les ports de l'État du sultan du Caire dont la souveraineté, avant qu'elle fût transférée à la maison impériale ottomane des Turks, s'étendait de l'extrémité du royaume de Tunis, de ce cap que les marins du Levant appellent Rasausem [=Rās Awsem?] et Ptolémée, le promontoire Boréen[2], jusqu'à une baie appelée par ces mêmes marins : golfe de Larazza, d'une ville de ce nom qui se trouve là (p. 179), laquelle, d'après sa situation, paraît être la ville que Ptolémée appelle Serrepolis[3]. La longueur de cette côte est d'environ 360 lieues; il s'y trouve de nombreux et très célèbres ports. A l'intérieur, la souveraineté du sultan s'étendait par le Nil, à la Haute Égypte, à la Thébaïde que les indigènes appellent Çaida [= صعيد Ṣaʿīd] jusqu'à la très ancienne ville de Ptholomaida (*sic*)[4], dont le nom est actuellement Hicina, ce qui, d'après ces barbares, veut dire « oubli »[5]; et de ce côté, elle atteignait la mer Rouge. De l'autre côté de cette mer, la souveraineté du sultan s'exerçait en Arabie sur

(1) Pour le transport des épices de la mer Rouge au Caire et à Alexandrie, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. I, p. 380 et suiv.; t. II, p. 58 et suiv., p. 446 et suiv.

(2) *Βόρειον ἄκρον, τέλος τῆς Σύρτεος*, par 47° 15′ de longitude et 31° 10′ de latitude (liv. IV, chap. IV, p. 273 de l'éd. F. G. Wilberg).

(3) C'est sans doute la *Σεῤῥάπολις κώμη*, par 68° 45′ de long. et 36° 30′ de lat. (liv. V, chap. VII, p. 344 de l'éd. Wilberg), en Cilicie.

(4) *Πτολεμαΐς Θηρῶν*, par 66° de long. et 16° 25′ de lat. (liv. IV, chap. VII, p. 306 de l'éd. Wilberg), sur la mer Rouge.

(5) Je ne connais pas de mot arabe à rapprocher de *Hicina* avec le sens de « oubli ».

le territoire qui avoisine celui du Xarife Baracat [=Šarīf Barakāt], souverain de la maison [sainte] de la Mekke, en passant par celui des barbares qui habitent ce désert, et s'étendait jusqu'à la ville appelée Bir[1], située dans les courants de l'Euphrate; puis, se dirigeant vers l'Ouest, se terminait au golfe de Larazza précité. Tout ce territoire comprenait une grande partie de l'Arabie déserte, toute l'Arabie pétrée, la Judée, une grande partie de la Syrie et toute l'Égypte. Cette dernière est appelée Metser[2], de Mitsraim[3], nom par lequel les Hébreux et les Arabes appellent la région de l'Égypte, parce que la ville du Caire [, en arabe, Miṣr,] en est la capitale; on a ainsi employé le nom de la partie pour le tout.

A l'époque de notre arrivée dans l'Inde, le souverain de ce grand État était Canaçao[4] que certains Portugais appellent Cansor, qui avait pris (p. 180) le surnom de Algauri [=Al-Ghūrī[5]]... A la même époque, régnait en Turquie Selim, dixième souverain da la dynastie ottomane; le souverain de la Mekke était le Šarīf Barakāt[6] dont le nom est très célèbre chez les Maures non pas tant pour ses exploits, que pour le très long temps qu'il vécut dans cet État. Était souverain d'Aden Xeque Hamed [=Šaykh Aḥmad] dont le territoire était limitrophe de celui du Šarīf par une région appelée Jazem [=Djāzān] qui est situé sur la mer Rouge, en face de l'île de Camarão [=Kamarān]. Était roi de Ormuz, Ceifadim [=Sayf ad-

[1] Plus exactement *Al-Bīra* البيرة. Cf. *Géographie d'Aboulféda*, t. II, 2e part., p. 40.

[2] En arabe مصر *Miṣr*, dont le ص a été également rendu par *ts*. *Vide supra* p. 13, note 1 pour cette transcription.

[3] En hébreu מִצְרַיִם *Miṣrayim*, duel du singulier *Maṣor*, désignant la Haute et la Basse Égypte. D'après la Genèse, *Miṣrayim* était fils de Cham.

[4] C'est le nom du sultan mamluk قانصو *Kānṣū* qui a été lu قانَصَوْ *Kānaṣaw*.

[5] Ce sultan mamluk bordjite régna de 906 à 922 de l'hégire = 1501-1516.

[6] *Xarife Baracat.*

din] II; et roi du Guzerate, Machamud [=Maḥmūd] Ier[1]. Ces rois et princes, ainsi que les marchands par l'intermédiaire desquels se faisait ce commerce des épices et des richesses orientales, voyant que depuis notre arrivée dans l'Inde, en si peu de temps — il y avait alors cinq ans que nous y étions arrivés —, nous tenions en notre pouvoir le trafic maritime de ces mers et que eux, avaient perdu ce commerce d'exportation, dont ils étaient les maîtres depuis tant d'années; et surtout parce que nous étions une insulte pour la maison [sainte] de la Mekke parce que nous avions commencé déjà à arriver aux portes de la mer Rouge (p. 181) où nous arrêtions leurs pèlerins [se rendant à la Mekke]; [ces rois, princes et marchands] en avaient une grande douleur et tristesse, au point que non seulement ceux que nous avions maltraités, mais tous les musulmans avaient notre nom en telle haine que chacun d'eux cherchait à sa façon à nous faire disparaître. Comme ceux que notre présence gênait le plus étaient les Maures qui résidaient dans le royaume de Calecut, ils prirent leurs dispositions pour envoyer une ambassade au grand sultan du Caire, comme à la [seule] personne qui était en mesure de faire échec à cette cause de perte commune [qu'étaient les Portugais]. Ils s'arrangèrent avec le Çamorij[2], roi du pays, pour lui envoyer un présent avec une autre ambassade pour lui faire connaître les grands dommages et pertes que leur avaient infligés les Portugais pour avoir défendu les marchands du Caire résidant dans la ville de Calecut; ils concluaient en demandant l'envoi par le sultan d'Égypte d'une grande armée navale avec des troupes et des armes pour nous chasser de l'Inde; le roi de Calecut fournirait à cette armée navale de l'argent et des vivres dès qu'elle y serait arrivée...

[1] Il régna de 1459 à 1511.

[2] Ou *Samorin*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *zamorin*.

Dans son *Historia do descobrimento e consquista da India pelos Portuguezes* ou *Histoire des découverte et conquête de l'Inde par les Portugais*, Fernão Lopez de Castanheda fournit de très intéressants renseignements sur le transport et le commerce des épices. Le passage suivant est au livre II, chapitre LXXV, p. 248-251. La première édition de ce livre fut achevée d'imprimer le 20 janvier 1552. Je me suis servi de l'édition in-4° publiée à Lisbonne en 1833.

Historia do descobrimento e conquista da India pelos Portuguezes, par Fernão Lopez de Castanheda.

(Livre II, chapitre LXXV;
la première édition de ce livre est du 20 janvier 1552;
la pagination ci-dessous renvoie à l'édition in-4° de 1833.)

Chapitre LXXV où il est question des très forts droits [de douane] prélevés par le Grand Sultan [d'Égypte] au Caire et à Alexandrie sur les épices que les Maures de la Mekke importaient dans la mer Rouge, et comment le Sultan vint au secours de l'Inde contre les Portugais.

(P. 248.) Avant que les Portugais aient découvert l'Inde, les Maures de la Mekke tiraient de très grands bénéfices du commerce des épices. Le grand sultan du Caire, par suite des droits élevés qu'on lui payait en tirait bénéfice aussi. La seigneurie de Venise gagnait beaucoup également à ce commerce; elle faisait acheter les épices à Alexandrie et les revendait ensuite dans l'Europe entière. Ce commerce se faisait de la façon suivante. Ces marchands maures habitaient la Mekke et Iudá [1]. Ils avaient des agents à Calicut d'où on leur envoyait des épices, drogues, pierres précieuses, des étoffes fines de coton, par de grands navires qu'on construisait au Malabar, parce que, dans la mer Rouge, il n'y a pas de bois utilisable pour la construction des navires. Pour acheter les

[1] C'est la transcription portugaise de l'arabe جُدَّة *Djudda*, communément appelé *Djedda* ou *Djidda*.

épices et les autres produits qu'on leur expédiait de l'Inde, ces marchands [de la Mekke et de Djidda] envoyaient à leurs agents de l'or monnayé en une monnaie appelée *Xarafim*[1] [=*ašrafī*] d'Aden, valant 420 reis l'un; de l'or destiné à être monnayé, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du laiton, du minium[2], du mercure, de l'alun, de l'oxyde de cuivre[3], du safran, de l'eau de rose, des étoffes de laine de couleur, des étoffes de soie ondée et serrée (*chamalotes*), des velours bigarrés (*veludos pintados*) de la Mekke, des *borcadilhos*[4], du corail travaillé et brut et du fil d'or[5]. Toutes ces marchandises étaient transportées d'Alexandrie au Caire par le Nil, et du Caire, par terre, à dos de chameaux, à Suez qui est à l'extrémité de la mer Rouge sur la côte d'Arabie. Le voyage du Caire à Suez durait trois jours[6]. A Suez, on chargeait ces marchandises sur de petits bateaux appelés *gelbas*[7] qui les transportaient à Iudá

(1) Sur cette monnaie d'or, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Xerafine*.

(2) *Vermelhão*.

(3) *Verdete*.

(4) Du brocart très mince.

(5) Le *Roteiro da viagem de Vasco de Gama em MCCCCXCVII* (2e éd. par Herculano et Castello de Paiva, Lisbonne, 1861, in-8°, p. 107) fournit les renseignements suivants sur les importations de Djidda dans l'Inde : «A Calecut, sont importées toutes les marchandises indiquées ci-dessous; les navires de la Mekke les transportent dans cette ville de Calicut... Voici les marchandises qu'apportent les navires de la Mekke et qui sont d'un bon placement dans toute cette partie de l'Inde :

Cuivre : 1 frāsila = 30 livres vaut 50 *fanām* = 3 cruzades.
Pierre de *baqua* : elle vaut son poids d'argent.
Couteaux : 1 *fanām* la pièce.
Eau de rose : 50 *fanām* le *frāsila*.
Alun : 50 *fanām*, le *frāsila*.
Étoffe de soie ondée et serrée (*chamalotes*) : 7 cruzades la pièce.
Étoffe rouge : 2 cruzades le *pequy* = 3 pans.
Mercure : 10 cruzades le *frāsila*.

(6) *Vide supra*, p. 14, note 1.

(7) C'est l'arabe جلبة *djalba*. Pour ces petits navires, cf. JAL, *Glossaire nau-*

qui est à 160 lieues de Suez. Le transport par ces *gelbas* est plus sûr parce que, avec de grands navires, (p. 249) les marchandises courraient le risque [de faire naufrage] à cause des *nombreux bancs qui gisent de Suez à Iudá où on les transportait.* On les expédiait ensuite à Calicut d'où les agents des marchands envoyaient en retour les produits précédemment indiqués. Dans ce voyage d'aller et de retour, le gain était tel qu'il atteignait souvent 700 o/o. Le sultan [d'Égypte] gagnait beaucoup plus, parce que tous les marchands qui venaient de Calicut à Iudá étaient obligés de rapporter pour lui le tiers de leur cargaison en poivre et de le lui céder au prix qu'il avait été payé à Calicut. Si un marchand exportait [de l'Inde] trois mille cruzades d'autre marchandise que les épices, il était tenu de donner au Sultan mille cruzades de poivre qu'il achetait à Iudá au moment du départ du navire [pour Suez], et quoique le poivre [acheté par le marchand à Djidda] coutât très cher, on le cédait au sultan au prix qu'il valait à Calicut. Sur les deux autres mille cruzades, le marchand devait payer un droit de 10 o/o. Enfin, sur les 1.800 cruzades restantes [c'est-à-dire 2.000 − 10 o/o = 1.800], on payait encore un droit de 4 o/o ; de sorte qu'on devait payer aux agents commerciaux du Sultan à Iudá la somme de 272 cruzades. Ceux-ci créditaient le marchand de cette somme pour les mille cruzades de poivre cédé au sultan que l'importateur avait à recevoir, et lui remettaient [en outre] pour la différence [, c'est-à-dire 728 cruzades,] du cuivre à raison de 12 cruzades le quintal, ce qui

tique, sub verbis *gelfa*, *gelva* et *guelfa*. Jal suppose que cette dernière leçon est «une variante orthographique de *gelfa* ou une faute d'impression»; mais il s'agit simplement de la prononciation égyptienne du nom arabe de ces navires avec ج en fonction de gutturale sonore. Sur ces *djalba* (ou *djilba* d'après C. Schiaparelli), cf. *The travels of Ibn Jubayr*, texte arabe de W. Wright, éd. De Goeje, p. ٦٩, ٧٠, ٧١ et ١٧٠, et *Ibn Giobeir*, trad. italienne par C. Schiaparelli, p. 40, 42, 43 et 153.

était le plus haut prix auquel les marchands le vendaient à Calicut; à Iudá, il valait 7 cruzades. Dans ces échanges et accords, [les agents du sultan] faisaient de grandes affaires sans courir aucun risque[1]. Avec le cuivre que leur donnaient les agents du sultan et avec les autres marchandises qu'ils achetaient, les marchands faisaient immédiatement un autre voyage à Calicut et y réalisaient les bénéfices que j'ai dits. Ces marchandises de l'Inde qu'y achetaient les marchands à Iudá, étaient expédiées à Suez où elles payaient au sultan un autre droit de 5 o/o payable en argent comptant. Si le marchand n'avait pas d'argent liquide pour acquitter ce droit, il l'empruntait à des banques de la ville auxquelles le remboursaient les répondants du marchand au Caire. A Suez, on louait des chameaux, à raison de 4 cruzades par chameau, pour le transport des épices jusqu'au Caire. Un chameau ne portait pas plus de 4 quintaux d'épices, parce qu'il devait porter, en outre, des provisions de bouche et de l'eau pour le propriétaire de la marchandise (p. 250) et pour le guide. Sans cette précaution on ne pourrait pas voyager parce que le pays est désert et qu'il n'y a que du sable. Les vents soufflent parfois en cet endroit, si violemment qu'ils déplacent les sables, de sorte que les chameaux en sont recouverts avec ceux qui les accompagnent

[1] Le sens de ce passage est le suivant : sur un chargement de 3.000 cruzades de marchandises au prix d'achat à Calicut, le marchand devait rapporter 1.000 cruzades de poivre pour le sultan. Pour les deux mille autres cruzades, il versait au fisc égyptien 10 o/o, soit 200 cruzades. Sa cargaison de 2.000 cruzades — 200 cruz. de droits de douane = 1.800 cruz. sur lesquelles il était perçu à nouveau 4 o/o, soit 72 cruzades. Le marchand doit donc au fisc 272 cruzades. Mais comme il est créancier du fisc pour 1.000 cruzades de poivre cédé au sultan, sa créance est diminuée des 272 cruzades dues pour droits de douane. L'excédent à recouvrer, soit 728 cruzades, lui est payé en cuivre qu'on lui compte arbitrairement à raison de 12 cruzades le quintal — c'est le plus haut prix qu'on en peut obtenir à Calicut —, alors que le prix de ce métal à Djidda n'est que de 7 cruzades.

et ils sont tués. Les gens qui meurent ainsi sont momifiés, ce qu'on appelle *solda*. Après cette dure route au cours de laquelle les marchands doivent lutter pendant trois jours, on arrivait à un grand bâtiment situé à une demi-lieue du Caire, où on déchargeait les marchandises qui étaient enregistrées par les scribes du sultan et transportées ensuite au Caire. Là, le *bahār* de poivre se vendait 80 cruzades. Les marchands du Caire qui achetaient du poivre, étaient obligés d'acheter du poivre au sultan en procédant ainsi : si un marchand [du pays] prenait 10 quintaux de poivre [à un marchand importateur], il devait en acheter un *bahār* au sultan auquel il le payait 100 cruzades, lequel *bahār* était revendu 80 au prix courant du pays, avec une perte de 20 cruzades par *bahār* [acheté dans ses conditions]. Ce marchand payait, en outre, au sultan un droit de 5 o/o. Ceux qui achetaient ces marchandises [au Caire] les transportaient dans des barques sur le Nil jusqu'à un endroit situé à une lieue d'Alexandrie. De là, les marchandises étaient transportées à Alexandrie à dos de chameau [1]. Elles étaient enregistrées par des scribes aux portes de la ville et on recherchait soigneusement ceux qui les accompagnaient pour qu'il ne pussent pas se soustraire par fraude aux droits à acquitter. Ces perquisitions terminées, les marchands vénitiens établis à Alexandrie achetaient ces marchandises, et vendeurs et acheteurs payaient un droit de 5 o/o. Quand les Vénitiens rechargeaient à nouveau ces marchandises, ils payaient encore un droit [d'exportation] de 5 o/o et une somme identique au kāïd de la mer [2] pour les faire assurer. Les marchandises qui étaient prises pour être vendues à Alex-

[1] Sur ce transport par terre à la fin du parcours, des voyageurs et marchandises, cf. *Description de l'Afrique et de l'Espagne par Edrīsī*, éd. et trad. Dozy et de Goeje, Leyde, 1866, in-8°, p. 179 et 193.

[2] *Alcayde do mar*, litt. «le chef de la mer». C'était sans doute un fonctionnaire du même ordre que le Šāh-bandar des ports de l'océan Indien.

andrie acquittaient un droit de 10 o/o [1]. Malgré tous ces droits, le gain était si considérable que les Maures et les Vénitiens firent une très grande perte lorsque ce trafic cessa. Le sultan perdit plus que les autres en perdant les droits élevés qu'il percevait [2]. C'est ce qui le décida à envoyer une grande armée navale dans l'Inde pour nous en expulser. On affirme que la seigneurie de Venise lui envoya (p. 251) dans ce but un grand nombre de charpentiers de navires, de calfats et de fondeurs de pièces d'artillerie, bien qu'il y eut amitié de

[1] Pour ces droits de transit à travers l'Égypte, cf. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 448 et suiv.

[2] Les droits de douane payés aux rois indigènes de la côte orientale d'Afrique étaient également très élevés. Une lettre en date du 20 novembre 1506, adressée par Diogo de Alcaçova au roi D. Manuel, fournit à cet égard les renseignements suivants : «... Les droits, Sire, qu'ont à payer les marchands qui se rendent à Sofala, au roi de Monbasa (*sic*), sont les suivants : tout marchand qui va à Monbasa apportant mille *pannos* (pièces d'étoffe) paye au roi un droit d'entrée de 1 *mithḳāl* d'or par mille *pannos;* puis, on divise ces mille *pannos* par moitié; le roi en prend une moitié et l'autre moitié reste en la possession du marchand. Celui-ci peut les exporter ou les vendre dans la ville, à son choix. Le roi envoie vendre sa part à Sofala ou à Kilwa. Les droits perçus par le roi de Kilwa sont les suivants : tout marchand qui arrive dans cette ville paye par 500 *pannos* importés, quelle qu'en soit la valeur, un *mithḳāl* d'or de droit d'entrée. Ensuite, le roi prend les deux tiers de la marchandise qui reste et le marchand en conserve un tiers qu'il ne peut pas transporter hors de la ville. Ce tiers représente pour le marchand toute la marchandise qu'il a apportée [pour lequel] il paye [en outre] 30 *mithḳāl* pour 1.000 au roi de Kilwa. De là, le marchand part pour Sofala. Arrivé dans ce dernier port, il payait un *panno* sur 7 audit roi de Kilwa. A son retour de Sofala à Kilwa — il devait forcément repasser par Kilwa —, il payait au roi de Kilwa 50 *mithḳāl* d'or par chaque 1.000 *mithḳāl* d'or rapportés de Sofala. Si le marchand passait devant Kilwa et n'y faisait pas escale, il devait alors se rendre à Monbasa. Si dans ce dernier port, il ne montrait pas un reçu constatant qu'il avait acquitté les droits à Kilwa, on lui faisait payer 50 *mithḳāl* d'or pour 1.000 et on les envoyait au roi de Kilwa. Les droits payés à ce souverain pour l'ivoire sont de : 20 *mithḳāl* d'or par *bahār* à Sofala, et, en outre, une défense sur 12 en passant à Kilwa. Chaque *bahār* est de 20 *frāsila;* chaque *frāsila*, de 23 livres portugaises...» (dans *Alguns documentos do Archivo Nacional da Torre do Tombo acerca das navegações e conquistas portuguezas*, éd. J. RAMOS-COELHO, Lisbonne, in-f°, 1892, p. 156-157).

longue date entre Venise et la maison royale de Portugal [1] . . . [2].

Sur le trafic des épices entre Calicut, les ports de la mer Rouge et l'Égypte, un rapport d'Alphonse d'Albuquerque au roi D. Manuel fournit d'intéressants renseignements qui viennent confirmer les indications de Castanheda. Le rapport en question a été rédigé à Cananor; il est daté du 30 novembre 1513 [3] :

La façon dont Calicut expédie actuellement par mer ses épices est la suivante : Les marchands importants de Calicut sont maintenant très peu nombreux [4]. Ceux qui venaient du Caire [avant l'arrivée des Portugais] sont [repartis] pour le Caire; quelques-uns pour Urmuz [= Hormuz]; d'autres pour Cambaya; d'autres pour l'intérieur [du pays] de Narsinga [5]. Tout ce qui se fait actuellement à Calicut, est fait par des

[1] Sur cette question, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 536-538 et les auteurs cités.

[2] On sait qu'une flotte égyptienne fut envoyée sur la côte occidentale de l'Inde où elle infligea une défaite aux Portugais en janvier 1508 : mais l'année suivante, en février 1509, les Portugais prirent leur revanche et anéantirent la flotte ennemie en vue de Diu. En 1510, une nouvelle flotte égyptienne était prête à recommencer la campagne précédente, mais elle ne sortit pas de la mer Rouge.

[3] Nous possédons deux versions identiques de ce rapport : l'une, sur laquelle j'ai fait ma traduction et que j'appellerai A, a été publiée dans les *Cartas de Afonso de Albuquerque seguidas de documentos que as elucidam*, t. I, Lisbonne, in-4°, 1884, p. 126; l'autre qui a été insérée dans le t. IV des *Cartas* (Lisbonne, in-4°, 1910, p. 181), texte B. Cette seconde version est également datée de Cananor, mais du 4 décembre 1513. C'est évidemment une copie du rapport du 30 novembre de la même année qui a dû être envoyée par un navire parti quatre jours après celui qui emportait l'original.

[4] Depuis l'arrivée des Portugais dans l'Inde.

[5] C'est le royaume de *Bidjānagar* des textes musulmans (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 474) < skr. *Vijayanagara*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Narsinga*. C'est sous ce dernier nom que le désignent ordinairement les relations portugaises.

Maures des pays de Çafim[1], Ouram[2], Tremecem[3], Tuniz[4], Tripuly[5] [= Tripoli de Barbarie], des Jerbes[6] et de Grenade[7]. Ils étaient partis de là avec leurs marchandises. Ils viennent du Caire à Judá[8] [= Djidda] et de Judá à Calicut avec de l'argent comptant[9], et ils arrivent [dans cette dernière ville] en août. En septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et février, ils construisent de nouveaux navires à Calicut, les chargent d'épices et s'en vont. Ils commencent actuellement à suivre cette route[10]. J'ai demandé à quelques-uns d'entre eux

(1) *Çafim* = *Çafi* + nasalisation portugaise. Lire *Safī*, plus exactement اسفى *Asafī*, sur la côte marocaine de l'Atlantique.

(2) Plus exactement وهران *Wahrān*, Oran, le chef-lieu de l'actuelle province occidentale de l'Algérie. Dans les *Commentarios do Grande Afonso Dalbuquerque* (réimpression in-12 de 1774, t. I, chap. XXXII, p. 162), il est question à propos de la prise de Hormuz, de «Maures originaires de Ourão [= Oran] arrivés depuis quelques jours à Hormuz», que le sultan de cette île envoya en parlementaires auprès des Portugais.

(3) Transcription portugaise de l'arabe تلمسان *Talimsān*, le Tlemcen de nos cartes. Noter l'alternance $l > r$ de l'arabe au portugais.

(4) Lire *Tunis*, تونس.

(5) Le texte A écrit : *do tripuly dos jerbes e de grada;* mais B ponctue correctement : *do Tripuly, dos jerbes e de grada.*

(6) Il s'agit sans doute des habitants de l'île de جربة *Djarba*, dans le golfe de Gabès.

(7) Le texte a *Grada*, contraction fréquente pour *Granada*. Cf. par exemple Barros, *Da Asia*, décade I, liv. 1, chap. 1, p. 10 *infra* de l'éd. in-12 de 1778 : *os Mouros do Reyno de Grada.*

(8) *Judá* est une transcription correcte de l'arabe جُدَّة *Djudda*, communément appelé *Djedda* ou *Djidda.*

(9) *Com dinhero na mão*, litt. avec de l'argent dans la main.

(10) Le texte a : *e começam agora do fazer este caminho.* Cette remarque semble être en contradiction avec les informations fournies par d'autres textes (cf. notamment Castanheda, *supra*, p. 17, où il n'est pas dit que cette route avait été inaugurée depuis l'arrivée des Portugais dans l'Inde). En fait, Albuquerque attribue exclusivement ce genre d'opérations aux Arabes d'Espagne et de l'Afrique du Nord et en la prenant à la lettre, on peut la tenir pour exacte, car aucun autre texte ne dit formellement le contraire. Dans un des nombreux passages des *Cartas* où il est question de Calicut, Albuquerque dit seulement : «...Calicut est l'ancien entrepôt (*escapola antiga*, ou l'ancienne escale maritime) du Caire et de Venise» (t. I, p. 137 *infra;* cf. également

comment il se [faisait que] ils se risquaient à venir faire du commerce à Calicut qui est situé entre deux de nos forteresses et [qui est gardé par] notre flotte. Ils me répondirent que les bénéfices étaient si grands qu'ils s'exposaient à tous les risques, car une cruzade [de marchandise] en rapportait douze et treize de Calicut à Judá et à Aden; que le poivre valait [à Calicut] 25 cruzades, et que le gingembre et le poivre n'avaient pas de prix à Judá et au Caire. Et moi, Seigneur, ajoute Albuquerque, je le crois; car, je ne suis pas dépourvu du sentiment de mon devoir que je ne prenne souvent la mer sur un navire [1] pour bien m'acquitter de mes fonctions. Les navires de Calicut qui étaient en route, les précautions que j'ai prises leur ont fait manquer la date favorable pour leur départ... [2].

p. 320 du même volume). D'autre part, dans la relation du voyage de Pedro Alvarez Cabral qui partit pour l'Inde en 1500, il est dit ceci : «Dans cette ville de Calicut, il y a des Maures de la Mekke, de Turquie, de Babylone [= le Caire], de Perse et de beaucoup d'autres provinces. Ce sont de grands et riches marchands qui trafiquent de toutes les marchandises qu'on y apporte; c'est-à-dire des bijoux de toutes sortes, des soies richement [brodées] d'or et d'argent, du musc, de l'ambre, du benjoin, de l'encens, du bois d'aloès, de la rhubarbe, de la porcelaine, du girofle de l'Inde (*cravo da India*), de la cannelle, du bois du Brésil, du sandal, de la laque, de la noix muscade, du macis et de tout ce qui vient de l'extérieur, en dehors du gingembre, du poivre, des tamarins, des myrobolans et de la cassia fistula qui pousse à Calicut même, ainsi qu'une canelle sauvage. Ces Maures sont si puissants et riches que ce sont eux qui gouvernent entièrement à Calicut» (*Navegação do capitão Pedro Alvares Cabral escrita por hum piloto portuguez*, dans *Collecão de noticias para a historia et geographia das nações ultramarinas que vivem nos dominos portuguezes ou lhe são vizinhos*, t. II, 1812, n° III, p. 129-130). Et il n'est pas question ici de musulmans de l'Afrique du Nord.

[1] *Que as vezes nam amde em hũa tavoa no mar,* litt. que je n'aille souvent en mer sur une planche.

[2] Le passage ci-dessus a été utilisé dans les *Commentarios do Grande Afonso Dalbuquerque*, au t. III, chap. VII, p. 40 et 41. On peut, par cet exemple et d'autres encore, se rendre compte de la façon dont le fils du Grand Albuquerque a tiré parti des informations fournies par son père. Voici la traduction des dernières phrases des *Commentarios* qui sont plus précises que le texte des *Cartas* : «Les Maures étrangers qui vivaient à Calicut, voyant leurs routes

coupées [par les escadres portugaises], se rendirent avec leurs marchandises, les uns au Caire, les autres à Cambaya, les autres à Hormuz ou ailleurs; de sorte qu'il en resta très peu à Calicut. Ces derniers n'étaient pas établis à Calicut à demeure; ils venaient de Çufim [= Safī], d'Oran, de Tlemcen et de Tripoli, et, avec leurs marchandises, se rendaient au Caire. Ils allaient ensuite du Caire à Judá et de Judá à Calicut, avec de l'argent comptant (litt. avec de l'argent en main). Là [, à Calicut], ils faisaient construire de nouveaux navires qu'ils chargeaient d'épices et retournaient dans leur pays...» Le passage des *Commentarios* se termine ainsi, ce en quoi il diffère du texte des *Cartas :* «... une cruzade [employée en achat de marchandises] à Calicut, en produisait douze et treize à Judá et dans tous les endroits de la mer Rouge voisins du détroit. Ce gain était si grand et le commerce du poivre si considérable et si sûr que les Maures établis à Calicut s'efforçaient d'empêcher le Çamorim d'accorder [aux Portugais] l'autorisation [de construire] une forteresse dans son pays; car, si l'autorisation était donnée, ces Maures ne pourraient plus se rendre par mer dans la mer Rouge (*pera o estreito*).» *Estreito* désigne ici non pas le détroit, mais la mer Rouge elle même. Cf. pour ce sens spécial qu'explique le peu de largeur et la longueur de cette mer, le chap. VII du t. IV des *Commentarios.* Walter de Gray Birch, dans sa traduction des *Commentarios* (*The Commentaries of the Great Alfonso Dalboquerque, Hakluyt Society,* 4 vol., 1875, 1877, 1880, 1884), traduit toujours *estreito* par *Straits;* dans le cas présent, c'est un contre-sens. — Pendant qu'il était au service de la Sublime Porte, Bonneval (1675-1747) conseilla au gouvernement turk de «s'emparer du commerce des Indes, du moins de la meilleure partie», en rappelant qu'il s'était effectué, avant l'arrivée des Portugais dans l'océan Indien, par la mer Rouge, le Caire et Alexandrie. Et il ajoute : «On pourrait même tirer un canal depuis la mer Rouge jusqu'au Caire, comme il y en a eu anciennement, pour porter les marchandises par eau depuis la mer Rouge jusqu'à la Méditerranée» (*apud* Albert Vandal, *Le pacha Bonneval,* Paris, 1885, in-8°, p. 80, *Publications du cercle Saint-Simon,* n° 1).

LIVRE
DES POIDS, MESURES ET MONNAIES
DE L'INDE

RÉDIGÉ EN 1554

PAR

ANTONIO NUNEZ.

Le texte portugais de ce mémoire publié ici en traduction, a été édité par Rodrigo José de Lima Felner dans le tome V de la *Colleção de Monumentos ineditos para a historia das conquistas dos Portuguezes em Africa, Asia e America* (Lisbonne, 1868, in-4°, publication de l'Académie des Sciences de Lisbonne). Ce volume porte le titre spécial de *Subsidios para a historia da India portugueza.*

Au sujet du *Livre des poids, mesures et monnaies* de Antonio Nunez ou Nunes, Felner dit dans sa préface :

Il est pour nous hors de doute que sans la connaissance du *Livre des poids et mesures* (inédit et enfermé dans nos Archives Nationales, il serait seulement utilisable par un petit nombre d'érudits intéressés à nos gloires passées), ce n'est qu'à grand'-peine qu'on arriverait à comprendre les transactions commerciales, les clauses des traités faits par les vice-rois et gouverneurs avec les souverains de l'Asie, les copieux renseignements que nous fournissent, en dehors d'autres nombreux documents, les lettres et comptes dés agents commerciaux (*feitores*), pour étudier à fond la période pendant laquelle Lisbonne, reine de l'Occident, fut l'emporium du commerce oriental, ruinant la puissance de la jalouse et orgueilleuse République de Venise, en dépit de sa constante hostilité dissimulée sous les apparences d'une fausse amitié [1]. Ces renseignements habile-

[1] Voici, par exemple, un fait qui justifie l'assertion de Felner. Le gouvernement de la République de Venise «s'était décidé à se faire représenter de

ment recueillis et mis à profit, quand il se trouvera quelqu'un qui voudra et pourra les réunir et les mettre à profit, faciliteront la tâche de celui qui voudra écrire l'histoire économique et financière de cette époque de prospérité, plus fantastique que réelle, si par hasard nous en séparons la gloire incontestable des navigateurs et combattants portugais ... Ce *Livre* nous donne la seule explication satisfaisante de l'étonnante variation des poids communs aux marchés de presque toute l'Asie et de nombreux marchés de l'Afrique, poids connus dans ceux-ci et ceux-là sous le nom de *bahares* [= *bahār*]. Dans l'espoir de découvrir l'origine de ces variations nous pouvons lire et confronter, sans aucun profit, nos meilleurs écrivains et quelques écrivains étrangers : ils diffèrent d'opinion et n'étant pas d'accord avec eux-mêmes, font correspondre le *bahār* — sans parler des valeurs intermédiaires qu'ils lui attribuent — tantôt à $11 \frac{1}{4}$ arrobes ou encore moins, tantôt à plus de 23 arrobes. [Ainsi][1], d'après les *Lendas da India* (t. II, p. 546), 400 *bahār* de canelle de Ceylan équi-

nouveau à la cour de Portugal par un agent (*orator*) spécial. Cette mission fut confiée à Pietro Pasqualigo. Sa nomination porte la date du 12 avril [1501], ses instructions celle du 8 juin; cependant, il n'arriva à la cour du roi Emmanuel qu'à la fin de l'été : le jour de sa première audience (20 août), il adressa au roi une allocution. Emmanuel le reçut avec des témoignages de distinction toute particulière et peu de temps après, à l'occasion du baptême de son premier fils (7 novembre), il le choisit pour parrain. Il y avait en ce moment à Lisbonne des missions envoyées par les rois de Cananore et de Cochin : les égards dont on comblait Pasqualigo n'empêchèrent pas les Vénitiens de son entourage de dénigrer le roi auprès des ambassadeurs indiens, en leur donnant à entendre que le Portugal n'était qu'un pauvre pays, hors d'état de réunir les ressources nécessaires pour faire du commerce avec les Indes sans l'assistance pécuniaire de Venise. Venise, leur disaient-ils, était et restait malgré tout la première puissance de la chrétienté; personne ne lui arracherait le sceptre du commerce des épices et elle continuerait quand même à les faire venir par l'Égypte et par la Syrie» (Barros, *Da Asia*, décade I, liv. VI, chap. v, p. 25-27 de l'édit. de 1777. — W. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen-âge*, édit. franç., Paris, 1886, in-4°, t. II, p. 516-517).

[1] Jusqu'à l'alinéa suivant, ce passage figure en note.

valent à 800 quintaux, ou un *bahār* à 8 arrobes; et, d'après Castanheda (*Historio do descobrimento e conquista da India pelos Portugueses*, livre VI, chap. LXXXIX [p. 193 de l'édit. de 1833]), 1.000 *bahār* de cordes en fibre de cocos (*cairo*) des Maldives représentaient 2.828 quintaux, ce qui fait ressortir le *bahār* à 11 arrobes 312. En ce qui concerne le *bahār* de girofle de Ternate, Couto nous dit (décade IV, livre VI, chap. IX[1]) qu'il est de $4\frac{1}{2}$ quintaux et 24 livres, et bien que Castanheda, Gaspar Corrêa, Barros et Francisco de Andrade ne comptent que 16 arrobes au *bahār*, le chiffre précédent le ferait monter à 18 arrobes, 075; et comme d'après le même Couto (décade VIII, chap. XXVI[2]) le *bahār* de Maquiem [= Makian] serait d'un quart plus fort que celui de Ternate, il représenterait 23 arrobes, 437. Pour ne pas multiplier inutilement les exemples, nous terminerons en remarquant que Moraes, dans son *Diccionario* (sub verbo *bar*), dit que le *bahār* de l'Inde valait 16 arrobes et, celui de Banda, 21 arrobes et 10 livres, et le *bahār* d'or, *quarante mille reis*, utilisant ce faux témoignage aux dépens de Fernão Mendes Pinto, sans indiquer la page où il se trouverait. Ce lexicographe fait sans doute allusion au chap. XIII des *Peregrinações* que Bluteau avait cité, quoique inexactement, et où on lit : «cinq *bahār* d'or qui représentent, en notre monnaie, 200.000 crusades», — d'où il résulte que le *bahār* d'or correspondait à 40.000 cruzades. Pour le mot *bahār* que Moraes au lieu de le noter comme une variante orthographique [de *bar*], a traité séparément, cet auteur a transcrit un passage de Damião de Goes (*Chronica d'el rei D. Manuel*,

[1] Le chapitre en question est intitulé : *De como Antonio da Silveira destruio as Cidades de Surrate, e Reynel; e outras Villas, e povoações : e do que aconteceo a Diogo da Silveira Capitão mór do Malavar este verão*, et il n'y est pas question de Ternate ni du commerce du girofle. Le renvoi est inexact; je n'ai pas retrouvé le passage en question.

[2] P. 209 de la petite édition de 1786.

part. I, chap. LXXX) où le chroniqueur — inexact en cela, comme on l'a démontré — semble avoir la prétention d'établir une règle générale, d'après laquelle le *bahār* pour le poivre était, à Calicut, de 3 quintaux, 3 arrobes et 18 livres, ou de 15 arrobes, 562, et celui pour une autre marchandise quelconque, de 4 quintaux.

La différence [entre ces diverses évaluations] est énorme et par cela même il semble, à première vue, qu'elle provenait de la négligence de l'auteur, d'une erreur de copiste ou d'une faute d'impression; mais aucune de ces trois explications n'était cependant exacte.

L'étude du *Livre* dont il s'agit nous a, en effet, convaincu de ce fait, que si le *bahār* n'avait pas une valeur constante dans plusieurs pays où on l'employait comme unité de poids, les différences réelles [de poids] d'un port à un autre ou d'un marché à l'autre n'étaient pas assez considérables, comme d'autres différences que nous n'hésiterons pas à appeler *de calcul,* pour qu'elles ne fussent pas la résultante de l'application d'une règle conventionelle, généralement adoptée pour la conversion des *bahār* en poids portugais. Il convient d'éclaircir ce point dont jusqu'à maintenant, nous le répétons, personne n'a donné d'explication.

C'est une coutume orientale convertie en loi par le temps, du consentement mutuel des marchands indiens et européens, que l'acheteur réalise un bénéfice pondéral ou *corrente* sur le poids de presque toutes les marchandises. Ce bénéfice pondéral, plus ou moins grand suivant que la valeur de la drogue ou marchandise pesées est plus ou moins élevé, les commerçants de l'Asie l'ont appelé *picotá,* mot qui malgré son fréquent usage n'a pas été inscrit dans nos dictionnaires. Or, au lieu de peser toutes les marchandises avec le même poids, quelles qu'elles fussent, au poids enregistré par la balance, on ajoutait tant pour cent de *picotá* préalablement calculé; et ces commerçants

imaginèrent d'augmenter les 20 *mann* qui représentent un *bahār*, d'autant de *mann* qu'ils étaient obligés de donner en plus, sous forme de *picotá*. En convertissant ce nombre total de *mann* qui est l'unité invariable [augmenté de la *picotá*] en valeur pondérale portugaise, le *bahār* ressortait dans quelques cas à un nombre stupéfiant d'arrobes, que ceux qui ignoraient cette pratique étaient justement peu disposés à admettre. Voilà comment une simple opération arithmétique mal comprise a embrouillé et obscurci une question très facile à élucider.

La conviction que de telles recherches et les corrections auxquelles elles conduisent ne sont pas à dédaigner, nous a été un stimulant et une aide pour vaincre l'ennui de cette longue et minutieuse enquête que nous aurions pu éviter, car elle est en dehors de notre tâche limitée [d'éditeur du texte portugais] et dont on ne peut pas estimer, le plus souvent, le travail qu'elle a coûté et le temps qu'elle a pris. Une longue expérience nous a convaincu qu'on ne peut pas se fier aux calculs même les plus simples, faits au XVIe et même au XVIIe siècles. Tantôt les erreurs proviennent de l'emploi simultané des chiffres romains et arabes (improprement appelés ainsi), comme l'a noté pour les dates le savant Alexandre Humboldt; erreurs aggravées en ce qui nous concerne par un mélange de numération romane-lusitanienne[1]; tantôt les erreurs proviennent, comme en a prévenu Vaines, de la tendance de nos ancêtres à arrondir les chiffres, ajoutant à ce qui manquait, supprimant ce qui était en excédent, pour que les chiffres fussent ronds. Le fait est que, en règle générale (et ce qu'a

[1] La notation portugaise des anciens textes utilise les chiffres romains avec les particularités suivantes : $b = 5$: $Xb = 15$, $R = 40$: $lR = 90$ ($50 + 40$); les centaines sont indiquées par un petit *c* inscrit en exposant après le dernier chiffre des centaines : $ij^c = 200$, $R^c = 400$. Toute lettre ou groupe de lettres en fonction de chiffres, surmontées d'un *tilde* s'étendant sur tout le groupe, désigne les mille. Comme l'indique Felner, ce système de numération est une nouvelle source d'erreur.

écrit Antonio Nunes n'y fait pas exception), les résultats des opérations fondamentales de l'arithmétique élémentaire sont très loin d'être exacts. Tantôt on accuse ces calculateurs de légèreté, et, dans cette hypothèse, la critique devant s'appliquer à presque tous risquerait d'être injuste; tantôt on admet l'une des deux explications par des erreurs identiques et on peut rechercher l'origine des erreurs; mais de là il y a loin à la guérison d'un mal qui est extrêmement grave dans un travail comme le nôtre dont la condition essentielle est d'être exact. On lui appliqua donc l'unique remède connu : refaire tous les calculs pour en obtenir des bases.

Les fruits de ce tarif sont les trois tables dues au zèle de M. José Gomez Goes, notre collaborateur et collègue à l'Académie des Sciences. Non seulement les erreurs y ont été rectifiées, mais le lecteur trouvera l'équivalence des poids de l'Inde aux anciens poids portugais et au système métrique [1]; la réduction des mesures de capacité au même système métrique et la valeur représentative [en monnaie portugaise] des monnaies de l'Inde.

Nous voulions donner quelques renseignements sur Antonio Nunes, contrôleur des finances de la maison royale; mais nous n'avons pu découvrir aucune information à son sujet en dehors de ce qui suit et il n'est même pas possible d'affirmer qu'il s'agit de la même personne :

«27 octobre 1532. Lettre de l'écrivain du trésorier des marchandises et du dépôt de Cochin à Antonio Nunes, *gentilhomme de ma maison* (*cavalleiro da minha casa*), l'invitant à prendre passage sur l'armée navale partant l'année suivante pour servir dans l'Inde jusqu'à ce qu'il se présente une vacance (liv. XIX *de D. João III*, fol. 28). — 4 janvier 1533. Lettre

[1] «Pour la réduction des poids anciens au système métrique, M. Goes s'est servi des tables qui se trouvent à la fin du *Compendio do novo systema legal de medidas* (3e éd.) par M. J. H. Fradesso da Silveira» (Felner).

de l'écrivain de l'agence commerciale de Malaka, pour 3 ans à Antonio Nunes, *gentilhomme de ma maison,* avec stipulation d'aller servir dans l'Inde la même année pour y attendre une vacance, sans quoi cette faveur restera sans effet (liv. XIX, *ibid.,* fol. 21). — 8 février 1531. Lettre du fermier général deAgacim, dans le pays de Baçaim, pour 3 ans, à Antonio Nunes, *gentilhomme de ma maison, marié et demeurant à Baçaim,* pour services rendus dans l'Inde (l. XV *de D. João,* fol. 134 verso) »[1].

[1] P. VI-IX de la *Noticia preliminar* des *Subsidios.*

LIVRE DES POIDS,

MESURES ET MONNAIES DE L'INDE [1]

RÉDIGÉ EN 1554

PAR

ANTONIO NUNEZ.

Poids DE HORMUZ [2].

Pour le girofle.

(P. 5.) Le *bahār* [3] pour le girofle est, à Hormuz, de 20 *frāsila*. A ces 20 *frāsila*, s'ajoutent 3 *mann* qu'on appelle *picotá*. L'usage de la *picotá* est très ancien et s'applique à toutes les marchandises qui se vendent ou s'achètent, que ladite vente se fasse avec ou sans courtier. Le taux vient d'en être fixé dans la ville, d'après [le prix de] la marchandise [vendue]. Cette mesure a été prise [pour compenser] le déchet [subi] par les marchandises. C'est la raison pour laquelle on a prescrit la *picotá* [4].

[1] *Inde* est employé ici au sens large et comprend tous les territoires continentaux et insulaires des mers du Sud, de la côte orientale d'Afrique en Extrême-Orient (*vide supra*, p. 10). Certains Orientaux l'entendaient avec un sens à peu près identique : «L'Hindustan, dit Abū 'l-Fazl, est décrit comme borné par la mer à l'Est, à l'Ouest et au Sud; mais Ceylan, Ačin [au Nord-de Sumatra], les Moluques, Malaka et un nombre considérable d'îles sont considérés comme en faisant partie» (*Ayn-i-Akbari*, trad. H. S. Jarret, t. III, Calcutta, 1894, in-8°, p. 7).

[2] Les anciennes relations portugaises ont invariablement *Ormuz*, en arabe هرمز *Hormūz* dont le souffle sonore initial, ه, n'a pas été entendu.

[3] En dehors de quelques cas isolés où il a paru utile de conserver la notation des textes, les transcriptions de noms de poids, mesures et monnaies, qui sont très variables d'un texte à l'autre et même dans le même texte, ont été ramenées à la transcription correcte du terme oriental. On trouvera en appendice un glossaire de ces noms de poids, mesures et monnaies.

[4] *Vide supra*, p. 30, où Felner interprète autrement l'usage de la *picotá*.

Chaque *frāsila* de ce poids [pour le girofle] est de 10 *mann* et 19 *quiaz*. Le *mann* est de 24 *quiaz*, tare comprise[1]; 24 *quiaz* équivalent à $251\frac{1}{4}$ *mithḳāl* de Hormuz[2] — je dis : *mithḳāl*[3] de Hormuz, parce qu'il y en a une autre sorte appelée *mithḳāl* de Širāz qui pèse $\frac{1}{6}$ de plus que le précédent. — Ces 10 *mann* et 19 *quiaz* qui constituent un *frāsila*, ne comprennent pas la *picotá*. Celle-ci est de 3 *quiaz* et $6\frac{1}{4}$ *mithḳāl* par *frāsila*. Un *bahār* = 3 quintaux, 2 arrobes, $9\frac{1}{2}$ livres et 2 huitièmes. [Ainsi], le *frāsila* ressort à 22 livres et 14 onces; le *mann*, à 2 livres et $1\frac{1}{2}$ once, sans *picotá*; celle-ci est de $3\frac{1}{4}$ *mithḳāl* par *mann*. Le *quiaz* représente un peu moins de 11 *mithḳāl*[4].

[1] Litt. avec poids de tare, *no peso da Tara*.

[2] En marge du ms. et de la même écriture est écrit : 60 *mithḳāl* de Hormuz = 1 marc (Felner).

[3] Le texte a *matical* < arabe مثقال *mithḳāl*; Duarte Barbosa a *milical* (*A description of the coasts of East Africa and Malabar*, éd. H. E. J. Stanley, *Hakluyt Society*, 1866, p. 221). Il est curieux de noter que l'affriquée dentale sourde arabe ث ait été rendue en portugais par la dentale sourde, alors qu'on aurait plutôt attendu *masical* ou *misical*, la sifflante portugaise étant plus voisine que la dentale, du phonème arabe.

[4] Le nom portugais du girofle, *cravo*, au propre «clou» < tamoul *kirāmbu* ou *karāmbu*. En malais, *cravo* est passé sous la forme كرابو *kĕrabu*, «boucles d'oreilles» (qu'on attache ordinairement au moyen d'une vis et d'un écrou, *apud* Favre, *Dictionnaire malais-français*, *sub verbo*). C'est évidemment cette vis en forme de clou de girofle qui a fait dénommer ainsi ce bijou. Le nom est même passé en hollandais colonial où ces boucles d'oreilles sont appelées *oorkrab*, ce complexe hollando-malais signifiant litt. *krab* < *kĕrābu* d'oreille. Le tamoul connaît un autre nom, plus ancien que le précédent, pour le girofle : *ilavaṅgappū*, litt. *pū*, «fleur»; *ilavaṅga*, «de girofle». Kern rapproche tamoul *ilavaṅga* de skr. *lavaṅga* qui serait à l'origine du nom dravidien. Mais le malais connaît لاوڠ *lawaṅ* avec le sens de *clou* (cf. Favre, *sub verbo*) et de *girofle* (cf. l'expression بوڠ لاوڠ *būṅa lāwaṅ*, litt. «fleur de clou», nom du clou de girofle (cf. Favre, *ibid.*). Il semble donc bien qu'il faille poser : malais *lāwaṅ* > skr. *lavaṅga* > tamoul *ilavaṅga*. Le girofle étant un produit originairement indonésien, c'est évidemment en Indonésie plutôt que dans l'Inde qu'il faut en rechercher le nom initial. D'autre part, aux Moluques d'où provient le girofle, il est appelé *čĕṅkeh* (makassar *čaṅke*; bougui *čĕṅke*; malais, javanais *čĕṅkeh*; dayak *čaṅkeh*; tagal, bisaya *saṅki* (cf. Favre, *ibid.*, sub verbo چڠکه). Sur le

Pour le macis.

Le *bahār* pour le macis est absolument identique à celui pour le girofle; il n'y a aucune différence entre l'un et l'autre. Ce qu'on a dit ci-dessus est donc suffisant[1].

Pour la noix [muscade].

(P. 6.) Le *bahār* pour la noix [muscade] est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent 5 *mann* de *picotá*. Le *frāsila* est [ainsi] de

girofle et les Moluques, cf. Couto, *Da Asia*, décade IV, liv. VII, chap. ix, p. 173 de l'édit. de 1778 (j'ai donné la traduction de cet important passage dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 164, note 8) et Barros, *Da Asia*, décade III, liv. V, chap. v, p. 564 et suivantes.

Dans son édition de l'*Itinerario* de Linschoten (t. II, p. 21, note 3), Kern dit à propos de *čĕṅkeh* : «ce mot est véritablement d'origine chinoise». Or, le girofle n'est connu en chinois que sous deux noms : 雞舌香 *ki-che-hiang*, litt. «parfum de langue de poule», et 丁香 *ting-hiang*, litt. «parfum de clou», ce dernier étant le nom habituel de l'épice (cf. Bretschneider, *Mediaeval researches from Eastern Asiatic sources*, t. I, p. 146, n. 394; et *Chau Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, p. 209). Ni *ki-che* ou *ki-che-hiang*, ni *ting* ou *ting-hiang* ne peuvent phonétiquement aboutir à indonésien *čĕṅkeh* ou à l'une de ses variantes. La suggestion de Kern n'est donc pas à retenir.

Le girofle est appelé en arabe قَرَنْفُل *ḳaranful* < grec καρυόφυλλον, variantes γαροῦμφουλ, καρφουφουλ, γαροφαλα. Il semble donc, comme l'ont suggéré Flückiger et Hanbury, qu'il ne s'agit pas d'un terme spécifiquement grec, mais de la forme hellénisée d'un mot étranger et vraisemblablement du tamoul *kirāmbu* ou *karāmbu*. Sur cette épice, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, édit. Ficalho, t. I, p. 359-384; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 21-24; *Pharmacographia*, p. 249-255; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 603-607; *Hobson-Jobson*, sub verbo *clove* qui devrait être beaucoup plus développé; Dalgado, *Glossario*, s. v° *cravo da India*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *girofle*; *Chau Ju-kua*, p. 209-210.

[1] Pour le macis, en portugais *maça*, arabe بسباسة *basbāsa*, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 81 et suiv.; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 24; *Pharmacographia*, p. 456-458; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, p. 644-648; *Hobson-Jobson*, sub verbo *mace*; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 244-245 et à l'index du t. II, sub verbo; *Chau Ju-kua*, p. 4 et 210-211; Dalgado, *Glossario*, s. v° *maça*. En malais et dans plusieurs langues indonésiennes, le macis est appelé بوڠ ڤال *būṅa pāla*, litt. «fleur de noix muscade». Voir la note suivante.

11 *mann* et 1 *quiaz, picotá* comprise. Le *bahār* équivaut à 3 quintaux, 2 arrobes, 13 $\frac{1}{2}$ livres, 3 $\frac{1}{4}$ onces et 3 $\frac{1}{4}$ *mithkāl* de Hormuz. Le *frāsila* ressort [ainsi] à 13 livres, 1 once et 2 $\frac{3}{4}$ *mithkāl, picotá* comprise. Le *mann* = 2 livres, 1 $\frac{1}{2}$ once et 3 $\frac{1}{4}$ *mithkāl*[1].

Pour la cannelle.

Le *bahār* pour la cannelle est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent un *frāsila* de *picotá*; ce *bahār* est ainsi de 21 *frāsila, picotá* comprise. Le *frāsila* = 11 *mann* et 7 $\frac{3}{4}$ *quiaz*; le *mann* = 2 livres, 1 $\frac{1}{2}$ once et 3 $\frac{1}{4}$ *mithkāl*. Le *bahār* équivaut à 3 quintaux, 2 arrobes et 26 $\frac{1}{4}$ livres; le *frāsila*, à 23 livres et 11 $\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise[2].

Pour l'étain.

Le *bahār* pour l'étain est absolument identique à celui pour la cannelle; il n'y a aucune différence de poids entre l'un et

(1) Le nom de la noix muscade est en malais ڤال *pāla* < skr. *phala;* javanais, makassar, bougui, etc., *pala;* en arabe جوز بوا *jūz buwā*. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 81 et suiv.; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 25; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 256 et à l'index du t. II, sub verbo *muscade; Pharmacographia*, p. 451 et suiv.; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, p. 644-648; *Chau Ju-kua*, p. 4 et 210-211; Dalgado, *Glossario*, s. v° *noz*. Sur l'arbre qui produit le macis et la noix muscade, cf. Barros, *Da Asia*, décade III, liv. V, chap. vi, p. 588, et Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India pelos Portuguezes*, édit. de 1883, liv. VI, chap. v, p. 7.

(2) Le nom de la cannelle est en arabe قرفة *kirfa*, litt. «écorce»; en persan دار صينى ou دار چينى *dār čīnī*, litt. «bois de Chine»; en singalais *kurundu*, litt. «bois»; en malais كايو مانس *kāyu mānis*, litt «bois doux» et *karuwa*, tamoul *karuvā*. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 201-234; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 17-19; *Pharmacographia*, p. 466-474; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 595-601; *Hobson-Jobson*, sub verbo *darcheenee;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *canela;* Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 260-264 et à l'index du t. II, sub verbo *cannelle*; *Chau Ju-kua*, p. 4.

l'autre; mais le prix [du *bahār* d'étain] est plus élevé [que celui du *bahār* de cannelle][1].

Pour le benjoin.

Le *bahār* pour le benjoin est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent 4 *frāsila* de *picotá;* ce *bahār* est ainsi de 24 *frāsila*. Le *frāsila*, *picotá* comprise, est de 12 *mann* et 22 $\frac{3}{4}$ *quiaz;* sans *picotá*, il est de 10 *mann* et 19 *quiaz*. Ce *bahār* équivaut à 4 quintaux, 30 livres et 1 $\frac{1}{2}$ *mithḳāl;* le *frāsila*, à 27 livres et 1 $\frac{2}{3}$ once, l'un et l'autre avec *picotá* = 2 livres 1 $\frac{1}{2}$ once et 3 $\frac{1}{4}$ *mithḳāl*[2].

Pour le cardamome.

(P. 7.) Le *bahār* pour le cardamome est absolument identique au précédent, mais les prix des produits sont différents[3].

Pour le cubèbe.

Le *bahār* pour le cubèbe est absolument identique au *bahār* pour le benjoin et le cardamome; mais les prix de ces produits sont différents[4].

(1) Le texte portugais a *calaym* < arabe قلعى *ḳala'ī* + finale nasale portugaise. Cf. mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *étain; Hobson-Jobson*, sub verbo *calay*, et Dalgado, *Glossario*, s. v° *calaim*, en supprimant tout ce qui a trait au rapprochement avec *Kalah* et *Kĕdah* qui n'ont rien à voir avec *ḳala'ī*.

(2) Pour le benjoin, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 103-116; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 33-34; *Pharmacographia*, p. 361-366; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 580; *Hobson-Jobson*, sub verbo *benjamin;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *beijoim ;* mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo; *Chau Ju-kua*, p. 198-199.

(3) Pour le cardamome, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 173-191; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 26-27; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 601-602; *Pharmacographia*, p. 582-589; *Hobson-Jobson*, sub verbo *cacouli;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *cardamomo;* Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 287 et à l'index du t. II, sub verbo *cardamome; Chau Ju-kua*, p. 221-222.

(4) Pour le cubèbe, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 287-294; Lin-

Pour le bâton de girofle.

Le *bahār* pour le bâton de girofle[1] est absolument le même que le *bahār* pour le benjoin, le cardamome et le cubèbe; mais les prix de ces produits sont différents[2].

Pour le goudron de Malindi.

Le *bahār* pour le goudron de Malindi[3] est absolument le même que celui du benjoin et des produits ci-dessus; mais les prix de ces produits sont différents.

SCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 57; *Pharmacographia*, p. 526-530; *Hobson-Jobson*, sub verbo *cubeb;* DALGADO, *Glossario*, s. v° *cubeba;* mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo. Dans son *Traité des simples* (t. III, 1883 = t. XXVI des *Notices et extraits*), IBN AL-BAYṬĀR mentionne au n° 1879, p. 138, le كبابة «cubèbe», et au n° 1625, p. 40 du même volume, le فلنجة que Leclerc a lu *falendja* et qui est, au contraire, à lire فلنكة *filanga*, ainsi que l'a montré M. Berthold LAUFER (*Viḍañga and cubebs*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 282-288); cf. également *Chau Ju-kua*, p. 224.

(1) *Bastão do cravo.*

(2) «Het ghene dat die Portugesen heeten Baston, dit LINSCHOTEN (*Itinerario*, t. II, p. 22), ofte by ons die romp vande Nagelen, dat zijn die steelen daer die Naghelen aende boom aen hanghen, wordt also te samen opgheraept ende onder een ghemenght.» L'édition anglaise de ce texte (*The Voyage*, t. II, édit. TIELE, p. 81) a : «That which the Portingals call Baston, or with us the Stocke of the Clove (and is the stalke whereby they hang on the trees) is gathered with the Cloves and so they are mingled together.» D'après GARCIA DA ORTA (*Coloquios*, t. I, p. 363), les Portugais appellent *bastam* (ou *bastão*) ce que les Espagnols désignent sous le nom de *fuste* (cf. LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. I, p. 78, n. 7; *The Voyage*, t. I, édit. BURNELL, p. 113, n. 8). La *Pharmacographia* dit à ce sujet p. 254 *infra :* «Substitutes [of Cloves]. Clove stalks — *Festucæ* vel *Stipites Caryophylli*, in French *Griffes de girofle*, in German *Nelkenstiele*, were an article of import into Europe during the middle ages, when the were chiefly known by their low Latin name of *fusti*. Thus under the statutes of Pisa A. D. 1305 (Bonaini, *Statuti inediti della città di Pisa del xii al xiv secolo*, t. III, 1857, p. 106) duty was levied not only on cloves (*garofali*), but also on *Folia et fusti garofalorum*. Pegolotti a little later, names both as being articles of trade at Constantinople.» Cf. également DALGADO, *Glossario*, s. v° *bastão*.

(3) *Breu de melinde.*

Pour le sandal rouge.

Le *bahār* pour le sandal rouge est également le même que celui pour le benjoin et les autres produits ci-dessus; mais les prix de ces produits sont différents [1].

Pour le tamarin.

Le *bahār* pour le tamarin est le même que celui pour le benjoin et les autres produits ci-dessus; mais son prix est beaucoup moins élevé [2].

Pour les myrobolans en conserve.

(P. 8.) Le *bahār* pour les myrobolans en conserve est également le même que celui pour le benjoin. C'est aussi un *bahār* avec *picotá* [3].

Pour le poivre long.

Le *bahār* pour le poivre long est de 24 *frāsila*, *picotá* comprise, comme pour le benjoin. Les prix de ces produits sont différents [4].

[1] Pour le sandal, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 281-290; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 37; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 585 587; *Pharmacographia*, p. 540-545; *Hobson-Jobson*, sub verbo; IBN AL-BAYṬĀR, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 279, et à l'index du t. II, sub verbo; *Chau Ju-kua*, p. 208; Sylvain LÉVI, *Pour l'histoire du Rāmāyaṇa*, dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XI, 1918, p. 104 et suiv. Le skr. *candana* est à la base des noms orientaux et occidentaux de ce produit exotique.

[2] Pour le tamarin, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 319-326; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 49-51; *Pharmacographia*, p. 197-200; IBN AL-BAYṬĀR, *Traité des simples*, t. I, p. 316; *Hobson-Jobson*, sub verbo *tamarind*.

[3] Sur le myrobolan, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 151-160; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 52-53; *Hobson-Jobson*, sub verbo *myrobalan*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *myrobolan*; *Chau Ju-kua*, p. 4 et 92; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 640-643.

[4] Pour le poivre, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 241-258; LIN-

Pour le sang de dragon.

Le *bahār* pour le sang de dragon [1] est absolument le même que celui pour le benjoin [2].

Pour l'aloès de Socotora.

Le *bahār* pour l'aloès de Socotora est le même que pour le benjoin [3].

Pour le *maju* de Bornéo.

Le *bahār* pour le *maju* de Bornéo [4] est le même que celui pour le benjoin; mais les prix de ces produits sont différents [5].

Pour le bois d'aigle.

Le *bahār* pour le bois d'aigle [6] est de 20 *frāsila*, plus un *frāsila* de *picotá*, soit 21 *frāsila*, *picotá* comprise. Le *frāsila* est de 11 *mann* et $7\frac{3}{4}$ *quiaz*. Le *bahār* représente $3\frac{1}{2}$ quintaux

SCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 15-17; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 658-665; *Pharmacographia*, p. 519-526; *Hobson-Jobson*, sub verbo *pepper*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *poivre*; *Chau Ju-kua*, p. 222-224; B. LAUFER, *Sino-iranica*, p. 374-375; DALGADO, *Glossario*, s. v° *pimenta*.

(1) *Samgue draguão.*

(2) Pour le sang de dragon, cf. *Pharmacographia*, p. 609-613; *Chau Ju-kua*, p. 197-198; DALGADO, *Glossario*, s. v° *sangue-de-dragão*.

(3) Pour l'aloès de Socotora, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 23-43; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 54; *Pharmacographia*, p. 616-627; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 563-564; *Hobson-Jobson*, sub verbo *aloes*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *azebre*; IBN AL-BAYṬĀR, *Traité des simples*, t. II, p. 361, n° 1388.

(4) *Majuu de Borneo.*

(5) D'après Garcia da Orta (*Coloquios*, t. I, p. 97), «[les Hindous] confectionnent un électuaire avec du sucre et les ingrédients précités [opium et chanvre] qu'ils appellent *maju*». Cf. également *Hobson-Jobson*, sub verbo *majoom*, et les auteurs cités. Mais rien n'atteste que ce *maju* soit identique au *majuu* de Bornéo mentionné par Antonio Nunez; cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *maju* < persan *mājū*, «noix de galle», et B. LAUFER, *Sino-iranica*, p. 367-369.

(6) *Aguilla.*

et 26 $\frac{1}{2}$ livres, *picotá* comprise; le *frāsila*, 23 livres[1] et 11 $\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise. Pour le *mann*, il en a été déjà question au sujet de la cannelle où on trouvera son équivalence en détail.

Il y a une autre sorte (p. 9) de bois d'aigle de qualité inférieure parce qu'il est plus blanc et plus léger. Le *bahār* [de cette dernière sorte] est de 22 *frāsila* qui se décomposent en un *bahār* de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent 2 *frāsila* de *picotá*; ce *bahār* est ainsi de 22 *frāsila*. Ce *frāsila* est de 11 *mann* et 20 $\frac{3}{4}$ *quiaz*. Le *bahār* représente 3 quintaux 49 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once; le *frāsila*, 24 livres et 13 $\frac{1}{2}$ onces.

Il y a une autre sorte de bois d'aigle de peu de valeur dont le *bahār* est de 24 *frāsila* qui se décomposent en un *bahār* de 20 *frāsila* et 4 *frāsila* de *picotá*. Le *frāsila* est de 12 *mann* et 22 $\frac{2}{3}$ *quiaz*. Ce *bahār* représente 4 quintaux 30 livres et 1 $\frac{1}{2}$ *mithḳāl*; le *frāsila*, 27 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once[2].

Pour l'ivoire.

Le *bahār* pour l'ivoire[3] est de 20 *frāsila*, plus un *frāsila* de *picotá*, comme pour la cannelle, soit 21 *frāsila*. Le *frāsila* est de 11 *mann* et 7 $\frac{3}{4}$ *quiaz*. Le *bahār* représente 3 $\frac{1}{2}$ quintaux et 26 $\frac{1}{2}$ livres; le *frāsila*, 23 livres et 11 $\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise pour l'un et l'autre[4].

(1) L'original porte par erreur «3 livres», au lieu de 23.

(2) Pour le bois d'aigle ou aloès, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 47-67; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. I, p. 83 et t. II, p. 40-41; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 581-585; *Hobson-Jobson*, sub verbo *eagle-wood*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *águila*; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 284-286, et à l'index du t. II, sub verbo *aloès*; *Chau Ju-kua*, p. 204-208.

(3) *Marfim.*

(4) Pour l'ivoire, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 303-324, et t. II, p. 378-380; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 629-630; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *ivoire*; *Chau Ju-kua*, p. 232.

Pour le sandal.

Le *bahār* pour le sandal est de 20 *frāsila*, plus un *frāsila* de *picotá*, comme le *bahār* pour l'ivoire, ni plus ni moins [1].

Pour le camphre de Chine.

Le *bahār* pour le camphre de Chine est absolument identique, quant au poids, au *bahār* pour l'ivoire et le sandal; mais les prix de ces produits sont différents [2].

Pour la cire.

Le *bahār* pour la cire est de 21 *frāsila*, *picotá* comprise, comme le *bahār* pour l'ivoire; mais les prix de ces produits sont différents.

Pour le soufre.

Le *bahār* pour le soufre est exactement le même que le *bahār* pour l'ivoire.

Pour la myrrhe.

(P. 10.) Le *bāhar* pour la myrrhe est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoutent 2 *frāsila* de *picotá*; au total, 22 *frāsila*. Chaque *frāsila* est de 11 *mann* et $20\frac{3}{4}$ *quiaz*. Ce *bahār* représente $3\frac{1}{2}$ quintaux, 49 livres et $1\frac{1}{2}$ once; le *frāsila*, 24 livres et $13\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise pour l'un et l'autre [3].

[1] Pour le sandal, *vide supra*, p. 40, note 1.

[2] Pour les différentes sortes de camphre, cf. Garcia da Orta, t. I, p. 151-171, et t. II, p. 390; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 48; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 590-595; *Pharmacographia*, p. 458-466; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 288-291, et à l'index du t. II, sub verbo; *Hobson-Jobson*, sub verbo *camphor*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *cânfora*; *Chau Ju-kua*, p. 193-195; B. Laufer, *Sino-iranica*, p. 478-479, 585 et 591.

[3] Pour la myrrhe, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 353 et 356; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 35; *Pharmacographia*, p. 124-129; *Chau Ju-kua*, p. 61, 128 et 197; B. Laufer, *Sino-iranica*, p. 461-462.

Pour le gingembre en conserve.

Le *bahār* pour le gingembre en conserve est de 20 *frāsila;* ce *bāhar* ne prend pas de *picotá*. Le *frāsila* est de 10 *mann* et 19 *quiaz*. Ce *bahār* représente $3\frac{1}{2}$ quintaux et 5 livres; le *frāsila*, $22\frac{1}{2}$ livres, 2 onces et 3 *mithkāl;* le *mann*, 2 livres et $1\frac{1}{2}$ once[1].

Pour le sucre candi.

Le *bahār* pour le sucre candi est le même que celui pour le gingembre en conserve; mais le prix de ces produits est différent[2].

Pour le coton.

Le *bahār* pour le coton est de 25 *frāsila* et 2 *mann* qui se décomposent en 20 *frāsila* pour le *bahār* et 5 *frāsila* et 2 *mann* de *picotá;* mais le coton s'achète et se vend par *bahār* ou par *mann*. Quand on l'achète par *bahār*, le vendeur y ajoute la *picotá* ci-dessus ; quand on l'achète par *mann* dans les *dukkān*[3],

[1] Pour le gingembre, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 5-11; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 19-21; *Pharmacographia*, p. 574-577; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 619-623; *Hobson-Jobson*, sub verbo *ginger;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *gengibre;* Ibn al-Bayṭār, *Traité des simples*, t. II, p. 217, n° 1125; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *gingembre; Chau-Ju-kua*, p. 53 et 55; B. Laufer, *Sino-iranica*, p. 201 et 583.

[2] Pour le sucre candi, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *candy* (*sugar*); Dalgado, *Glossario*, s. v° *açucar* et *candi*.

[3] Le texte a *Ducões*, transcription portugaise du perso-arabe دكّان *dukkān*. La même expression revient plus loin, à propos du «bois de chanvre», suivi de *Ducamdares*, pluriel de *Ducamdar* = دكّان دار *dukkān-dār*, «tenancier d'un *dukkān*». A l'index du volume des *Subsidios para a historia da India portugueza*, Felner dit : «*Ducões*, boutiques (*lojas*) où on vend des marchandises par petite quantité; *Ducandares*, hommes qui vendent au détail ou par petite quantité dans les *ducões*.» Cette explication n'est vraisemblablement pas exacte. Dans sa *Relation de l'Égypte par Abd-allatif, médecin arabe de Bagdad* (Paris, 1810, in-4°, p. 304, note 8), Silvestre de Sacy dit, à propos de la *ḳaysariyya* ou halle couverte : «..... Chaque espèce d'artisans ou de

on ne vous donne pas de *picotá*, comme on le dira plus loin. Le *bahār* est de 252 *mann*, *picotá* comprise, qui représentent 4 quintaux, 16 livres et 10 onces; le *mann*, 2 ½ livres, 2 onces et 1 *mithḳāl*, *picotá* comprise [1].

Pour le mastic.

(P. 11.) Le *bahār* pour le mastic [2] est de 20 *frāsila* auxquels s'ajoute 1 *frāsila* de *picotá;* au total 21 *frāsila*. Le *frāsila* est de 11 *mann* et 7 ¾ *quiaz*. Le *bahār* représente 3 ½ quintaux et 26 ½ livres; le *frāsila*, 23 livres et 11 ½ onces, *picotá* comprise.

Pour les dents de cheval marin.

Le *bahār* pour les dents de cheval marin est absolument semblable au *bahār* pour le mastic [3].

marchands est réunie dans la même halle ou dans le même marché; ou bien, si une même halle renferme plusieurs corps d'artisans, chaque espèce occupe une galerie particulière. Lamprière [*a Tour from Gibraltar to Tangier, etc.*, p. 195], dans l'endroit que j'ai cité, a bien décrit l'espèce d'étalage des marchands dans les galeries; et sa description s'applique également aux marchés du Caire. L'estrade élevée sur laquelle le marchand est assis, et d'où il montre sa marchandise aux acheteurs, est proprement ce qu'on appelle دكّان, mot qui signifie, suivant son étymologie, une *estrade ou plate-forme sur laquelle on peut se tenir assis*, et que nous traduisons assez improprement par *boutique*.» Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *doocaun* où ce passage est cité, et Dalgado, *Glossario*, s. v° *ducão*. Le *dukkān* de Hormuz, pas plus que celui du Caire n'était donc une boutique au sens propre du mot. C'est sans doute ainsi que l'entendait Antonio Nunez, car à la page 22 du texte portugais, il distingue entre la *logia* (généralement orthographiée *loja* en portugais moderne) «boutique» et le *dukkān* ou étalage. Il y a lieu d'ajouter, cependant, qu'en arabe de l'Afrique orientale et de l'Arabie sud-occidentale, j'ai entendu employer *dukkān* avec le sens de *boutique*.

(1) Pour le coton, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 611-614; *Hobson-Jobson*, sub verbo *cotton;* mes *Relations de voyages*, t. II, p. 582.

(2) *Almecegua; Pistacia Lentiscus*, L.; cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 35, 40 et 366, t. II, p. 1.6; *Pharmacographia*, p. 142-146; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 633-635; B. Laufer, *Sino-iranica*, p. 252-253.

(3) Pour les dents de cheval marin, cf. Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern,

Pour l'aloès socotrin de Diu.

Le *bahār* pour l'aloès socotrin de Diu[1] est de 20 *frāsila*, plus 2 *mann* de *picotá*, parce qu'on le pèse sans tare. Le *frāsila* est de 11 *mann* et 20 $\frac{3}{4}$ *quiaz*. Ce *bahār* représente 3 $\frac{1}{2}$ quintaux 49 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once; le *frāsila*, 24 livres et 13 $\frac{1}{2}$ onces, *picotá* comprise. Il a été question précédemment de l'aloès de Socotora (*supra*, p. 41).

Pour le pučuk [=costus].

Le *bahār* pour le costus est de 20 *frasīla*, plus 4 *frāsila* de *picotá;* au total 24 *frāsila*. Ce nom de *pučuk* est malais[2]; ce produit est appelé en persan *hecuste*[3]; et en gujarati *vpolot* [= skr. *upaloṭa*[4]]. Le *frāsila* est de 22 *mann* et 22 $\frac{2}{3}$ *quiaz*. Le *bahār* représente 4 quintaux, 30 livres et 1 $\frac{1}{2}$ *mithkāl;* le *frāsila*, 27 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once[5].

t. I, p. 43. Il s'agit sans doute des dents de narval et de morse, sur lesquelles cf. mes ***Relations de voyages***, t. II, p. 679, et les articles suivants : *Arabic and Chinese trade in Walrus and Narwhal ivory* by Berthold Laufer, *with addenda* by Paul Pelliot, dans *T'oung Pao*, t. XIV, 1913, p. 315-370; Berthold Laufer, *Supplementary notes on Walrus and Narwhal ivory, ibid,* t. XVII, 1916, p. 348-389.

(1) Il s'agit de l'aloès de Socotora (*vide supra,* p. 41, note 3) importé et vendu à Diu. Le texte a : *do az vre sacatorino de Dio. Azevre* ou *azebre* est la transcription portugaise de l'arabe الصبر *aṣ-ṣabr* ou *aṣ-ṣibar,* ainsi qu'on l'a indiqué déjà.

(2) ڤوچق *pūčuḳ,* le costus.

(3) Je n'ai rien trouvé en persan, rappelant *hecuste*. Il s'agit évidemment d'un mot voisin de l'arabe قُسط *ḳusṭ*, «costus». *Vide infra*, note 5.

(4) «*Uplot*, dit Kern (Linschoten, *Itinerario*, t. II, p. 56, n. 4) en commentant la notice sur le costus qui a été empruntée à Garcia da Orta, est à expliquer par le skr. *upaloṭa* qui est glosé par *kuṣṭha*, car skr. *loṭa* et *çakaloṭa* sont des noms de plantes; *upaloṭa* est donc nécessairement aussi le nom d'une plante.»

(5) Pour le pučuk, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 256, et t. II, p. 70; Linschoten, *Itinerario*, t. II, p. 56-57; *Hobson-Jobson*, s. v° *putchoek;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *côsto;* Laufer, *Sino-iranica*, p. 462-464; mes *Relations de voyages*, t. I, p. 32 et 151; *Traité des simples* par Ibn al-Bayṭār,

Pour le corail brut.

Le corail brut[1] se vend et s'achète au *frāsila* [usité] pour le girofle et les drogues. On ajoute à ce *frāsila* un demi-*mann* de *picotá*. Ce *frāsila* est de 10 *mann* et 19 *quiaz*. Ce *frāsila* représente $23\frac{1}{2}$ livres et $17\frac{3}{4}$ *mithḳāl*, *picotá* comprise; le *mann*, 2 livres, $1\frac{1}{2}$ once et 12 *mithḳāl*, *picotá* comprise[2].

Pour la rhubarbe.

(P. 12.) La rhubarbe se vend au *mann* de tare. A chaque *mann* s'ajoutent 28 *mithḳāl* de Hormuz pour *picotá*. Le *mann* représente 2 livres, 5 onces et $1\frac{1}{3}$ *mithḳāl*, *picotá* comprise[3].

Pour le minium.

Le minium[4] se vend et s'achète au *mann* de tare. A chaque *mann* s'ajoute pour *picotá*, 16 *mithḳāl* de Hormuz, de 60 au marc. Le *mann* représente 2 livres, 3 onces et 1 *mithḳāl*, *picotá* comprise.

trad. L. Leclerc, t. III, p. 85, n° 1785, قسط; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. I, p. 79, et t. II, p. 610-611; *Chau-Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, p. 221. Le *Tchou fan tche* l'appelle 木香 *mou-hiang*, litt. «parfum de bois»; le *Man chou*, 青木香 *tsing mou hiang*, litt. «parfum du bois bleu-vert» (cf. *Fu yuan tchou lin*, k. 36 [*Tripiṭaka japonais*, 雨, VII, p. 49 v°] et les notices rassemblées par Bretschneider, *Botanicon Sinicum*, III, *Materia medica of the ancient Chinese*, dans *J. Ch. Br. R. A. S.*, N. S., t. XXIX, p. 111-114, n° 54). Le nom dans les ouvrages bouddhiques est 矩瑟佗 *kiu-chö-to*, kuṣṭha, le costus (P. Pelliot, *Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIIIe siècle*, dans *Bull. Écol. Franç. d'Extr.-Orient*, t. IV, p. 226, n. 3). Cf. également Dalgado, *Glossario*, s. v° *pucho*.

(1) Le texte a *coral por laurar*, «du corail pour [le] travailler».

(2) Pour le corail, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 609-610.

(3) Pour la rhubarbe, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 275-279; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 36; *Pharmacographia*, p. 442-451; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 265-274 et à l'index du t. II, sub verbo; *Chau Ju-kua*, p. 61 et 88; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 665-667.

(4) *Vermelhão*.

Pour le sublimé corrosif.

Le sublimé [1] se vend au *mann* de tare qui est absolument le même que celui pour le minium, en ce qui concerne le poids. Le prix de ces deux produits chimiques est différent.

Pour le mercure.

Le mercure [2] se vend au *mann* de tare, exactement comme le sublimé et le minium. On y ajoute également la [même] *picotá*.

Pour le safran de Portugal.

Le safran se vend au *mann* de tare, comme le minium, le sublimé et le mercure, et avec *picotá* [3].

Pour le musc en vessie.

Le musc en vessie [4] se vend au *mithḳāl* de Šīrāz, de 50 au marc, sans *picotá* aucune. On appelle [ce *mithḳāl*, *mithḳāl*] de Šīrāz parce qu'il est différent de celui de Hormuz, et pour les distinguer ainsi l'un de l'autre [5].

Pour le musc en poudre.

(P. 13.) Le musc en poudre [6] se pèse au *mithḳāl* de Hormuz, sans *picotá;* 60 *mithḳāl* [de Hormuz] équivalent à notre marc [portugais].

(1) *Solimão.*

(2) *Azougue.*

(3) Pour le safran, cf. *Pharmacographia*, p. 601-606; *Hobson-Jobson*, sub verbo *saffron;* Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 668; *Sino-iranica*, p. 309 et suiv.

(4) *Almiscre* (sic) *em papos.*

(5) Pour le musc, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 630-640; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 292-295, et à l'index du t. II, sub verbo; *Hobson-Jobson*, sub verbo *musk;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *almiscar;* Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 31-32, et l'édit. anglaise, t. II, p. 94.

(6) *Amliscare em poo.*

Pour l'ambre.

L'ambre[1] se vend au *mithkāl* de Hormuz de 68 au marc. On ajoute un *mithkāl* de *picotá* par 15 *mithkāl*. D'après ce principe, vous compterez peu ou beaucoup[2]. Le *mithkāl* [d'ambre en poids] vaut 2 *hazār* et descend jusqu'à 16, 17 *sadī*; tel est son prix[3].

Pour l'opium.

L'opium[4] se pèse au *mann* de tare; on ajoute à chaque *mann*, 4 *quiaz* de *picotá*. Un *mann* est de 24 *quiaz*, 28 *quiaz* avec la *picotá*. Le *mann* avec *picotá* représente 4 marcs et 53 $\frac{1}{8}$ *mithkāl* de Hormuz. Le *mann* [d'opium] d'Aden vaut 6 *hazār*; celui de Cambay, 4 $\frac{1}{2}$ *hazar*; le *mann* [d'opium] de Perse, 5 *hazār*. [L'opium] de Cambay est le meilleur pour [les marchés de] Malaka et du Malabar[5].

Pour le corail manufacturé.

Le corail manufacturé[6] s'achète par *mithkāl* de Hormuz. A chaque 10 *mithkāl*, s'ajoutent 2 $\frac{1}{2}$ *mithkāl* de *picotá*; on compte donc 2 $\frac{1}{2}$ *mithkāl* de plus par chaque 10 *mithkāl*[7].

(1) *Ambaar*. Il s'agit ici de l'ambre gris.

(2) *E a esta rezão lhe fareis comta a pouco ou muito.*

(3) Pour l'ambre, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 45-58; LINSCHOTEN, *Itinerario*, éd. KERN, t. II, p. 30-31; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 571-574; IBN AL-BAYṬĀR, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 282-284, et à l'index du t. II, sub verbo *ambre; Chau Ju-kua*, p. 237; DALGADO, *Glossario*, s. v° *āmbar*.

(4) *Amfião.*

(5) Pour l'opium, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 171-179; LINSCHOTEN, *Itinerario*, édit. KERN, t. II, p. 45-46; *Pharmacographia*, p. 40-60; *Hobson-Jobson*, sub verbis *opium* et *cuscuss*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *anfião*.

(6) *Coral laurado*, litt. corail travaillé.

(7) Pour le corail, *vide supra*, p. 47, n° 51.

Pour la semence de perles.

La semence de perles[1] se vend au *mithḳāl* de Šīrāz, sans *picotá;* 50 de ces *mithḳāl* représentent exactement notre marc [portugais][2].

Pour la soie non filée.

(P. 14.) La soie non filée[3] se pèse au *mithḳāl* de Hormuz, sans *picotá.* 60 de ces *mithḳāl* représentent notre marc [portugais][4].

Pour les ambres.

Les ambres[5] se pèsent au *mithḳāl* de Šīrāz, sans *picotá.* 50 de ces *mithḳāl* représentent notre marc [portugais].

(1) *Alljofaar,* au titre; *alljofar,* à la ligne suivante, pour *aljofar* < arabe الجوهر *al-djawhar,* «perle». «*Al-djawhar,* dit Tayfašī, est le nom commun de la totalité des pierres extraites des mines, ensuite on l'a employé pour spécifier particulièrement la perle à cause de sa grande valeur» (dans Clément-Mullet, *Essai sur la minéralogie arabe,* Paris, 1868, extrait du *Journ. Asiat.,* p. 16). On a vu plus haut (p. 34, note 2) que les Portugais n'ont pas noté le souffle sonore arabe ه à l'initiale : هرموز *Hormūz* > port. *Ormuz.* A l'intervocalique, il a été perçu comme la spirante sourde ح *ḥ* et rendu par *f* : *ad-djawhar* > *al-jofr,* sur le modèle de محمد *Muḥammad,* le prophète > *Mafamede* (cf. notamment Barros, *Da Asia,* à l'index des décades). En portugais, *aljofar* désigne la semence de perles; la perle est désignée sous le nom de *perola.*

(2) Pour la semence de perles et la perle, cf. Garcia da Orta, t. II, p. 119-132; Linschoten, *Itinerario,* édit. Kern, t. I, p. 31, 33, 57, 85, 88, et t. II, p. 60-63; Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 648-651; *Hobson-Jobson,* sub verbis *aljofar, chipe* et *pescaria;* mes *Relations de voyages,* à l'index du t. II, sub verbo *perles; Chau Ju-kua,* p. 229-230; Dalgado, *Glossario,* s. v° *aljôfar.*

(3) *Seda solta.*

(4) Pour la soie, cf. Linschoten, *Itinerario,* édit. Kern, t. I, p. 39, 75, 85, 88, 101 et 104; Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 670-674; mes *Relations de voyages,* à l'index du t. II, sub verbo *soie; Chau Ju-kua,* à l'index, sub verbo *silk.*

(5) *Os alambres.* Il s'agit ici du succin. *Vide supra,* p. 49, note 1, pour l'ambre gris.

Pour le fil de cuivre jaune.

Le fil de cuivre jaune[1] se pèse au *mann* de tare, auquel s'ajoutent 1 $\frac{1}{2}$ *quiaz* et 1 *mithkal* de Hormuz de *picotá*. Le *mann* avec *picotá* représente 2 livres, 3 onces et 4 $\frac{1}{2}$ *mithkāl* de Hormuz.

Pour le camphre de Bornéo.

Le camphre de Bornéo se pèse au *mithkāl* de Šīrāz, sans *picotá*. 50 de ces *mithkāl* représentent un marc [portugais]. Le *mithkāl* vaut 5 *sadī*, un peu plus ou un peu moins. On peut facilement en vendre à Hormuz autant qu'on en importe[2].

Pour le *ghāliya*.

Le *ghāliya*[3] se pèse au *mithkāl* de Šīraz, sans *picotá*. 50 de ces *mithkāl* représentent un de nos marcs [portugais]. Un *mithkāl* (en poids de *ghāliya*) vaut un *hazār*, quand il est de bonne qualité. Il y en a une autre sorte qui est mélangée [à d'autres substances] qu'on exporte dans l'Inde où on l'utilise pour les lavements donnés aux chevaux. Celle-ci vaut beaucoup moins [que l'autre][4].

(1) *Fio d'arame*. Dans leur édition du *Roteiro da viagem de Vasco de Gama em MCCCCXCVII* (Lisbonne, 1861, p. 45), Herculano et Castello de Paiva disent en note à propos de *arame* : «Ce mot désignait communément à la fin du xve siècle, non pas le métal que nous appelons ainsi aujourd'hui (le laiton), mais le bronze.» Mais le présent texte indique nettement qu'il s'agit du laiton ou du cuivre jaune.

(2) Il a été question de camphre de Chine, *supra*, p. 43. Pour le camphre en général, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 151-171 ; *Pharmacographia*, p. 458-466 ; *Hobson-Jobson*, sub verbo *camphor;* Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 288-292, et à l'index du t. II, sub verbo; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 590-595 ; *Chau Ju-kua*, p. 193-195.

(3) *Algualea* < arabe الغالية *al-ghāliya*.

(4) Pour le *ghāliya*, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 71; Linschoten, *Itinerario*, éd. Kern, t. I, p. 66, et t. II, p. 32-33; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 286 et à l'index du t. II, sub verbo *ghāliya*.

Pour la soie brute.

(P. 15.) La soie brute[1] se pèse au *frāsila,* sans *picotá.* C'est un poids très petit qu'on n'utilise pour aucune autre marchandise en dehors de la soie brute[2]. Ce *frāsila* est de 10 *mann;* chaque *mann,* de 216 *mithḳāl* de Hormuz. Chaque *frāsila* représente exactement 18 livres[3].

Pour l'or.

L'or se pèse au *mithḳāl* de Hormuz de 60 au marc, sans *picotá.* Le *mithḳāl* d'or au titre de 10 carats[4] qui est l'or le plus fin qu'on trouve à Hormuz, vaut 3 *hazār* et 2 *sadī* au maximum; le prix minimum auquel il peut descendre est 31, 30 $\frac{1}{2}$ *sadī.*

Pour l'argent.

L'argent se pèse au *mithḳāl* de Hormuz, comme l'or, sans *picotá.* [L'argent des pièces de monnaie appelées] lārins qui est le plus fin qu'il y ait dans l'Inde, [vaut] 3 *sadī* et 3 *fals*[5] [le *mithḳāl*]. Le marc [d'argent] ressort à 9 *pardão* et 9 *sadī* — il y a 20 *sadī* au *pardão* —; [l'argent] de bon aloi [vaut] 20 *dīnār,* c'est-à-dire 2 *fals.* Tel est son prix.

Pour le poivre.

Le *bahār* de poivre est de 20 *frāsila,* plus 2 *frāsila* de *picotá;* soit 22 *frāsila* au *bahār, picotá* comprise. Ce poids est plus fort que celui [des autres] drogues, tant en ce qui concerne le *bahār* que le *frāsila* et le *mann.*

(P. 16.) Ce *bahār* représente 4 quintaux, 1 arrobe, 1 livre

[1] *Seda crua.*

[2] *He peso este muy pequeno, e outra nhũa mercadoria se pesa per ele senão seda crua.*

[3] Pour la soie, *vide supra,* p. 50, note 4.

[4] L'éditeur fait remarquer que le texte a : *como he do toque de X^c,* «ce qui voudrait dire 10 *quilates* ou 10 *carantes*».

[5] Le texte a le pluriel *faluzes* < arabe فَلْس *fals*, plur. فُلُوس *fulūs*.

et 4 onces; le *frāsila*, 27 livres, 3 onces et 3 *mithkāl;* le *mann*, 2 livres et 11 $\frac{3}{4}$ onces, *picotá* comprise.

Le poivre se pèse le plus souvent avec le panier d'osier[1] [qui le contient]; cette pratique est plus profitable au vendeur qu'à l'acheteur[2].

Pour la laque.

Le *bahār* pour la laque[3] est un autre poids absolument identique à celui pour le poivre; il n'y a aucune différence entre les deux. Le *bahār* de laque vaut [en moyenne] 140 *hazār,* une année dans l'autre. Quand elle est en grande baisse, elle ne vaut que 100 *hazār,* mais jamais moins. Quand elle est en petite quantité [sur le marché], le prix monte à 200 *hazār* et davantage. Quant à la laque du tuyau[4] qui est celle du bois, elle vaut un tiers de moins; elle est très bonne quand elle est sèche[5].

Pour le gingembre.

Le *bahār* pour le gingembre est absolument identique à celui du poivre et de la laque. Le gingembre blanc qu'on utilise pour luter et qui est le meilleur [qu'on trouve] par là, vaut 80 *hazār* [en moyenne], une année dans l'autre. Le prix du *bahār* peut descendre à 60 et 55 *hazār* et monter à 100 *hazār,* suivant les années. Il s'agit ici de gingembre nouveau et sain, qui n'est ni percé, ni gros. Quand il est percé ou très petit, le prix diminue de 5, 6 *hazār,* à proportion. Le gingembre barré[6],

(1) *Allcofa,* la couffe.

(2) Pour le poivre, *vide supra,* p. 40, note 4.

(3) *Lacre.*

(4) *Quamto ao [lacre] do canudo.*

(5) Pour la laque, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 29-45; Linschoten, *Itinerario*, éd. Kern, t. II, p. 27-29; *Hobson-Jobson,* sub verbo *lac;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *laca; Chau Ju-kua*, p. 211.

(6) *O barrado.*

qu'on appelle ici [à Hormuz] gingembre rouge, vaut 7, 8 *hazār* de moins que le blanc, suivant comment il est. Il peut se faire que le barré et le blanc vaillent autant l'un que l'autre. A [qualité] égale, il y a [entre ces deux sortes] la différence de prix que j'ai dite. Suivant l'état dans lequel il sera, qu'il s'agisse du blanc ou du barré, sachant ce que vaut le bon, vous saurez ce que vaut l'autre [1].

Pour l'encens.

Le *bahār* pour l'encens est absolument identique au *bahār* pour le gingembre. Le *bahār* d'encens vaut 30 *hazār,* s'il est très blanc et [en grains] séparés [2]; [cette sorte] s'appelle *macho.* Si [les grains d'encens] sont coagulés, ils ne valent que 18 à 20 *hazār* le *bahār,* pas davantage [3].

Pour l'antimoine.

(P. 17.) Le *bahār* pour l'antimoine [4] est de 20 *frāsila,* plus 1 de *picotá;* au total 21 *frāsila, picotá* comprise. Le *frāsila* est de 12 *mann* et $9\frac{1}{2}$ *quiaz.* Le *bahār* représente 4 quintaux, 6 livres et 15 onces; le *frāsila,* 25 livres, 21 *mithḳāl* et 15 onces; dans les deux cas, *picotá* comprise. Le *frāsila* [d'antimoine] d'Aden, qui est la meilleure sorte, vaut 7 *hazār;* le *frāsila* [d'antimoine] du Khorāsān, 4 *hazār.*

(1) Pour le gingembre, cf. Garcia da Orta, *Coloquios,* t. II, p. 5-11; Linschoten, *Itinerario,* t. II, p. 19-21; *Pharmacographia,* p. 574-577, Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 619-623; *Hobson-Jobson,* sub verbo *ginger;* Dalgado, *glossario,* s. v° *gengibre;* mes *Relations de voyages,* t. II, p. 438, 454 et 609; *Chau Ju-kua,* p. 53 et 55.

(2) *E não for apeguado.*

(3) Pour l'encens, cf. Garcia da Orta, *Coloquios,* t. II, p. 351-357; Linschoten, *Itinerario,* éd. Kern, t. II, p. 34-35; *Pharmacographia,* p. 120-124; Heyd, *Histoire du commerce du Levant,* t. II, p. 614-616; mes *Relations de voyages,* t. II, p. 547-548; *Chau Ju-kua,* p. 195-197.

(4) *Alcofor,* transcription régulière de l'arabe الكحل *al-koḥl* avec les alternances attestées par ailleurs de ح *ḥ* > *f* et *l* > *r.* *Vide supra,* p. 50, note 1.

Pour l'indigo.

L'indigo[1] se pèse au *mann* de tare et se vend par ballot. Chaque ballot est de 40 *mann*. Si le ballot pèse moins, [le vendeur] doit parfaire la quantité manquante pour l'acheteur. Si un ballot pèse plus de 40 *mann*, on ne doit pas en enlever l'excédent et [le vendeur] prendra livraison de la marchandise. Exemple : un marchand achète 10 ballots d'indigo qui lui conviennent parfaitement. Après les avoir examinés un à un et en avoir été satisfait, il les met alors à part. S'il ne veut pas les peser tous, il prend celui qui lui paraît être le plus petit et le fait ensuite peser avant d'en prendre livraison. On le [fait] peser *mann* par *mann*, par le peseur de la ville. Si ce ballot pèse 40 *mann*, après en avoir enlevé la poussière, [l'acheteur] en prend livraison; si le ballot pèse un peu moins, si peu que ce soit, le propriétaire de l'indigo doit donner [en plus] une quantité d'indigo égale à ce qui manque jusqu'à concurrence de 40 *mann* pour chaque ballot qui lui a été acheté; ou diminuer d'une somme égale au prix de la quantité manquante, le prix qu'il a à recevoir. Si le ballot pèse plus de 40 *mann*, l'acheteur n'est pas obligé de rendre la quantité en excédent : cette quantité d'indigo en excédent ne sera pas payée au vendeur. Telles sont les conditions de vente de l'indigo; elles sont bien connues.

Il y a une autre sorte de ballot d'indigo qui pèse 60 *mann*, c'est-à-dire un ballot et demi. Ces ballots se vendent au prorata de leur poids, comme les autres, et ils ne pèsent ni plus ni moins que 60 *mann* exactement. Deux de ces ballots en font trois des autres [de 40 *mann* chacun]. Ceci est si bien établi que [les acheteurs] prennent [les ballòts] qu'on leur donne, quel que soit leur poids [, 40 ou 60 *mann*][2].

[1] *Anil.*

[2] Pour l'indigo, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 86 et 93; Lin-

Pour le sucre.

(P. 18.) Le *bahār* pour le sucre est de 20 *frāsila*, sans *picotá*. Le *frāsila* est de 11 *mann*. Le *bahār* représente 3 ½ quintaux, 1 arrobe, 14 livres et 3 ½ onces. Le *frāsila* [qui] est de 12 *mann*, 4 ½ *quiaz* moins 1 *mithḳāl*, représente 24 ¾ livres; le *mann*, 2 livres et 1 ½ once, l'un et l'autre sans *picotá*. Si on pèse le sucre avec son emballage en sparterie, le *bahār* pour cette denrée est de 18 *frāsila* et 2 *mann* [1].

Pour le fer.

Le *bahār* pour le fer est de 19 *frāsila* et 1 *mann*, *picotá* comprise. Ceci parce qu'on pèse le fer nu. Si on le pèse avec son emballage en sparterie, le *bahār* est de 21 *frāsila*, *picotá* comprise. Le *frāsila* est de 12 *mann* et 9 ½ *quiaz*. Ce *bahār* représente 3 quintaux et 3 ½ arrobes; ce *frāsila*, 25 livres, 15 onces et 1 *mithḳāl*, *picotá* comprise dans les deux cas. [3 quintaux et 3 ½ arrobes] = 3 quintaux, 3 arrobes, 15 livres et 15 onces.

Pour le safran de l'Inde.

Le *bahār* pour le safran de l'Inde est tout à fait identique, pour le poids, à celui pour le poivre; il n'y a aucune différence entre l'un et l'autre, mais il y a une grande différence dans le prix de ces deux denrées [2].

SCHOTEN, *Itinerario*, éd. KERN, t. II, p. 29-30; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 626-629; *Hobson-Jobson*, sub verbo; DALGADO, *Glossario*, s. v° *anil*; mes *Relations de voyages*, t. I, p. 218; *Chau Ju-kua*, p. 16, 92 et 217.

(1) Pour le sucre, cf. *Pharmacographia*, p. 649-657; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 680-693; *Hobson-Jobson*, sub verbo *sugar*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *açucar*.

(2) L'expression portugaise *açafrão da India*, litt. safran de l'Inde, désigne le *curcuma longa* qu'on appelle, dans l'Inde, simplement *açafrão*. Cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *açafrao da India*; LAUFER, *Sino-iranica*, p. 312 et suiv.; *Pharmacographia*, p. 577-580; GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 278-279 et 282. Pour le safran du Portugal, *vide supra*, p. 48, note 3.

Pour le bois du Brésil.

Le *bahār* pour le bois du Brésil[1] est de 20 *frāsila* quand on le pèse avec une petite corde en fibre de coco (*cairo*). Il ne s'y ajoute pas de *picotá*. Quand on pèse ce bois avec un emballage en sparterie, le *bahār* est de 22 *frāsila*, *picotá* comprise. C'est le même *bahār* que pour le poivre; quand on pèse ce bois avec un emballage en sparterie, [le *bahār* utilisé] est absolument identique à celui pour le poivre. Quand on le pèse [, au contraire,] avec [une corde] en fibre de coco, le *bahār* est alors de 28 *frāsila*, comme il a été dit. Le *mann* et le *bahār* [usités pour ce bois] sont absolument identiques à ceux qu'on emploie pour le poivre[2].

Pour la cannelle de Baticala.

(P. 19.) Le *bahār* pour le cannelle de Baticala est de 20 *frāsila*, plus 4 de *picotá*; au total 24 *frāsila*, *picotá* comprise. Le *frāsila* est de 14 *mann* et 4 *quiaz*. Ce *bahār* représente $4\frac{1}{2}$ quintaux, 17 livres et 7 onces; le *frāsila*, $29\frac{1}{2}$ livres, $\frac{3}{4}$ d'once, l'un et l'autre avec *picotá*[3].

(1) *Brazil* (sic). La relation de Cabral a : *páo Brazil* (sic), *Navegação do capitão Pedro Alvares Cabral*, dans *Noticias para a historia e geographia das nações ultramarinas*, t. II. Lisbonne, 1812, n° III, p. 130. On sait que ce bois de teinture appelé *brésil* (*Caesalpinia sappan*, le بقّم *bakkam* des Arabes, voir la note suivante) a donné son nom au Brésil de l'Amérique du Sud. L'usage s'est établi d'écrire : *bois de Brésil*, *bois du Brésil*, même quand il s'agit de la variété orientale qui nous est connue plusieurs siècles avant la découverte de l'Amérique.

(2) Pour le bois du Brésil, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 283 et 288; LINSCHOTEN, *Itinerario*, éd. KERN, t. I, p. 83; *Pharmacographia*, p. 189; DALGADO, *Glossario*, s. v° *Brasil*; HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, à l'index du t. II, sub *Bois du Brésil*; *Hobson-Jobson*, sub *Brazil-wood*; IBN AL-BAYṬĀR, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 246, n° 314, et à l'index du t. II, sub *Bois du Brésil*.

(3) Pour la cannelle, *vide supra*, p. 37, note 2.

Pour le plomb.

Le *bahār* pour le plomb est de 18 *frāsila*, plus 2 *mann* de *picotá*. S'il s'agit d'une grande quantité qu'on puisse peser avec [une corde] en fibre de coco, ou d'une petite quantité contenue dans un emballage en sparterie, le *bahār* sera exactement de 20 *frāsila* à cause de la tare qui est d'un *mann*. Mais que ce soit d'une manière ou de l'autre, il n'y a pas de différence; tout revient au même, qu'on pèse le plomb avec un emballage en sparterie ou avec une corde en fibre de coco. Le *frāsila* pour le plomb a le même nombre de *mann* que celui pour le sucre. Le poids du *bahār* est également le même [1].

Pour le cuivre.

Le *bahār* pour le cuivre est le même que celui pour le plomb [2].

Pour les myrobolans secs.

Le *bahār* pour les myrobolans secs est exactement le même que le *bahār* pour la cannelle de Baticala [3].

Pour la garance.

Le *bahār* pour la garance n'est ni plus ni moins que le *bahār* pour le sucre [4].

Pour l'alun.

(P. 20.) Le *bahār* pour l'alun est exactement le même que celui pour le sucre pesé avec un emballage en sparterie. Ce *bahār* est de 20 *frāsila*, sans *picotá*; [quand l'alun est pesé] avec une corde en fibre de coco, [le *bahār* usité] est de

[1] Pour le plomb, cf. mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo.

[2] Pour le cuivre, *ibid.*

[3] Pour le myrobolan, *vide supra*, p. 40, note 3.

[4] Pour la garance, cf. Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. I, p. 179, et t. II, p. 618; Dalgado, *Glossario*, sub verbis *ruiva indiana* et *xaia*.

18 *frāsila*, plus 2 *mann* de *picotá*. Le *bahār* d'alun vaut 40 *hazār*, une année dans l'autre; son poids n'est ni plus ni moins que celui du *bahār* pour le sucre[1].

Pour l'acier.

Le *bahār* pour l'acier est exactement le même que celui pour le sucre pesé avec un emballage en sparterie. Ce *bahār* est de 20 *frāsila*, sans *picotá*; [quand le sucre est pesé] avec des cordes en fibres de coco, [le *bahār* usité] est de 18 *frāsila* et 2 *mann* de *picotá*. Le prix du *bahār* d'acier est de 80 *hazār*.

Pour le laiton.

Le *bahār* pour le laiton[2] est identique à celui pour le sucre; il n'y a aucune différence entre l'un et l'autre.

Pour la noix de galle.

Le *bahār* pour la noix de galle[3] est absolument identique à celui pour le poivre[4].

Pour le storax liquide.

Le *bahār* pour le storax liquide[5] est absolument identique à celui pour le lin et le riz; il n'y a entre ces *bahār* aucune différence[6].

(1) Pour l'alun, cf. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, à l'index du t. II, sub verbo.

(2) *Latão.*

(3) *Bugalho.*

(4) Cf. HEYD, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 643; *Pharmacographia*, p. 536-540; *Chau-Ju-kua*, p. 215.

(5) *Roçamalha.*

(6) Pour le storax liquide, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 112-113; *Pharmacographia*, p. 241-247; *Chau Ju-kua*, p. 200-201; *Hobson-Jobson*, sub verbo *Rose-mallows*; DALGADO, *Glossario*, s. v°.

Pour le salpêtre.

Le *bahār* pour le salpêtre[1] est absolument identique à celui pour le lin et le riz; il n'y a entre ces *bahār* aucune différence.

Pour l'eau de rose.

(P. 21.) Le *bahār* pour l'eau de rose est de 200 *mann* — elle se vend par *mann* — auxquels s'ajoute un *mann* de *picotá* pour chaque 10 *mann*. Le *mann* vaut 2 *sadī*. L'eau de rose d'Aden vaut 10 *sadi* le *mann* du petit poids de tare[2].

Pour le savon.

Le savon de Diu se vend par pains à raison de 7, 8 *fals* le pain et 3 pains pour un *sadī*. Le savon de Diu se pèse au *bahār*. Ce *bahār* est absolument identique à celui pour le lin et le riz.

Pour la réglisse.

Le *bahār* pour la réglisse[3] est identique à celui pour le riz et le lin.

Pour les perles fausses.

Les très petites perles fausses[4] de couleur se vendent et s'achètent au *conto*[5] et de gré à gré, et aussi au collier[6] pour les petites. Un collier vaut . . .[7]. D'autres perles fausses[8]

(1) *Salitre.*

(2) Pour l'eau de rose, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 242; *Pharmacographia*, p. 233-238; Dalgado, *Glossario*, s. v° *agua de peru.*

(3) *Alcaçuz.*

(4) *Comtinhas.*

(5) Le texte a *comto*, litt. un million; mais il faut entendre : au mille. *Vide infra* à propos de la noix d'arec, p. 62.

(6) *Ramaes*, sing. *ramal*, qui désigne une cordelette d'une certaine longueur à laquelle des perles fausses sont enfilées et qui devait constituer une unité de vente.

(7) Le prix manque dans le manuscrit.

(8) *E outras comtas*...

noires, rouges de Malindi se vendent au *bahār*. Ce *bahār* est de 20 *frāsila*, plus 4 *frāsila* de *picotá*.

Pour le lin *galego*.

Le lin de Rīšhir [1] et de Baṣra [2] qui est . . . [3] se vend et se pèse au *mann*. Pour chaque 10 *mann*, on ajoute 1 *mann* de *picota*.

Pour le chanvre.

Le chanvre [4] se vend au *mann*. Pour chaque 10 *mann* (p. 22), on ajoute 1 *mann* de *picotá*, quand on l'achète dans les boutiques [5]. Quand on l'achète dans les *dukkān* [6], le *dukkān-dār* [7] ne donne pas de *picotá* et il gagne ainsi un *quiaz*. En effet, le *mann* usité dans les boutiques est de 25 *quiaz* et le *mann* usité dans les *dukkān* est de 24 *quiaz*. Le *mann* ne représente pas plus de 4 livres parce qu'il est de 24 *quiaz*; le *quiaz* représente 2 onces et $5\frac{1}{2}$ huitièmes; le *bahār*, 7 quintaux, 20 livres, 15 onces et 2 huitièmes [8].

Pour le chanvre de l'Inde.

Le *bahār* pour le chanvre de l'Inde [9] est absolument identique au *bahār* pour le riz [10].

(1) Le texte a *Raxel.* C'est un port du golfe Persique, situé dans les environs de Rushire qui a perdu toute importance. Cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes*, Paris, 1861, in-8°, p. 270, sub verbo ريشهر; *Instructions nautiques. Océan Indien. Golfe d'Oman et golfe Persique*, n° 851, Paris, 1904, p. 236; *Hobson-Jobson*, sub verbo *Reshire*.

(2) *Baçoraa* (*sic*).

(3) *Que he galego, de fiar* (?).

(4) Le texte a : *o linho alcaneue.*

(5) *Logias. Vide supra*, p. 44, note 3.

(6) *Ibid.*

(7) *Ibid.*

(8) Pour le chanvre, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 98-99; *Pharmacographia*, p. 491-495.

(9) *Bamgue* < skr. *bhanga, cannabis indica.*

(10) Pour le chanvre indien, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 95-101;

Pour la noix d'arec.

La noix d'arec se vend au *conto,* c'est-à-dire au mille[1]. Le mille de noix d'arec de Chaul vaut 10 *sadī,* si ce sont des noix grosses et nouvelles; celles de Goa valent de 4 à 5 *sadī*[2].

Pour le cate [ou cachou].

Le *bahār* de cat, qu'on appelle ici cachou[3], est absolument identique, quant au poids, au *bahār* pour le riz[4].

Pour le suif.

Le *bahār* pour le suif est identique, en tout et pour tout, à celui pour le riz.

Pour le sumac.

Le *bahār* pour le sumac est de 200 *mann* auxquels s'ajoutent 20 *mann* de *picotá.* Il est absolument identique au *bahār* pour le riz.

Pour la cornaline.

La cornaline[5], grande et petite, se vend par *conto* et à l'œil[6]. Il n'y a donc rien de plus à en dire[7].

LINSCHOTEN, *Itinerario,* éd. KERN, t. II, p. 46-48; *Chau Ju-kua*, p. 48, 77, 88, 155, 169, 176 et 183; DALGADO, *Glossario,* s. v° *bangue; Hobson-Jobson,* sub verbis *Bang*, *Bhang.*

(1) *Arequa se vende por comto, a saber : por milheyros.*

(2) Pour la noix d'arec, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios,* t. I, p. 325-341; LINSCHOTEN, *Itinerario,* éd. KERN, t. II, p. 7-11; *Pharmacographia,* p. 607-609; DALGADO, *Glossario,* s. v° *Areca; Hobson-Jobson,* sub verbis *Areca* et *Pawn;* mes *Relations de voyages,* à l'index du t. II, sub verbo *Arec; Chau Ju-kua,* p. 213.

(3) *Cacho.*

(4) Pour le cate, cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios,* t. II, p. 69-80; *Pharmacographia,* p. 213-216; *Hobson-Jobson,* sub verbo *Catechu;* DALGADO, *Glossario,* s. v° *Cate.*

(5) *Laqueca* < *arabe* العقيق *al-ʿaḳīḳ.*

(6) *E a olho;* sans les compter.

(7) Sur cette pierre, cf. CLÉMENT-MULLET, *Essai sur la minéralogie arabe,* p. 129-134; DALGADO, *Glossario,* s. v° *alaqueca.*

Pour le riz.

(P. 23.) Le riz[1] s'achète et se vend au *bahār* et aussi au *mann*. Le *bahār* est de 200 *mann* auxquels s'ajoutent 20 *mann* de *picotá;* au total : 220 *mann* au *bahār*, *picotá* comprise. On le pèse par *mann;* chaque *mann* est de 25 *quiaz;* le *mann* des *dukkān*[2] est de 24 *quiaz*. Les *dukkān-dār*[3] gagnent ce *quiaz* [de différence] et ils bénéficient aussi de la *picotá* parce qu'ils n'en donnent pas. Chaque *mann* pèse [en poids portugais] 4 livres, 2 onces et $5\frac{1}{2}$ huitièmes. Le *mann* des *dukkān* ne représente que 4 livres parce que ce *mann* est de 24 *quiaz* [au lieu de 25]. Le *quiaz* représente 2 onces et $5\frac{1}{2}$ huitièmes; le *bahār*, 7 quintaux, 20 livres, 15 onces et 2 huitièmes[4].

Pour le blé.

Le blé se vend et s'achète au *bahār* et aussi au *mann*, tout comme le riz, sans aucune différence entre l'un et l'autre.

Pour l'orge.

L'orge [se vend et s'achète] tout à fait comme le riz et le blé.

Pour le beurre.

Le beurre se vend par *mann;* il provient de Baṣra et de Rīšhir[5]. La majeure partie importée à Hormuz provient de Diul[6] et de Mangalor[7]; il s'importe dans de grandes jarres

(1) *Arroz* < arabe ٱلرُّزّ *ar-ruzz*.
(2) *Ducões*. *Vide supra*, p. 44, note 3.
(3) *Ibid.*
(4) Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *Arroz*.
(5) Le texte a *Reyxel*. *Vide supra*, p. 61, note 1.
(6) Ou Diul-Sind (cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo), à l'embouchure de l'Indus.
(7) Le texte a *Mamgalor;* il s'agit sans doute du port du Canara; cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Mangalore*, *a*.

en cuir[1] [appelées] *dabaas*[2]. On le pèse au *capão*[3] qui est un poids de la ville, dans le *dabaa*. Après l'avoir pesé, on déduit la tare et on ajoute, comme *picotá*, un *mann* pour chaque 10 *mann*. On sait ainsi [quelle est la quantité de beurre] contenue dans chaque jarre. On le pèse aussi par *mann*, au détail, avec *picotá*. Les *dukkān* ne donnent pas de *picotá*. Le *mann* pour le beurre est absolument identique à celui pour le riz.

Pour l'huile.

(P. 24.) [Le *bahār* pour] l'huile de sésame (*sesamum indicum*), de graines de moutarde et de coco est absolument identique à celui pour le riz et le beurre, sans aucune différence entre l'un et l'autre.

Pour [la corde en] fibres de coco.

Le *bahār* pour [la corde en] fibres de coco[4], qu'elle soit mince ou grosse, est de 200 *mann*, auxquels s'ajoutent 20 *mann* de *picotá*; au total : 220 *mann*, *picotá* comprise. Il est absolument identique au *bahār* pour le riz[5].

Pour le sésame.

Le sésame[6] se pèse par *mann*; il se vend au *bahār* aussi bien qu'au *mann*. On ajoute un *mann* de *picotá* par chaque 10 *mann*. [Ce *mann*] est absolument identique à celui pour le riz, en ce qui concerne le poids[7].

(1) *E vem em hũas jarras de couro grandes.*

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *dubber*, grand récipient ovale en cuir de buffle < persan *dabbah*, hindoustani *ḍabbā*, konkani *dabó* < skr. *dabaḍā*, apud Dalgado, *Glossario*, s. v° *Daba*.

(3) Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *Capão*.

(4) *Cairo.*

(5) Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *Coir*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *Cairo*.

(6) *Gergelim.*

(7) Pour le sésame, cf. *Pharmacographia*, p. 425-427; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. I, p. 177, 545, t. II, p. 355, 441; *Hobson-Jobson*,

Pour le mungo.

Le mungo [1] [s'achète et se vend] exactement comme le riz et les autres denrées indiquées ci-dessus qui se pèsent de la même façon. Il n'y a aucune différence entre le mungo et celles qui se vendent au *mann*.

Pour le goudron de Baṣra.

Le goudron de Baṣra et de Bagdad [2] se pèse comme le riz; on le pèse par *bahār*. Le *bahār* est de 200 *mann* auxquels s'ajoutent 20 *mann* de *picotá;* au total : 220 *mann, picotá* comprise. Ces poids ont été vérifiés à Hormuz par Francisco Sallgado, Gaspar Diaz, Jorge Gomçalvez et Manuel Fialho, sur l'ordre de Pero Vaz, contrôleur des domaines.

Pour le biscuit.

(P. 25.) Le biscuit se pèse par 5 *frāsila* qui représentent $1\frac{3}{4}$ quintal, d'où 1 *frāsila* = $25\frac{3}{5}$ livres [portugaises].

Pour le charbon.

Le charbon se pèse comme le riz (*vide supra*).

Pour la cifa.

La cifa [3] se pèse comme le riz (*vide supra*), la corde en fibre de coco, le goudron de Bagdad.

Pour le quil.

Le quil [4] se pèse absolument comme le riz.

s. v° *Gingeli;* DALGADO, *Glossario*, s. v° *gergelim;* LAUFER, *Sino-iranica*, p. 288 et suiv.

(1) *Phaseolus mungo.* Cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. II, p. 139-143 et 150; LAUFER, *Sino-iranica*, p. 308, n. 3, et 585; DALGADO, *Glossario*, s. v°.

(2) Le texte a *bagodaa.*

(3) Huile de poisson. Cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *Cifa.*

(4) Sorte de bitume < arabe قير *ḳīr*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Kil*, qui

IMPRIMERIE NATIONALE.

Monnaies.

Un lak[1] vaut 50 *pardão* de *sadī*[2] qu'on appelle monnaie de mauvais aloi. Ce lak n'est pas une monnaie, c'est une expression numérale dont on se sert à Hormuz. Chacun de ces *pardão* vaut 2 *hazār*[3]; chaque *hazār*, 10 *sadī*, et chaque *sadī*, 100 *dīnār*. Ainsi se tiennent les comptes des recettes de la douane. Un *ašrafī*[4] d'or vaut 21 ½ *sadī* en monnaie de bon aloi. Dans les comptes du Roi notre Seigneur, un *ašrafī* représente 300 reis; c'est avec cette valeur [en monnaie portugaise] qu'il a cours à Hormuz. Parfois, dans l'Inde, il bénéficie d'un change[5] de 2 et 3 p. 100. Actuellement [, en 1554,] il ne vaut que 300 reis, ce qui paraît provenir du fait que l'or est de moins bon aloi qu'autrefois. La pièce d'argent de 5 *tanga* vaut un *pardão*; 4 ½ *sadī* font un *tanga*. La [pièce de 5] *tanga* vaut, dans l'Inde, 300 reis, mais elle varie de valeur d'après le change. Actuellement, elle vaut beaucoup plus : un *tanga* vaut plus de 5 *sadī* et (p. 26) 5 *tanga* valent 360 reis dans l'Inde. Quand on ne fait pas de voyages au Bengale et à Ma-

n'a pas cité les deux passages suivants de *The travels of Pedro Teixeira with his* Kings of Hormuz *and extracts from his* Kings of Persia, *Hakluyt Society*, II series, n° IX, 1902 : «But in spite of this, and of their being uncaulked, they [the boats that they call *danequas*] are very straunch and water-tight, being covered with a bitumen that they call *quir* ...» (p. 29). «There were also therein certain boats, like those of Baçora, called *danecas* (*sic*), pitched with *quir*, that is, the bitumen of Hyt, on the Euphrates» [sur *Hīt* ou *Hayt*, cf. *Géographie d'Aboulféda*, t. II, p. 65; t. II, 2ᵉ partie, p. 49, 51, 68, 71, 72] ... (*ibid.*, p. 55).

(1) Le texte a *leque* = 100.000. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *lack*.

(2) Le texte a toujours *çadis* au pluriel, et *çadim* au sing.

(3) Le texte a toujours *azar*, *azares*.

(4) *Xerafim*.

(5) *Valiam mais de çarrafagem*. Ce dernier mot est une forme portugaise dérivée de l'arabe صرّاف *ṣarrāf* «changeur de monnaies». Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *shroff*.

laka, ils valent alors beaucoup plus. Cette monnaie se comporte comme une marchandise [dont le prix] monte et baisse.

Almude.

A Hormuz, un almude[1] vaut 8 canada. 35 *mann* de riz en mesure de Goa = un *bahār* en poids de Hormuz.

Sofala.

Le *bahār* [de Sofala][2] est de 20 *frāsila;* le *frāsila*, de 15 *mann* qui représentent 27 livres [portugaises]. Ce *bahār* pèse 4 quintaux et 28 livres. C'est avec ce *bahār* qu'on pèse les perles fausses[3] et l'étain. Le *bahār* pour l'ivoire pèse 4 quintaux et $10\frac{1}{2}$ livres. D'après la coutume, quand on achète l'ivoire, on ajoute 4 livres par 6 arrobes [de *picotá*].

$47\frac{1}{2}$ *mithkāl* de Sofala pèsent 1 marc. Un *mithkāl* vaut 467 reis ou 8 *tanga.*

La balle de mil contient 10 alquières qui valent 25 *panja;* chaque *panja* vaut 8 *conja*[4].

En ce qui concerne les monnaies, on se sert dans la forteresse de Sofala des monnaies portugaises. Il n'existe pas de monnaie du pays. Avec des étoffes [importées], on achète [par échange] du mil et d'autres choses; et avec des mesures de mil appelées *conja,* on achète [par échange] sur la place, des choses de peu de valeur.

(1) Pour tous ces noms de monnaies, poids et mesures, voir les indices à la fin de ce mémoire. On y trouvera également leur équivalence, pour les monnaies, en monnaie portugaise, et pour les poids et mesures, en poids et mesures du système métrique.

(2) Le texte a *Çofala.* Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbo *Sofala,* et mes *Relations de voyages,* à l'index du t. II, sub *Sofāla du Zandj.*

(3) *As comtas*, litt. les grains, dans le sens de grains de chapelet, de collier.

(4) *Comja,* mesure pour le mil, ainsi que l'indique le texte plus loin, de la contenance de 0 litre 690.

Cuama.

Le *bahār* de Cuama[1] est de 20 *frāsila* et pèse 5 quintaux. Un *frāsila* = une arrobe.

Le *mithḳāl* de ce port a la même valeur qu'à Sofala.

Mozambique.

(P. 27.) Le *bahār* est de 20 *frāsila;* le *frāsila,* de 12 *mann.* Chaque *mann* pèse 198 *mithḳāl* de Sofala, dont 47 ½ *mithḳāl* valent un marc. Le *mann* représente 2 livres, 1 once, 2 huitièmes et 56 grains. Le *bahār* représente 3 quintaux, 3 arrobes, 20 livres, 3 ½ onces et 48 grains. 52 *mithḳāl* de Mozambique valent un marc. Un *mithḳāl* de Sofala vaut 467 reis. Quand on parle par cruzade, il vaut 400 reis. Il va sans dire qu'il s'agit de la cruzade d'or qui représente alors 12 *alquere* ou 32 *panja.*

Les mesures dont on se sert dans la forteresse de Mozambique sont les mesures portugaises.

En ce qui concerne l'huile de sésame fabriquée dans le pays, on la mesure au pot[2]; chaque pot contient 6 *canada*[3].

Malindi[4].

Le *bahār* est de 24 *frāsila;* le *frāsila* de 10 ½ *mann.* Le *frāsila* représente 21 ⅓ livres [portugaises]; le *mann,* 2 livres, 4 huitièmes et 4 ⅔ grains. Le *bahār* représente ainsi 4 quintaux.

D'après le compte de Isoryo de Matos[5], agent commercial[6]

[1] Pour *Kuāma* ou *Kuwāma,* d'après la transcription arabe كوامة, dans mes *Relations de voyages,* t. II, p. 537. A l'embouchure du Zambèze.

[2] *Panella.*

[3] Sur Mozambique, cf. Milburn, *Oriental commerce,* t. I, p. 59-64.

[4] *Melinde.*

[5] Lire : Isidoro de Mattos.

[6] *Feitor.*

de Mozambique, ce *bahār* ressort à 4 quintaux et 18 livres, ainsi que l'indiquent les feuilles 102 [de son livre] de recettes, d'après l'examen qui en a été fait par des personnes compétentes. D'après cette indication, le *frāsila* ressort à 22 livres et 1 $\frac{1}{3}$ once.

Dans ce pays, les *mithḳāl* ont cours. Un *mithḳāl* vaut 6 *tanga*, c'est-à-dire 360 reis.

Zanzibar.

Le *bahār* est de 20 *frāsila*; le *frāsila*, de 12 $\frac{1}{2}$ *mann*. Le *frāsila* représente 25 livres, 9 $\frac{1}{2}$ onces et 57 $\frac{1}{2}$ grains; le *mann*, 2 livres, 6 huitièmes (1) et 10 $\frac{1}{2}$ grains. Le *bahār* pèse 4 quintaux.

Mombasa (2).

(P. 28.) Le *bahār* est de 25 *frāsila*; le *frāsila*, de 10 *mann*. Le *frāsila* représente 20 livres, 7 onces, 5 huitièmes et 31 $\frac{2}{3}$ grains; le *bahār*, 4 quintaux.

Kilwa (3) *et Monfia* (4).

Le *bahār* est de 20 *frāsila*; le *frāsila*, de 12 *mann*. Le *mann*

(1) *Oitauas.*

(2) Le texte a *Bombaça* (cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Bombasa*) qui est la transcription portugaise de l'arabe منبسة *Monbasa* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 324 et 435). Le nom bantou de ce port est Mvita. L'alternance *m* étranger > *b* portugais est fréquente, ainsi que l'alternance inverse, (cf. le *Monçaide* de Barros [décade I, livre IV, chap. VIII, p. 330] qui est pour *Mouçaide* et représente l'arabe *Abū Sa'īd*).

(3) Le Kilwa (Quiloa) de la conquête portugaise est représenté aujourd'hui par le village de Kilwa Kisiwani (cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Quiloa*, les *Instructions nautiques. Océan Indien. Côtes Sud et Est d'Afrique*, n° 980, Paris, 1914, p. 228, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 336, 337, 338, 536).

(4) En arabe منفية *Monfya* ou *Monfiya* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II

pèse 1 livre et 12 $\frac{1}{3}$ onces; le *bahār*, 3 quintaux, 1 arrobe et 9 livres.

Diu.

Le *kandi*[1] de Diu[2] du temps des Maures, avant que [les Portugais] y aient une forteresse[3], était de 20 *mann;* le *mann* de 40 *ser*[4]. Ce *mann* pèse 26 $\frac{2}{3}$ livres; le *ser,* 10 $\frac{5}{8}$ onces et 8 $\frac{1}{2}$ grains. Le *kandi* de Diu pesait ainsi 4 quintaux et 20 livres.

Actuellement, le *bahār,* en usage dans la forteresse, pèse 4 quintaux.

Les monnaies sont si différentes et changent tellement [de valeur] qu'on ne peut rien en dire de certain. Chaque semaine, chaque mois, [leur valeur] monte ou baisse d'après la quantité qui est importée dans le pays.

Pour les recettes de la douane, on compte par *fedea*[5]. Ce n'est pas une monnaie, mais seulement un terme de compte. 60 *fedea* = 1 *aśery*[6], monnaie d'argent actuellement en cours. 12 *perogi* font 1 *aśery;* 42 $\frac{1}{2}$ *perogi* font 1 *pardão* d'or ou 5 *tanga* d'argent qui valent 360 reis. Ces *fedea* précités dont l'un = 60 *śery* (*sic*), sont acceptés pour tous les droits de douane, à l'exception du droit de *salamim* pour lequel on

p. 536), l'île Mafia de nos cartes, au sud de Zanzibar (cf. *Instructions nautiques. Côtes Sud et Est d'Afrique*, n° 980, p. 242 et suiv.).

(1) *Camdil.*

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo, et mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II.

(3) La première pierre en fut posée solennellement par le gouverneur de l'Inde, Nuno da Cunha, le 21 décembre 1531, le jour de la fête de l'apôtre saint Thomas, patron de l'Inde portugaise, dont la forteresse prit le nom (cf. Barros, *Da Asia,* décade IV, liv. VI, chap. xv, p. 84-85; Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India,* liv. VIII, chap. cviii, p. 258-259(.

(4) *Cer.*

(5) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(6) *Axiry.*

compte 72 et 72 ½ *fedea* pour un *aśery*. Ce *salamim* est un droit de courtage. Lorsque les trésoriers remettent ces *śery* (*sic*) aux agents commerciaux, c'est toujours (p. 29) un avantage pour les finances du Roi. Les trésoriers reçoivent volontiers [cette monnaie], car ils la versent à l'agent commercial pour une valeur supérieure à celle pour laquelle ils l'ont encaissée; ainsi, ils versent [ces *aśery* en les comptant] à leur valeur dans le pays qui est plus élévée [que celle pour laquelle ils les ont reçus], comme il résulte des documents officiels[1]. En ce qui concerne la remise [de fonds] aux agents commerciaux, elle s'effectue en *pardão* d'or ou [en pièces] de 5 *tanga* en argent qui valent un *pardão*.

Lorsque les agents commerciaux effectuent des payements en cette monnaie pour la solde, les vivres et les gages[2], ils versent 5 *tanga* d'argent ou un *pardão* d'or pour 300 reis. Quand ces agents font effectuer des payements dans d'autres endroits [que Diu], ces *pardão* sont comptés à raison de 360 reis pour un *pardão*.

Le *kandi* de riz doit être compté [à Diu] à 8 *para* [au lieu de] 14 *para* [comme à Cochin]. Le *para* [de Cochin] se divise en 42 mesures qui sont moindres que les 8 *para* ci-dessus.

Ceci est justifié par les comptes de Antonio Neto, le receveur des droits d'entrée et de sortie[3], où on constate que le *para* de 8 au *kandi* [à Diu] est de 76 mesures [, les mêmes mesures que celles dont] 42 = un *para* [à Cochin où on compte] 14 *para* et 20 mesures [les mêmes mesures] dont 42 = 1 *para*[4]. Ces mesures sont réglementaires et on en use encore aujourd'hui.

(1) *Os conhecimentos em forma.*

(2) *Soldos mantimentos e ordenados.*

(3) *Allmoxarife.*

(4) Pour ce passage qui est un peu trop concis, *vide infra* les mesures de Cochin.

Le *mann* pour l'huile = $8\frac{1}{4}$ *canada*, ainsi que le *mann* pour le beurre.

Baçaim.

Le *bahār* de Baçaim[1] est de 20 *mann;* le *mann*, de 40 *ser*. Le *mann* représente $25\frac{3}{4}$ livres; le *ser*, 10 onces et $1\frac{1}{2}$ huitièmes; le *bahār*, 4 quintaux.

Dans cette forteresse, le *fedea* était en usage. C'est une monnaie nominale divisionnaire des monnaies d'or et d'argent. Actuellement, on compte 4 *fedea* pour 1 *tanga* d'argent et 5 *tanga* pour un *pardão*. Actuellement on s'en sert [encore] pour les fermages et les *foros*[2] où les recouvrements se font en *pardão* à raison de 5 *tanga* d'argent pour un *pardão*. Dans les *caçabees*[3] où il s'agit de petites rentes, on compte par *fedea*, et 4 *fedea* valent un *tanga* d'argent.

Les dépenses sont effectuées dans cette forteresse, en *pardão* valant 5 *tanga* d'argent, au même change que celui auquel on perçoit cette monnaie. Aussi [les comptes] de dépenses sont-ils tenus en *pardão* (p. 30) pour tout ce qu'on achète dans ce pays et tout ce qu'on y dépense. Pour les payements de soldes et salaires[4] payables dans le pays, 5 *tanga* d'argent sont payés pour 300 *reis*. Si ces payements sont effectués

(1) Au nord de Bombay. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v°. *Bassein*.

(2) Il y avait deux sortes de *foros* : le *fôro corrente* ou redevance annuelle payée à titre de fermage temporaire pour la location des propriétés des communes agricoles ou de l'État; et le *fôro limitado* qui est une redevance fixe perpétuelle payée au Konkan, pour un terrain initialement inculte. Ce dernier *fôro* est également désigné sous le nom de *cotubano* (*apud* Dalgado, *Glossario*, *sub verbis*).

(3) *Caçabees*, sing. *caçabé*, orthographié plus fréquemment *cassabé*, «chef-lieu de la province ou du district» < arabe القصبة, «la ville principale, la capitale» (*apud* Dalgado, *Glossario*, s. v° *cassabé*).

(4) Il s'agit des soldes et salaires établis en monnaie portugaise pour des fonctionnaires ou employés militaires et civils de la métropole, en service dans l'Inde.

dans d'autres forteresses, les 5 *tanga* sont évalués 360 *reis*, ce qu'ils valent généralement dans toute l'Inde.

Le *kandi* de riz et de blé est le même que celui de Goa et il a les mêmes subdivisions qu'à Goa.

Le *mura* de *padi*[1], ou riz avec sa cosse, pèse 3 *kandi*. Quand le riz a été décortiqué, il donne un peu plus d'un *kandi* et demi [de riz blanc].

1 *almude* = 9 *canada*.

Chaul[2].

Le *kandi* est de 20 *mann*; le *mann* de 40 *ser*. Le *mann* représente $25\frac{3}{5}$ livres; le *kandi*, 4 quintaux, et le *ser*, $10\frac{1}{8}$ onces et 66 grains. Ce *kandi* de 4 quintaux [pris comme mesure de capacité] est de 14 *para* [comme celui de Cochin]. Le *kandi* de riz [, mesure de capacité,] est de 14 *para*; le *para*, de 42 mesures [comme à Cochin]. Le *kandi* pour le blé est identique à celui-ci.

Les monnaies sont les mêmes qu'à Goa. On se sert davantage à Chaul du *pardão* d'or que d'autres monnaies. Le *pardão* d'or vaut 360 *reis* avec des variations de change quand on en exporte[3]. D'autres monnaies ont cours d'après leur valeur qui est variable.

Les mesures de capacité, l'almude et la canada, sont les mêmes qu'en Portugal.

Les *bazaruco* du pays sont cotés à 20 pour un *tanga* de 60 *reis*.

Estamym de Chaul.

Le *bahār* de l'estamym[4] de Chaul est de 20 *mann*; le *mann*,

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *paddy*.

(2) Port du Konkan. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Choul*.

(3) Le change est plus ou moins élevé suivant que la quantité de *pardão* exportés est plus ou moins considérable.

(4) D'après une note de Felner, à l'index du volume des *Subsidios para a*

de 40 *ser*. Ces 20 *mann* représentent 18 *mann* en poids de Chaul. Par rapport au poids de Chaul dont le *bahār* représente 4 quintaux, ce *bahār* de l'estamym représente 3 quintaux, 2 arrobes, 12 livres et 12 $\frac{6}{8}$ onces. Le *mann* représente 24 livres et 5 $\frac{1}{2}$ huitièmes.

Dabul.

(P. 31.) Le *bahār* de Dabul[1] est de 20 *mann*; le *mann*, de 40 *ser*. Le *mann* représente 25 livres [portugaises]; le *ser*, 10 onces. Ce *bahār* pèse 3 quintaux, 3 arrobes et 20 livres.

Goa.

Le *kandi* de Goa[2] est de 20 *mann*. Le *mann* représente 24 livres [portugaises], d'où le *kandi* représente 3 quintaux et 3 arrobes.

Le *mann* d'huile est de 12 canadas qui pèsent 2 livres et 13 onces la canada. Le *mann* de beurre est de 8 canadas dont une canada pèse 3 livres [portugaises].

Le *kandi* de blé et de riz est également de 20 *mann*; le *mann*, de 24 mesures. Ces 24 mesures représentent 33 mesures des 42 qui font 1 *para* [à Cochin]. On donne régulièrement 2 de ces mesures de riz par jour, à chaque personne. Ainsi, ce *kandi* est de 15 *para* et 30 mesures [de même capacité que celles de] 42 au *para* [de Cochin]. Pour le blé, on se sert des *kandi* et *mann* de 24 mesures au *mann*, et non des mesures [divisionnaires] du *para*.

historia da India portugeza, «l'*estamym* de Chaul était une grande foire ou marché qui se tenait près de la ville». Sur cette foire, cf. également, dans le même volume : Simão Botelho, *Tombo do Estado da India*, p. 119-120. Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v°. *estamim*.

(1) Port du Konkan. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Dabul*.

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

MONNAIES. — La monnaie de cuivre est le *leal*[1] de 50 au *tanga* qui vaut 60 reis. 5 *tanga* font un *pardão* qui vaut 300 reis.

Les *tanga* blancs qu'on reçoit en payement des *foros*[2], sont de 4 *bargani* au *tanga*; un *bargani* = 24 *leal*[3]. Ces *tanga* se changent également au cours de 50 *leal* au *tanga*, de 5 *tanga* au *pardão* de 300 reis. C'est à ce taux que les fonctionnaires du Roi notre Seigneur sont obligés de les écouler.

Dans cette ville de Goa, ce sont surtout les *pardão* d'or qui sont en usage. Un *pardão* vaut ordinairement 360 reis. Quelques-uns [bénéficient] d'un léger change quand on en manque dans les endroits où ils ont plus de valeur [qu'à Goa]. Un de ces *pardão* vaut 6 *tanga*.

(P. 32.) Le [sequin] vénitien[4], le *sulṭānī* et le *abraemo* valent 7 *tanga* ou 420 reis. La cruzade d'or de Portugal de nouvel aloi vaut 420 reis ou 7 *tanga*.

L'*ašrafī* d'Aden vaut 360 reis.

L'*ašrafī* de Hormuz vaut 5 *tanga* ou 300 reis.

La pièce de 5 *tanga* d'argent vaut 360 reis; en outre, elle est souvent sujette à un change de 8 à 10 %, suivant le temps des moussons pour se rendre de Bengale à Malaka[5].

(1) Au pluriel *leaes*. Cf. également dans le même volume, *Tombo do Estado da India*, p. 46 et 76.

(2) *Vide supra*, p. 72, note 2.

(3) Dans un passage du *Tombo do Estado da India* (*loc. cit.*, p. 46 *infra*), il est dit : «Les îles de Tiçoary, Divar, Chorão et Johão [aux environs de Goa] acquittent toutes pour droits régaliens (*foros*), d'après une antique coutume, la somme de 36.474 *tanga* blancs, 3 *barguani* et 21 *leal*, sur la base de 4 *barguani* au *tanga* et 24 *leal* au *barguani* = 24 *bazaruco*. Cette somme globale représente 14.006 *pardão*, 1 *tanga* et 47 *leal*; autrement dit : 4 *contos* 201.916 reis et $\frac{2}{5}$».

(4) Le texte a *venezeanos*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Venetian*.

(5) *Segumdo ho tempo das monçoes pera bemgalla e mallaca*. La phrase n'est pas très claire. Je suppose qu'il faut entendre : suivant que l'époque des voyages pour le Bengale et Malaka est plus ou moins avancée, les départs sont

Quand on compte par *vintem*[1], [il faut entendre que] 1 *vintem* = 15 *leal*.

Il vient également dans cette ville de Goa des *madrafašão*[2]. C'est une monnaie de Cambay dont la valeur est très variable. Les uns valent 24 *tanga* de 60 reis au *tanga;* les autres, 23, 22, 21 [*tanga*] et plus ou moins encore, suivant l'époque et le cours[3].

Baticala.

Le *bahār* de Baticala[4] avec lequel on pèse le cuivre et le fer, la cannelle et la corde en fibres de coco, est de 22 *frāsila*. Un *frāsila* = 21 livres [portugaises]. Ce *frāsila* est de 100 *fen*[5]. Le *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et 14 livres.

Le *frāsila* avec lequel on pèse les légumes est de 24 livres. On pèse également le corail avec ce *frāsila*.

Le *bahār* pour le sucre est de 20 *frāsila* de 21 livres [portugaises] chacun. Le *bahār* représente ainsi 3 quintaux, 1 arrobe et 4 livres.

Chaque balle de riz de Baticala est de 2 ½ *para* de 42 mesures au *para*, comme à Cochin dont le *para* sert d'étalon [pour celui de Baticala]. Les balles de Barsalore[6] sont de 3 *para* des précédents.

Les balles de sucre de Baticala sont de 8 *frāsila*, l'une dans l'autre, ce qui représente 7 *mann* de Goa.

Les monnaies de Baticala sont les mêmes que celles de Goa.

plus ou moins fréquents, et par conséquent les sorties de numéraire plus ou moins importantes.

(1) Monnaie portugaise valant 20 reis.

(2) *Madrafaxao*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(3) Sur Goa, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. I, p. 297 et suiv.

(4) Port de la côte du Canara. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Batcul*.

(5) Le texte a le pluriel *fees*.

(6) Le texte a *bracelor*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Bacanore*.

Le *pardão* d'or qui est en usage à Baticala et qui est la monnaie du pays, vaut 360 reis.

Honore.

(P. 33.) Le *bahār* de Honore[1] représente 3 quintaux, 1 arrobe et 24 livres[2].

Cananor.

Le *bahār* de Cananor[3] est de 20 *frāsila* de 22 livres, 6 onces et 3 huitièmes [le *frāsila*]. Le *frāsila* = 100 *fēes*. Ce *bahār* représente 3 quintaux et 2 arrobes, poids nouveau, c'est-à-dire 4 quintaux, poids ancien.

Le *bornim* qui est une mesure de capacité de Cananor = 16 canadas.

Une balle de riz de Baticala contient 27 ½ *tanganim* — c'est une mesure de capacité du pays —.

Ces balles contiennent 2 ½ *para* de 42 mesures au *para*, [d'après le *para* de Cochin] qui sert d'étalon. La balle de Barsalore est de 3 *para*.

A Cananor, il y a des *fanām* de bas aloi dont le prix est variable. Le cours ordinaire est de 13 ½, 13 ¼ *fanām* pour un *pardão* d'or de 360 reis[4].

Calicut[5] *et Chale*[6].

Le *bahār* de Calicut est de 20 *frāsila*; le *frāsila*, de 100 *fēes*.

(1) Le texte a *Onor*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Honore*. Port du Canara.

(2) Sur Honore, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. I, p. 314-315.

(3) Port de la côte septentrionale du Malabar. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cannanore*.

(4) Sur Cananor, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. I, p. 319-320.

(5-6) (5) Dans la notice consacrée à Calicut, le *Tao yi tche lio* (1349) dit : «Chaque

Ce *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et $5\frac{1}{2}$ livres; le *frāsila*, $22\frac{3}{5}$ livres.

Dans le royaume de Calicut, la monnaie est le *fanām* d'or de bas aloi dont 14 valent un *pardão* d'or de 360 reis. L'*ašrafī* vaut 12 *fanām*, mais quelquefois plus ou moins, suivant l'époque [1].

COCHIN [2].

Le *bahār* est de 12 *frāsila*. Le *frāsila* représente 18 livres, 1 once, 6 huitièmes et $28\frac{4}{5}$ grains. Ce *frāsila* = 100 *fēes*. Ce (p. 34) *bahār* représente 2 quintaux, 3 arrobes et $10\frac{1}{4}$ livres, poids nouveau, de 16 onces à la livre; soit 3 quintaux et 30 livres, poids ancien, de 14 onces à la livre. C'est le *bahār* pour le poivre.

Le *bahār* de poivre, à Cochin, poids ancien, coûte

播荷 *po-ho* (*bahār*) [pour le poivre] pèse 375 *kati*.» Le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit : «Dans le commerce, les gens de Calicut se servent de pièces d'or de $\frac{6}{10}$ de fin appelées 吧南 *pa-nan* (*fanam*) qui pèsent 2 candarins et ont une inscription sur les deux faces. Ils se servent aussi de petites pièces d'argent appelées 搭兒 *ta-eul* (*tar, tara*) [cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tara*], pesant 3 *li*. Leur poids fondamental est appelé 法利 *fa-li* (=*frāsila*); 20 onces font un *kati* équivalant à 1 *kati*, 9 *mas* et 6 candarins chinois. Leur *cheng* ou pinte, appelé 党戞黎 *tang-ka-li*, équivaut à 1 pinte et six *ko* chinois.» Le *Si yang tchao kong tien lou* (1520) dit également : «Le poids fondamental est le 法剌失 *fa-la-che* (=*frāsila*); leur mesure fondamentale, le *tang-ka-li*, est en cuivre et représente les $\frac{8}{10}$ d'une pinte chinoise. En pesant le poivre, 250 *kati* font un *po-ho* (*bahār*) valant 200 pièces d'or. En pesant des produits aromatiques, 200 *kati* font un *po-ho*» (*apud* ROCKHILL, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 454, 457-458). — [6] Ancien port du Malabar. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Chalia*. C'est la مدينة الشاليات ville de Aš-Šaliyat de Ibn Baṭūṭa (*Voyages*, éd. et trad. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 109) et de Abu'l-Fidā (*Géographie d'Aboulféda*, t. II, 2e part., p. 116).

[1] Sur Calicut, cf. MILBURN, *Oriental commerce*, t. I, p. 325-327.

[2] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 529 et 540.

169 *fanām*[1], de 19 *fanām* à la cruzade d'or qui se décomposent ainsi : 6 ½ cruzades et *fanām* qui se payent au marchand ; 9 ½ *fanām* ou une ½ cruzade, qui se payent au roi de Cochin à titre de droits pour chaque *bahār*; plus 36 *fanām* qu'on paye au marchand pour un *frāsila* de cuivre[2].

Le quintal de poivre se décomptait aux personnes qui le transportaient en Portugal à raison de 1.015 ½ reis, parce qu'on estimait les cruzades d'or avec lesquelles on le payait, à 390 reis. Il semble que telle était la valeur de la cruzade à l'époque où fut fixé à Cochin le prix du poivre.

Depuis, lorsque Fernão Rodrigues de Castello-Branco[3] était contrôleur des finances, on ordonna que les quantités [de poivre] qui pouvaient être transportées [en Portugal] seraient décomptées à raison de 1.100 ¾ reis, parce que, à cette époque, la cruzade d'or valait ordinairement 426 reis.

Du temps du gouverneur Martim Afonso de Sousa[4], on décida que les cruzades d'or, pour l'achat du poivre, seraient évaluées à raison de 426 reis la cruzade. Si le prix [du poivre] était effectué en *pardão* d'or, *aśrafī* et autres monnaies, ces monnaies seraient acceptées au cours du pays, soit 360 reis

(1) Le texte a par erreur : 160.

(2) Il fallait acheter en même temps un *bahār* de poivre et un *frāsila* de cuivre. Le détail du prix du *bahār* de poivre à 169 *fanām* est donc de :

6 ½ cruzades	=	123 ½	*fanām*	payés au marchand;
½	=	9 ½	"	au roi;
		36	"	au marchand pour un *frāsila* de cuivre.
	fanām	169		

(3) Ce fonctionnaire colonial fut d'abord conseiller général (*ouvidor geral*), puis contrôleur des finances (*védor de fazenda*). Il en est question en sa première qualité, dans les *Lendas da India* de Gaspar Correa, en 1536, (t. III, p. 682); voir à l'index du t. IV, sub *Castello Branco* (*Fernão Rodrigues de* —).

(4) Il fut gouverneur de l'Inde de mai 1542 à septembre 1545. Cf. *Lendas da India*, t. IV, p. 232-430.

pour un *pardão* d'or et 300 reis pour un *aśrafī*. Le cuivre serait payé à raison de 12 *pardão* le quintal; c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui. Les *fanām* dont on parle dans l'administration des marchandises[1] et qu'on donnait autrefois en payement, étaient pris à raison de 21 $\frac{2}{3}$ reis.

Le *kandi* de Cochin est de 14 *para*, de 42 mesures au *para*.

La mesure [appelée] *chodene* qui est utilisée pour le beurre et l'huile, est de 6 canadas.

La plupart des mesures : almude et canada, sont les mêmes qu'en Portugal[2].

Coulam.

(P. 35.) Le *bahār* de Coulam[3] est exactement le même que celui de Cochin, aussi bien pour le poivre que pour tous les autres produits. Il en est de même pour les mesures de capacité.

Dans cette forteresse, il y a une monnaie indigène appelée *rajas*[4]. Elle est en or de bas aloi et vaut 40 reis.

Iles Maldives.

Le *bahār* des Maldives, dont il est question ci-dessous, représente 3 quintaux et 16 livres.

D'après les renseignements fournis par des personnes qui sont allées dans ces îles et qui y ont hiverné, le *bahār*, affirment-elles, est de 20 *frāsila*, le *frāsila* de 100 *galeēs*;

(1) *Feitorya das mercadorias.*

(2) Sur Cochin, cf. Milburn *Oriental commerce*, t. I, p. 330-333.

(3) Le texte a *Coullão*. C'est le Quilon de nos cartes. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Quilon*, et mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *Kūlam du Malaya*.

(4) C'est sans doute le skr. *rāja* «roi» et il doit s'agir d'une monnaie dont on ne donne pas le nom, appelée «monnaie du roi».

4 *galēs* (*sic*) pèsent 1 livre. Sur ces bases, le *mann* représente 25 livres et le *bahār*, 3 quintaux, 9 arrobes et 20 livres.

Le *kandi* pour le riz est de 14 *para*, comme à Cochin; 1 *para* = 24 *nale*.

12.000 cauris = 1 *cota*; le poids moyen de 4 ½ *cota* est d'un quintal pour les petits cauris; les gros pèsent un peu plus.

La monnaie courante est le *tanga* d'argent dont 5 font un *pardão* valant 360 reis. Ces *tanga* proviennent de l'Inde; ceux qu'on fabrique dans le pays ont cours dans toutes les îles de l'archipel.

Ceylan.

Le *bahār* de Ceylan représente 3 quintaux, poids nouveau. Il est de 20 *frāsila*; le *frāsila* représente 19 livres et 3 ⅛ onces.

La *calenja* est de 20 *mangelin*; le *mangelin*, de 8 grains de riz. [La pièce de monnaie appelée] *portugais d'or*[1] pèse 8 *calenja* et 2 *mangelin*.

Un *portugais d'or* vaut 15 *ašrafī* de 300 reis l'*ašrafī*. (P. 36.) Cet *ašrafī* a la même valeur que le *pardão* de [5] *tanga*. 30 *fanām* du pays valent un *pardão*, avec des variations de change en plus ou en moins. Ces *fanām* sont fabriqués avec du mauvais or de bas aloi[2].

Negapatam[3].

Le *bahār* est de 20 *mann*; le *mann*, de 23 livres [portugaises]. Ce *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et 12 livres.

Un *cota* de riz, dans ce port, représente 4 *para* de Cochin,

(1) *Huum purtuguês d'ouro.*

(2) Sur Ceylan, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. I, p. 341.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

de 42 mesures au *para*. Le *cota* est de 24 *marcar* [1] — ce sont des mesures de capacité du pays —. Il existe un autre *marcar* plus petit dont 32 font un *cota*.

Pour le beurre et l'huile, le *marcar* est de 2 $\frac{1}{2}$ canadas.

Les *fanām* de ce port s'appellent *čakram* [2]; c'est une monnaie d'or de bas aloi. 12 $\frac{1}{2}$, 12 $\frac{1}{4}$ *čakram* valent un *pardão* d'or de 360 reis. L'*ašrafī* vaut 10 $\frac{1}{4}$, 10 $\frac{1}{2}$ *fanām*, sa valeur est variable suivant l'époque.

Paliacat.

Le *bahār* de Paliacat [3], les mesures pour le riz, l'huile et le beurre sont les mêmes qu'à Negapatam.

Le *fanām* [appelé] *čakram* est également le même qu'à Negapatam.

Quand on compte par *pardão* et *fanām*, 10 *fanām* = 1 *pardão*.

Caïl [4].

Le *bahār* est de 20 *mann* de 23 livres [portugaises] le *mann*. Le *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et 12 livres.

Le riz se mesure avec un *cota* de 5 *para* et un autre *cota* de 6 *para* de 42 mesures au *para*.

Le *marcar* [5] pour le beurre et l'huile est de 3 canadas.

(1) Le texte a *mercar*.

(2) Le texte a *chocrões*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *chuckrum*.

(3) Le texte a *Paleacate*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Pulicat*, et mes *Relations de voyages*, t. II, p. 525.

(4) Le texte a *Caille*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cael*. C'est l'ancien port de la côte Sud-Est de l'Inde.

(5) Le texte a *marcaa*, mais c'est sans aucun doute le même nom de mesure que le *mercar* de Negapatam, dont la contenance est de $\frac{1}{6}$ en plus à Caïl.

Dans ce port, on use du *fanām*-galion[1] d'or de bas aloi dont 16 valent un *pardão* d'or de 360 reis.

Petit port du Bengale[2].

(P. 37.) Le *mann* de ce port avec lequel on pèse tout, représente 2 arrobes.

Le *mann* pour le beurre a le même poids que celui de Goa. [Comme mesure de capacité,] il représente 21 $\frac{1}{2}$ canadas.

Le *mann* d'huile est de 30 canadas.

Le riz que les Portugais chargent dans ce port s'achète au *para*. Autrefois, on l'achetait au panier, ce qui permettait de tromper beaucoup l'acheteur.

La monnaie est constituée par le *tangu* d'argent de la grandeur d'un teston[3]. Sa valeur est variable.

[1] *Neste porto ha fanões galeõs d'ouro baixo.* J'entends qu'il s'agit d'une pièce de monnaie sur laquelle était gravé un galion. Peut-être faut-il traduire : Dans ce port, on use [d'une sorte] de *fanām* [appelé] galion.

[2] *Porto pequeno de Bemgala.* C'est le Sadgāwān سدكاوان d'Ibn Baṭūṭa, le Sātgāon de l'*Ayn-i-Akbari*, le *Tan-mo-li-ti* des Chinois < skr. *Tāmraliptī*. Cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 434, n. 10, et à l'index, sub verbis *Sadgāwān*, *Sātgāon* et *Tāmraliptī*. Yule et Burnell (dans *Hobson-Jobson*, sub verbis *Porto piqueno* et *Chittagong*) ont mélangé des citations qui ont trait les unes à Sātgāon de l'Hugli, les autres à Chittagong, sur la côte orientale du golfe.

[3] Monnaie portugaise. — Dans la notice consacrée à 朋加剌 *Peng-ka-la*, le Bengale, le *Tao yi tche lio* (1349) dit : «Le Gouvernement frappe une monnaie d'argent appelée 唐加 *t'ang-kia* [=*tanga*] qui pèse huit candarins (ou $\frac{8}{100}$ d'un once chinois). Dans le commerce, ils se servent de cauris; 10,520 et quelques cauris sont échangés pour une petite monnaie (c'est-à-dire un *tanga*).» Le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit également : «Dans le commerce ils (les gens du Bengale) se servent d'une monnaie d'argent appelée 儻伽 *tang-k'a* qui pèso trois candarins, a 1 pouce et $\frac{2}{10}$ de diamètre et une in-cription des deux côtés... Ils ont aussi des coquilles marines appelées 考黎 *k'ao-li* (hind. *kauṛi*, des cauris).» Le *Si yang tchao kong tien lou* (1520) fournit des renseignements identiques : «La pièce d'argent du Bengale pèse $\frac{3}{10}$ de tael, poids officiel; elle a 1 pouce et $\frac{2}{10}$ de diamètre avec des dessins sur les deux faces. On prend les cauris au poids» (*apud* W. W. Rockhill, *Notes on the*

Cauris du pays : 80 cauris font 1 *pone*; 48 *pone* = 1 *larin* à peu près. D'après des renseignements, un quintal paye 20 % de droits. Étant donné que 50 *pone* = 1 *larin*, [le droit] sur un quintal ressort à 700 reis.

Grand port du Bengale [1].

Le *mann* avec lequel on pèse toutes les marchandises est de 40 *ser*; le *ser* représente 18 $\frac{2}{5}$ onces. Le poids de ce *mann* est de 46 $\frac{1}{2}$ livres.

Le *mann* pour le beurre est de 16 canadas; le *mann* pour l'huile, de 16 canadas [aussi].

Le riz se mesure avec un panier appelé *paua* qui contient 38 à 40 mesures, de 42 au *para*. Actuellement, les Portugais achètent le riz au *para* de Cochin, de 42 mesures au *para*.

La monnaie est le *tanga* d'argent de la grandeur d'un teston; sa valeur est variable.

On se sert aussi de cauris de 80 au *pone*. On donne 40 à 48 *pone* pour un *tanga larin*. Leur valeur est variable.

Pégou.

(P. 38.) Le *bahār* du Pégou est de 120 *biça*; le *biça* = 40 onces. Le *biça* = 100 *tical* et le *tical* pèse 3 $\frac{1}{2}$ huitièmes. Le poids de ce *bahār* est ainsi de 2 quintaux, 1 arrobe et 12 livres.

Dans ce royaume de Pégou, il n'existe pas d'espèces mon-

relations and trade of China with the Eastern Archipelago and the coast of the Indian Ocean during the fourteenth century, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 435 et 437). Rockhill renvoie ensuite à *Hobson-Jobson*, p. 682; c'est 896 qu'il faut lire.

[1] *Porto gramde de Bemgala*. Voir la note 2, p. 83. C'est du port de Chittagong qu'il s'agit; cf. mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, s. v°.

nayées. Ce qui en tient lieu ce sont de grands plats creux, des plats ronds et d'autres ustensiles d'un usage courant[1], fabriqués en un métal semblable à la *frosyleyra*[2] (?), coupés en morceaux et qu'on appelle *gamça*. Toutes les marchandises s'achètent et se vendent au poids pour tant de *biça* ou *tical* de *gamça*. L'or qui est de 10 *mate*[3] est très fin; son aloi est de 24 carats. 10 *biça* de *gamça* valent 1 *tical*; c'est sa valeur d'après son aloi. Si l'or est de 9 *mate*, il vaut 9 *biça*; s'il est de 8 *mate*, 8 *biça*, et ainsi de suite. Il y a, en outre, un *batão*[4], une sorte de change ou d'agio qui n'est pas fixe et monte ou baisse suivant la saison. Dans l'Inde, on sait, pour la vente, ce à quoi correspond un *biça*; mais comme le cours n'en est pas fixe, on n'en dira rien ici[5].

Cosmim.

Le *bahār* de Cosmim[6] est de 120 *biça*; le *biça*, de 42 onces. Un *biça* = 100 *tical*. Ce *bahār* représente donc 2 quintaux, 1 arrobe et 27 livres. Le *tical* pèse 3 huitièmes et un peu moins de 25 grains.

Tout se passe dans ce port comme au Pégou. Cosmim est le port maritime par lequel on se rend au Pégou.

(1) *Bategas, bacios e outras cousas de seruiço.*

(2) Peut-être un alliage de cuivre et d'étain, dit Felner à l'index, sub verbo *Frosyleyra* ou *Fuzileira*.

(3) Sorte de carat, dit Felner à l'index (sub verbo), pour déterminer le degré de finesse de l'or, à Malaka et au Pégou.

(4) Synonyme de *agio*. Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *batão*.

(5) Pour le Pégou, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Pegu*, et mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub verbo *Pégou*; Milburn, *Oriental commerce*, t. II, p. 283-284; R. C. Temple, *Currency and coinage among the Burmese*, dans *Indian Antiquary*, t. XXVI et XXVII, et *Notes on the development of currency in the far East*, ibid., t. XXVIII, p. 102 et suiv.

(6) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cosmin*. Ce port était situé dans la partie occidentale du delta de l'Irawadi, près de Baçaim (*vide supra*, p. 72, note 1.

Martaban.

Le *bahār* de Martaban (1) est de 120 *biça;* le *biça,* de $47\frac{1}{5}$ onces. Le *biça* est de 100 *tical.* Ce *bahār* représente 3 quintaux, 3 arrobes et 2 livres; le *tical,* 3 huitièmes et $55\frac{4}{5}$ grains. (P. 39.) Tout se passe dans ce port comme à Cosmim et au Pégou.

Macao.

Le *bahār* de Macao est de 120 *biça,* le *biça,* de $43\frac{1}{5}$ onces. Un *biça* = 100 *tical.* Ce *bahār* représente 2 quintaux, 2 arrobes et 4 livres.

Dala (2).

Le *bahār* est de 120 *biça;* le *biça,* qui est de 100 *tical,* pèse $41\frac{1}{5}$ onces. Ce *bahār* représente 2 quintaux, 1 arrobe et 21 livres.

Malaka.

Le *bahār* de la grande balance appelée *dachem* (3) est de 200 *kati.* Un *kati* représente 2 livres, 4 onces, 5 huitièmes, 15 grains et 3 *dezauos.* Ce *bahār* représente 3 quintaux, 2 arrobes et 10 livres. Avec ce *bahār* on pèse le girofle, la noix

(1) Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbo *Martaban.*

(2) Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbo *Dala.* La ville actuelle de Dala est située sur la rive droite de la rivière de Rangoon et en face de cette ville. Aux deux textes cités dans *Hobson-Jobson,* ajouter Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India,* liv. V, chap. xi; p. 134.

(3) Le texte a : *O baar do Dachem grande.* C'est une grande balance romaine de Chine en acier. Cf. Dalgado, *Glossario,* s. v° *dachem* < malais داچيڠ *dăčiṅ* (cf. javanais *dačin,* «poids de 100 kati», sundanais *dăčin,* «peson, romaine», apud Favre, *Dictionnaire malais-français,* s. v° داچيڠ). Favre rapproche inexactement malais *dăčin* de chinois 把秤 *pa-chen,* «balance à deux plateaux»; c'est, au contraire, *dăčiṅ* < chinois 大秤 *ta chèn,* «grande balance» qui s'impose, ainsi que l'a indiqué Dalgado (la prononciation moderne de *ta* représente un mot à ancienne sonore initiale).

muscade, le macis, le sandal, le poivre, le cachou, l'encens, la noix de galle, la myrrhe, le bois du Brésil, le fer, le soufre et le salpêtre.

Le *bahār* du petit *dachem* est de 200 *kati*; le *kati*, de 2 livres. Ce *bahār* représente 3 quintaux et 16 livres. Il sert à peser l'étain, la soie de Chine, l'ivoire, l'opium, l'eau de rose, le storax liquide, le camphre de Chine et d'autres marchandises.

L'or, le musc, la semence de perles, le corail, le bois d'aigle, les *manicas*[1] se pèsent au *kati* qui est de 100 taels. 1 tael = 16 *mās* et 1 *mās* = 20 candarins. 1 *paual* = 4 *mās*; 1 *mās* = 4 *kūbaṅ*[2]; 1 *kūbaṅ* = 4 candarins. Ce *kati* pèse 28 onces, et le tael, 1 once et $3\frac{1}{8}$ huitièmes.

Le *kandi* de Goa correspond à 140 *gantaṅ* de Malaka qui représentent 15 *para* et 30 mesures de 42 mesures au *para*.

(P. 40.) La monnaie courante dans cette ville est la cruzade d'argent de 5 *tanga* d'argent, valant 360 reis. Les 5 *tanga* d'argent valent couramment une cruzade à Malaka.

Lorsque l'or est au titre de 10 *mate*[3], c'est-à-dire de 24 carats, il vaut 10 cruzades le tael = 1 once et $3\frac{1}{2}$ huitièmes. S'il est au titre de 9 *maté*, il vaut 9 cruzades et ainsi de suite. Il a, en outre, son *batão* qui est une sorte de change ou agio variable suivant la saison[4].

Baṅda.

Le *bahār* de Banda[5] est de 100 *kati* et représente 5 quintaux, 1 arrobe et 10 livres. C'est son poids d'autrefois.

[1] A l'index, Felner interprète *manicas* par *racine de Manica*. Il faut entendre, au contraire, qu'il s'agit des pierres précieuses. *Manica* < malais مانكم *mānikam* < skr. *maṇika*. Cf. Dalgado, *Glossário*, sub verbis *maneca* et *manica*.

[2] *Cupões*.

[3] *Vide supra*, p. 85, note 3.

[4] Sur Malaka, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. II, p. 317-319.

[5] L'île de Banda des Moluques.

Actuellement, on constate par le premier compte de Diogo Pires Deça, que ces 100 *kati* représentent 314 *kati* de Malaka. Ce *bahār* ressort donc à 5 quintaux, 2 arrobes, 15 livres et 7 $\frac{1}{2}$ huitièmes; et c'est le poids qu'il a aujourd'hui.

Les Moluques.

Le *bahār* des Moluques[1] est de 200 *kati*. Le *kati* représente 2 livres et 15 $\frac{3}{5}$ onces. Ce *bahār* pèse 4 quintaux, 2 arrobes et 19 livres.

Le riz qu'on apporte dans cette forteresse se mesure au *gantaṅ* de Malaka dont 140 font 1 *kandi* de 15 *para* et 30 mesures, de 42 mesures au *para*.

Le *gantaṅ* de Malaka est de 5 *quartilhos*[2].

Le *gantaṅ* des Moluques est plus grand que celui de Malaka. Une jarre de *meação* contient 18 *gantaṅ* des Moluques. Cette jarre est de 24 canadas. Sur cette base, un *gantaṅ* des Moluques = 5 $\frac{1}{2}$ *quartilhos*[3].

Dans cette forteresse, on se sert des marchandises du Roi notre Seigneur qui sont remises à l'agent commercial. Quand on les lui remet, on en évalue le prix. Pour cette évaluation (p. 41), [on tient compte] de tout ce qui a été dépensé pour ces mêmes marchandises. Les comptes se font sur la base de 1.000 *caixa* = 1 *pardão* = 300 reis.

Il y a, dans le pays, des *caixa* de cuivre qui viennent de Java; ils sont plus grands que nos *ceitil* et percés dans le milieu. Quand c'est nécessaire, on vend des choses pour acheter par ce moyen, sur la place, des choses de peu de valeur[4].

(1) Le texte a *Maluco*. Sur ce toponyme avec *a* en syllabe initiale, cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, dans *Journ. Asiat.*, XIe série, t. XIII, 1919, p. 279-282.

(2) Le texte a *coartilho*; c'est le quart d'une *canada*.

(3) *Ibid.*

(4) *Quando se hão mester, se vendem allgũas cousas, pera se com ellas comprarem cousas meudas na praça.*

Il y a actuellement aux Moluques des *bazarucos* qui viennent de l'Inde; leur aloi est de 50 au *tanga* de 60 reis, de 5 *tanga* au *pardão* de 300 reis. 50 *bazarucos* représentent, en compte, 200 *caixa*.

Le girofle coûte au Roi notre Seigneur 3.000 *caixa* le *bahār*, payé au prix auquel sont évaluées les marchandises. Comme il est défendu [à ceux qui ne sont pas agents du Roi] de faire la traite du girofle, les habitants de cette forteresse ne pouvant pas subsister sans cette traite, demandèrent, à l'époque où Nuno da Cunha était gouverneur [de l'Inde] (1) et Dom Garcia vice-roi (2), qu'on leur laissât faire la traite du girofle. On leur en donna l'autorisation à condition qu'ils céderaient au Roi un tiers de tout le girofle acheté dans le pays au prix fixé par l'agence commerciale, qui est de 3.000 *caixa*. C'est ainsi qu'on procède actuellement. Les deux autres tiers sont transportés par les navires de Sa Majesté (3) moyennant un *chuquel*, c'est-à-dire un fret de 30 p. 100 [en nature] jusqu'à Malaka; et de Malaka dans l'Inde, de 3 cruzades le *bahār*, quelquefois plus ou moins. Pour chaque 10 *bahār* [achetés aux Moluques] dans les conditions précitées, il revient à Sa Majesté, en tiers et en *chuquel*, 5 $\frac{1}{2}$ *bahār*. Le reste, soit 4 $\frac{1}{2}$ *bahār*, est tout ce qui est chargé sur les navires du Roi [pour le compte des expéditeurs].

Lorsque, aux Moluques, on ne paye pas [aux vendeurs spéciaux ci-dessus] les 3.000 *caixa* à titre de prix d'achat du tiers [de leur achat global] de girofle, on leur verse, dans l'Inde, 2.085 $\frac{3}{4}$ reis par *bahār*.

(1) De novembre 1529 à septembre 1538.

(2) De septembre 1538 à avril 1540.

(3) D'après l'ancien protocole, le roi de Portugal était titré *Sua Alteza*, qu'il faudrait traduire par *Sa Hautesse*, si ce dernier titre n'était pas exclusivement donné aux souverains orientaux.

CHINE.

Un taël pèse $7\frac{1}{2}$ *tanga larin* d'argent. 16 taël = 1 *kati*; 100 *kati* = un pikul (1). 45 *tanga* d'argent pèsent 1 marc. D'où un pikul = $133\frac{1}{3}$ livres. Par ailleurs, il est démontré que 95 *kati* de Chine pèsent exactement 1 quintal. Donc (p. 42) 100 de ces *kati* = 1 pikul pèsent $133\frac{1}{3}$ livres; et 3 pikuls, 3 quintaux et 16 livres, ce qui est l'équivalent du *bahār* du petit *dachem* de Malaka (2).

En Chine, tout se vend et s'achète au *kati*, pikul et taël, aussi bien les vivres que toutes les autres choses de plus de valeur. 5 *tanga* d'argent = 1 cruzade qui a cours à ce prix (3).

SUNDA.

On dit que, à Sunda (4), on compte par sac. On compte 8 bons sacs pour un *bahār*, quelquefois $8\frac{1}{4}$, $8\frac{1}{2}$, ce qui correspond, en Chine, à 360 *kati*. Sur la base de 96 *kati* de Chine pour un quintal, le *bahār* de Sunda représente 3 quintaux et 3 arrobes.

D'après d'autres informations, on affirme que ce *bahār* ne représente que 3 quintaux et $2\frac{1}{2}$ arrobes, poids nouveau, et qu'il ne pèse pas davantage. Ce chiffre représente 4 quintaux et 18 livres, poids ancien.

On sait que ce port de Kĕlapa (5) qui est le port de Sunda, et un autre port appelé Bocaa (6), sont à quinze lieues l'un de

(1) Le texte a *pico*.

(2) *Vide supra*, p. 86, n. 3.

(3) Sur la Chine, cf. MILBURN, *Oriental commerce*, t. II, p. 470-472.

(4) Partie occidentale de Java. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(5) *Calapa*. C'est le port appelé *Sunda-Calapa* dans un routier du XVIIe siècle (cf. *Livro de Marinharia*, etc., éd. J. I. DE BRITO REBELLO, Lisbonne, in-8°, 1903, p. 252).

(6) A l'index, *Bocá ?*

l'autre. Tous deux appartiennent au même roi. En deux ans, on y trouve environ 30.000 quintaux de poivre : 20.000 une année et 10.000 quintaux l'année suivante. Ce poivre est très bon, aussi bon que celui du Malabar. On l'achète contre des marchandises de Cambay, du Bengale et du Coromandel. Avec 7, 8 *pardão*, on peut acheter un *bahār* de poivre, ce qui fait ressortir ce quintal à 580 reis environ.

La mousson pour [l'achat de] ce poivre s'étend du mois de décembre au mois d'avril.

Les cruzades de Malaka ont le même cours à Sunda qu'à Malaka : 5 *tanga* d'argent pour une cruzade. 120 *caixa* du pays = 1 *tanga* d'argent. Ce *caixa* est une monnaie de cuivre plus grande que le ceitil, percée au milieu, qu'on dit avoir été importée de Chine depuis de longues années; le pays en est plein[1].

Ration de vivres à bord de l'armée navale.

(P. 43.) 1 livre de biscuit par jour et par personne.

1 livre de viande par jour et par personne.

2 mesures de riz par jour et par personne, de 42 mesures au *para* [de Cochin] et dont 33 font un *mann* de Goa;

1 canada de beurre	par personne	et par mois;
1 quartilho d'huile de Portugal.	—	—
1 livre de sucre	—	—
1 quartilho de vinaigre......	—	—
16 morceaux de litão[2]......	—	—

Aux matelots, un poisson *cerra* par mois et par tête ou un autre poisson de même grosseur que le précédent.

[1] Sur Java, cf. Milburn, *Oriental commerce*, t. II, p. 357 et suiv.

[2] Sorte de poisson seché. Dans une liste de même nature reproduite dans le même volume (*Tombo dõ Estadõ dã India*, p. 258), la ration réglementaire comprend «16 *litões* par mois».

Une vache de Goa s'estime approximativement à 5 arrobes; une vache de Cochin à 4 arrobes [de viande fraîche].

Quand on donne seulement du biscuit et du riz, on ajoute comme supplément une demi-cruzade par portugais et par mois [1].

Moi, Antonio Nunez, contrôleur des finances de la maison du Roi notre Seigneur, servant actuellement en qualité de commissaire [2] des comptes et finances de l'Inde par ordre spécial du Seigneur Vice-Roi, Dom Pero Mascarenhas [3], je fais savoir à tous ceux qui verront les présentes, que sur l'ordre de Sa Seigneurie j'ai prescrit de mettre en vigueur ce *Livre des poids, mesures et monnaies* des royaumes, villes, forteresses et localités de cette région [de l'Orient], de façon que dans chacun de ces endroits on s'en serve et qu'on fasse la traite des marchandises [d'après les indications qu'il contient]. [Ces indications] sont tirées d'un *Livre des poids* très ancien qui existe dans cette maison [des finances de Goa], ainsi que des comptes (p. 44) des capitaines, agents commerciaux et fonctionnaires de Sa Majesté provenant de cette maison et des informations fournies par des personnes qui sont allées et ont trafiqué dans ces endroits, de façon à avoir plus de certitude [en utilisant] des déclarations faites sous serment en ce qui concerne lesdits poids et monnaies. Ils ont été enregistrés dans ce *Livre* sous leurs rubriques respectives pour chaque pays. En foi de quoi, j'ai délivré cette attestation, signée par moi à Goa, le 15 décembre. Antonio Gonçalvez l'a fait en 1554. ANTONIO NUNEZ.

[1] Ceci ne s'applique qu'aux matelots métropolitains en service aux colonies, ainsi que le texte l'indique.

[2] *Prouedor*.

[3] Il fut vice-roi de septembre 1554 à juin 1555.

SPARR DE HOMBERG.

Détaché comme officier au Ministère des Colonies, après l'armistice, M. Jules Bloch, professeur à l'École des Hautes Études, mit à profit les loisirs que lui laissaient ses fonctions nouvelles pour y faire des recherches dans les archives. Il eut ainsi la bonne fortune de découvrir un rapport inédit dans la section : Inde. — Mémoires généraux, 2. — C[2] 117. Sachant que je réunissais des documents sur les poids, monnaies et mesures des mers du Sud, M. Jules Bloch eut l'amicale obligeance, dont je lui suis très reconnaissant, de faire une copie à mon intention de ce très important document et de me laisser le soin d'en assurer la publication.

En tête du folio 216 recto, il est écrit : Joint à la lettre de Sparr de Homberg du 29 août 1681; sans doute la lettre d'envoi du rapport en question; mais elle a malheureusement disparu.

Sparr de Homberg m'est inconnu. Son nom ne figure pas dans les quelques relations hollandaises que j'ai eu occasion de consulter. C'était certainement un Hollandais, ainsi que le montre l'orthographe caractéristique de son savoureux français et le rapport des poids, monnaies et mesures des mers du Sud aux poids, monnaies et mesures de Hollande. C'était non moins certainement un commerçant ou marin du commerce, car la précision de ses renseignements est tout-à-fait remarquable et dénote un spécialiste auquel le commerce des ports de la côte orientale d'Afrique au Japon était familier. Nos confrères de Hollande identifieront certainement quelque jour le personnage dont l'œuvre à tous égards méritait d'être connue [1].

[1] J'ai posé la question à M. Snouck Hurgronje. Notre éminent confrère a eu l'obligeance de m'écrire ceci à la date du 19 février : «J'ai communiqué votre demande à mon collègue le D[r] Colenbrander qui connaît parfaitement nos archives coloniales, et au D[r] de Hullu, archiviste au Rijksarchief de la Haye où se trouvent les documents de la Compagnie des Indes Orientales. Ni l'un ni l'autre ne se souvient d'avoir rencontré le nom de Sparr de Homberg. Peut-être était-ce un étranger attaché pendant un certain temps au service de la Compagnie. MM. Colenbrander et de Hullu pensent que le livre des poids,

(MONNAIES, POIDS ET MESURES

DES INDES ORIENTALES.)

[TABLE DES MATIÈRES.]

mesures et monnaies dont vous me parlez, n'est pas l'œuvre de Sparr, et que celui-ci aurait simplement traduit en français le tableau dressé par la Compagnie hollandaise des Indes pour l'usage de ses fonctionnaires. Ce tableau a été plusieurs fois imprimé, mais les exemplaires en sont devenus rares. Voici le titre d'une édition que possède la bibliothèque du Rijksarchief : *Uijtrekening van de goude en silver muntswaardije, inhout der maten en swaarte der gewigten, in de respective gewesten van Indien..., gedrukt tot Middelburg bij* Johannes Mertens, *drukker van de Ed. Geoctroyeerde Oost-Indische Compagnie*, Anno 1691, (4°, 81 pages). Nos grandes bibliothèques n'en possèdent pas d'exemplaire.»

[1] Le rapport de Sparr est reproduit textuellement. On y a seulement ajouté, par endroits, la ponctuation et les accents sur les voyelles que l'auteur ou le copiste ont quelquefois omis.

Brotschia.

Wingurla.

Persia (fol. 221).

Le royaume de Peguw.

Chormandel et leur contoir général Palliacatta (la forteresse Geldria auprès la ville de Palliacatta sur la coste de Chormandel) (fol. 222).

Considérations sur les monnois (*sic*).

Masulipatam, le second contoire sur la coste de Chormandel (fol. 223).

Golconda, le troisième contoire sur la coste de Chormandel (fol. 224).

Tegenapatnam, le quatrième contoire sur la coste de Chormandel.

Palicol, le quatrième [lire : cinquième] contoire sur la coste de Chormandel.

Daetcherom, le sixième contoire sur la coste de Chormandel (fol. 225).

Nagapatnam estet (*sic*) longtemps le septième contoire de la coste de Chormandel, mais à présent cette ville est sous l'isle de Cheylan[1].

Sadrangapatnam, le huitième contoire sur la coste de Chormande

Bimelipatnam, le neuvième contoire sur la coste de Chormandel.

Samsoetepette, le dixième contoire sur la coste de Chormandel.

Pitapoely, le onzième contoir de la coste de Chormandel, quitté par les Hollandoises (*sic*).

Nagilewangsa, le douzième contoire de la coste de Chormandel.

[1] Est rattaché administrativement à l'île de Ceylan.

Malacca (fol. 226).
Perag.
Ligoor.
Andragyri[1].
Palimbang.
La coste de Sumatra.
Banjarmassing.
Jamby.
Banda.
Amboina (fol. 227).
Ternata.
Bima.
Solor et Timor.
Macassar.
Bantham.
Japara.
Batavia, le contoir général de toutes les Indes dans l'isle de Java major (fol. 228).
Gale, sur l'isle de Cheylon.
Cananor.
Jaffanapatnam.
Manaar (fol. 229).
Tutucoryn.
Coylang.
Coutchyn.
Porca.

Si il y a un personne qui fera la réduction [de] les menouies [= mounaies] et pesures de les Indes mieux que cela, j'apprendray de luy.

[1] Partout où j'écris *y*, le texte a *ij*.

La réduction de toutes les monnoies des Indes Orientales ainsi [que] leur[s] pesures et mensures [en monnaies, poids et mesures de Hollande].

Japonia [=Japon].

(Fol. 216 r°.)

[Monnaies.]

1 tail est 3 livres et 10 sols en l'argent d'Hollande.

1 tail fait 10 mas.

1 mas fait 7 sols.

1 mas fait 10 condreins.

1 condrein fait 11 $\frac{1}{5}$ denniers.

1 condrein fait 10 casjes.

1 casje fait 10 auos.

1 auos fait 10 hebraúses.

1 oubang[1] d'or fait 7 $\frac{1}{2}$ coubangs et quelquefois un peu plus ou moins, et pèse 4 tail et 4 mas.

[Poids.]

La pesure d'un tail fait justement 1 $\frac{1}{4}$ once.

1 coubang a pesure de 4 mas, 7 condreins ou 11 $\frac{3}{4}$ engels et est en valeur [de] 5 teyl et 6 mas d'argent.

16 tails font 1 catti et 12 $\frac{4}{5}$ un[e] livre de pesure.

1 catti fait 1 $\frac{1}{4}$ livre de pesure.

2 $\frac{1}{2}$ mark font un catti.

100 catti font un picol ou 125 livres de pesure de France.

1 mas fait 2 $\frac{1}{2}$ engels.

1 condrein fait 8 ases.

[Mesures.]

1 icie fait la longure (*sic*) de 3 *cubidos* [=coudées] ou 6 pieds de Japan, et trois doits.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *obang*.

1 pied de Japon contient 10 doits de lar-ou-longure.
(Fol. 216 v°.) 1 gantang fait $1\frac{1}{3}$ pot.
1 baal fait 33 gantang, et pèse environ 82 ou 83 cattis.
1 gock est 3 baals ou 99 gantangs du ris.

Chiam (1) [= Siam].

[Monnaies.]

1 catti fait en argent 20 tails, et 1 tail, 16 mas.
1 catti contient 144 livres de pesure
1 tail [fait] 7 livres et 4 sols d'argent.
1 mas fait 9 sols, et
1 mas fait 800 casjes.

20 tails d'argent d'Japon, qui n'est pas raffinée (*sic*), fait $15\frac{1}{4}$ tail d'argent de Chiam fort pure, et avec cela les Hollandoises (*sic*) gaignent beaucoup.

[Poids.]

1 picol fait 118 livres de pesure.

[Mesures.]

1 cargo ou lastre du ris fait 3.066 livres ou 46 mensures; chacque mensure [est] de 5 gantangs du bois, et un cannat fait 16 sock (2).

(1) *Chiam* = *Šiam* est une notation assez rare. Les Chinois et les Arabes ont entendu et noté une sifflante dentale (cf. par exemple, P. Pelliot, *Deux itinéraires de Chine en Inde à la fin du VIIIe siècle*, dans *Bull. École franç. d'Extrême-Orient*, t. IV, 1904, p. 2420) 暹 *Sien*, pron. anc. **Syam*; les Arabes, السيام *As-Sayām* ou *As-Siyām* (le mot n'est pas vocalisé, c'est donc la première transcription qui est vraisemblablement exacte; cf. mss. 2292 et 2559 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale, *passim*, et mes *Relations de voyages*, t. II, à l'index, sub verbo *Siam*); siamois *Sayām*.

(2) Il s'agit des mesures de capacité employées pour les liquides et les

Tonquin.

[Monnaies.]

1 tail d'argent fin fait 82 sols d'hollande; et 1 tail, 10 mas.

1 mas [fait] $8\frac{1}{4}$ sols; un mas [fait] 10 condreins; et un condrein, $13\frac{1}{5}$ deniers.

Pour 1 tail, on peut avoir 1.600 et 1.800 casjes, selon qu'il y a beaucoup ou peu d'argent.

100 tails de Japon font 80 tails de Tonkin [qui sont] fort fin; mais le Roy fait aussi quelquefois donner pour 90.

[Poids.]

(Fol. 217 r°.) 16 tails font un catti pesure.

1 picol de Tonquin fait 100 cattis ou 125 livres de pesure; et pour cette raison, un catti fait $1\frac{1}{4}$ livre.

96 livres de Japan font 60 en pesure de Tonquin.

Hocksieuw [1] en China.

Il y a entre les tails, mas et condreins de Tonquin [et les suivants,] point de différence, mais

[Monnaies.]

1 tail fait icy 1.000 pitjens.

grains. D'après le *Directory for Bangkok and Siam for 1898*, p. 25, les mesures de capacité pour les liquides étaient les suivantes :

Le *k'anahn* (noix de coco qu'on suppose pouvoir contenir 830 graines de tamarin); le *čank*, petit bol en cuivre jaune; le *tañ*, seau en bois. 4 *čank* font 1 *k'anahn*; et 20 *k'anahn*, 1 *tañ*. Bien que les rapports de ces différentes mesures ne correspondent pas à ceux qu'indique Sparr, je crois bien que le *gantang* du bois (lire : en bois), le *cannat* et le *sock* de celui-ci, répondent aux *tañ*, *k'anahn* et *čank* précédents.

Lastre est une déformation du hollandais *last*, «charge». «1 cargo ou lastre du riz» = 1 charge de riz de 3.066 livres ou 46 mesures de $66\frac{2}{3}$ livres chacune.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Hokchew*. Ainsi que l'indiquent Yule et Burnell, ce toponyme apparaît sous la forme *Aucheo* dans Mendoza (*The history*

[Poids.]

1 catti fait icy 20 onces.

[Mesures.]

1 papie de filee d'or (*sic*) contient 56 aunes.

OUGLI[1], LE CONTOIRE GÉNÉRAL DE BENGALA ET HINDOUSTAN.

[Monnaies.]

1 ropia fait 28 sols d'Hollande.

16 anna font un ropia, et un anna contient 1 $\frac{3}{4}$ sols.

1 marada est 4 sols.

[Poids.]

1 man [pour la] pesure [de la] sois (*sic*) contient 63 livres.

N. B. La Compagnie hollandoise a fait leur man de 68 livres [de] pesure; c'est-à-dire [que les Hollandais] vendent de fermelion, cannele (*sic*), vif-argent, etc.

40 ceer font un man.

CASSIMBASAAR[2].

[Monnaies.]

1 Coebang de Japon[3], on peut chancher [= changer]

of the Great and Mighty Kingdom of China, *Hakluyt Soc.*, 1854, t. II, p. 78), que reproduit Linschoten (*Itinerario*, éd. Kern, t. I, p. 93). Kern dit en note : «Aucheo ? [représente] difficilement Fuh-tsiu [= Fou-Tcheou]», en faisant allusion sans doute au rapprochement indiqué dans *Hobson-Jobson*. Mais il est, au contraire, certain que les transcriptions du type *Hocksieuw*, *Hochchew*, etc., représentent la prononciation foukienoise du chinois 福州 *Hok-tcheou*, en mandarin *Fou-tcheou*, et qu'il s'agit ici de la capitale du Fou-kien. *Aucheo* est évidemment une graphie incorrecte pour **Auqcheo* ou **Auckcheo*. Le fait que Linschoten cite d'abord le Fou-kien parmi les provinces chinoises ne constitue pas à mon avis un argument contre ce rapprochement. Le voyageur hollandais a pris par erreur le nom de la province maritime et celui de sa capitale pour ceux de deux provinces différentes.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Hoogly*.

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cossimbazar*.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *kobang*.

contre $19\frac{1}{2}$ ropias, ce qui fait en Hollande à 28 sols par ropia, $9\frac{3}{30}$ escus.

[Poids.]

1 man de sois (*sic*) [=] 63 livres, et

1 man d'estin, du plomb et des especeries, 64 livres.

(Fol. 217 v°.) 1 ceer contient 2 pottis.

1 thola fait 12 massas.

Le ropia et anna, ainsi aussi le particulière (*sic*) ceer com'en Ougly (*sic*)[1].

Calicoylang[2].

[Monnaies.]

1 fanam radja ou du Roy fait $\frac{1}{4}$ escus (*sic*) d'Hollande ou 12 et quelquefois 15 sols.

[1] *Vide supra*, *Ougli*, p. 100.

[2] C'est le *Cale Coulão* de Barros (*Da Asia*, décade I, liv. IX, chap. I, p. 298, où on a imprimé : *Cale. Coulão*); le *Calle Coulão* de Gaspar Correa (*Lendas da India*, t. I, p. 320, qui est situé à 5 lieues au Nord du port de Coulão, le Quilon de nos cartes; *Calecoulão*, *ibid.*, p. 503, 506 et 593; t. II, p. 192, 393 et 486). Les sources arabes de Sīdī ʿAlī ont كاين كولم *Kāyn Kūlam* (cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 530); Castanheda (*Historia do descobrimento e conquista da India*, liv. V, chap. VII, p. 127 *infra*) a également *Caicoulão*. Le même port est appelé 小唄喃 *Siao Kiu-nan* dans le *Tao yi tche lio* (1349), 小葛蘭 *Siao Kao-lan* dans le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) et le *Sing tch'a cheng lan* (1436), «le petit Kulam», le Quilon de nos cartes (cf. W. W. Rockhill, *Notes on the relations and trade of China with the Eastern Archipelago and the coast of the Indian Ocean during the fourteenth century*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 445-448). Par opposition, le *Sing tch'a cheng lan* appelle Quilon : 大葛蘭 *Ta Kao-lan*, «le grand Kulam» (*ibid.*, p. 448). A propos des monnaies du petit Kulam, le même texte dit : «Dans ce pays, on se sert, comme monnaie d'échange, d'une grande pièce d'or appelée 儻伽 *tang-k'ia* (*tanga*) qui pèse 8 candarins, et d'une petite pièce d'or appelée 吧喃 *pa-nan* (*fanam*). 40 de ces dernières pièces (lire : 14) sont égales à une grande pièce d'or» (*tanga*) (*ibid.*, p. 447-448).

1 ropia fait $2\frac{1}{2}$ fanam radja; ou 24 gr: (*sic*) et 30 sols juste, à 12 sols le fanam.

1 pagode d'or de la coste [de] Chormandel fait $8\frac{1}{4}$ fanam radja.

Mais on peut changer un pagod (*sic*) sur le basaar ou marché pour $4\frac{39}{160}$ ropias.

1 grand abassi[1] de Perse } on change pour fanam
1 petit abassi de Perse } radja $\frac{2}{15}$.

1 pattacon[2] de Spanhe [= Espagne], on change pour fanam radja 5; mais il faut avoir son juste pese [= poids]; car celles [les pièces de monnaie] qui sont un peu légères, et de la pesure de 28 sols ou un Cron[3] d'Hollande, font seulement $4\frac{3}{4}$.

[Poids.]

1 candil fait 500 livres ou 20 man; et un man, 25 livres.

1 parra [fait] 40 livres.

20 rangis font un parra.

[Mesures.]

144 boreels font un touron et un cobido [*litt.* : coudée][4] est [de] 29 boreels en mensure; et pour cela 6 cubidos font un touron.

Radjamahol[4].

[Monnaies.]

D'un coffre d'argent de la pesure [de] 1.000 tails ou 3.250 ropias, c'est-à-dire argent de Japon, on fait icy ropias

(1) Lire *'abbāsī*, monnaie ainsi appelée du Šāh 'Abbās. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gosbeck* (extrait des lettres publiées par Danvers et Foster).

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *pataca*.

(3) *Cron* = hollandais *kroon* « couronne ».

(4) *Ibid.*, sub verbo *covid*.

(5) Sur cette ancienne capitale du Bengale, cf. Thomas Bowrey, *A geogra-*

de banca 2.525 et on oblige de donner (fol. 218 r°) en change[a]nt l'argent de Japon pour des ropias de Radjamahol, 2 1/2 ropias par cent.

4 tails de Japon pèsent 13 ropias de Radjamahol, c'est-à-dire sans estre monnoy que de la banca. De les escus de les provences [= provinces] on fait com' cela :

100 pièces font ropias neuves 213 3/8
et ropias vieux (*sic*) . . . . . 211 3/4.

De 25 pièces coubangs de Japon, on fait 32 1/4 moiras [1] d'or ou ropias d'or; et pour chacquun ropia d'or, on peut avoir ropias d'argent 15 : — : 13 [2].

[Avec] 100 ropias pèse [= poids] d'argent de China, on peut raffiner argent capable [= assez d'argent] pour faire [en monnaie] d'icy 88 9/10 [ropias].

Pattana [3].

[Monnaies.]

1 ropia fait 28 sols ou 16 annas; chacquun [= chaque] anna à 1 3/4 sols.

2 peis [font] un anna.

1 peis [fait] 14 dennie.

16 dommeris font un anna; et par ropia [il y a] 256 pièces [de dommeri].

Icy on fait ainsi : de 100 tails [de] l'argent d'Japon, [on fait] 2.525 ropias, mais il faut peyer [= payer] pour changer, 3 et quelque fois 4 1/2 par cent.

phical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679, éd. Sir R. C. Temple, *Hakluyt Soc.*, 2e série, n. 12, 1905, à l'index, sub verbo *Rāj-mahāl.*

(1) Sans doute pour *mohur*.

(2) De 13 à 15 roupies d'argent.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Patna*.

[Poids.]

1 man fait icy 68 livres de pesure, en acheptent [= achetant] de salpètre et aphion[1], etc. Mais un man est 40 cers ou 72 livres quand on pèse arekas [= noix d'arec].

1 livre peset (*sic*) 1 ½ ceer, et un ceer ferat (*sic*) pesure de 16 peises de Siuasihany.

A Channakoúl, un man fait 60 livres de pesure; à Decca[2], 74 livres; à Ceerpour, 71 livres, quand on veut peser du sois [= de la soie]; mais à Pipili[3], un man fait 68 livres comme à Pattana.

(Fol. 218 v°.) Il faut observer qu'un ceer d'sois [= de soie] tourné[e][4] a la pesure de [= pèse] 31 peises et qu[e si] elle ne pas est tourné[e], [elle pèse] peises 36.

Ainsi, un ropia fait aussi 38 ou 40 ponis de coúrys [= cauris].

1 poni [fait] 20 gandes.

1 gande contient 4 coures [= cauri] ou conchiles [= coquilles] de la mer.

80 coures [font] un poni.

CANNARA[5].

[Monnaies.]

1 pagod[6] de Canara (*sic*) fait 6 livres ou 120 sols d'Hollande. 10 fanam sont un pagod et chacqun [= chaque] fa-

[1] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *opium*. Pour la vente de l'opium par *mann*, *vide supra*, p. 49.

[2] *Ibid.*, sub verbo *Dacca*.

[3] Cf. Thomas BOWREY, *A geographical account*, p. 162, n. 2.

[4] Sans doute de la soie en écheveau ou plutôt de la soie filée et transformée en fil de soie.

[5] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Canara*.

[6] *Ibid.*, sub verbo *pagoda*.

nam, 12 sols. Mais pour un mamoedegamse[1] pagod, on ne peut avoir davantage que 5 livres 8 sols ou escus 1 4/5.

1 pagood de Wingurla[2] ne valet (*sic*) plus que 4/5 de pagod d'icij, ou escus 1 3/5.

100 pièces pagodes Tomeses font 100 pagodes d'icy.

1 pagode Sangoari, on peut changer sur le bazaar pour 9 3/4 fanams de Canara, nommés gulgas.

1 pagode Tibici fait 7 1/2 fanam ou 3/4 pagode d'ici.

1 ducat fait 1 1/10 pagod d'icy : sans peyer le monnoy (*sic*).

2 escus de les provinces font un pagod de Canara; leur pisure [*sic*, = poids] est com'cela.

[Poids.]

1 candil est 500 livres; mais pesent [= pesant] de poivre, [il] ne ferat (*sic*) que 480 livres.

1 man fait 34 1/2 livres, pesure de cuivre [pour peser le cuivre]; mais d'especeries [= mais pour peser les épiceries]. 1 man fait 36 1/2 livres.

Un (*sic*) livre pesure de reales de Spange [= Espagne], on peut changer contre 9 pagodes de Canara.

Souratta[3].

[Monnaies.]

(Fol. 219 r°.) 1 ropia fait 28 sols d'Hollande.

1 ropia fait 2 1/9 mamoedis[4].

1 mamoedy [fait] 12 4/5 sols.

1 ducat qui est à sa pesure[5], valet (*sic*) 4 33/69 ropias; mais 1 ducat du Moors[6], on peut avoir à 4 3/16 et 4 1/4 ou 4 5/16 ropias.

(1) Graphie hollandaise pour *mamudigamse*. Il s'agit d'une pagode de valeur inférieure à la précédente que je n'ai pas retrouvée par ailleurs.

(2) Sur la côte occidentale de l'Inde. *Vide infra*.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Surat*.

(4) *Ibid.*, sub verbo *gosbeck*.

(5) Qui pèse son poids réglementaire.

(6) C'est évidemment un ducat de moindre valeur que le précédent, par

N. B. On ne prend pas grand guarde icy de la monnoie[1] des ducats, mais on les estimé (*sic*) selon leur alloy, et toutes les monnoies, on fait passer pour un[e] marchandise. Les ducats d'Ongaria [= de Hongrie] sont de fort bas or, et, à cause de cela, on n'estimet (*sic*) pas guère, mais selon leur alloy. Toutes les monnoies[2] [qu']on [a] fait icy autrefois en ropias, c'est-à-dire les monnoies[3] d'Europa [qu']on [a] fait fondre[4], et on fait un alloy de ropias, soit d'or ou d'argent. Mais pour des monnoies d'argent petites, on perd plus qu'un quart par cent; car les Binjanes[5] [= Banians] donneront pour un ropia ...[6] 16 ou 17 doble sols d'Hollande.

Pour 100 escus de testes ou copdalders[7], on peut avoir 216-217 ropias; et pour les escus avec les croix[8], 212 et 213, selon leur pesure.

Mais 100 tails d'argent de Japon font 225 ropias.

1 ropia, on peut changer contre 32 peises, et quelquefois

suite d'usure. Linschoten (*Itinerario*, éd. Kern, à l'index, *sub verbo*) désigne les musulmans sous le nom de *Mooren* (les Portugais disent *Mouros*); il est donc possible qu'il faille lire : 1 *ducat des Moors*, ce qui représenterait le hollandais *Moor* avec l'*s* du pluriel français; il s'agirait alors d'un ducat en circulation chez les Maures = Musulmans et qui a perdu de son poids initial. Cette explication n'est, cependant, qu'une conjecture.

(1) Cod. *monnoise*. On ne fait pas grand cas des ducats.

(2) Cod. *monnoises*.

(3) *Ibid.*

(4) Toutes les anciennes roupies ont été frappées avec du métal provenant de monnaies d'Europe qu'on avait fait fondre. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *rupee*, où il est dit que la roupie a été mise pour la première fois en circulation en 1542, par Šir Šāh.

(5) Le *j* de cette graphie est la notation germanique du yod. Pour les Banians, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Banyan*, p. 63.

(6) Le mot suivant a 17 lettres dont les 12 dernières sont recouvertes par un cachet. On lit distinctement *treuolontierement*, qui signifie vraisemblablement *très volontiers*.

(7) En graphie hollandaise moderne *kopdaalder*, litt. thaler à la tête, avec une tête gravée sur l'une des faces, d'où son nom de «escu de tête», par lequel Sparr traduit en français *kopdaaler*.

(8) Pièce de monnaie marquée d'une ou de plusieurs croix.

seulement pour 30, ainsi quelquefois 33 et 34, selon que les vaisseaux ont apporté beaucoup ou peu de cuivre.

[Poids.]

Leur pesure :

1 candy est 20 mans.

1 thola d'argent fait 32 wals et pèset (*sic*) 49 thola et 18 wahls, un[e] livre d'Hollande.

(Fol. 219 v°.) Un thola ne pèset [pas] si tant qu'un ropia, profit du Roy; mais il n'y a pas grand[e] différence.

Il y a un[e] grand[e] différence entre les mans dans les marchandises, car N. B. :

N. B. Un man fait

- $34\frac{1}{2}$ livres ou 40 cers pesent [= pesant] filees [= filés] rouches de Radjamahol, ou de la çiere [= cire], benjomin [= benjoin], fermelion[1] [= vermillon ou minium], vif-argent, spiaulses, estin [= étain], cuivre, bois [de] sandal, arrêck [= noix d'arec], dents des éléphants.
- $36\frac{1}{4}$ livres ou 42 ceer, pesent [= pesant] camphur, especeries, du thee, poetchiok [= *pučuk*[2]]; cauwa ou coffi[3], bois sappan[4], du blee, kadjan[5], febues, radix china[6].
- 38 livres [pesant] caetchia[7], alloë [= aloès], la ciere de gom[8].
- 40 livres [pesant] hingo [= skr. *hiṅgu*] ou assa fœtida.
- 35 livres [pesant] indigo.

(1) C'est la transcription en germanique du portugais *vermelhão*.

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *putchock*.

(3) Lire : « *ḳahwa* [mot arabe] signifiant *café* ». En réalité, *ḳahwa* désigne la boisson faite avec la graine du caféier appelée *bunn*.

(4-8) (4) Le *baḳḳam* des Arabes, communément appelé bois du Brésil.

85 carrats font 100 rattis; et un carrat, 23 $\frac{1}{2}$ wissa et un peu plus, car 20 wissas font 1 $\frac{3}{20}$ ratti.

1 coffre de Sabonet aurat (*sic*) toutjours 225 pièces.

[Mesures.]

Leur mensures (*sic*).

1 ges[1], c'est un[e] ausne d'Angleterre; mais on dit cela ges de Siasihani ou Sarras.

1 ges ordonnair[e], c'est $\frac{1}{32}$ [de] moin[s] qu'un[e] ausne d'Hollande.

1 tani, c'est 28 asta[2], et un asta, $\frac{2}{3}$ [d'une] ausne d'Hollande.

Ammadabat [= Aḥmadābād][3].

L'or et l'argent, c'est icy en un[e] mesme valeur com'à Souratta; mais on a grand'peine avec les peises, car ils [les changeurs] font monter et ba[i]sser à leur volonté; (fol. 220 r°) [ils] donnent quelquefois 37, 38 et 40 peises pour un ropia; et cela vien[t] par [le] moyen que les chancheurs[4] avec permission de les gouverneurs, ont le pouvoir de metre (*sic*) entre les peices (*sic*) de cuivre, quelques[-unes] qui sont trop lecheres [= légères], coupées et fauxes [= fausses fabriquées

Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *sappan-wood* et *brazil-wood*. — [5] *Ibid.*, sub verbis *cajan* et *dhall*. — [6] *Smilax China*, Linn. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 259 et suiv.; *Pharmacographia*, p. 648-649; Laufer, *Sino-iranica*, p. 556-557; *Hobson-Jobson*, sub *China-root*. — [7] Cette transcription représente *kača;* il s'agit peut-être du produit connu sous le nom de *cacho* (*vide supra*, p. 62). — [8] Ou *cire de gomme*. Il s'agit ici, je crois, du produit appelé en anglais *gum-lac* ou *stick-lac* (*Gummi lacca*), en français *laque en bâtons*. cf. Laufer, *Sino-iranica*, p. 476-478; *Hobson-Jobson*, sub verbo *lac*.

[1] Exactement *gaz*, mesure de longueur équivalant à 1 yard anglais. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gudge*. Pour les divisions et les différentes sortes de *gaz*, cf. *Aīn-i-Akbari*, trad. Jarret, t. II, 1891, p. 58-61.

[2] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *covid* et *haut*.

[3] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *avadavat*.

[4] *Chancheurs* = changeurs.

avec] de ferre [= fer]; [les]quelles de le[s] pauvres gens ne sont pas [re]connue[s]; et on, en Agra et [dans] les places plus hautes, quelque fois peut achepter 48 et 50 pour une ropia. Ces changeurs sont accoustumé[s], de ces fauces (*sic*) [pièces] apportés (*sic*) à Amadabat, et avec cela [de] chercher leur proffit. Mais, quand on sait cela, on contraint les chancheurs [= changeurs] de reprendre [cette fausse monnaie]. Ainsi, on ne peut pas pour un[e] lechere [= légère] peis achepter si tant come pour un[e] bonne.

[Poids.]

D'icy à Amadabath, il y a ainsi grand[e] différence entre le Man, en vendant des marchandises.

Un man fait
- $34\frac{1}{2}$ livres ou 40 ceers en vendant filees [= filés] d'cotton, cuivre, istin [= étain], vif argent, vermilyon, des dents des éléphants, [é]cailles des tortu[e]s, bois aguil[1], bois [de] sandel, benjowin [= benjoin], la ciere [= cire], malua, cire pour les chandelles, aphion[2].
- 42 ceers [en vendant] des giroffels, noix muscad[es], [de la] canneel[le], cire de danne.
- $41\frac{1}{4}$ cers [en vendant] du bois [de] sappan[3], cardamom.
- 41 cers [en vendant] des rompes, poivre long, aphion[4], myrtha[5].
- $40\frac{5}{8}$ cers [en vendant] de poivre rond, allun.
- $43\frac{1}{8}$ cers [en vendant] de coffi [= café].
- $40\frac{1}{8}$ cers [en vendant] arreck de Cheylon[6], siouvell, anys [= anis].
- 45 cers [en vendant] borax, hingo ou assa fœtida.

(1-6) (1) Ou *bois d'aigle*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub *eagle-wood*. — (2) Opium,

[Monnaies.]

1 thola d'argent, on fait icy compter jusqu['à] 12 massas.

[Poids.]

Et en carrats ou pesures de rattys, ou a peu de différence avec Souratta.

[Mesures.]

1 ges Siuasihany est $\frac{5}{4}$ moin[s] $\frac{1\frac{1}{4}}{32}$ ausne, ce qui c'est $\frac{127}{128}$ cubido [= coudées].

Agra.

[Monnaies.]

(Fol. 220 v°.) 1 ropia est 28 sols d'Hollande, et 56 ou 60 peys, avec [les]quelles on aussi a beaucoup de peine, quoy qu'on regard[e] fort bien, car il[s] sont moitié du fer.

[Poids.]

1 man [=] 40 ceers.

1 man Paetchia [lire : Raetchia = radja] ou du Roy ou 69 livres de pesures, ce qui fait deux mans de Souratta à 34 $\frac{1}{2}$ livres chacqun. Et auci [= aussi avec] celles mans, on peset [= pèse] toutes les marchandises, hormis l'indigo.

53 livres, c'est un man Achabary[1], ou 40 cers [=] un man, et 30 peises dans un ceer d'indigo; et cela c'est un[e] ancienne coustume.

Les ges sont come à Amadabath.

vide supra, p. 48, n. 5. — (3) *Vide supra*, p. 57, n. 1-2. — (4) Il y a ici une erreur, car l'opium est indiqué plus haut comme vendu au *mann* de 34 $\frac{1}{2}$ livres. — (5) Probablement pour *myrrha*, la myrrhe. — (6) Noix d'arec de Ceylan.

(1) Pour *mann Akbari* ou *mann* d'Akbar.

BROTSCHIA [1].

[Monnaies.]

1 ropia fait 2 ¼ mamoedis ou 28 sols d'Hollande.
1 mamoedy [=] 14 peis.

WINGURLA [2].

[Monnaies.]

1 pagod fait 95 sols d'Hollande.
10 laryn [=] un pagod.
1 laryn [=] 9 ½ sols.
100 pagodes Sangary font 122 : 126 pagodes Tibiki, un[e] fort bonne monnoise d'or.

[Poids.]

Leur pesure contient come :
1 bhaar [=] 480 livres, ainsi un candi.
1 bhar de du plomb fait 540 livres.
1 man contient 27 livres.
1 lastre [=] 3.000 livres d'Hollande.

PERSIA.

[Monnaies [3].]

1 thoman fait 100 mamoedys [= mamudys] ou en argent : livres 42, 10 sols.

[1] Je suppose qu'il s'agit de l'ancien port de Barygaza, l'actuelle Broach, à l'embouchure de la Narmadā. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Broach*.

[2] Ou *Vingorla*, sur la côte occidentale, au Nord de Goa. Cf. *Le petit atlas maritime, recueil de cartes et de plans des quatre parties du monde*, t. III contenant l'Asie, l'Afrique, 1764, carte n° 26 : *Carte des costes de Concan et Decan*; — *Instructions nautiques*, n° 852, *Océan Indien. Mer d'Oman (partie Est)*, Paris, 1905, p. 273.

[3] Au sujet des monnaies persanes, Chardin (*Voyages du chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*, Amsterdam, 1735, in-4°, t. III, p. 127)

10 orys font un thoman. Chacquun ory a 10 mamoedis ou : livres 4, 5.

(Fol. 221 r°.) 1 grand abassi fait $2\frac{1}{2}$ mamoedis ou sols $21\frac{1}{4}$.

1 petit abassi fait 2 mameodis ou sols 17.

1 laryn fait $1\frac{1}{4}$ mamoedis ou sols $12\frac{5}{8}$.

1 mamoedy fait sols $8\frac{1}{2}$.

1 mamoedy fait 20 ges Catsbegis [1].

dit : «Ils (les Persans) comptent par *Dinar-bisty* et *Tomans*, quoi qu'ils n'ayent point de pièces de monnoye ainsi appellées, et que ce ne soient que des dénominations. Le mot de *Dinar* veut dire l'Argent en général; en particulier un *Dinar* revient à un *Denier* de notre monnoye... Il y a le *Dinar commun*, et le *Dinar de loi*, ou *Cheray* [arabe شرع *šar'* «loi divine»]... et ce *Dinar cheray* signifie le poids et la valeur du Ducat d'or, ou de l'Ecu d'or. On n'use de ce compte de Denier légal que dans les livres. Un *Bisty* [بيستى] fait 10 *Dinar* ou Deniers, et un *Toman* [persan تومان] dix mille *Dinar*. Leurs monnoyes courantes sont d'argent, lequel est, ou doit être, au titre de la monnoye d'Espagne; mais en diverses villes l'on en baisse le titre. Le *Chayé* [شاهى, litt. «royal»], qui est la plus petite monnoye d'argent, vaut quatre sols et demi de notre monnoye. Le *Mamondy* [*sic*, محمودى *Maḥmūdī*], qui est deux *Chayé*, fait neuf sols. L'*Abassi* [عبّاسى *'Abbāsī*] fait quatre *Chayé*; et le *Toman* fait cinquante *Abassis*, ou dix-neuf mille *Dinars*... Ils ont aussi d'autres monnoyes de cuivre, savoir, le *Kasbequi* [cf. turk قازبكى *ḳäzbegī* «s. persan, pièces de «monnaie de cuivre de la valeur de 5 oboles» *apud* Bianchi, *Dict. turc-français*, sub verbo] et demi-*Kasbequi*, mot composé de *Kas*, monnoye... et *Bek*, Seigneur; comme qui diroit la *monnoye du Roi*. Et cette monnoie est la dixième partie d'un *Chaye*... Les pièces d'or n'ont point de nom-propre. Les Persans les appellent communément *Tela* [طلا *ṭalā* «or»], c'est-à-dire des pièces d'or. On les appelle aussi *Cherrafis* [اشرفى *ašrafī*], c'est-à-dire, *des nobles* [arabe اشرف «le plus noble, illustre»], à cause de leur prix. Anciennement, il n'y avoit point d'autre monnoye dans le Royaume que les *Bistis* d'argent, qui font quelque vingt-deux deniers; et en pièces de quatre sols et demi qu'on appeloit *Chayé*, c'est-à-dire *Royale*. Mais dans la suite et du tems du Sultan Mahmoud, il y a quelque quatre-cens ans, l'argent se multipliant, on fit des *doubles-Chayé*, qu'on appeloit *Mamondys* (*sic*) [lire : *Mamoudis*] du nom du souverain. Abbas le Grand étant venu à la Couronne..., il fit fabriquer des *doubles-Mamondys* qu'on appella de son nom *Abassi*. On fabrique quelquefois des *doubles cinq-Chayé*, et des pièces de *cinq-Abassis*; mais c'est par curiosité, il n'y en a point dans le courant du commerce...»

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gosbeck*, et la note précédente.

7 mamoedis font 1 ropia.

100 mamoedis font 29 d'argent.

1 ducat fait $14\frac{17}{20}$: 15 mamoedis.

1 siey[1], c'est un $\frac{1}{2}$ mamoedi, ou 10 ges peys (catsbegys).

[Poids.]

Leur pesure contient :

1 carga[2] est 400 livres ou 36 mansjang (*sic*).

1 mantschiang contient $11\frac{1}{3}$ livres d'Hollande et 12 livres de Brabant.

4 matticals [= mithḳāl] font 5 mamoedis, et pour cela chacqun mattical fait $1\frac{1}{4}$ mamoedi. 1 mattical [=] 1 once.

1 man de Souratta fait 30 livres et avec celle (*sic*) on vend toutes les grand[es] marchandises.

6 livres font un man [de] Tauris.

1 carrat fait 3 abbas[3].

1 carrat fait 4 greins (*sic*)[4].

[Mesures.]

$1\frac{3}{16}$ aunes d'Hollande font un ges [= *gaz*].

250 phioles d'eau de rose dans un coffre grand, et

150 phioles dans un petite (*sic*) coffre.

Le royaume de Peguw[5].

[Monnaies.]

1 bisse[6] fait 3 livres de pesure en gansa[7]. N. B. gansa

(1) *Ibid. Siey* est une transcription approchée du persan *šāhī*.

(2) Précédemment écrit *cargo* ou *lastre* «une charge».

(3) *Abbas*, avec *s* du pluriel français, est une transcription incorrecte de l'arabe حبّة *ḥabba*, litt. «grain, pépin, noyau», passé en persan. Cf. *Ain-i-Akbari*, t. II de la trad., p. 59.

(4) Pour *grains*. Il s'agit du grain hollandais.

(5) Pégou.

(6) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *viss*.

(7) *Ibid.*, sub verbo *ganza*.

est un [composé] minéral de cuivre rouche [= rouge], jaune et du plomb, et quelquefois il y a d'argent ou *serony*[1] et estin dedans. Et un bisse de gansa fait 10 sols d'Hollande. C'est leur monnoy, ou on uset (*sic*) au lieu de monnoy.

100 ticals font un bisse, et un[e] livre pesure contient 33 $\frac{1}{3}$ d'un bisse d'gansa.

(Fol. 221 v°.) Un tical fait 1 et quelquefois 1 $\frac{1}{3}$ de denie[r].

1 marck ou 8 onces d'argent de Peguw coust[e] environs (*sic*) f[lorins] 26 : 10 $\frac{1}{2}$ et quelquefois f: 26 : 13 ; 5 à f : 27 1 ; —

[Mesures.]

1 cester contient 48 livres de leur pesure.

16 talottes font 1 cester.

1 parra du ris contient 52 livres.

1 tical fait 16 boys.

1 boy fait 18 greyn [= grains] et [il y a] dans un tical, 128 grain[s].

[Monnaies.]

10 moe[2] font un tical, mais les Hollandoises (*sic*) ne [le] prennent point, et ceste monnoy demeurt (*sic*) entre [= n'est utilisé que par] les Angloises, Mores et Mallabars; ainsi [= aussi] entre les gens de paye [= du pays].

Chormandel et leur contoir general Palliacatta[3].

[Monnaies.]

1 pagod fait 105 sols d'Hollande dans leur negotie[4], mais leur[s] ministers sont payée (*sic*) par 112 sols par pagod.

[1] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *rownee* b. Cf. également Michael Symes, *An account of an embassy to the kingdom of Ava... in the year 1795*, Londrès, 1800, in-4°, p. 327 (*rouni, or pure silver*).

(2-4) [2] *Moe* est la transcription hollandaise du birman *mu* donné par Sparr comme une monnaie et qui est en réalité un poids. Cf. Louis Vossion, *Gram-*

1 pagod contient 16 fanams grands et 22 ou 24 petits.

1 fanam grand fait $6\frac{9}{16}$: $4\frac{3}{4}$ sols.

1 fanam petit fait $4\frac{3}{8}$ et aussi 24 laryns par pagod.

1 fanam petit fait 40 ou 40 (*sic*) casjes[1] de cuivre.

Pour un pagod, on peut chancher [= changer] fanams petits $25\frac{7}{8}$: $25\frac{15}{16}$, 26, $26\frac{1}{16}$, $26\frac{1}{8}$.

Anno 1669. La Compagnie d'Hollande a achepté icy pour Bingala [= Bengale] :

1 marck d'argent d'Siam des ticals $5\frac{1}{4}$

1 marck reals de Spange....... $4\frac{13}{16}$

1 marck d'argent de Peguw..... $4\frac{11}{29}$

$6\frac{7}{16}$ abassys petit[s] font un pagod.

Leur pesure et mensure :

[Poids.]

(Fol. 222 r°.) 1 bhar ou candyl fait 480 livres

1 cantalium fait................ 240 "

1 man fait.................. 68 "

1 man fait.................. 40 cêrs

1 cêr fait.................. $1\frac{7}{10}$ livre

1 marc fait.................. 8 onces

1 once fait.................. 20 Engels

La pesure d'un real fait 18 engels, mais sur ces escus sont marqué[s] d'un lion; et 18 de ces escus, 18, font un marc ou un[e] livre.

$33\frac{7}{16}$ petites abassys font un marc.

maire franco-birmanç, Paris, 1889, p. 107 : 64 grains de riz = 1 *mu*; 2 *mu* = 1 mat; 4 *mat* = 1 *kyat* pesant 16 gr. 5. — (3) Pour Chormandel et Palliacatta, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *Coromandel* et *Pulicat*. — (4) *Negotie* est le mot hollandais pour «commerce, trafic, négoce».

(1) C'est l'équivalent hollandais de l'anglais *cash*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

[Mesures.]

1 ammonam[1] contient 20.000 pièces d'pinang [= malais *pīnaṅ*] ou areckas [= noix d'arec]; mais à Gale dans l'isle de Cheylon, on compt[e] 24.000 pièces en vendent [= vendant]; et en acheptent [= achetant] de les gens de peye [= du pays] ou les Singeleses, on compte l'ammonam à 26.640 pièces ou 2.640 pièces [de] plus qu'ordinairement.

N. B. un ammonam d'areck dans leur caille [= écaille ou coque] peiserat 456 livres et sans le [écaille ou coque], 240 ordinairement.

1 lastre contient 80 parras ou 1.120 mensures, à 48 livres chaqun parra; et 3.840 livres [=] un lastre.

1 parra contient 14 mensures (en portuges, *mididos* [lire: *medidas*]) ou $10\frac{1}{2}$ martal[2].

N. B. de 11 parras d'nilly, on aurat 5 parras du ris[3].

1 kandil d'nilly fait 20 mididos, et 3 kandils font 5 parras.

1 patchery, on compt[e] pour 2 pièces, en toile.

La continuation du contoire et de la forteresse Geldria[4] auprès la ville de Palliacatta, sur la coste de Chormandel.

(Fol. 222 v°.) D'un[e] pièce de guinées[5] (une sorte de

(1) A Ceylan, l'*amunam* = 8 parrah = 16 marcal = 40 curnie = 192 ser, ou 8 boisseaux (*bushel*) anglais, d'après le *Ceylon handbook and directory* pour 1910-1911.

(2) *Martal*, qui m'est inconnu, est probablement fautif pour *marcal*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mercáll*.

(3) La phrase semble signifier que, avec un *parra* de nilly (indigo, portugais *anil* < arabe النيل *an-nīl* < skr. *nīla* «bleu»; cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *anile*); on peut se procurer 5 parras de riz.

(4-5) (4) C'est le *Kastell* ou *Casteel Geldria*, la forteresse de Gueldre, des an-

toille de coton), la compagnie hollandoise fait 8 pièces de *Dongrys* [1].

N. B. *Dongrij* est un autre nom de toille; soit pour emballer les marchandises ou pour peindre [2]; et une pièce de guinées contient 50 aunes d'Hollande.

D'une pièce de guinées, la compagnie hollandoise fait 15 pièces de chemises; et chaqun chemise contient $2\frac{1}{2}$ [3] de longure.

D'une pièce de guinées, on fait 48 paires de bas (*sic*).

A Palliacatta, on prend pour [faire] 24 livres [de] poudre de canon { 20 livres salpêtre et
3 livres sophre [= soufre].

Et Palliacatta fournit [de la] poudre de canon pour toutes les Indes, hors mis Bat^a [= Batavia] sur Java major [4], que fournit ainsi quelque [= qui en fournit aussi un peu].

ciennes relations hollandaises. « C'est à Pulicat, dit le *Imperial Gazetteer of India* (*Provincial series*, *Madras*, Calcutta, 1908, in-8°, t. I, p. 551), que fut fondé le plus ancien établissement des Hollandais dans l'Inde. En 1609, ils y construisirent un fort qu'ils appelèrent Geldria; dix ans après les Anglais obtinrent l'autorisation d'y prendre part au commerce du poivre de Java. Plus tard, ce fort devint l'établissement directeur des Hollandais sur la côte de Coromandel. Il fut pris par les Anglais en 1781, restitué en 1785 à la Hollande en exécution du traité de 1784 et livré de nouveau par les Hollandais en 1795. En 1818, Pulicat fut restitué à la Hollande par la East India Company, conformément aux stipulations de la convention des Alliés de 1814; en 1825, la ville fut définitivement cédée à la Grande-Bretagne par le traité de mars 1824. » — (5) Cf. *Hobson-Jobson*, sub *Guinea-cloths*.

(1) *Ibid.*, sub verbo *dungaree*, et Thomas Bowrey, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, éd. col. Sir R. C. Temple, p. 71, 88 et 200; Dalgado, *Glossario*, sub verbo *dongri*.

(2) A ajouter au *pintado* de *Hobson-Jobson*.

(3) Le dénominateur de la fraction n'est pas très net. Ce peut être 2 ou 4. La phrase elle-même n'est pas claire. Faut-il entendre que chaque chemise contient $2\frac{1}{2}$ [pièces de chemises] de longueur?

(4) La grande Java désigne l'île de Java. La petite Java est tantôt Sumatra, tantôt une île à l'Est de Java.

Considérations sur le[s] monnois.

Il est fort nécessaire d'observer, pour le conte (*sic*) de monnoy, qu'un marcq d'or d'pagodes contient $8\frac{5}{8}$ mat, ou $20\frac{3}{10}$ carat[s], [ce qui] fait... pag[odes] $71\frac{3}{4}$.

Icy dedans on fait compte combien de pagodes d'or haut ou baix [= bas] 1 marquin fait, quand l'alloy est connue. Il n'y a aux Indes un[e] chose de plus de tromperye que cela, et pourtant moins connue; car on trouvera des pagodes vieux et nouveaux, où je parleray après, [en] faisent [= faisant] compte de les autres contoires sujectes [= dépendant] de Palliacatta, sur Chormandel; mais toucheent [= touchant] l'or d'pagodes, il faut que je dise

(F° 228 r°.) Par exemple

$8\frac{5}{8}$ mat[1]... $71\frac{3}{4}$ pagod[2]... $9\frac{11}{16}$ mat facit p^a^ [= pagode] 80 : $14\frac{1}{8}$

Où a un tilli fason (*sic*)

$20\frac{7}{10}$ carat... $71\frac{3}{4}$ p^a^... $23\frac{1}{4}$ carat ad idim[3], d'où on peut savoir qu'il y a p^a^ $8\frac{13}{16}$ pesure d'argent qu'on faut [= qu'il faut] tirer; et cela est si tant com'on estet (*sic*) contraint de mêler pour avoir l'allois des pagods.

Et 19 pagodes pesure d'argent 1 p^a^, uient [= vient] p^a^ $15\frac{1}{8}$ après le droit du roy et pour le monnoy[4], qui fait $\frac{1}{8}$ mat ou

(1) Du tamoul *maṭṭu* «mesure». Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *matt*. Dans le cas présent, *mat* a le sens de titre de l'or.

(2) Il faut entendre que 1 marquin (?) au titre de $8\frac{5}{8}$ *mat* vaut $71\frac{3}{4}$ pagodes. L'or le plus pur est dit de 9 *mat*; l'or de qualité inférieure, de 5 ou 6 mat (*Hobson-Jobson*, sub verbo *matt*). Cf. l'expression malaise : *ĕmas sa pūloh mutu*, «de l'or au titre 10», c'est-à-dire de l'or le plus pur (apud Favre, *Dictionnaire malais-français*, sub verbis امس et متو).

(3) Probablement pour *ad idem*, c'est-à-dire 80 : $14\frac{1}{8}$ (ou 80, $14\frac{1}{8}$), comme à la phrase précédente.

(4) C'est-à-dire : 19 pagodes se réduisent à $15\frac{1}{8}$ après avoir acquitté les droits régaliens et le prix de la fonte.

$14\frac{1}{2}$ pagod de $1.014\frac{1}{2}$ pagod, d'où on payet toutes les dépenses $1:3\frac{3}{8}$ $1:18\frac{1}{2}$

Restent nettament (*sic*) p^a .... $79:19\frac{5}{8}$

Et en cas que viennent moin[s] que p^a $71\frac{3}{4}$, on [lire : il] faut remettre ceste argent qu'on avet tirée (*sic*) pour donner au l'or son droite allois, et soit don[c] que

$8\frac{5}{8}$.....$71\frac{3}{4}$.....$8\frac{1}{2}$............... fait p^a $40:18\frac{3}{4}$

mitte dont (*sic*)..... $1\frac{1}{4}$ pagod d'argent, vous auray (*sic*) autre fois quand vous conte comme sy devant.......................... $1\frac{3}{4}$

p^a $70:18\frac{3}{4}$

tire d'icy comme devant le droit du monnoy..... $1 - \frac{1}{4}$

Restent pag^s..... $69:18\frac{1}{2}$

(Fol. 223 v°.) Il faut bien observer que la pesure d'argent, ce qu'on tiret d'or, [il] ni faut pas beaucoup, par la raison qu'il y a souvent quelque cuivre ou d'autre uileinie dans l'or. Et ainsi on tiret ceste argent hors l'or fort bas, mais pourtant on compte les 26 pagodes d'argent ou la pesure de celles, pour un pagod d'or.

La Compagnie d'Hollande gaignet [= gagnait] pour leur droit de la monnois (*sic*), quand elle fait battre des pagodes pour d'autres personnes $\frac{3}{8}$ par cent, hors mis $\frac{1}{8}$ par cent ce que le Brahmine Padmanaba, devant sa mort, a donné pour un présent à la Compagnie. Et encore des les particuliers, $\frac{1}{4}$ par cent, ce qui fait $\frac{3}{4}$.

Masulipatnam [1], le seconde contoire sur la coste de Chormandel.

[Monnaies.]

. pagod fait 105 sols.

12 fanams font 1 pagod.

1 fanam fait $8\frac{3}{8}$ sols.

8 nevels font un fanam.

100 pagodes vielles ou vieux font selon leur marché 165 : 168 : 190 pagodes neuves; et le pagode [s'échange] contre $9\frac{3}{32}$ fanams.

1 papie ou 50 tails d'argent de Japon valent pag^a^ $32\frac{1}{2}$.

[Poids et mesures.]

Leur pesure et mensure.

1 bhaar fait 480 livres, et on dit [= appelle] cela aussi un candil.

1 man [=] 24 livres.

1 livre fait $1\frac{2}{3}$ ceer de la ciere [= cire].

(Fol. 224 r°.) 20 tombos [2] font 1 candil.

1 candil [=] $20\frac{4}{5}$ parras.

1 ceer [=] 24 thools [= tolas].

1 thool [=] 30 chimails.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Masulipatam*.

(2) D'après un passage des *Notes and Extracts from the Government Records in Fort Saint-George* (1670-1680), reproduit par le col. Sir R. C. Temple (Thomas Bowrey, *A geographical account of the countries round the bay of Bengal*, p. 116, note 5) : «8 petites mesures font un Tomb [= Mercale (Temple)]; 5 Tombs, 1 Parra; 80 Parras, 1 Garce». Pour cette dernière mesure, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *garce*. D'après une citation de 1752, cette mesure équivaut à 8.400 livres anglaises Avoir du poids.

GOLCONDA[1], LE 3e CONTOIRE SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

1 pagod fait 105 sols.

12 fanams [=] un pagod.

100 pagodes vieux font pagodes neuves 150 : 164 : 165 : 184.

1 ropia [=] 28 sols.

8 nevels font 1 fanam.

[Poids et mesures.]

Leur pesure et mensure.

1 bhaar fait 520 livres de cuivre de Japon, et d'un bhaar de cuivre on fait battre [=frapper] 10.500 nevels; et on peut chancher [= changer] pour un pagode neuf, 107 : 108 : 109 : 110 $\frac{1}{2}$ nevels.

395 ropias font 100 pagodes neuves.

D'un cer pesent [=pesant] 24 reals, argent d'Peguw, on bat 20 $\frac{1}{8}$: 20 reales d'Hollande.

Pour 520 livres, ganca [lire : *gança*=*gansa*] de Peguw[2], on reçoit 27 pagod neuves et on compte ainsi un baar de ceste minéral : 520 livres; mais un candil de ceste minéral fait 480 livres.

[Poids.]

1 man [vaut suivant les produits pesés] 28 : 32 : 26 livres.

1 man [=] 40 ceer.

1 ceer [=] 10 oncens [=onces].

1 pun[3] cer fait 3 livres.

1 ceer de filees d'or fait 9 $\frac{1}{32}$ onces.

1 livre fait 34 ticals.

(1) Cf. Thomas BOWREY, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, éd. col. Sir C. TEMPLE, p. 72, note 2.

(2) *Vide supra*, p. 85 et 113.

(3) C'est peut-être le même mot que le *pun* du *Hobson-Jobson*; mais je n'ai pas trouvé ailleurs l'expression *pun cer* = *ser*.

1 mangely[1] fait 1 $\frac{3}{8}$ carrat de diamant; mais dans la mine, un mangely fait 1 $\frac{3}{4}$ carrat.

(Fol. 224 v°.) 43 ropias font un[e] livre de pesure.

30 ropias [=] un ceer.

[Mesures.]

1 ges fait $\frac{13}{16}$, $\frac{12}{15}$ elles[2] ou ausnes.

1 gas fait $\frac{15}{16}$ ausnes.

TEGENAPATNAM[3], LE QUATRIÈME CONTOIR SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

1 p^{a}[4] fait 16 grand[s] et 24 petits fanams.

50 tails d'argent de Japon font pag^{a} 34.

1 ducat fait pagod 1 $\frac{5}{32}$.

[Poids.]

1 bhaar fait 480 livres.

1 man fait 24 livres.

1 ammonam d'arreck [=] 20.000 pièces [noix d'arec].

1 lastre du ris fait 80 parras.

[Mesures.]

1 patchery [=] 2 pièces.

1 pièce de guinées fait 8 dongrys[5], et 1 pièce de Salampoeris[6] [=] 4 dongrys.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mangelin*.

(2) Hollandais *el*, allemand *Elle* «aune».

(3) «Après Pondichéry et le fort d'*Arian-cupam*, qui en est à une lieue, au Sud, on vient à *Tevenepatnam*, ou *Tegenepatnam*, que les Indiens nomment *Devanapatnam*, c'est-à-dire *Ville d'Assemblée*; Bourg, ou petite Ville peu considérable, qui n'est habitée que par des Malabares. Les Hollandais y ont pourtant une belle loge...» (*Histoire générale des voyages*, t. XIV, in-4°, La Haye, 1756, p. 127-128).

(4) *Pagoda*, une pagode.

(5) *Hobson-Jobson*, sub verbo *dungaree*.

(6) Pour ces étoffes dites salampuri ou de Salampur, cf. Thomas BOWREY, *A*

PALICOL[1], LE 5e CONTOIRE SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

1 pagod fait 105 sols.
1 pagod [=] 12 fanams.
1 fanam [=] 9, 11 neuels.
100 pagodas vieux font 165 : 170 [pagodes] neuves (*sic*).

[Poids.]

1 bhaar [=] 480 livres.
1 man [=] 24 livres.
1 candy [=] 24 tombe ou 1.200 livres.
1 tombe [=] 60 livres.
1 candy [=] 25 parras.

DAETCHEROM[2], LE 6e CONTOIRE SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

(Fol. 225 r°.) Les pagodes, fanams et neuels sont icy de le mesme valoir [= valeur] com'a Palicol, mais :

[Poids.]

1 candyl d'nilly[3] fait 400 livres.
1 lastre [=] 7 ½ candy ou 3.000 livres

geographical account of countries round the bay of Bengal, éd. col. Sir C. TEMPLE, p. 55, 71, 286 et 289; et *Histoire générale des voyages*, t. XIV, in-4°, La Haye, 1756, p. 16 : «Il [Martin] ne cessoit pas d'escrire à la Compagnie [des Indes, en 1765,] qu'il n'y avoit aucun endroit de cette Côte [de Coromandel] d'où elle pût tirer plus facilement et à meilleur compte les guinées et les salempouris [qu'à Pondichéry].»

(1) Pālākollu, à 5 milles anglais au Nord de la ville de Narsapur. Cf. Thomas BOWREY, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, éd. col. Sir C. TEMPLE, p. 105, note 2.

(2) Petite loge hollandaise située à 12 lieues de Palicol (*Histoire générale des voyages*, in-4°, La Haye, 1756, t. XIV, p. 145, où le nom de ce port est écrit *Daatzeron*).

(3) Indigo.

NAGAPATNAM [1] ESTET LONGTEMPS LE 7e CONTOIR DE LA COSTE DE CHORMANDEL, MAIS À PRÉSENT CESTE VILLE EST SOUS L'ISLE DE CHEYLON.

[Monnaies.]

1 pagod de Palliacatta fait 105 sols.
24 fanams [=] un pagod.
1 fanam [=] 4 $\frac{3}{4}$ sols.
1 fanam [=] 80 casjes de du plomb.
1 ducat d'Europa [=] 1 $\frac{1}{8}$ pagod.
1 pardoun [2] [=] 10 fanams ou f : 2 : 3 $\frac{3}{4}$.
1 bhaar [de] ganҫa de Pégu [=] p^{a} 27 [3].

[Poids.]

1 lastre [=] 80 parras.

[Mesures.]

1 bory [4] nilly (ou si tant com'un bœuf peut porter du ris) fait 2 $\frac{1}{2}$ medidos [5] (*sic*).
1 markal [6] fait 8 maten.

SADRANGAPATNAM [7], LE HUITIÈME CONTOIR SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

16 fanams grand[s] font un pagod.

(1) *Hobson-Jobson*, sub verbo *Negapatam*.
(2) Portugais *pardão*.
(3) Il faut entendre qu'un *bahār* de ganҫa du Pégou vaut 27 pagodes.
(4) Cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *borá* «mot qui s'emploie comme synonyme de «charge».
(5) Le *bory* représente l'équivalence de ce qu'un bœuf peut porter de riz; comme mesure de capacité, il est égal à 2 $\frac{1}{2}$ *medidas* portugaises.
(6) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mercáll*.
(7) *Ibid.*, sub verbo *Sadras*; ce port est situé à 42 milles anglais au Sud de Madras.

1 fanam grand [=[6 $\frac{9}{16}$ sols.

Pour les marchands on dont [=donne] 17 fanams pour un pagod.

1 dùca d'Europa fait pagod 1 $\frac{1}{8}$, 1 $\frac{5}{32}$.

1 papie ou 50 tail d'argent de Japon [=] pagode 34.

[Mesure.]

1 ammonam d'arreck [=] 20 pièces.

BIMELIPATNAM[1], LE 9e CONTOIR DE LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

(Fol. 225 v°.) 1 pagod fait 105 sols.

12 fanams [=] un pagod, et chacqun fait 8 $\frac{3}{4}$ sols.

10 : 11 neuels [=] un fanam.

[Poids.]

1 bhar [=] 480 livres.
1 man [=] 24 livres.
1 last [=] 72 parras ou 3.240 livres.
1 parra [=] 45 livres.

SAMSOETEPETTE[2], LE 10e CONTOIRE SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

[Monnaies.]

100 pagodes vieux font 173 neuves.

N. B. De 24 livres pesure de fer on fait com'cela :

24 – [on fait] 16 livres de clous (middre nagdes[3]).
24 – [on fait] 15 livres las ijsdas (*sic*)[4].
24 $\frac{1}{2}$ – [on fait] 16 $\frac{3}{4}$ livres clous doubles.

(1) Ou Bimlipatam, par 17° 54' de latitude Nord. Cf. *Imperial Gazetteer of India, Provincial series, Madras*, t. I, Calcutta, 1908, in-8°, p. 261.

(2) Pour *Samsulepette*.

(3) C'est sans doute une erreur de graphie pour hollandais *middel nagel*, «clou moyen»; avec 24 livres de fer, on fait 16 livres de clous moyens.

(4) Graphie incorrecte du hollandais *laschijzer*.

PITAPOELY[1], LE 11e CONTOIR DE LA COSTE CHORMANDEL.

[Il a été] quitté par les Hollandoises[2].

NAGILEWANGSA[3], LE 12e CONTOIRE SUR LA COSTE DE CHORMANDEL.

Le monnois est icy com'a Palicol et Daetcherom; mais 1 kistna fait 300 livres.

MALACCA.

[Monnaies.]

1 escus [=] 60 sols.

[Poids.]

1 bhaar [=] 3 picol.
1 picol [=] 100 cattis ou 125 livres.
1 bhar [=] 375 livres ou 125 bidoors, et 1 bidor[4] fait 3 livres.

(1) Pitapuly est par environ 16° Nord. Cf. sur ce port, une longue note du col. Sir C. Temple (Thomas BOWREY, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, p. 53, note 2).

(2) D'après un document anglais utilisé par le colonel Temple (voir la note précédente), les Hollandais y étaient encore installés en 1665 et on y craignait alors leur concurrence. De plus Thomas Bowrey, dont la relation a trait à la période 1669-1679, signale l'existence d'un comptoir hollandais à Pitapoely (l'auteur anglais écrit : Pettipolee).

(3) C'est la ville appelée *Neglawanch*, *Naglewanch*, dans des rapports anglais de 1675 et 1676 (Cf. Thomas BOWREY, *A geographical account of countries round the bay of Bengal*, éd. col. Sir C. TEMPLE, p. 4, note 2, et 105, note 2).

(4) Le *bidor* était anciennement, à Perak, une monnaie d'étain valant le quart d'un dollar (W. E. MAXWELL, *A manual of the Malay language*, Londres, 1882, p. 142).

[Mesures.]

(Fol. 226 r°.) 50 mates ou medidos[1] font un lastre de 3.000 livres.

1 codjang[2] fait 1 $\frac{1}{5}$ lastre ou 800 gantangs[3].

[1] Hollandais *maat* et portugais *medida* signifient également «mesure».

[2] Lire *koyan*. «Le كوين *kōyan*, dit Favre (*Dictionnaire malais-français*, sub verbo), est une mesure pour les choses qui se vendent en grande quantité : elle est différente suivant les localités, et même selon les choses à mesurer. Dans certains pays, le *kōyan* est équivalent à 27 pikul de riz, tandis qu'il équivaut à 30 pikul de sel. A Rioh [lire : Riouw], le *kōyan* vaut 40 pikul. Le *kōyan* est la même mesure reçue en Malaisie pour le jaugeage des navires... *muāt-an-ña djādi dūa pūloh kōyan*, il [ce navire] est du port de 20 *kōyan*.»

[3] W. E. Maxwell (*A manual of the Malay language*, Londres, 1882, p. 141-142) donne les poids, monnaies et mesures suivants pour les pays malais de la péninsule :

Poids.

16 *tahil* = 1 *kati* = 1 livre anglaise 6 onces 13 drs.
100 *kati* = 1 *pikul*.
3 *pikul* = 1 *bahara*.
40 *pikul* = 1 *koyan*.

Poids de bijoutier.

12 *saga* = 1 *mayam*.
16 *mayam* = 1 *buṅkal* = 832 grains (le poids de deux dollars espagnols).
12 *buṅkal* = 1 *kati*.

Mesures de capacité.

4 *čupoh* = 1 *gantaṅ* = 271.65 pouces cubes ou près de 1 $\frac{1}{4}$ gallon. La contenance du *gantaṅ* varie d'une localité à l'autre.
10 *gantaṅ* = 1 *parah*.
16 *gantaṅ* = 1 *nalih*.
160 *gantaṅ* = 1 *kunčah*.
800 *gantaṅ* = 1 *koyan*.

Monnaies.

1 *real* = ou *riṅgit* = 100 cents ou 100ᵉ partie du *real*.
1 *suku* = $\frac{1}{4}$ de *real*.
1 *kupaṅ* à Pinaṅ = 10 cents.
1 *waṅ baharu* à Malacca = 2 $\frac{1}{2}$ cents.

(*Voir la fin de la note à la page suivante.*)

PERAG [= PERAK].

1 bhaar fait 375 livres [1].

LIGOOR [2].

[Monnaies.]

1 tayl de Ligôr fait 18 masen.

[Poids.

1 bhaar [=] 354 [livres].

ANDRAGYRI [pour INDRAGIRI [3]].

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols.
1 tail [=] 16 mases.

[Poids.]

1 picol [=] 100 cattys.
1 lastre [=] 3.000 livres.

Anciennes monnaies.

2 *boga* = 1 *tampaṅ* ou 10e partie du *real.*
5 *boga* = 1 *bidor* ou $\frac{1}{4}$ de *real.*

Le *tampaṅ* de Perak pesait un *kati.* C'était un petit cube d'étain. Le *bidor* pesait 2 $\frac{1}{2}$ *kati* ou la 40e partie d'un *pikul.*

Monnaies d'argent employées pour peser l'or.

2 *pendjuru* = 1 *piah* pesant 1 *mayam.*
4 *piah* = 1 *djampal* pesant 4 *mayam.*
2 *djampal* = 1 *real* pesant 8 *mayam.*

Anciennes monnaies.

36 *duit hayam* (cuivre) = 1 *waṅ* (argent).
7 *waṅ* = 1 *suku.*

(1) Voir la note précédente.
(2) Ligor, sur la côte orientale de la Péninsule malaise.
(3) Sur la côte orientale de Sumatra.

PALIMBANG [= PALEMBAṄ [1]].

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols.

20 Escus font 18.000 pitjes [2].

[Poids.]

1 picol [=] 100 cattys.

En ascheptent [= achetant] du poivre noire (*sic*) et pour faire de [= pour le transformer en] blanc, on perd 32 $\frac{1}{3}$ par cent.

LA COSTE [OCCIDENTALE] DE SUMATRA.

[Monnaies.]

1 tayl fait 16 mases ou 106 condryns de Japon.

1 mas fait 6 $\frac{5}{8}$ condryn.

1 tayl fait 1 $\frac{33}{73}$ ou un peu moins que 1 $\frac{7}{16}$ escus d'pesure.

1 catty baros [3] fait 3 livres.

(Fol. 226 v°.) 1 livre fait 16 tayls de ceste coste.

1 catti baros [4] [=] 32 tayls.

100 condryns de Japon font 106 condryns d'icy.

[Poids.]

1 bhaar de poivre contient 220 cattis Malaya, ou 330 cattis de China, et quelque fois 412 livres.

[Mesures.]

1 cojang [5] [=] 1 $\frac{1}{4}$ last.

(1) Sur la côte orientale de Sumatra.

(2) Le manuscrit a ici deux abréviations, dont la première ressemble à un *j* majuscule.

(3) Lire : 1 catti [de] Baros, le grand port du moyen âge sur cette côte, surtout pour le camphre.

(4) *Ibid.*

(5) Ici et aux deux lignes suivantes, *cojang* = *kōyan*. *Vide supra*, pour cette mesure, p. 127, note 2.

1 cojang [=] 40 mensures.
1 cojang [=] 800 soukotten.
1 lastre [=] 32 mensures.

BANJARMASSING [= BANDJĔRMASIN] (1).

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols.
1 tayl [=] 26 mas de pesure.

JAMBY [= DJAMBI] (2).

[Mesures.]

1 lastre ou kodjang [=] 800 gantangs.

[Poids.]

1 picol de poivre [=] 100 cattys.
En pesent le poivre, on tire 5 par cent pour la uilainie et poudre [=poussière].

BANDA (3).

[Poids.]

1 picol [=] 120 livres.
1 catty de Banda [=] 5 ½ livres.

[Mesures.]

1 sockel de fleur de muscad contient 28 cattys de Banda ou 154 livres.
1 lastre [=] 40 mensures.
1 mensure [=] 75 livres.
1 lastre [=] 3.000 livres.

(1) Sur la côte Sud de Bornéo.
(2) Sur la côte orientale de Sumatra.
(3) De l'archipel des Moluques.

Amboina [1].

[Monnaies.]

(Fol. 227 r°.) 1 Escus [=] 60 sols.

[Poids.]

1 bhaar [=] 550 livres.
1 bhaar [=] 50 barottys de Ternate.
1 barotty [=] 11 livres.

[Mesures.]

1 lastre [=] 666 $\frac{2}{3}$ gantang.
1 gantang [=] 4 $\frac{1}{2}$ livres.
1 lastre [=] 3.000 livres.

Ternata [2].

[Poids.]

1 caban du ris [=] 95 $\frac{5}{21}$ livres.
1 picol [=] 120 livres.

Bima [3].

[Mesures.]

1 lastre ou codjang [4] [=] 800 gantangs ou 40 mensures.
1 mensure [=] 90 livres.
1 lastre [=] 3.600 livres.

(1) De l'archipel des Moluques.
(2) Ou Ternate, *ibid.*
(3) De l'archipel des Célèbes.
(4) Lire *kōyan.*

Solor et Timor[1].

[Monnaies.]

1 tikal [=] 10 mas.
1 mas [=] 10 condryns.
1 tical de pesure fait 1 $\frac{27}{73}$ escus et un peu moins que 1 $\frac{3}{8}$.

[Poids.]

1 bhaar fait 5 picols ou 500 cattys de China.

[Mesures.]

1 lastre [=] 3.000 [livres].

Macassar[2].

[Monnaies.]

1 mas [=] 30 sols.
1 coubang [=] $\frac{1}{4}$ mas ou 7 $\frac{1}{2}$ sols.
(Fol. 227 v°.) 16 masen [=] un tical de pesure.
11 masen [=] un real ou escus de pesure.

[Poids.]

1 picol de China fait 100 cattys ou un peu plus que 127 livres.

1 catty de Banda est un peu plus que 571 $\frac{1}{2}$ livres ou 1 bhaar.

N. B. Les mases d'or d'Macassar, on trouvera toujours d'un alloy et de 3 $\frac{11}{32}$: 3 $\frac{12}{32}$ ou 8 $\frac{1}{40}$, 7 $\frac{11}{40}$ carrat.

Les quartes et les demys sont mellieurs[3] (*sic*) que les entières; mais elles sont un peu plus subsject[4] pour estre trop lecher [= légères].

(1) A l'Est de Java.
(2) Exactement *Mankasara;* à Célèbes.
(3) De meilleur aloi.
(4) Je pense qu'il faut lire : *subject* (orthographe hollandaise) pour : *sujet*, avec le sens de : sujettes à caution.

Bantham [1].

[Mesures.]

1 Escu [=] 60 sols.

[Poids.]

1 bhaar [=] 3 picols.
1 picol [=] 100 cattys.

Japara [= Djapara] [2].

1 picol [=] 100 cattys.

Pour le ris, il n'y a aucun[e] certe mesure ni mensure; mais on procède selon les contract[s] q'on fait.

1 cojang du ris de Damarang [3] fait 28 picols; un picol [est] de 128 livres et le cojang, de 3.360 livres.

1 [cojang] de damack [lire : Dĕmak] [4] [fait] 44 mensures: chacqun mensure [=] 61 cattys ou le codjang [=] 3.220 $\frac{4}{5}$ livres.

1 [autre cojang] de Doemack [5] (*sic*) [fait] 44 mensures; chacquun mensure [=] 66 cattys, ou le codjang [=] 3.484 $\frac{4}{5}$ livres.

Batavia, le contoire général de toutes les Indes, sur l'isle de Java Major.

[Monnaies.]

(Fol. 228 r°.) 1 Escus [=] 48 sols d'Hollande, et 60 de les Indes. N. B. ce qui fait 48 ou 38 $\frac{2}{5}$.

480 pièces de pitjens de cuivre [=] 1 Escus.

(1) *Bantam*, pour *Bantĕn*, à Java.
(2) A Java, dans la Résidence de Sĕmaraṅ.
(3) Damarang est sans doute une erreur de graphie ou de copie pour *Sĕmaraṅ*. Voir la note précédente.
(4) Dans la Résidence de Sĕmaraṅ.
(5) Pour *Dĕmak*. Voir la note précédente.

[Poids.]

100 pièces de ces pitjens pèsent 1 livre.
1 bhaar [=] 3 picols.
1 picol [=] 100 cattys.
1 picol [=] 122 livres.
1 catty [=] 1 $\frac{1}{50}$ livre.
1 real ou escus peserat 73 condryns de Japon.
1 condryn [=] $\frac{1}{4}$ engels.
1 condryn [=] 8 ases.
1 escus ou daalder de Lion [1] pesent 18 $\frac{1}{4}$ engelsen.

[Mesures.]

1 lastre de du ris [=] 3.066 livres.
1 lastre [=] 46 mensures.
1 mensure [=] 5 gantangs.
1 lastre [=] 230 gantangs.
1 pièce de drappeau d'Hollande doibt ici avoir 30 ou 32 ausnes.
1 pot de l'huyle de coco doibt avoir 10 pots d'Hollande.
1 tonnau [*sic*] de du beure [=] 280 livres.
1 laxa [2] [=] 10.000 pièces [3].

(1) Thaler au lion de Hollande.

(2) Pour *laxa* < skr. *lakṣa*, «cent mille». Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *lack*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *laque*.

(3) Dans la notice consacrée à 爪 哇 *Tchao-wa* = *Djawa* = *Java* (la traduction de Rockhill a 瓜 哇 *Koua-wa* qui est soit une graphie fautive initiale des textes chinois, soit une faute d'impression), le *Tao yi tche lio* (1349) dit : «L'habitude des gens du pays est de frapper des monnaies dont le métal est un mélange d'argent, d'étain, de plomb et de cuivre fondus ensemble... Ces monnaies sont appelées «pièces d'argent»; on s'en sert dans les transactions commerciales où on les échange pour des monnaies de cuivre (chinoises).» Tcheou K'iu-fei, dans son *Ling vai tai ta* (1178), donne les indications suivantes qui sont textuellement reproduites dans le *Tchou fan tche* (1225) de Tchao Jou-koua : «[Les gens de 闍婆 *Chö-p'o* = *Djawa* = *Java*] obtiennent par la fonte un alliage de cuivre, d'argent, de cuivre blanc et d'étain avec lequel on frappe des monnaies. 60 de ces pièces sont égales à 1 tael d'or;

GALE SUR L'ISLE DE CHEYLON [1].

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols et un ropia, 30 sols.

1 abassi de Perse { grand [=] 22 $\frac{1}{2}$ sols.
{ petit [=] 18 sols.

[Poids.]

1 bhaar [=] 480 livres.

1 bhaar de la cannele [=] 744 livres ou 11 robbes à 62 livres chacqun robbe.

(Fol. 228 v°.) 1 ammonam d'arrêck contient 24.000 pièces [=noix d'arec] et peserat 456 livres dans leur peaux (*sic*) et 240 ordonnairement hors leur peaux (*sic*).

N. B. Les gens de payer [= du pays] comptent pour un ammonam ordonnairement 26.640 pièces [noix] d'arrêck ou 2.640 pièces [de] plus q[ue] l'ordre contient d'paijer [2].

1 catty [de] caurys fait 12 pièces.

1 lastre [=[75 parras.

32 sont égales à un demi-tael d'or» (dans *Chau Ju-kua*, trad. Hirth-Rockhill, Saint-Pétersbourg, 1912, in-4°, p. 78).

A propos des poids et mesures de Tchao-wa, le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit : «(Dans ce pays,) 20 兩 *leang* (taels) font un *tchin* (斤, *kati*), 16 錢 *k'ien* (= *mas*) font un tael. 4 姑邦 *kou-pang* (javanais *kubana*) font un *mas*. Chaque *kou-pang* est égal à 2 *fen*, un *li*, 8 *hao*, 7 *sseu*, 5 *hou*, poids chinois. Ils coupent un bambou [de façon à en faire] une mesure de capacité [dans le genre] du quart de boisseau. Ce quart de boisseau, qui est appelé [en javanais] 姑刺 *kou-la* (jav. *kulak*), est égal à un *cheng* et 8 *ko* chinois. Leur boisseau est (appelé) 捺黎 *nai-li* (jav. *nalih*); il représente 8 quarts de boisseau (du pays) ou un boisseau, 4 quarts et 4 *ko* chinois» (*apud* ROCKHILL, *Notes on the relations and trade*, *loc. cit.*, p. 244-245).

[1] Pointe de Galle, dans le Sud-Ouest de Ceylan. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Galle* (*point de* —).

[2] Il faut entendre : ou 2.640 noix d'arec de plus que le nombre de noix contenues dans un ammonam.

1 parra [=] 24 medidos; mais

1 parra de la coste de Chormandel contient 28 medidos, ou [=c'est-à-dire] 4 parras [de] plus qu'une [parra] de Gale.

CANANOR[1].

[Monnaies.]

1 fanam [=] $7\frac{1}{2}$ sols ou 8 fanams par Escus.
1 ropia de Souratta [=] $4\frac{1}{16}$ fanams ou $30\frac{15}{32}$ sols
1 grand } abassy de { $3\frac{1}{8}$ fanam ou $23\frac{7}{16}$ sols.
1 petit } Perse [=] { $2\frac{1}{2}$ fanam ou $18\frac{5}{8}$ sols.

[Poids.]

1 candyl fait 500 livres.
1 man fait 25 livres.
1 parra fait 40 livres.
1 parra fait 42 medidos.

JAFFANAPATNAM[2].

[Monnaies.]

12 fanams par Escus, et
1 fanam [=] 5 sols.
10 fanams [=] un pardaun.
1 pagod de la coste de Chormandel [=] 2 Escus.
1 pagod mamoedegam [=] $1\frac{7}{10}$ d'Escus.
1 ducat d'Europa [=] 2 Escus.

[Poids.]

1 bhaar [=] 480 livres ou 10 mans et
1 man [=] 24 livres.

[1] Sur la côte septentrionale du Malabar. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cannanore*.

[2] Au nord de Ceylan. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Jafna*.

[Mesures.]

1 marcal [=] 10 livres.
1 markal [=] 3 pots.
1 lastre [=] 75 parras.
1 parra [=] 40 livres ou 4 ½ markal.

(Fol. 229 r°.) 1 parra de Jaffanapatnam est ¾ markals plus grand qu'un parra de Cheylon [=Ceylan].

1 barrigue (*sic*) d'Hollande [=] 350 pots.

Manaar[1].

[Mesures.]

1 lastre fait icy 2.250 medidos et 30 medidos [=] un parra, et un lastre [fait] aussi 75 parras.

2 ¼ markals de ponnery font un parra.

12 parra font un catty. Et le reste com'a Jaffanapatnam.

Tutucoryn[2].

[Monnaies.]

1 Escus [=] 60 sols.
1 Escus [=] 10 fanams.
5 fanams de Radja font un Escus.
1 ducat d'Europa [=] 20 fanams ou 2 Escus.
1 Escus de Spange [=Espagne] = 9 ½ fanams.

10 abassys petits font 8 grands et un abassi petit, on [le] chanche [=change] contre 2 ½ fanams.

[Mesures.]

1 bois, on compt pour 30.000 pièces } d'areck.
1 ammonam, on compt pour 24.000 pièces }

(1) Partie de la côte sud-orientale de l'Inde sur le golfe de ce nom.
(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Tuticorin*.

[Poids.]

1 bhaar [=] 510 livres et 480 [1].
1 man [=] 25 $\frac{1}{2}$ livres ou 24 ratels [2].
1 ratel [=] 1 $\frac{1}{16}$ livre.
1 once [=] un Escus pesure, ou la pesure d'un Escus de les provences [= provinces].

[Mesures.]

1 lastre [=] 75 parras.
1 cubido de bois fait 18 boreel.

Coylang [3].

[Monnaies.]

(Fol. 229 v°.) 1 fanam radja fait 12 sols ou $\frac{1}{5}$ Escus.
2 Ropias [=] un Escus.
1 fanam galion est $\frac{1}{10}$ Escus ou 6 sols.
50 : 55 pièces de boisrochas de cuivre font un fanam radja.
1 grand abassi de Perse [=] 22 $\frac{1}{2}$ sols.
1 petit abassi [=] 18 sols.

[Poids.]

1 candil [=] 500 livres.

[Mesures.]

1 lastre [=] 75 parras, et
1 parra [=] 40 livres.
1 cubido de bois [=] 2 $\frac{1}{2}$ piques du Rhijn ou pies. N. B.

(1) Il y a donc deux sortes de *bahār*.
(2) C'est l'arabe رطل *raṭl* ou *riṭl*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *rottle*.
(3) Le *Quilon* de nos cartes, sur la côte sud-occidentale de l'Inde. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Quilon*; mes *Relations de voyages*, à l'index du t. II, sub *Kūlam du Malaya*; *Chau Ju-kua*, p. 88 et 90.

COUTCHYN [= COCHIN][1].

[Monnaies.]

1 mamoedigam pagod et un pagod de canary : RD [=rijksdaalder] ou Escus 2.

1 pagod de Wingurla[2] [=] 1 $\frac{3}{5}$ escus ou 4 livres et 16 sols.

24 fanams de Cochyn font un Escus, et chacqun 2 $\frac{1}{2}$ sols.

1 Escus fait 1.440 basrockes d'Estin; et 24 basrockes[3] [=] 1 sol, ou 30 pièces pour un sols (*sic*) d'Hollande a 40 par Escus.

303 pièces de ces bosrocos (*sic*) pèsent une livre.

1 escus [=] 275 bosrockos (*sic*) de cuivre.

[Mesures.]

2 $\frac{1}{2}$ pieds [=] un cubido[4] de bois.

24 boreels [=] un candil.

1 boreel fait 1 $\frac{1}{6}$ doit.

[Poids.]

1 candil [=] 500 livres.

1 man [=] 24 livres.

[1] Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *Cochin*. Au sujet des monnaies de ce port, le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit : «Pour le commerce, les gens de 柯 枝 *Ko-tche* = Cochin se servent de pièces d'or et d'argent. La pièce d'or qui est au titre de $\frac{9}{10}$ de fin, s'appelle 法 南 *fa-nan* (= *fanam*); on compte (son poids) à un candarin, un *li*. La pièce d'argent... s'appelle 荅 兒 *ta-eul* (= tar [cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tara*]); on compte (son poids) à 4 *li*. 15 de ces dernières pièces valent une pièce d'or» (*apud* ROCKHILL, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 451); à la page suivante, le *Sing tch'a cheng lan* (1436) dit également pour Cochin : «Dans leur commerce, ils se servent d'une petite pièce d'or appelée 吧 喃 *pa-nan* (*fanam*)».

[2] Pour Wingurla, *vide supra*, p. 111.

[3] *Basrockes* représente *basrokes* et il s'agit peut-être d'une monnaie de peu de valeur appelée en portugais *bazaruccco*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *budgrook*.

[4] *Vide supra*, p. 102.

[Mesures.]

15 parras [=] 1 candil.
75 parras [=] 1 lastre ou 3.000 livres.
1 parras [=] 40 livres.

Porca [1].

[Monnaies.]

24 fanams blanc[s] ou putins font 1 Escus, à $2\frac{1}{2}$ sols 1 fanam.

$5\frac{1}{2}$ fanams poetins [2] [=] 1 fanam radja.

[Poids.]

1 candil [=] 500 livres, et
2 Tommaron [=] 1 candyl.

[Mesures.]

1 candil [=] 24 boreels, mesures du bois.

S'il y a un[e] personne qui ferat (*sic*) la reduction, les mensures et pesures de les Indes mieux que cela, j'apprendray de luy [3].

(1) Port de la côte de Travancore. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(2) *Poetins* est la graphie hollandaise de *putins* de la phrase précédente.

(3) On pourra utilement comparer les informations fournies par Sparr avec celles que donne Milburn (*Oriental commerce*) pour les mêmes pays, au début du XIXe siècle.

PRIX DE CERTAINES DENRÉES
À CANANOR EN 1508.

Les informations suivantes sont extraites d'une lettre non signée datée de Cananor, le 8 décembre 1508, et adressée au roi de Portugal. D'après une vraisemblable conjecture de M. R. A. de Bulhão Pato, l'éditeur des *Cartas de Affonso de Albuquerque seguidas de documentos que as elucidam* (t. III, Lisbonne, 1903, p. 386, n. 3), elle aurait été écrite par Antonio de Cintra qui remplaça Gaspar Pereira dans les fonctions de secrétaire du vice-roi D. Francisco de Almeida (1505-1509). Sur ce personnage, cf. *Commentarios do Grande Afonso Dalboquerque*, petite éd. de 1774, t. II, p. 2 et suiv.; Gaspar Correa, *Lendas da India*, t. II, 2e part., Lisbonne, 1859, p. 887-889.

Cartas, t. III :

P. 297. Corail : le corail brut se vend 600 *fanām* le *frāsila*; le petit corail bâtard (*bastardo meudo*), 150 *fanām* le *frāsila*.

Alun : 26 *fanām* le *frāsila*.

Mercure (p. 298) : 90 *fanām* le *frāsila*.

Poivre : le *bahār*, 150 ½ *fanām*, plus 9 ½ *fanām* de droits au roi de Cochin; au total : 160 *fanām* dont il faut déduire 36 *fanām*, valeur du *frāsila* de cuivre qu'on donne pour chaque *bahār* de poivre. On paye donc en espèces, 124 *fanām* pour un *bahār* de poivre.

Cannelle : 245 *fanām* le *bahār*.

Girofle : 480 *fanām* contre marchandises; 400 *fanām* quand on paye en espèces.

Macis. Comme le girofle.

Noix muscade : 145 *fanām*.

Laque de Martaban : 300 *fanām* le *bahār*.

Camphre : 100 *fanām* le *bahār*.

LE LIVRE DE DUARTE BARBOSA.

(1516-1518.)

Le Livre de Duarte Barbosa a été publié en traduction anglaise par Lord Henry E. J. Stanley sous le titre inexact de *A description of the coasts of East Africa and Malabar*, d'après un ms. espagnol de Barcelone (*Hakluyt Society*, 1886). Une seconde traduction anglaise vient d'en être faite par M. Mansel Longworth Dames, sous le titre de *The Book of Duarte Barbosa* (*Hakluyt Society*, 2ᵉ série, nº XLIV)[1]. Le texte portugais de cette très importante relation de voyage a paru en 1813, dans la *Colleção de noticias para a historia e geographia das nações ultramarinas que vivem nos dominios portuguezes ou lhe são visinhas* (Lisbonne, pet. in-4°, t. II, nº VII, p. I-IX, 230-394; 2ᵉ édition en 1867, p. 235-386). Il est intitulé : *Livro de Duarte Barbosa.*

La pagination des extraits suivants renvoie au texte de la première édition portugaise.

Rubis du Pégou.

(P. 384.) En ce qui concerne leur valeur, on doit prévenir que le mot *Fanão* [<*fanām*] désigne un poids plus fort que celui de 2 *quilates* [=carats] portugais; $1\frac{1}{4}$ *fanām* représentent 1 *Metigal* [<*mithḳāl*], et six *mithḳāl* $\frac{1}{2}$ = 1 once. Le mot *fanām* désigne également une monnaie de la valeur d'un réal d'argent. Ceci étant entendu, je dis que :

A Calicut et dans tout le Malabar

8 beaux rubis du poids de 1 *fanām*, ce qui fait au total un peu plus ou un peu moins de 2 *quilates*, valent...	10 *fanām*.

[1] La traduction de M. Dames faite sur le texte portugais de 1813 comprendra deux volumes. Au moment où j'écris, le t. I seul a paru. Cette nouvelle traduction anglaise, qui était nécessaire, est remarquablement annotée.

4 rubis pesant ensemble.........	1 *fanām* valent...	20 *fanām*.
2 *idem*.....................	//	40
1 rubis pesant................	$\frac{3}{4}$	30
1 *idem*.....................	1	50
1 *idem*.....................	1 $\frac{1}{4}$.............	65 (1)
1 *idem*.....................	1 $\frac{1}{2}$.............	100
1 *idem*.....................	1 $\frac{3}{4}$.............	150
1 *idem*.....................	2	200
1 *idem*.....................	2 $\frac{1}{4}$.............	250
1 *idem*.....................	2 $\frac{1}{2}$.............	300
1 *idem*.....................	2 $\frac{3}{4}$.............	350
1 *idem*.....................	2 $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$.........	400
1 *idem*.....................	3	450
1 *idem*.....................	3 $\frac{1}{4}$.............	500
1 *idem*.....................	3 $\frac{1}{2}$.............	550
1 *idem*.....................	3 $\frac{3}{4}$.............	600
1 *idem*.....................	3 $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$.........	630
1 *idem*.....................	4	660
1 *idem*.....................	4 $\frac{1}{4}$.............	700
1 *idem*.....................	4 $\frac{1}{2}$.............	900
1 *idem*.....................	5	1.000
1 *idem*.....................	5 $\frac{1}{2}$.............	1.200
1 *idem*.....................	6 *fanām* = 12 *quilates*.........	1.500

Rubis de Ceylan.

(P. 386.) 1 rubis du poids de 1 *quilate* = $\frac{1}{2}$ *fanām* vaut à Calicut..........		30 *fanām*.
1 rubis de.................	2 *quilates* vaut...	65 (2)
1 *idem*.....................	3	150
1 *idem*.....................	3 $\frac{1}{2}$.............	200
1 *idem*.....................	4	300
1 *idem*.....................	4 $\frac{1}{2}$.............	350
1 *idem*.....................	5	400
1 *idem*.....................	5 $\frac{1}{2}$.............	450

(1) Le texte de l'édition Stanley a 75 au lieu de 65.
(2) *Ibid.*

1 *idem*	6	530 *fanām.*
1 *idem*	6 $\frac{1}{2}$	560
1 *idem*	7	630
1 *idem*	7 $\frac{1}{2}$	660
1 très beau rubis, éprouvé au feu, pesant	8	800
1 rubis de	8 $\frac{1}{2}$	900
1 *idem*	9	1.100
1 *idem*	10	1.300
1 *idem*	11	1.600
1 *idem*	12	2.000
1 *idem*	14	3.000
1 *idem*	16	6.000

DIAMANTS DE L'INDE DE L'ANCIENNE MINE [1].

(P. 387.) Les diamants se vendent à un poids [spécial] appelé *Mangiar* [2] qui représente 2 *tara* et $\frac{2}{3}$; 2 *tara* font un *quilate*, bon poids; 4 *tara* = 1 *fanām*.

8 diamants pesant	1 *Mangiar* = $\frac{2}{3}$ de *quilate* valent	30 [3] *fanām.*
6 *idem*	*Idem*	40
4 *idem*	*Idem*	60
2 *idem*	*Idem*	80
1 *idem*	*Idem*	100
1 *idem*	1 $\frac{1}{4}$ *Mangiar* vaut	165
1 *idem*	1 $\frac{1}{2}$	180
1 *idem*	1 $\frac{3}{4}$	220
1 *idem*	1 $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$	260
1 *idem*	2	320
1 *idem*	2 $\frac{1}{4}$	360
1 *idem*	2 $\frac{1}{2}$	380
1 diamant parfait pesant	2 $\frac{3}{4}$	420

(1) *Das Diamantes da Mina velha.*

(2) Lord Stanley dit en note : «(a *mangiar*) equal to a carat and a third»; mais le texte portugais a : «... hum *Mangiar*, que são (os oito Diamantes dous terços de quilate».

(3) Ed. Stanley : 25 ou 30.

1 *idem*...........	3........................	450 *fanām.*
1 diamant pesant...	3 ½.......................	480
1 *idem*...........	4........................	550
1 *idem*...........	5........................	750
1 *idem*...........	6........................	800
1 *idem*...........	7........................	1.200
1 *idem*...........	8........................	1.400

Saphirs de Ceylan.

(P. 388.) 1 saphir pesant.......	1 *quilate* vaut....	2 *fanām.*
1 *idem*.....................	2............	6
1 *idem*.....................	3............	10
1 *idem*.....................	4............	15
1 *idem*.....................	5............	18
1 *idem*.....................	6............	28
1 *idem*.....................	7............	35
1 *idem*.....................	8............	50
1 *idem*.....................	9............	65
1 *idem*.....................	10............	75
1 *idem*.....................	11............	90
1 *idem*.....................	12............	120
1 saphir de couleur parfaite......	13............	135
1 *idem*.....................	14............	160
1 *idem*.....................	15............	180
1 *idem*.....................	16............	200
1 *idem*.....................	18............	250
1 saphir pesant 1 *Mithkāl* = 11 *fanām* ¼ ou 23 *quilates*, un peu plus ou moins....................		350

Turquoises de Perse.

(P. 390.) 1 turquoise pesant	1 *quilate* vaut au Malabar.	15 *fanām.*
1 *idem*................	2..................	40
1 *idem*................	4..................	90
1 *idem*................	6..................	150
1 *idem*................	8..................	200
1 *idem*................	10..................	300
1 *idem*................	12..................	450
1 *idem*................	14..................	550

IMPRIMERIE NATIONALE.

Hyacinthes de Ceylan.

...à Calicut une hyacinthe [1] pesant un *fanām* ne vaut pas plus d'un $\frac{1}{2}$ *fanām* [2]; une pesant 18 *fanām* vaut à peine 16 *fanām*.

Des diverses épices, d'où elles proviennent, ce qu'elles valent à Calicut et où on les transporte.

Du poivre.

(P. 391.) Le poivre pousse dans tout le royaume de Malabar et dans celui de Calicut. Chaque *bahār* de poivre se vend à Calicut de 200 à 230 *fanām;* et 1 *fanām,* comme nous l'avons déjà dit, vaut 1 réal d'argent d'Espagne. 1 *bahār* pèse 4 quintaux de Portugal, ancien poids. C'est avec cet ancien poids que se vendent à Lisbonne toutes les épices. On paye au roi de Calicut un droit de 12 *fanām* par *bahār* ...

Le poivre de Çamatra [=Sumatra] vaut de 400 à 600 *maravedis* le quintal, poids nouveau. Du poids nouveau à l'ancien, il y a 2 onces de différence par livre; le poids ancien est de 14 et le poids nouveau de 16 [onces].

Du girofle.

... Un *bahār* de girofle vaut, à Calicut, de 500 à 600 *fanām;* quand il est très propre et de choix, il vaut jusqu'à 700 *fanām.* On paye 18 *fanām* de droits par *bahār.* Aux Moluques où il pousse, on le vend de 1 à 2 ducats le *bahār,* suivant le

(1) Ce passage est intitulé : *Dos Jacinthos.* Le grec ὑάκινθος (latin *hyacinthus*) est passé en arabe sous la forme ياقوت *yāḳūt,* qu'il faut traduire par *corindon.* Le corindon rouge = rubis, le bleu = saphir, etc.

(2) Éd. Stanley : 3 *fanams,* qui est évidemment fautif, ainsi que l'indique la fin de la phrase.

nombre des acheteurs. A Malaka; le *bahār* vaut de 10 à 14 [ducats][1], d'après la demande.

CANNELLE DE CEYLAN.

(P. 392.) ... A Calicut, cette cannelle fraîche et de choix vaut 300 *fanām* le *bahār*.

GINGEMBRE DU CALICUT[2].

Le gingembre pousse autour de la ville de Calicut, à une distance de 6 à 9 milles[3]; il vaut [là] 40, quelquefois 50 *fanām* le *bahār* ... Pendant la saison où on charge les navires, [les indigènes de Calicut] le vendent aux Maures à raison de 90 à 110 *fanām* [le *bahār*], mais alors il est très bien pesé[4].

GINGEMBRE DE HAYLI[5].

... Le *bahār* vaut à Cananor 40 *fanām*; on paye 6 *fanām* de droits par *bahār*.

GINGEMBRE VERT EN CONSERVE DU BENGALE.

... on l'apporte au Malabar dans des jarres de Martaban[6] et le *frāsila* qui est de 22 livres et 6 onces[7], y est vendu au

(1) Éd. Stanley : «In Malacca the bahar of these cloves is worth as much as fourteen ducats the bahar...»

(2) *Do Genzivre Beledi*, litt. *du gingembre local*, du pays.

(3) Éd. Stanley : 2 ou 3 lieues.

(4) *Porém então he mui bem pesado.* Le texte espagnol (éd. Stanley) a : *El peso del es el mayor*, ce qui indique qu'il s'agit d'une sorte de poids spéciale.

(5) Pour ce port du Malabar, cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *Delly*, p. 303.

(6) Sur ces jarres, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Martaban*; S. R. DALGADO, *Glossario luso-asiatico*, sub *jarra martabana*; mes *Relations de voyages*, t. II, p. 454 et 501.

(7) Éd. Stanley : 22 livres.

prix de 14, 15 et 16 *fanām*. Le gingembre frais est mis en conserve à Calicut et vaut 25 *fanām*, parce que le sucre y est cher. Le gingembre vert pour conserve vaut, à Calicut, $\frac{3}{4}$ de *fanām* le *frāsila*.

Des drogues et du prix qu'elles valent à Calicut et au Malabar.

Bonne laque de Martaban, le *frāsila*, c'est-à-dire 22 livres et 6 $\frac{1}{2}$ onces, poids nouveau de Portugal, vaut......		18 *fanām*.
Laque du pays	Le *frāsila* vaut..	123[1]
Bon borax en gros morceaux	*Idem*.........	30, 40 à 50
(P. 393.) Gros camphre[2] en pains..	*Idem*.........	70 à 80
Camphre pour oindre les idoles.....	Le *mithkāl* (6 *mithkāl* $\frac{1}{2}$ = 1 once)....	1 $\frac{1}{2}$
Camphre pour manger et pour les yeux.	*Idem*....... ...	3
Bois d'aigle....................	Le *frāsila*	300 à 400
Vrai bois d'aloès, très fin, noir et lourd.	*Idem*.........	1.000
Bon musc[3]...................	L'once	36
Bon benjoin[4].................	Le *frāsila*.....	65 à 70
Tamarins frais..................	*Idem*.........	4
Calamus aromaticus[5]............	*Idem*.........	12
Véritable et bon indigo[6]	*Idem*.........	30
Myrrhe...	*Idem*.........	18 à 20
Bon encens en grains.............	*Idem*.........	15
Encens moins bon, en pâte	*Idem*.........	3
Bon ambre......................	Le *mithkāl*....	2 à 3
Myrobolans en conserve au sucre	Le *frāsila*.....	16 à 25
Casse fraîche et bonne............	*Idem*.........	1 $\frac{1}{2}$

(1) L'édition Stanley a : 12 *fanām*. Le chiffre du texte portugais est certainement fautif; il faut également lire : 12 ou 12 et une fraction.

(2) C'est-à-dire : camphre en gros morceaux.

(3) Éd. Stanley : musc en poudre de bonne qualité.

(4) Éd. Stanley : Benjoin, 60 *fanām* le *frāsila*, et 70 *fanām* le très bon.

(5) *Calamo aromatico;* cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 141-149; *Pharmacographia*, p. 613.

(6) Éd. Stanley : indigo grossier et lourd, contenant du sable, 17 à 22 *fanām* le *frāsila*.

Sandal rouge....................	Le *frāsila*.....	5 à 6
Nard indien frais et bon...........	*Idem*.........	30 à 40
Sandal blanc, sandal jaune[1] qui pousse dans l'île de Timor............	*Idem*.........	40 à 60
Noix muscade de l'île de Banda (où elle vaut de 8 à 10 *fanām* le *bahār*); à Calicut....................	*Idem*.........	10 à 12
Macis qui vient de Banda où il vaut 50 *fanām* le *bahār*; à Calicut.....	*Idem*.........	25 à 30
Turbit.......................	*Idem*.........	13
Indigo nageur (*sic*)[2], très bon.....	*Idem*.........	30
Indigo lourd, mélangé à du sable....	*Idem*.........	18 à 20
Bonne herbe aux vers, appelée *sementinha*[3].....................	*Idem*.........	15
Zerumba[4]...................	*Idem*.........	2
Zedoaria[5]....................	*Idem*.........	1
Sagapeno[6]....................	*Idem*.........	20
Aloès de Socotra................	*Idem*.........	8
Cardamome en grains...........	*Idem*.........	20
Rhubarbe; elle pousse en grande quantité au Malabar et il en vient de la Chine viâ Malaka..............	*Idem*.........	40 à 50
Myrobalans *emblicos*[7]...........	*Idem*.........	2
Myrobalans *bellericos*.............	*Idem*.........	1 ½
Myrobolans jaune et kābulī qui sont de la même espèce.............	*Idem*.........	2
P. 394. Myrobalans indiens qui poussent sur les mêmes arbres que les jaunes....................	*Idem*.........	3
Toutie.......................	*Idem*.........	30

(1) Litt. couleur de citron, ou sandal citrin.

(2) *Anil nadador*, c'est-à-dire qui flotte sur l'eau.

(3) *Erva de vermes boa;* éd. Stanley : bonne herbe loubreguera. Cf. *Pharmacographia*, p. 346.

(4) Cf. *Hobson-Jobson*, sub *Zedoary and Zerumbet*, p. 979.

(5) *Ibid.*

(6) Éd. Stanley : serapine gum; produit du fenouil, cf. *Pharmacographia*, p. 274.

(7) Pour ces sortes de myrobolans, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Myrobalan;* Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 151-160.

Cubèbe qui pousse à Java. On le vend là-bas pour peu de chose, [on ne le pèse pas,] on le vend à l'œil.		
Opium venant d'Aden où on le fabrique. Il vaut à Calicut................	Le *frāsila*.....	280 à 320
Opium fabriqué à Cambaya........	*Idem*.........	200 à 250

Poids du Portugal et de l'Inde; équivalence de ces derniers avec ceux du Portugal.

[En Portugal.]

1 livre, poids ancien = 14 onces.

1 livre, poids nouveau = 16 onces.

8 quintaux anciens = 7 quintaux nouveaux; 1 quintal nouveau = 128 livres de 16 onces chacune.

1 quintal ancien = $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{2}$ d'un quintal nouveau; 1 quintal ancien = 128 livres de 14 onces chacune.

[Aux Indes.]

1 *frāsila* = 22 livres de 16 onces + 6 onces et $\frac{2}{5}$ (1).

20 *frāsila* font un *bahār*.

1 *bahār* = 4 quintaux anciens de Portugal.

Toutes les épices et drogues qui viennent de l'Inde se vendent en Portugal au poids ancien; tout le reste se vend au poids nouveau (2).

(*A suivre.*)

(1) Éd. Stanley : 1 *frāsila* = 22 livres de 16 onces, plus 6 onces et $\frac{2}{7}$.

(2) Le texte portugais est fautif : *Todas as Especiarias e Dragoarias, e tudo o mais que vem da India, vende-se em Portugal a peso velho, tudo o mais vende-se a peso novo.* Je corrige d'après l'édition Stanley.

MÉLANGES.

LE VOYAGE DU ROI *MOU*

AU TURKESTAN ORIENTAL.

On sait qu'au IIIe siècle de notre ère furent découverts, dans une tombe princière de l'an 299 avant J.-C., divers documents parmi lesquels figure le *Mou t'ien tseu tchouan* ou Relation du voyage du Fils du Ciel *Mou*. Ce souverain chinois, comme tous les empereurs de la dynastie *Tcheou,* portait le titre de roi; il a régné au Xe siècle avant notre ère.

De nombreux savants ont commenté cet important document historique et géographique, parmi lesquels M. A. Forke a voulu y voir le récit d'une visite d'un empereur de Chine à la reine de Saba.

Éd. Chavannes, dans sa traduction des Mémoires historiques de *Sseu-ma Ts'ien,* n'a pas eu de peine à éliminer cette version et à montrer que pendant les 643 jours de son absence, le prince voyageur n'avait pas dépassé la vallée du moyen Tarim. Mais il a soutenu, en outre, que le héros de ce récit n'était pas le roi *Mou* 穆 de la dynastie *Tcheou,* mais le prince feudataire de *Ts'in* dont le nom posthume est celui de duc *Mou* (orthographié de la même manière que celui du roi *Mou* qui régna trois siècles et demi plus tôt).

Cette hypothèse ne saurait être acceptée. Déjà, en 1908,

dans son livre intitulé *Ancient China simplified*, M. Harper Parker a montré qu'elle ne rend pas compte de diverses particularités du texte, notamment du fait que le roi *Mou* s'amouracha en cours de route d'une jeune femme portant le même nom de clan que lui, *Ki*, et que les rites lui interdisaient par conséquent d'épouser. Or le nom de clan des *Tcheou* est en effet *Ki*, tandis que celui des *Ts'in* est *Ying*.

Chose curieuse : ni Chavannes, ni Parker, ni leurs prédécesseurs n'ont remarqué le texte du *Tso tchouan*, rapporté à la date 530 avant notre ère, dans lequel il est fait allusion à la passion des voyages qu'eut le roi *Mou* «qui voulait circuler partout dans le monde pour y marquer l'empreinte des roues de son char et des sabots de ses chevaux». Fait extraordinaire, il semble que même les commmentateurs chinois dont Chavannes a pris connaissance aient ignoré ce texte, puisque ce dernier n'a retenu des citations anciennes du *Mou t'ien tseu tchouan* que les légendes taoïstes antérieures à notre ère.

Mais, si important que soit ce passage du *Tso tchouan*, il n'est pas indispensable à la réfutation de la théorie de Chavannes, qui repose sur des arguments d'ordre général dont la valeur se dissipe quand on les examine en détail, en présence des textes.

Cette théorie est d'ailleurs présentée de deux manières différentes. D'abord, dans une note du tome II paru en 1897, il explique le *Mou t'ien tseu tchouan* comme issu d'une légende née à une époque où les habitants de l'État de *T'sin* étaient encore barbares, et qui aurait été rattachée plus tard «par les érudits» à l'histoire du royaume du Milieu. — Il est inadmissible de faire dériver un document topique aussi précis que cette Relation de voyage d'une légende populaire remaniée par les lettrés. Chavannes s'en est sans doute rendu compte car, dans un appendice à son cinquième volume (paru en 1905), il déclare, au contraire, que le *Mou t'ieu tseu tchouan* est un

document nettement scientifique et qu'il a dû être écrit au retour du voyage, peu après la mort du duc survenue en 621 av. J.-C.

Voici l'argument principal de Chavannes pour substituer le duc au roi : le noyau du récit est le cocher *Tsao-fou* et son attelage de chevaux merveilleux, dont les noms ne sont pas chinois et qui sont associés aux exploits du héros, ce qui trahit une origine turke. D'autre part, ce voyage n'est pas mentionné dans les annales de la dynastie *Tcheou* tandis qu'on en parle dans celles des principautés de *Ts'in* et de *Tchao*, qui étaient semi-turkes.

Je ne vois rien à retenir de ces rapprochements.

Le silence des annales des *Tcheou* s'explique aisément, car il n'est pas particulier au règne du roi *Mou*. Les *Tcheou*, au VIIIe siècle, furent chassés de leur capitale par les barbares et tombèrent en décadence. Aussi leurs annales antérieures sont-elles à peu près inexistantes. *Sseu-ma Tsien* y a suppléé, en ce qui concerne le long règne du roi *Mou*, par un récit emprunté au *Kouo yu* où l'on voit le ministre *Meou-fou* (précisément cité dans la Relation du voyage) faisant des remontrances au souverain sur sa politique agressive à l'égard des peuplades barbares. Le caractère turk des incidents hippiques du voyage n'a rien de surprenant; car, après comme avant leur accession au trône impérial, les *Tcheou* étaient en contact immédiat avec les nomades turco-tartares; leur domaine ancestral comprenait surtout des territoires d'élevage; il est donc fort naturel que la technique et la terminologie hippiques aient conservé chez eux son caractère turk, de même que chez nous le jargon des courses et les règles du sport ont conservé leur caractère anglais. Les annales indiquent d'ailleurs l'époque où ces princes *Tcheou* abandonnèrent «les coutumes des *Jong* et des *Ti*»[1]

[1] Seulement à la troisième génération avant l'avènement (*M.H.I.*, p. 215).

pour se mettre à l'agriculture; de telle sorte que divers auteurs ont même attribué à cette famille une origine turke.

Quant aux annales des familles princières de *Tchao* et de *Ts'in*, il est bien naturel qu'elles parlent du voyage du roi *Mou*, puisque la lignée de *Tchao* descendait de *Tsao-fou*, le cocher du roi *Mou*, lequel reçut la seigneurie de *Tchao*, au retour du fameux voyage, en récompense de ses services; et que la maison de *Ts'in* était une branche de la même famille, qui dut son élévation à la faveur dont jouissait à la cour le cousin *Tsao-fou*, l'automédon du roi *Mou*.

Si Chavannes voit, dans les annales de ces deux maisons, un argument en faveur de sa théorie, c'est parce que, dans la mention faite du voyage du roi *Mou*, on trouve deux phrases dithyrambiques, à la manière turke, disant que le quadrige merveilleux faisait cent *li* par jour. Mais cette mention du voyage apparaît, dans ces annales, uniquement parce que la filiation généalogique amène le nom de *Tsao-fou* et que *Tsao-fou* était le cocher du roi *Mou*. Cette généalogie est présentée d'une manière concordante et objective par les annales des deux maisons de *Ts'in* et de *Tchao*. Et il est remarquable que les puissants princes de *Ts'in* reconnaissent leur parenté cadette avec les petits seigneurs de *Tchao* et l'influence qu'eut sur leur destinée la protection du cocher du roi *Mou*.

Sans mentionner ces faits au lecteur ignorant, Chavannes supprime d'un trait de plume cette filiation et lui substitue, de sa propre autorité, la généalogie suivante qui fait descendre les princes de *Tchao*, non pas du cocher du roi *Mou* au xe siècle, mais du cocher du duc *Mou* au viie siècle :

> Le cocher chargé de conduire le merveilleux attelage était un parent du duc *Mou* et fut lui-même l'ancêtre des princes turcs (?) du pays de *Tchao* (t. V, p. 489).

Chavannes n'a pas pris garde qu'en transposant ainsi les

faits de trois siècles et demi, sur une simple supposition, il les plaçait dans la période *Tch'ouen ts'ieou*, c'est-à-dire sous le plein jour de l'histoire. A cette époque, dont les détails sont bien connus par le livre de Confucius et par ses commentaires, comme aussi par les annales des principautés, l'ancêtre (nullement turk d'ailleurs) des *Tchao* était *Tchao Tch'ouei*, qui servit non pas les comtes de *Ts'in* 秦, mais les marquis de *Tsin* 晉; il fut pendant 19 ans le compagnon d'exil du futur duc *Wen* et ce prince lui dut en partie sa couronne. Ce *Tchao Tch'ouei* mourut en 622, un an avant le duc *Mou* auquel Chavannes attribue le voyage au Turkestan; son fils *Tchao Touen* lui succéda et fut le grand-père de *Tchao Wou* dont le drame fut mis au théâtre, au temps de la dynastie *Yuan*, sous le nom de «L'orphelin de la famille *Tchao*» dont Voltaire tira sa pièce *L'Orphelin de la Chine* jouée en 1755. La lignée des princes et rois de *Tchao* est issue de cet orphelin, descendant direct du cocher du roi *Mou*.

Pour qui connaît Éd. Chavannes, la précision de son esprit et la rigueur de sa méthode, cet anachronisme montre avec évidence que ses notes de 1897 et de 1905 au sujet du *Mou t'ien tseu tchouan* ont été écrites au courant de la plume pour exprimer une supposition basée sur des impressions d'ordre général et sans avoir fait des recherches détaillées sur les répercussions que la nouvelle hypothèse pouvait entraîner.

Il est fort heureux d'ailleurs que ce grand sinologue ait témoigné son scepticisme à l'égard de ce document, car cela a conduit à élucider certains points. Du choc des idées jaillit la lumière et, pour qu'une question soit résolue, il faut d'abord qu'elle ait été posée.

Léopold DE SAUSSURE.

Post-scriptum. — En présentant de ma part cette communication à la séance du 9 janvier (*Journ. as.*, janvier-mars 1920, p. 123), M. Pelliot a fait avec raison observer que la réfutation de la thèse de Chavannes

ne suffit pas à établir le caractère vraiment historique du voyage du roi *Mou* au Turkestan chinois. Aussi bien cette première étude sera-t-elle complétée, dans un prochain numéro du *Journal asiatique,* par une analyse du texte même de la Relation.

Le *Mou t'ien tseu tchouan* est, à mon avis, un document méconnu, provenant authentiquement (hormis trois interpolations fantaisistes dont le caractère saute aux yeux) des éphémérides d'un historiographe du roi *Mou.* Mais, en ce qui concerne l'identification de l'itinéraire du voyage, faute de compétence, je n'ai pas d'opinion arrêtée; si le nom de Turkestan oriental figure ci-dessus, c'est simplement parce que l'interprétation de Terrien de La Couperie était admise par Chavannes, dont je ne me proposais pas de discuter la thèse au point de vue géographique.

Ce précieux document ne semble d'ailleurs pas avoir été étudié d'une manière très approfondie puisqu'aucun critique, chinois ou occidental, ne s'est aperçu des nombreuses erreurs de la numérotation traditionnelle des journées, qui saute parfois des mois entiers; le lettré chargé de la reconstitution du texte après sa découverte dans le tombeau de *Ki,* s'est borné à en juxtaposer les fragments épars et incomplets d'après le roulement — niaisement supposé continu — des notations du cycle sexagésimal.

Les nombreuses indications calendériques, combinant la notation cyclique avec les mois lunaires et les saisons, permettraient d'ailleurs de fixer sûrement la date des événements si les diverses parties du texte appartenaient à une série continue d'années. Mais, comme on le verra dans un prochain numéro de la *New China Review,* la discussion astronomique démontre que certaines portions contiguës du texte ne peuvent se rapporter à des années consécutives; il est, d'autre part, évident que le prétendu deuxième voyage est antérieur au premier, conformément au *Tchou chou ki nien,* qui place l'incident du tigre et la battue de *P'ing* trois ans avant le voyage au *K'ouen-louen.*

L. de S.

COMPTES RENDUS.

F. S. Couvreur. *Géographie ancienne et moderne de la Chine.* — Hien-hien, impr. de la Mission catholique, 1917; in-8°, 425 pages.

Le présent ouvrage est la dernière publication du P. Couvreur, qui l'avait préparée de longue date et y mit la dernière main à quatre-vingt-deux ans, avant de s'éteindre deux années après, en 1919. L'infatigable travailleur auquel nous devons, entre autres œuvres, un excellent dictionnaire chinois-français et de sûres traductions des classiques (*Quatre Livres, Cheu king, Chou king, Li-ki, I li, Tch'ounn ts'iou* et *Tso tchouan*) a, cette fois encore, rendu un signalé service en compilant ce répertoire des noms des provinces et villes chinoises sous les différentes dynasties. On sait combien ont varié à travers les vicissitudes d'une histoire agitée, souvent confuse, les désignations géographiques de l'Empire du Milieu et des régions avoisinantes, tantôt soumises, tantôt soustraites à son influence. En dressant des tables destinées à fixer des précisions, l'auteur a fait œuvre utile. Ces tables sont obtenues : la première (p. 1 à 222) par le dépouillement du *Ta ts'ing i t'oung tcheu,* édité sous K'ien loung, réédité sous Kouang siu; la seconde par l'énumération des neuf provinces du Grand Yu (cf. le chapitre du *Chou king* intitulé «Tribut de Yu») [p. 223 à 227]; la troisième par la consignation des noms géographiques du *Tch'ounn ts'iou* et du *Tso tchouan* (p. 228 à 424). Un index alphabétique collige les noms qui figurent dans la première de ces tables, malheureusement sans établir les correspondances avec les deux autres. Des cartes exposent topographiquement le contenu de ces diverses tables.

Cette analyse du contenu de l'ouvrage montre ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas demander à ce volume. Le lecteur n'y trouvera pas un mot de description susceptible de faire connaître la terre chinoise ou ses habitants, mais des listes de noms, les uns fort anciens, les autres rela-

tivement modernes; le livre n'a donc que le titre de commun avec la *Géographie de l'Empire de Chine*, par le P. L. Richard (Chang-hai, 1905, Miss. cath.), qui énumère, sous leurs noms modernes, les préfectures et sous-préfectures, tout en fournissant des renseignements sur les contrées ainsi que sur les hommes. L'ouvrage du P. Couvreur est un travail non de géographie, mais d'érudition littéraire : cependant on se méprendrait si l'on supposait qu'il exprime un effort de critique. Il consiste, répétons-le, en un répertoire que s'est construit, pour son propre usage, le traducteur des Chroniques de Lou et du *Chou king;* mais il ne renferme aucune bibliographie, soit chinoise, soit japonaise, soit européenne, et n'apporte aucun renseignement sur l'état actuel de la critique historique en ces matières. Quiconque voudra utiliser ce volume devra, au préalable, s'initier à l'histoire de la géographie chinoise dans la décisive étude de Chavannes : *Les deux plus anciens spécimens de la cartographie chinoise* (*B.É.F.E.-O.*, 1903, III, p. 214-247), puis compléter ses connaissances par le dépouillement des travaux parus depuis lors sous les auspices de notre École d'Extrême-Orient. On trouvera en outre quelques indications dans un bref article de G. Vacca (*Note sulla storia della cartografia cinese, Riv. geografica italiana*, XVIII, fasc. 3, 1911). On se trouvera ainsi en mesure d'apprécier la valeur exacte d'un travail qui, malgré sa publication toute récente, doit trouver place dans l'intervalle entre le *Dictionnaire historique des villes de la Chine*, composé par Ed. Biot en 1842, et les recherches de la critique contemporaine. En situant ainsi l'ouvrage dans la série des productions sinologiques, nous ne cherchons nullement à le présenter comme périmé dès son apparition : le livre restera définitif à sa façon, en tant qu'index géographique des classiques. Aussi bien l'entrée dans l'histoire ne consacre-t-elle pas l'œuvre d'un savant tel que celui qui vient de mourir, après avoir honoré la science française?

P. Masson-Oursel.

J. J. M. De Groot. *Universismus, die Grundlage der Religion und Ethik, des Staatswesens und der Wissenschaften Chinas.* — Berlin, 1918; in-8°, viii + 404 pages.

Dès les premières lignes de ce livre, j'ai eu la sensation de l'avoir déjà lu. Vérification faite, et bien que M. De Groot n'en dise rien, l'*Universismus* est la traduction allemande quelque peu remaniée (avec addition de cinq nouveaux chapitres sur le «culte des dieux dans le confucéisme») d'un ouvrage publié en anglais dès 1912 par le même M. De Groot sous

le titre de *Religion in China* [1]. *Religion in China* m'avait laissé l'impression d'une théorie verbalement bien déduite, mais qui pliait à elle l'histoire plutôt qu'elle n'en procédait. Cette impression s'est accentuée en relisant le livre dans la version allemande.

Pour M. De Groot, les «trois religions» (confucéisme. taoïsme, bouddhisme) ne sont que trois aspects de l'«universisme» ou «religion de l'univers», dont «l'origine se perd absolument dans les ténèbres de l'histoire de l'humanité». L'«universisme» est même à vrai dire «la *seule* religion de la Chine». «Cet universisme était le taoïsme même: les deux expressions sont synonymes.» Sous les Han, il s'est divisé en taoïsme et confucéisme, en même temps que le bouddhisme, arrivé de l'Inde, se greffait à son tour sur le vieux tronc. Mais Confucius était encore un bon universiste taoïste. Et quant aux anciens écrits dits aujourd'hui spécialement taoïstes, comme ceux de Lao-tseu, de Tchouang-tseu, de Kouan-tseu, on ne comprend pas, à vrai dire, pourquoi ils n'ont pas été reconnus comme livres saints par les confucéens, car ils sont bel et bien «universistes» (p. 1-4, 20-21, 64). Mais que faut-il entendre par cet «universisme taoïque»? Le *tao*, explique M. De Groot, c'est l'ordre du monde. Au degré suprême, c'est le *tao* céleste; à un degré moindre, le *tao* terrestre; puis le *tao* humain. Le monde est régi par le *tao* et par son activité (*tö*). De là découle toute une conception du monde, envisagé en tant qu'«animisme universiste», polythéiste et polydémoniste (p. 5-6, 12). La civilisation chinoise, sous tous ses aspects, est fille de ce seul «universisme», et elle n'a rien pour le remplacer. La catastrophe est inéluctable si, cédant aux tentatives de modernisation, la société chinoise perd le *tao* (p. 383-384).

Telle est en gros la «clef» qui a ouvert à M. De Groot le secret de la religion chinoise.

Qu'il y ait dans cette théorie une part de vérité, je le veux bien. Le *tao* est en effet l'ordre du monde, et les analyses que donne M. De Groot des manifestations du *tao* ne sont ni sans intérêt ni sans valeur. Mais dès qu'on veut préciser la théorie par rapport aux «trois religions», les objections se pressent. Le système imaginé par M. De Groot ne tient pas compte de la réalité vivante. Il n'est pas vrai qu'une grande civilisation s'organise et évolue pendant quatre mille ans en fonction d'une abstrac-

[1] *Religion in China. Universism: a Key to the study of Taoism and Confucianism;* New-York et Londres, 1912, in-12, XII-327 pages [forme le t. X des *American Lectures on the history of Religions*]. La traduction allemande reproduit les textes chinois dont l'édition anglaise ne donnait que la traduction.

tion scolastique. Les faits sont complexes, et leurs causes multiples. M. De Groot veut expliquer par la conformité à l'ordre du monde que les commandements du souverain ne soient pas toujours obéis (p. 39); cela ne va pas de soi. Mais il y a mieux, et la «clef» de M. De Groot est un vrai passe-partout. M. De Groot reproche aux Européens d'avoir méconnu que les pots-de-vin mandarinaux dérivent d'une «pensée universiste absolument justifiée»[1]. La dite pensée a été évidemment méconnue. Mais qui eût supposé cette différence d'essence entre le *squeeze* extrême-oriental et par exemple le *graft* du Nouveau Monde ou les *vzyatki* russes? Sans compter une conséquence dont M. De Groot s'est tu : si le pot-de-vin est de règle, le mandarin intègre ne pèche-t-il pas alors, lui, contre l'«universisme»? Ou l'«universisme» se tire-t-il d'affaire par l'identité des contradictoires, chère à Tchouang-tseu?

L'erreur de cette systématisation à outrance n'est d'ailleurs possible que par la mise sur un même plan de sources dont les dates et la valeur sont très diverses. A lire M. De Groot, il semblerait que tout l'effort sinologique poursuivi depuis trente ans fût resté pour lui lettre morte. Sans doute il y a encore beaucoup à faire pour classer les documents sur lesquels se fonde notre connaissance de l'antiquité chinoise; un certain nombre de points n'en sont pas moins acquis dès à présent. M. De Groot cite à l'appui de sa théorie, comme datant du IIe ou du IIIe millénaire avant notre ère, de copieux passages du *Chou king;* mais il les emprunte presque exclusivement au *Ta-yu-mo,* au *T'ai-kia,* au *Tchong-houei-tche-kao,* au *Yue-ming,* au *Lu-ngao* (p. 30, 69, 79, 81, 82, 210, 303), c'est-à-dire à des chapitres que l'exégèse chinoise contemporaine reconnaît unanimement comme des faux fabriqués à la fin du IIIe ou au commencement du IVe siècle après Jésus-Christ[2]. De tels documents, même refaits en partie avec des morceaux anciens, ne sauraient servir de caution à un jugement porté sur les premiers temps de l'histoire chinoise.

C'est aller délibérément contre les textes que de ne pas vouloir admettre de différence entre le confucéisme et le taoïsme avant l'époque des Han. M. De Groot, pour montrer que Confucius avait un grand respect pour l'ascétisme taoïque, emprunte à Sseu-ma Ts'ien le récit de la visite que

(1) «Squeeze» nennen die Ausländer in China dieses System, ohne indes den durchaus berechtigten universistischen Gedanken zu begreifen, der ihm zugrunde liegt (p. 84).

(2) Cf. à ce sujet Chavannes, *Mém. histor.,* I, CXIII-CXXXVI; Pelliot, *Le* Chou king *en caractères anciens et le* Chang chou che wen (dans *Mém. conc. l'Asie orientale,* II, 123-177).

Confucius alla faire à Lao-tseu (p. 92-94)[1]. Mais Sseu-ma Ts'ien, qui écrivait aux environs de 100 av. J.-C., avait, comme on le sait, des attaches taoïques, et il est assez vraisemblable qu'il s'appuie sur des légendes taoïques apocryphes pour raconter une visite dont aucun des anciens écrits confucéens ne fait mention[2]. Il y a d'autre part une pétition de principe à invoquer, en faveur de prétendues opinions «taoïques» de Confucius, les passages où Tchouang-tseu met Confucius en cause (p. 33, 51, 95), puisque Tchouang-tseu, dans ses essais qui n'ont aucun caractère historique, n'a précisément imaginé ces épisodes que pour montrer le confucéisme dans une position d'infériorité vis-à-vis du taoïsme.

L'«universisme», d'après M. De Groot, a formulé le dogme que la nature de l'homme est bonne. Et M. De Groot ajoute que sans doute, et dès les temps classiques, il s'est trouvé des philosophes pour nier cette bonté primitive. Même un sage du IIIe siècle avant notre ère, Siun-tseu, soutient que la nature de l'homme est franchement mauvaise. «Mais toutes ces opinions furent condamnées définitivement en Chine et rejetées dans le domaine de l'erreur, d'abord par le grand Mencius, le vieux Maître de l'école confucéenne, dont les écrits ont été inclus parmi les livres classiques, et aussi par le petit-fils de Confucius, K'ong Ki..., l'auteur du *Tchong yong*» (p. 25).

Tout cet exposé aurait gagné à être précisé et nuancé. Je n'apprendrai pas à M. De Groot que K'ong Ki vivait au Ve siècle avant notre ère, et Mencius au IVe. Et cela n'a pas empêché cependant Siun-tseu de soutenir un siècle plus tard que la nature de l'homme était mauvaise. Siun-tseu fut-il alors le seul à combattre le dogme de la bonté de la nature humaine? En aucune façon. Toute l'«école des lois» soutenait que l'homme avait besoin d'être bridé par des lois sévères, et l'école des lois a eu des représentants très appréciés, comme Kouan-tseu à une date incertaine[3] et, au IIIe siècle avant notre ère, Han Fei-tseu. La popularité même de Men-

(1) L'édition allemande a ici un peu modifié les termes de l'édition anglaise, où il était dit de Confucius (p. 132) que «we are not entitled to admit that he was not a good Taoist».

(2) PLATH, *Confucius und seiner Schüler Leben und Lehren*, II. Leben des Confucius, I, 29-36; CHAVANNES, *Mém. histor.*, V, 299; *Mission archéol. dans la Chine septentrionale*, I, 220; W. GRUBE, *Religion und Kultus der Chinesen* (p. 84 : «Es erscheint geradezu unbegreiflich, wie bis auf den heutigen Tag manche Sinologen dieses Märchen für Geschichte halten können»).

(3) Il n'est pas exact de faire de Kouan-tseu un taoïste, au même titre que Lao-tseu ou Tchouang-tseu, comme M. De Groot paraît l'admettre p. 19-20.

IMPRIMERIE NATIONALE.

cius est relativement tardive. Sans doute il était lu, mais ce n'est que sous les Song qu'il est devenu un «classique». Au début du VII[e] siècle, Lou Yuan-lang a glosé les classiques, y compris Lao-tseu et Tchouang-tseu, mais non Mencius, quand il a compilé son *King tien che wen.* Dans les classiques gravés sur pierre sous les T'ang, Mencius ne figurait pas.

Il n'est pas jusqu'au *Tao tö king* lui-même dont il ne faille user avec prudence. Quand, en 1886, M. H. Giles lançait ses *Remains of Lao tzŭ* pour établir le caractère apocryphe du *Tao tö king,* sa démonstration péchait par une série d'erreurs historiques qui en ont affaibli la portée. Mais il n'en demeure pas moins très douteux que le *Tao tö king* soit du VI[e] siècle avant notre ère, et dû à Lao-tseu. En tout cas, il est terriblement obscur, et M. De Groot, sans en avertir d'ailleurs le lecteur, donne de maint paragraphe une interprétation nouvelle qui à première vue ne s'impose pas. Prenons par exemple les premiers mots du *Tao tö king* 道可道非常道. A travers toutes les contradictions des interprètes, on retrouve toujours le sentiment qu'il s'agit d'un seul membre de phrase, et, en laissant indéterminée la valeur de *tao*, tous auraient été d'accord pour traduire : «le *tao* qu'on peut *tao* («exprimer» ou «suivre») n'est pas le *tao* éternel». M. De Groot traduit (p. 18) : «Vous devez marcher dans le *tao;* ce n'est pas un *tao* ordinaire.» Vraiment, je ne vois pas que cette interprétation nouvelle, ainsi lancée sans autre remarque, ait aucune chance de prévaloir. Le mouvement de la phrase chinoise est en faveur des constructions antérieures; et quant à 常 *tch'ang,* «constant», qu'on a jusqu'ici traduit par «éternel», alors que M. De Groot le prend dans son sens subsidiaire d'«ordinaire», je ne puis voir là qu'un contresens; M. De Groot a d'ailleurs adopté lui-même «immuable» dans un autre passage (p. 37). C'est encore un contresens, selon moi, que de rendre 字之曰道 («pour l'appeler, je dis *tao*») par «geschrieben heisst es *tao*» (p. 19). Une interprétation constante, aussi bien dans le paragraphe 38 du *Tao tö king* que dans le texte correspondant de *Lie tseu,* veut que 失道而後德 signifie «le *tao* fut perdu et ensuite [il y eut] le *tö*»; M. De Groot comprend (p. 31) que quand l'homme perd le *tao,* il perd aussi le *tö;* cette nouveauté (que rien n'annonce) ne me paraît pas heureuse non plus. Dans un seul cas (p. 110), M. De Groot, qui rend 谷神 *kou-chen* par «nourrir l'âme» et écarte l'«esprit de la vallée» dont les traducteurs ont parlé généralement avant lui, justifie son interprétation en renvoyant au *Dictionnaire de K'ang-hi.* En réalité c'est là une autorité de seconde main, car le *Dictionnaire de K'ang-hi* ne fait à son tour que citer le commentaire dit

du Ho-chang-kong. Or on sait que ce commentaire est un faux du temps des «six dynasties» (sans doute du VIe siècle)[1]; dans la première moitié du IIIe siècle, Wang Pi comprenait au contraire *kou-chen* comme signifiant «l'esprit de la vallée». Et il est possible que le pseudo-Ho-chang-kong ait ici raison, mais alors on doit également dans cette phrase expliquer avec lui 玄牝 *hiuan pin* par «le nez et la bouche», et non par le nez seul comme le fait M. De Groot. Il faudra en outre tenir compte de l'ancienne variante 浴 *yu* pour 谷 *kou* dans *kou-chen*. Enfin le *Lie sien tchouan*, dont M. De Groot cite ici une phrase évidemment apparentée à celle du *Tao tö king*, a bien pour auteur nominal Lieou Hiang, mais celui-ci vécut au Ier et non au IIe siècle avant notre ère, et par ailleurs le *Lie sien tchouan* nous est parvenu avec de tels remaniements qu'une étude critique s'impose pour chaque paragraphe du livre.

Il y aurait également à dire sur le *Tch'ouen ts'ieou fan lou* (p. 114), dont l'authenticité ni l'orthodoxie ne sont hors de conteste[2].

Au point de vue historique, certaines données me paraissent sujettes à caution. Il n'y a par exemple, à ma connaissance, aucune raison valable de faire de Tchang Tao-ling un descendant de Tchang Leang (p. 116). Au sujet du voyage de Lao-tseu vers l'Ouest, dont on trouve la première mention certaine dans Sseu-ma Ts'ien, M. De Groot (p. 100) émet l'hypothèse que cette tradition a pu être imaginée sous les Han pour aider à répandre le bouddhisme. Ce n'est guère vraisemblable. Comme Sseu-ma Ts'ien écrit vers 100 av. J.-C., l'hypothèse supposerait que le bouddhisme non seulement aurait existé en Chine à cette date, mais y aurait été assez répandu pour lancer et faire accepter du public (et par suite de Sseu-ma Ts'ien) une tradition nouvelle au sujet de Lao-tseu. S'il en était ainsi, il serait bien étrange que, ni chez Sseu-ma Ts'ien, ni après lui pendant

(1) M. H. Maspero (*B.E.F.E.-O.*, X, 102) avait cru retrouver dans *Meou tseu* un passage apparenté au commentaire du Ho-chang-kong (que par ailleurs M. Maspero mettait à une date trop basse en le datant des T'ang); dans une traduction du *Meou tseu* que le *T'oung Pao* va publier, j'ai montré qu'il n'y avait rien à tirer de cette rencontre, vu que la phrase de *Meou tseu* s'inspire directement de *Tchouang tseu*.

(2) Les lettrés officiels des Ming ont considéré le *Tch'ouen ts'ieou fan lou* actuel comme un faux. L'opinion moderne lui est moins défavorable. C'est nominalement en se réclamant de Tong Tchong-chou, l'auteur du *Tch'ouen ts'ieou fan lou*, que le réformateur contemporain K'ang Yeou-wei a lancé son interprétation personnelle des classiques. Je crois qu'il a paru en Allemagne, pendant la guerre, un travail que je n'ai pas encore vu, et qui porte partiellement sur le *Tch'ouen ts'ieou fan lou*.

plus d'un siècle, on ne trouvât en Chine aucune trace de ce bouddhisme déjà si influent.

L'interprétation des textes est en général meilleure que leur critique. J'ai cependant indiqué plus haut, à propos du *Tao tö king*, des innovations qui ne me paraissaient pas heureuses. Ce ne sont pas les seules. Le titre du 中庸 *Tchong yong* n'est pas des plus clairs, mais je ne vois pas ce qu'on gagnerait à vouloir faire de 中 *tchong* l'équivalent de 沖 *tch'ong* (p. 76). Le premier *tchong* signifie ici «harmonie», «équilibre» (中和), et s'il était vrai qu'il y eût quelque rapport à établir avec le 沖 *tch'ong* du *Tao tö king* (§ 4), ce serait en tant que le commentaire du Ho-chang-kong (à tort selon moi) interprète précisément le *tch'ong* du *Tao tö king* par le *tchong* du *Tchong yong*. Quant à 生 生 *cheng-cheng* (p. 8 et 89), ce n'est ni «Erzeugung und Wiedererzeugung», ni «das Leben leben», mais «produire la vie», mot à mot «faire naître la naissance» [1].

Les transcriptions offrent des anomalies inexplicables chez un sinologue, comme *k'o-t'ao* (p. 85) pour *k'o-t'ou* (*k'o-t'eou*); 單豹 Tan-pa (p. 61; l'édition anglaise avait Shen-pa) pour Tan Pao (ou Chan Pao); 葬坎 *tsang-k'u* (p. 195) pour *tsang-k'an; kiao te' sing* (p. 219, 224 et index) pour *kiao t'e' sing* (*kiao-t'ö-sing*); et surtout, d'un bout à l'autre du livre, Tso Tš'uan, Lie' Siĕn Tš'uan, etc., au lieu de Tso Tšuan (*Tso tchouan*), Lie' Siĕn Tšuan (*Lie sien tchouan*), etc. Enfin, à travers tout l'ouvrage, on rencontre la mention de quatre vertus cardinales appelées 常 *šang*; c'est une faute (elle était déjà dans l'édition anglaise) pour *tš'ang* (*tch'ang*). J'ajouterai qu'il est souvent question, dans la littérature chinoise, des *wou-tch'ang* ou «cinq vertus cardinales»; mais je n'ai pas souvenir d'avoir jamais rencontré l'expression *sseu-tch'ang*, et M. De Groot aurait bien dû donner à son sujet quelques références.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à retenir du livre de M. De Groot? Si. Il y a les chapitres purement descriptifs consacrés au rituel des grands sacrifices confucéens modernes. Eux du moins n'ont rien à voir avec la théorie de l'universisme, et d'ailleurs l'édition anglaise ne les contenait pas. Au fond, il en est de ce livre comme des œuvres précédentes de M. De Groot; la partie descriptive des coutumes actuelles en est seule solide. Qu'on puisse cependant reconstituer certains aspects de la Chine primitive, M. Granet vient de le montrer avec éclat dans ses *Fêtes et chansons anciennes de la Chine*. Mais il ne faut pas vouloir prendre la Chine entière, sous tous ses aspects et à tous les moments de son histoire,

[1] Cf. sur cette expression Maspero, dans *B.E.F.E.-O.*, XIII, vii, 28.

pour tout expliquer au moyen d'une notion première très vague et qu'on arrive toujours à glisser partout. Un tel système refait peut-être l'histoire de la Chine telle qu'elle aurait pu ou aurait dû être; il nous suffirait de savoir ce qu'elle fut[1].

P. Pelliot.

Charles-B. Maybon. *La Relation sur le Tonkin et la Cochinchine de M. de La Bissachère, missionnaire français* (1807). — Paris, Éd. Champion, 1919; in-8°, 185 pages + 1 f. s. n.

Pierre-Jacques Lemonnier de La Bissachère naquit vers 1764 dans le diocèse d'Angers, passa par le séminaire des Missions étrangères et s'embarqua à Lorient pour l'Indochine en mars 1790. Il vécut surtout au Nghệ-an, où il eut beaucoup à souffrir lors des persécutions édictées par les Tây-so'n. Le succès de Gia-long amena une détente; mais La Bissachère, malade, dut quitter le Tonkin en 1806. En 1807, il était à Macao. De là, il repassa en Europe, et mourut à Paris le 1er mars 1830.

En 1811, le baron de Montyon, qui vivait alors à Londres, y faisait

[1] J'ajouterai ici quelques remarques sur des questions de détail soulevées au cours de l'ouvrage de M. De Groot : 1° (p. 138) En ce qui concerne l'exemplaire du *Canon taoïque* conservé à Tōkyō, je sais de bonne source qu'il est très incomplet. Mais il n'est pas impossible de reconstituer en Chine, en partant de l'exemplaire du Po-yun-kouan, un exemplaire complet, et, en 1919, la Commercial Press de Changhai était en pourparlers pour entreprendre une réédition en petit format qui serait tirée à quelques centaines d'exemplaires. 2° (p. 300) Il est intéressant de savoir qu'à Ts'iuan-tcheou, Confucius et ses disciples sont encore représentés par des images, et non pas seulement par des tablettes. Il serait bon qu'on réunît toutes les indications relatives à des cas analogues. On sait que les statues et portraits de Confucius ont été en principe supprimés dans les temples confucéens au xvie siècle (cf. Laufer, *Confucius and his portraits*, tirage à part de *The Open Court*, mars et avril 1912, p. 23); mais je crois bien avoir encore rencontré des mentions de statues de Confucius dans d'anciennes relations de missionnaires. 3° (p. 311) Le 馮應京 Fong Ying-King, auteur du 月令廣義 *Yue ling kouang yi*, n'est autre que le «Fummocan» (馮慕岡) des *Commentaires* et des *Lettres* de Ricci. 4° (p. 357 et suiv.) Il n'est guère admissible d'écrire sur l'ancienne divination par les écailles de tortue sans faire mention de la grande découverte des écailles des Yin au Ho-nan. 5° (p. 373) Puisque M. De Groot appelle comme nous les Chinois par leur *ming*, le vrai nom de 楊筠松 Yang Yun-song est 楊益 Yang Yi.

paraître, sous le nom de M. de La Bissachère, un *Exposé statistique du Tonkin*, qui fut réédité à Paris dès 1812 sous le titre d'*État actuel du Tonkin* et traduit en allemand en 1813. M. Maybon a été frappé, en lisant cet ouvrage, d'y retrouver d'une part des emprunts au voyage de John Barrow paru en 1806 et d'autre part des paragraphes entiers étroitement apparentés aux chapitres consacrés à la Cochinchine et au Tonkin dans le *Voyage commercial et politique aux Indes Orientales* publié en 1810 par F. Renouard de Sainte-Croix. La suite de son enquête lui a montré que les parties communes des deux ouvrages dérivent d'une même source, à savoir des *Notes sur le Tonquin* rédigées en 1807 à Macao par M. de La Bissachère et dont une copie fidèle, rapportée par Sainte-Croix, est conservée dans les archives du Ministère des Affaires étrangères. La comparaison des textes montre que Renouard de Sainte-Croix a redistribué en chapitres et parfois modifié les *Notes* de La Bissachère; quant à M. de Montyon, il les a entièrement remaniées comme forme sinon comme fond, et en y ajoutant des passages empruntés à Barrow. Il y avait intérêt à avoir le texte original de la Bissachère, que M. Maybon reproduit ici pour la première fois.

La bibliographie est très complète; l'histoire du texte a été suivie pas à pas; le texte même est reproduit avec grand soin. Par contre, M. Maybon, obligé de remettre à date fixe ce travail qui était sa thèse complémentaire de doctorat ès lettres, n'a guère annoté son auteur, et on doit regretter que les circonstances lui aient imposé pareille abstention. Ces anciennes relations, dont il faut espérer qu'on rééditera un grand nombre, n'ont pas en elles-mêmes de valeur littéraire; elles intéressent à raison de leurs informations historiques, géographiques, religieuses, ethnographiques. Il importe donc que des notes de l'éditeur soulignent ce qui est nouveau, et l'illustrent, si possible, par de copieux rapprochements avec d'autres sources européennes et orientales.

Quelques renseignements historiques sont à noter, en particulier ceux qui se rapportent au soin que mit l'évêque d'Adran à instruire de son mieux le futur Gia-long, aux ouvrages français que l'évêque traduisit à cette fin en annamite, et aux «observations astronomiques» et aux mémoires «excellents» sur la Cochinchine qui, à la mort de l'évêque, restèrent «dans ses malles» en Cochinchine (p. 91-92).

Au point de vue des coutumes, il y a dans La Bissachère des notes bien curieuses sur le concours entre les génies qui doivent montrer leur puissance en faisant aller une barque sur la terre ferme (p. 139; cf. le 跑旱船 *p'ao han tch'ouan* de la Chine du Nord, et la fête où l'on «fait naviguer des bateaux sur la terre ferme» dans l'ancien Cambodge, selon

B.É.F.E.-O., II, 159); sur l'organisation d'une milice communale responsable des vols commis (p. 146-147); sur la possibilité légale «d'épouser en même temps les deux sœurs et d'établir la plus jeune *femme légitime*» (p. 162; cf. à ce sujet Granet, *La polygynie sororale et le sororat dans la Chine féodale*, Angers, 1920, in-8°); sur les procédés de pêche des Annamites (p. 169-170). Autant de questions — et il y en a beaucoup d'autres — pour lesquelles la science trouvera à glaner dans les *Notes* enfin éditées sous leur forme originale par M. Maybon[1].

P. Pelliot.

Dr. Franz Kuhn. *Das Dschong lun des Tsui Schi, eine Konfuzianische Rechtfertigung der Diktatur aus der Han-Zeit* (2. *Jahrh. n. Chr.*), extr. des *Abh. der K. pr. Ak. d. W.* — Berlin, 1914; in-4°, 27 pages.

La biographie de 崔寔 Ts'ouei Che se trouve au chap. 82 du *Heou han chou* d'où M. K. l'a extraite et traduite. M. K. a en outre traduit,

[1] L'Introduction de M. Maybon (p. 32) pose un problème assez curieux au sujet du levé des côtes de Cochinchine qui fut effectué avant 1795 par Jean-Marie Dayot († 1809). Dayot confia ses cartes à Renouard de Sainte-Croix qui les remit au Ministère des Affaires étrangères en 1808. Quand, en 1817, Achille de Kergariou fut envoyé avec la *Cybèle* sur les côtes de Cochinchine, on lui confia l'atlas de Dayot, sous condition de le restituer au Dépôt de la Marine en fin de campagne. La *Cybèle* revint en France vers la fin de 1818. Or Abel Rémusat parle dans ses *Mélanges asiatiques* du «magnifique atlas de la Cochinchine gravé par ordre du roi en 1818» et qui est dû à «feu M. Dayot». Il est assez difficile de concilier cette date de gravure avec celle du retour de la *Cybèle*, puisque Kergariou devait avoir emporté l'atlas original. D'autre part, on ne trouve pas trace d'exemplaire gravé de l'Atlas de Dayot; on est ainsi amené à supposer une erreur d'Abel Rémusat. Enfin, on est assez surpris de voir que l'Atlas de Dayot a été utilisé dès 1809-1811 par Horsburgh, historiographe de la Compagnie anglaise des Indes. Un document nouveau, cité par M. E. Bourgeois au cours de la soutenance de la thèse de M. Maybon, donne la clef de ce second problème. Dans les nombreux papiers du général Decaen, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de Caen, il se trouve un document émanant de Dayot lui-même et où celui-ci déclare s'être rendu à Calcutta (vers 1800?) et y avoir vendu à la Compagnie anglaise des Indes, pour 3,000 roupies, un exemplaire de son atlas; c'est évidemment cet exemplaire qui renseigna Horsburgh. Ce fait nouveau ne laisse pas de jeter quelque lumière sur les rapports déjà constatés entre un voyage de Dayot en Cochin-

d'après le texte donné dans cette biographie, ce qu'il croit être le 政論 *Tcheng louen* complet de Ts'ouei Che. Mais c'est là une erreur. Le *Tcheng louen*, écrit peu après 151, était une œuvre assez considérable, dont le *Heou han chou* ne contient que quelques extraits[1]. Il eût fallu les comparer avec ceux qu'on trouve dans la biographie de Ts'ouei Che insérée au *Heou han ki* de Yuan Hong et avec ceux qui figurent au ch. 3 du 意林 *Yi lin*. Surtout, il eût été nécessaire de prendre connaissance des extraits beaucoup plus copieux du *Tcheng louen* qui occupent les feuillets 1-11 du 群書治要 *K'iun chou tche yao* (éd. du *Lien yun yi ts'ong chou*).

Cette «apologie de la dictature», comme la qualifie M. K., n'est pas sans intérêt, mais il est bien exagéré de dire que Ts'ouei Che a accumulé des pensées «pareilles à des blocs cyclopéens dans une langue véritablement titanesque». La doctrine du bon tyran est d'ailleurs tout à fait dans la norme confucéenne. Quant à la traduction, elle dénote une grande inexpérience. Les contresens sont abondants. Je n'en signalerai que quelques-uns.

P. 6. Dans 除爲郎, *tch'ou* a le sens de «nommer à un poste» et non pas de «refuser un poste».

P. 7. «Er führte mit Biän Schau, Yen Du und anderen eine genaue Inspektion des [Reichs] Ostens aus.» Le texte a 與邊韶延篤等著作東觀, c'est-à-dire qu'il eut, avec Pien Chao, Yen Tou et autres, des fonctions à la bibliothèque (et dépôt d'archives) appelée Tong-kouan, dont le nom a survécu dans le titre d'un ouvrage bien connu, le *Tong kouan han ki*. C'est ce qui explique qu'il ait été plus tard employé «à nouveau» (復 *fou*) à des travaux de bibliothèque; le «nach der Rückkehr» de M. K. (p. 7) est inexact.

P. 8. «Mitten dabei, sich ein ruhiges Dasein zu gestalten, erkrankte er und starb.» Le texte a 建寧中病卒, c'est-à-dire «dans la période *kien-ning* (168-172 A. D.), il mourut de maladie». Si M. K. ne se fût mépris sur cette phrase toute simple, peut-être n'eût-il pas dit (p. 6) que 仲長統 Tchong-tchang T'ong était contemporain de Ts'ouei Che, puisque Ts'ouei Che était ainsi mort depuis une dizaine d'années quand Tchong-tchang T'ong naquit en 179 A. D.

chine en 1804 et celui de l'Anglais Roberts la même année, et on comprend qu'on ait pu représenter Dayot à Gia-long comme un «agent des Anglais» (cf. l'Introduction de M. Maybon, p. 30).

[1] Les chapitres bibliographiques du *Souei chou* disent que le *Tcheng louen* était en 6 chapitres.

P. 9. «Die Inschrift des Gedenksteins besteht aus sieben eingemeisselten Doppelsätzen. Der Text [der Inschrift] erwähnt an Schriften [des Tsui Schi] fünfzehn Bände.» Le texte a: 所著碑論箴銘答七言詞文表記書凡十五篇, autrement dit : «Les œuvres littéraires [de Ts'ouei Che], inscriptions, dissertations, avertissements, épigraphes, réponses, heptasyllabes, morceaux rythmés, proses, mémoriaux, notices, lettres forment en tout 15 sections.»

Il est surprenant de trouver de pareilles méprises dans les *Abhandlungen* de l'Académie de Berlin.

P. Pelliot.

CHRONIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

PÉRIODIQUES.

Anthropos, Années 1917-1918, fasc. 5-6 :

P. W. Schmidt. Die Gliederung der australischen Sprachen. — Soury-Lavergne et de La Devèze. Destinées et astrologues en Imerina. — A. Müller. Zur materiellen Kultur der Kaffern. — Ch. Gilhodes. Mort et funérailles chez les Katchins (Birmanie). — A. M. Hocart. Fijian and other demonstratives. — Fr. Vormann. Das tägliche Leben der Papua. — A. Drexel. Beiträge zur Grammatik des Bantu-Typus. — J. Dols. La vie chinoise dans la province de Kan-sou. — D. Christian. Volkskundliche Aufzeichnungen aus Haleb (Syrien). — P. Reiter. Traditions tonguiennes. — W. Oehl. Elementare Wortschöpfung. — O. Menghin. Die archäologische Kartographie am nördlichen Balkan. — C. Clemen. Zum Studium der primitiven Religionen. — Das Problem des Totemismus.

The Asiatic Review, July 1920 :

G. A. Ormsby-Gore. Britain's new Responsibilities in the near and middle East. — C. E. Yate. Unrest in India : The Question of the Khalifate. — E. A. Brayley-Hodgetts. The strategic position of Armenia. — N. N. Sen Gupta. The agricultural Development of India. — K. Gauba. India and the League of Nations. — S. G. Roberts. Tamil Proverbs : a Key to the Language and to the Mind of the People. — St. Rice. The Report of the Hunter Commission. — M. Masuda. What the World War gave to Japan. — H. J. Inman. The Burmese Shan States and the Tai. — Th. M. Ainscough. The new conditions for British Trade in India. X. The financial and economic Position of Japan.

Epigraphia Indica, vol. XV, fasc. 1 :

1. R. D. Banerji. Neulpur Grant of Subhakara, the 8th year. — 2. T. A. Gopinatha Rao. Srisailam Plates of Virupaksha, Saka-Samvat 1388. — 3. L. D. Barnett. Two Inscriptions from Mutgi : A, of Vikramaditya VI, a. d. 1110; B, of the Kalachurya Bhillama, a. d. 1189. — 4. K. B. Pathak and K. N. Dikshit. Poona Plates of the Vakataka Queen Prabhavati-gupta, the 13th year. — 5. T. A. Gopinatha Rao. Anbil Plates of Sundara-Chola, the 4th year.

Indian Antiquary, January 1920 :

S. Ch. Hill. Episodes of the Piracy in the Eastern Seas, 1519 to 1851. — G. B. Badheka. The Nursery Tales of Kathiawar. — R. Temple. A brief Sketch of Malayan History.

February :

N. G. Majumdar. The Muṇḍeśvarî Inscription of the time of Udayasena, the year 30. — D. R. Bhandarkar. Dekkan of the Śâtavâhana Period. — R. Temple. Notes from Old Factory Records.

March :

K. G. Sankara Aiyar. The Hâthigumphâ Cave Inscription of Khâravela. — L. M. Anstey. More about Nicolao Manucci. — Vidhushekhara Bhattacharya Sastri. The words *vacha* and *vinita* in the Aśoka Edict. — R. Temple. An Early Reference to Port Cornwallis in the North Andaman Island.

Supplement :

E. H. Man. Dictionary of the South Andaman Language. — Nundolal Dey. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

Journal of the American Oriental Society, vol. XL, fasc. 2 :

E. W. Fay. Phonetic and Lexical Notes : Indo-Iranian treatment of I-E. *k^1s*; – The Phonetics of Skr. *anaḍúd-bhyas*. — F. Edgerton. Hindiisms in Sanskrit Again; – Studies in the Veda. — E. W. Fay. Rejoinder to Prof. Edgerton; – F. Edgerton. Counter Rejoinder. — F. Gavin. The Sleep of the Soul in the Early Syriac Church. — E. W. Fay. Indo-Ira-

nica. — H. S. LINFIELD. The Dependence of the Talmudic Principle of Asmakhta on Babylonian Law.

Brief Notes. G. W. THAYER. Julien's Manuscript Dictionary of the Manchu Language. — C. C. TORREY. The Mosaic Inscription at 'Ain Dūk. — V. S. SUKTHANKAR. An Assyrian Tablet found in Bombay.

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, January 1920 :

PADMANATH BHATTACHARYA VIDYAVINOD. To the East of Samataṭa. — Th. G. PINCHES. Man-istisu, in the Temple of Sara; – Babylonian Ritual and Sacrificial Offerings. — J. KENNEDY. The Aryan Invasion of Northern India : an Essay in Ethnology and History (*fin*). — A. H. SAYCE. The Hittite Language of Boghaz Keui. — A. ROW. An Egypto-Karian Bilingual Stele in the Nicholson Museum of the University of Sydney.

Miscellaneous Communications. S. POZNANSKI. Moses b. Samuel of Safed, a Jewish Katib in Damascus. — F. E. PARGITER. Kuru-Pañcāla.

April :

A. COWLEY. A Passage in the Mesha Inscription, and the Early Form of the Israelitish Divine Name. — J. N. FARQUHAR. The Historical Position of Rāmānanda. — R. D. BANERJI. The Kharoṣṭhī Alphabet. — V. A. SMITH. Invasion of the Panjāb by Ardashīr Pāpakān (Bābagān), the first Sasanian King of Persia, A. D. 226-41; – Identifications of the «Ka-p'i-li country» of Chinese Authors.

Miscellaneous Communications. A. J. WENSINCK. Bar Hebræus's Spiritual ancestors. — D. S. MARGOLIOUTH. The Book of the Apple.

Journal of the Society of Oriental Research, March 1920 :

S. A. MERCER. Assyrian Morals. — J. A. MAYNARD. A Second Bibliographical Survey of Assyriology (1918-1919). — S. A. MERCER. The «Eye of Horus» in the Pyramid Texts. — S. LANGDON. Contribution to Assyrian Lexicography : The compound preposition and adverb *murgu-ta.* — S. A. MERCER. The Anaphora of St. John Chrysostom (Ethiopic Liturgy).

Al-Machriq, Mai 1920 :

L. Cheïkho. L'Arabie actuelle : le Yémen. — I. A. Malouf. La Syrie désolée en 1791 (poésie populaire). — L. Cheïkho. Le livre d'Ibn Durustûyah كتاب الكتّاب (*suite*); – Le christianisme et la littérature chrétienne avant l'Islam : l'art oratoire.

Juin :

P. Salman. La théologie bédouine dans la Transjordanie. — L. Cheïkho. L'Arabie moderne : l'Asyr. — M. Chibli. Le droit pénal chez les Bédouins de la Syrie.

Juillet :

L. Cheïkho. Les publications arabes depuis la guerre; – Le livre d'Ibn Durustûyah كتاب الكتّاب (*suite*); – L'Arabie actuelle : La Mecque et ses chérifs; – Le christianisme et la littérature chrétienne avant l'Islam : l'histoire chrétienne. — I. S. Malouf. La conversion au catholicisme des Émirs Chéhab et Bellama.

Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, t. XXI, fasc. 6 :

A. Meillet. Les noms du «feu» et de l'«eau» et la question du genre. — M.-T. Féghali. Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban (*suite*). — Index du tome XXI.

Tome XXII, fasc. 1 :

H. Pedersen. Deux étymologies latines [*sacerdōs* et *sospes*]. — M.-T. Féghali. Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban (*fin*). — B. Laufer. Sanskrit *karketana*. — A. Meillet. Des causatifs arméniens en *uçanem*.

The Moslem World, July 1920 :

J. W. Roome. The Border Marches of Islam in Africa. — J. Hutson. The Sz'chuan Moslem. — M. Quadra. Up from Mohammedanism. — S. M. Zwemer. The City of Cairo. — M. M. Ahmad. The Future of Turkey. — N. J. Lohre. The Highlanders of Kurdistan. — H. Abd-ul-Messih Kadri. Paul and Omar. — A. S. Boyce. Government Education for Girls in Persia.

Revue des Études arméniennes, t. I, fasc. 1 :

G. Schlumberger. Les monnaies médiévales des rois de Petite Arménie. — A. Meillet. De l'influence parthe sur la langue arménienne. — P. Peeters. Le début de la persécution de Sapor, d'après Fauste de Byzance. — A. Meillet. Sur les adverbes *այդր* et *այսր* — J. Laurent. Les origines médiévales de la question arménienne. — G. Huet. L'Arménie dans certaines versions de *Bovon de Hantone*. — Fr. Macler. Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens vus dans quelques bibliothèques de la péninsule Ibérique et du Sud-Est de la France.

Revue du Monde musulman, vol. XXXVIII :

H. L. Rabino. Kermanchah. — Ed. Michaux-Bellaire. Les crises monétaires au Maroc. — H. Lammens. Le pèlerinage du dernier khédive d'Égypte. — G. Cordier. Études sino-mahométanes : VI. Les mosquées du Yun-nan. — P. Marty. L'Islam en Guinée : Fouta-Diallon (*suite*). — La presse musulmane. — Les études islamiques à l'étranger. — Les livres et les revues. — Questions actuelles.

Rivista degli Studi orientali, vol. VIII, fasc. 3 :

S. Ferri. Linga-φαλλος. Coincidenze etiologiche. — I. di Matteo. Sulla mia interpretazione del poema mistico d'Ibn al-Fāriḍ. — C. A. Nallino. Ancora su Ibn al-Fāriḍ e sulla mistica musulmana. — C. Conti Rossini. Appunti di storia e letteratura Falascià. — G. Levi della Vida. Sulle *Ṭabaqāt aš-Šu'arā'* di Muḥammad b. Sallām. — C. A. Nallino. Del vocabolo arabo *niṣbah* (con *ṣād*). — C. Poma. L'elemento armeno nell'onomostica italiana. — F. Babinger. Zum türkisch-venedigischen Friedensvertrag vom Jahre 1540.

Necrologia. Leo Reinisch (C. Conti Rossini).

SECONDE SESSION

DE

LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS ORIENTALES,

TENUE À PARIS

DU 6 AU 8 JUILLET 1920.

La seconde session de la Fédération des Sociétés orientales s'est tenue à Paris les 6, 7 et 8 juillet 1920. Le travail avait été réparti entre deux sections : 1° Asie antérieure; 2° Asie orientale. En outre, les questions d'intérêt général ont été traitées en deux séances plénières, l'une d'ouverture, l'autre de clôture. La séance plénière d'ouverture a eu lieu au Musée Guimet, les autres séances à l'École des Langues orientales, dont les locaux avaient été mis obligeamment à la disposition de la Société asiatique par M. Paul Boyer, administrateur de l'École.

La Royal Asiatic Society avait délégué pour la représenter MM. F. E. Pargiter, vice-président, F. W. Thomas, secrétaire honoraire, R. Grant Brown, trésorier honoraire, J. D. Anderson et S. Langdon, membres du Conseil. Sir George Grierson, vice-président, délégué lui aussi, avait été retenu en Angleterre.

L'American Oriental Society était représentée par MM. A. T. Clay, R. Gottheil, Louis H. Gray et J. H. Woods.

Voici la liste des membres *étrangers* ayant participé à la session :

AMERICAN ORIENTAL SOCIETY.

MM. A. T. Clay.
R. Gottheil.
MM. Louis H. Gray.
J. H. Woods.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ROYAL ASIATIC SOCIETY.

Dr. J. D. Anderson.
Mr. Grant Brown.
Dr. A. E. Cowley.
Capt. K. A. C. Cresswell.
Mrs. R. L. Devonshire.
Mr. A. M. Hocart.
Miss Hull.
Mr. Krenkow.
Prof. S. Langdon.
Mr. F. E. Pargiter.
Mr. E. S. M. Perowne.
Col. D. C. Phillott.
Mr. F. W. Thomas.
Mrs. A. Waite.
Mr. A. C. Woolner.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

MM. Ernest Naville.
Louis de la Vallée Poussin.
Max Van Berchem.
Frantz Cumont.
MM. Bobrinski.
Ferrer.
Minorski.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance d'ouverture du 6 juillet 1920.

La séance est ouverte au Musée Guimet, à 3 heures, sous la présidence de M. Senart, président de la Société Asiatique.

M. le Président, après avoir rappelé les origines et le but de la Fédération, insiste sur la nécessité, d'autant plus grande que les temps sont plus difficiles, de l'union amicale entre orientalistes réalisée, l'année précédente, par la réunion de Londres qui a laissé de si bons souvenirs. Il salue les délégués anglais et américains, parmi lesquels on regrette de ne pas voir le professeur Lanman, qui s'excuse en des termes si cordiaux, Sir G. Grierson, retenu au dernier moment par un deuil, et tant d'autres. On regrettera, de même, l'absence du professeur Guidi et de ses savants collègues de Rome, retenus par les examens de fin d'année. M. le Président donne ensuite quelques

détails sur l'organisation de la session, et sur les travaux de la Commission du Dictionnaire bouddhique, composée de MM. Sylvain Lévi, Thomas et Woods, qui se réunira le lendemain.

M. Gottheil expose les avantages résultant de l'introduction de la linotypie dans la typographie orientale. Un premier essai, dont les résultats ont été probants, avait été tenté pour l'impression d'un texte syriaque dans le *Journal of the American Oriental Society;* maintenant tous les journaux arabes de New York emploient des linotypes pouvant fonctionner de droite à gauche ou de gauche à droite.

M. le lieutenant de vaisseau Lartigue résume l'œuvre de la Mission Ségalen, dont il était membre : après avoir montré l'importance de ses travaux, il dit quelle perte a été pour l'archéologie chinoise la mort prématurée du docteur Ségalen, suivant de si près la perte irréparable d'Édouard Chavannes.

M. Goloubew fait connaître l'organisation et le classement, au Musée Guimet, d'une collection de 25,000 clichés photographiques relatifs à l'Égypte, à l'Inde et à l'Extrême-Orient. Les plus intéressants font l'objet de projections lumineuses, expliquées et commentées par MM. Moret, Goloubew, Pelliot et Lartigue.

La séance est levée à 5 heures.

Section de l'Asie antérieure.

Séance du 7 juillet (matin).

1° Dr. A. E. Cowley : *A Hittite word in Hebrew.*

C'est le mot *shâlish* (shalish), ordinairement traduit par «le *troisième* [combattant] dans un char de guerre». Le con-

texte (*Ex.*, XIV; *Reg.*, II) prouve qu'il s'agit d'un officier au service du roi. Dans les textes de Boghaz Keuy (Hrozny), on trouve *shalla-esh* «homme important» (selon l'équivalent araméen). La trace de l'*l* redoublé hittite se retrouverait dans la voyelle de la première syllabe qui reste exceptionnellement *longue* au pluriel hébreu.

2° Mr. A. T. Clay : *The Amorite name «Jerusalem»*.

Mot évidemment antérieur à la conquête hébraïque; le *yod* initial manque dans les transcriptions égyptienne, assyrienne, nabatéenne, mandéenne, syriaque et arabe; les quatre dernières, en revanche, ont un *aleph* initial. L'explication de Haupt, juxtaposant un élément sumérien (*uru*, *eri*, ville) à un élément sémitique (le dieu Salem) n'est pas admissible. On peut penser à un premier élément amorrhéen, nom divin (*aleph*, *waw*, *resch*), en relation avec l'idée de lumière (cf. inscriptions phéniciennes, listes de Bérose, toponomastique palestinienne).

3° Prof. S. Langdon : *Sumerian Law Codes and the semitic Code of Hammurabi.*

Comparaison de vingt-six lois sumériennes (trois tablettes récemment identifiées) avec les lois de Hammurabi. Mots sumériens du prologue de certains articles : «jugement rendu». Le code sémitique est plus précis, — mais plus implacable : l'adultère est puni de mort au lieu d'entraîner seulement le divorce; l'adoption sémitique ne s'étend pas jusqu'à l'héritage.

Séance du 7 juillet (après-midi).

1° M. Gaudefroy-Demombynes : *Le manuscrit d'Ibn Khaldoûn des Qaraouïn de Fez.*

M. Gaudefroy-Demombynes annonce l'édition nouvelle des *Berbères* d'Ibn Khaldoûn, entreprise par lui, en collaboration

avec MM. A. Bel, G. Marçais, Destaing, Ben Cheneb et Abdel Wahhab, sous les auspices du gouvernement de l'Afrique du Nord. Le texte est établi au moyen du manuscrit haboussi exécuté à Fez par l'auteur lui-même, et retrouvé par M. A. Bel (avec note autographe du 29 octobre 1396).

2° M. Minorski : *La secte persane des Ali-Allahi* (Ahl-i-Haqq).

M. Minorski résume deux documents relatifs à la secte des Ali-Allahi, qu'il a publiés en 1911, le *Livre sur les sept incarnations* et le *Qotb Nâmé*. Rôle des sages, spécialement Pir Rezbât, unions spirituelles préconisées entre les deux sexes comme chez les Yézidis. Ces textes sont en persan, gourâni et turc azéri. Le centre des Ali Allahi durant les cinq dernières incarnations a été en Luristan (au nord de la route Bagdad-Kermanchah), et vers Tébriz. Le *Roi du monde* doit apparaître à Chehrizor.

3° M. Thureau-Dangin : *Rituel du temple d'Anou à Ourouk.*

M. Thureau-Dangin analyse quelques tablettes de Warka, appartenant à un rituel du temple d'Anou. Ces tablettes, encore inédites, sont des copies du temps des Séleucides. L'une d'elles contient les prescriptions relatives aux sacrifices célébrés journellement dans le temple. Les autres appartiennent à une série qui décrivait les fêtes se succédant au cours de l'année. Parmi les documents de cette dernière catégorie, deux fragments se réfèrent à des fêtes célébrées au début de l'automne dans les onze premiers jours du mois de tashrit : ces fêtes paraissent avoir été, à six mois d'intervalle, la répétition des fêtes du nouvel an célébrées en nisan. En terminant, M. Thureau-Dangin donne la traduction d'une tablette décrivant une cérémonie nocturne.

4° M. P. Casanova : *Un alphabet magique.*

M. Casanova présente le déchiffrement d'un alphabet magique employé dans un manuscrit arabe de sa collection, daté de 1076 de l'hégire. L'ouvrage, qui traite d'opérations magiques, est de Mohammed ibn Ahmed el Iraki (VIIe siècle). L'alphabet répond à celui que le recueil d'Ibn Wakhchiya appelle «alphabet de David». Il est pour la plus grande partie formé des caractères de l'écriture hébraïque carrée systématiquement déformés.

5° M. Cl. Huart : *Un commentaire du Coran en turc d'Asie.*

M. Huart étudie un manuscrit de sa collection, daté de l'an 905 de l'hégire (1499 A. D.) et contenant le *Djevâhir ul-açdâf*, commentaire en turc sur les dix-sept premières sourates du Qoran. Il est rédigé dans le dialecte usité à Qastamouni et Sinope au XVe siècle de notre ère. C'est à ce titre un document important pour l'histoire de la langue turque.

Séance du 8 juillet (matin).

1° M. Sidersky : *L'astronomie et la science orientale.*

Ptolémée cite, d'après Hipparque, plusieurs observations d'origine chaldéenne, qu'il date selon son «Canon des rois». L'exactitude de ce Canon a été établie tant par la vérification des éclipses mentionnées dans l'Almageste que par les listes de *limou* assyriens récemment découverts.

2° M. Deny : *Fütüwwet-name et romans de chevalerie turcs.*

I. La *futuwwa* désigne l'ensemble des qualités chevaleresques qui caractérisent le jeune homme ou *fetā*. Elle résumait

l'idéal moral des institutions suivantes : *a.* la chevalerie musulmane; *b.* les confréries religieuses; *c.* les corps de métiers. Les confréries de *fityān*, très développées parmi les Turcs et les Turcomans de l'Asie mineure, reçurent même dans cette contrée un caractère d'organisation politique sous le nom de confréries d'*akhis* ($a\chi i$), mot qui représente le turc *aqi* « généreux, chevaleresque », et non, comme on le croit généralement, l'arabe $a\chi + i$ « mon frère ». Les règles de la futuwwa sont consignées dans les *Kitab-el-futuwwa*, en turc *fütüwwet-name;* la Bibliothèque nationale en possède deux en turc : mss. S. T. 9 et 17, ce dernier le plus ancien des *fütüwwet-name* datés (octobre 1600).

II. Parmi les apports turcs à la littérature des romans de chevalerie ayant pour objet les exploits d'Ali, on peut signaler les *Salsal-name*, dont la Bibliothèque nationale possède un exemplaire (S. T. 1207) : Salsal est un géant légendaire qui périt dans un combat avec le « Lion d'Allah ».

3° M. Delafosse : *Sur l'unité des langues négro-africaines.*

Homogénéité du groupe bantou. Au Nord de ce groupe, langues « soudanaises » et « hamitiques », mal classées jusqu'ici. — Le Diola (Casamance) et certains parlers du Kordofan se rapprochent du Bantou pour les classes de substantifs. — Morphologie. — Au point de vue phonétique et du vocabulaire, l'unité apparaît entre toutes les langues négro-africaines, qui forment une famille. — Se ramifie en vingt-six groupes. — Le groupe « hamitique » est factice : le *peul* et le *haoussa* sont des langues nègres. Le hottentot ne rejoint ni le berbère, ni le vieil égyptien, mais plutôt le parler des négrilles (clics). Le massaï, le bichari, le somali ne seraient pas indépendants des langues nègres. — Restent le berbère et le vieil égyptien, qui ne sont pas forcément connexes.

4° M. Bourdais : *L'action originelle des forces naturelles dans le premier écrit de la Genèse.*

Le début de la *Genèse*, de I, 1 à II, 4, porte un caractère de haute antiquité et doit être d'origine chaldéenne : les cinq groupes d'êtres dont il décrit l'apparition successive impliquent une action originelle des forces naturelles conforme à la doctrine chaldéo-assyrienne.

5° M. Danon : *Sources inédites de l'histoire ottomane et tatare.*

I. *Histoire ottomane.* — Ms. turc n° 103 de l'École des Langues orientales, contenant entre autres opuscules l'*Histoire ottomane de Petchewi*, avec une continuation due à un certain Mouçtafâ ben Ahmed, qui a conduit le récit jusqu'à l'an 1061 : c'est un narrateur consciencieux dont les données méritent d'être prises en considération.

II. *Histoire tatare.* — 1° Ms. n° 110^{g} de la même bibliothèque. Résumé de l'histoire de Crimée en turc osmanli, rédigé à la fin du XVIIe siècle; intéressant par les divergences qu'il présente avec les autres historiens. — 2° Chronique hébraïque (trouvée sur la couverture d'un manuscrit appartenant à la communauté caraïte de Constantinople), contenant une liste des khans de Crimée et des détails concernant l'histoire des Juifs sous certains de ces règnes. — 3° Ms. n° 110^{h} de l'École des Langues orientales. Liste des khans de Crimée, dressée entre 1188 et 1196 de l'hégire.

Section de l'Asie orientale.

Séance du 7 juillet (matin).

1° M. Thomas lit une note de Sir George Grierson sur l'état actuel de la publication du *Linguistic Survey of India.* Depuis la guerre, quatre volumes ont paru : il ne reste plus à

publier que le volume concernant l'iranien, qui est sous presse; un autre, concernant les parlers de tribus nomades ou criminelles, dont le manuscrit est prêt; enfin l'introduction générale, qui est en préparation, et en vue de laquelle Sir G. Grierson a rassemblé les résultats statistiques et prépare un vocabulaire comparatif tiré de l'ensemble des matériaux. De plus, une vaste collection de phonogrammes fournira un complément précieux au *Survey*. M. Thomas communique à l'assemblée, de la part de Sir G. Grierson : une brochure comprenant les résultats statistiques de l'enquête; l'index des noms de langues et de dialectes; un spécimen d'une page du vocabulaire comparatif, comprenant les formes du nom de la « main » en plus de 850 langues ou dialectes; enfin, la dernière épreuve du volume consacré à l'iranien.

Sur la proposition de M. Sylvain Lévi, la section décide d'adresser à Sir George Grierson, outre les regrets qu'elle éprouve de son absence, ses félicitations pour l'œuvre poursuivie avec tant de persévérance et de succès.

2° M. Meillet met en lumière l'archaïsme des Gâthâs. L'état de la langue en est bien antérieur au vieux-perse de Darius; du reste il n'y a dans les Gâthâs aucune allusion à un grand empire : Vištašpa n'a pas de place dans le monde achéménide. Au point de vue religieux, les Gâthâs témoignent d'une réaction contre le naturalisme et le ritualisme du type védique : ils contiennent une doctrine monothéiste, abstraite, morale, où la vie future occupe une place essentielle; mais l'aspect de ces textes est fort différent de l'ensemble où ils ont été incorporés : l'Avesta récent témoigne d'une religion devenue officielle, et les textes en sont d'un intérêt bien inférieur à celui des Gâthâs. M. F. Cumont pose une question au sujet de la personnalité de Zoroastre. M. Thomas cherche à situer le zoroastrisme dans l'ensemble du monde iranien, et par rapport au monde

sémitique; à ce propos, M. Sylvain Lévi signale que les grands faits de l'histoire du bouddhisme paraissent s'expliquer par des influences iraniennes et, à travers celles-ci, par des influences sémitiques.

3° M. Coedès étudie une inscription inédite qui éclaire les origines de la dynastie de Sukhodaya : Indrāditya, fondateur de la dynastie, est un prince thai, sacré roi par un autre prince qui lui confère le titre que lui-même avait reçu du roi du Cambodge. Cet acte est en fait la déclaration d'indépendance de la principauté de Sukhodaya à l'égard de son ancien suzerain.

Séance du 7 juillet (après-midi).

1° M. Pelliot étudie un vocabulaire mongol recueilli en Perse du Nord-Est par un grammairien arabe dans la première moitié du xive siècle, qui a été publié d'après des manuscrits de Londres; il y en a un certainement à Paris, qui n'a pas encore été retrouvé, et dont s'est servi en 1664 Melchissedec Thévenot. M. Pelliot signale aussi l'existence à Pékin d'une demi-douzaine de manuscrits d'un vocabulaire sino-mongol de la même époque, avec des transcriptions phonétiques du mongol en chinois. Ces documents fournissent un grand nombre de mots disparus depuis, et servent à élucider certaines questions d'histoire phonétique, dont M. Pelliot donne des exemples. Observations de MM. Boyer et Meillet.

2° Miss Hull donne lecture de quelques passages d'un mémoire de M. Longworth Dames sur les Portugais et les Turcs dans l'océan Indien au xvie siècle. A propos de ce mémoire, qui résume les informations tirées principalement des sources portugaises, M. Ferrand rappelle les travaux antérieurs de M. Longworth Dames et son excellente édition du livre de

Duarte Barbosa en cours de publication par les soins de la Hakluyt Society.

3° M. Archambault lit une note sur le sphinx, le dragon et la colombe d'après les monuments de la Nouvelle-Calédonie; il espère prouver, dans un ouvrage en préparation, l'influence égyptienne sur la civilisation de l'île; il communique à l'assemblée un grand nombre de reproductions de symboles et de figures tirées des inscriptions de Nouvelle-Calédonie.

4° M. Grant Brown étudie, en les illustrant à l'aide de projections, les éléments prébouddhiques dans la vie religieuse des Birmans : culte des Nats, des arbres, sacrifices humains, etc.

Séance du 8 juillet (matin).

1° M. Thomas lit une note de M. Blagden sur les études malaises, où celui-ci met en lumière l'œuvre accomplie, dans les quinze dernières années, par les malaisants anglais, notamment par MM. Wilkinson et Winstedt, et insiste sur les secours qu'on peut trouver dans la péninsule pour développer ces études. — M. Ferrand fait observer que, dans cet utile résumé, M. Blagden a cependant omis son œuvre personnelle, qui est considérable; il rappelle la place que trouvent les études malaises dans l'ensemble de l'histoire maritime de l'océan Indien et de la mer de Chine occidentale, où les publications portugaises — tant celles de l'Académie des Sciences de Lisbonne que de M. Joaquim Bensaude — sont au premier rang. Sur la proposition de M. Ferrand, la section décide d'adresser à l'Académie de Lisbonne et à M. J. Bensaude ses félicitations pour leurs travaux.

2° M. Masson-Oursel distingue les significations qu'a prises aux différentes époques le mot *dharma*, qui désigne tout ce qui a été conçu comme un système stable par la pensée indienne.

En premier lieu le *dharman* védique, actif, s'opposant au *karman* et au *brahman;* plus tard le *dharma* présente un sens passif dont les nuances varient dans les Upaniṣads et aux diverses périodes du bouddhisme; enfin le brahmanisme médiéval ne fait aucun usage de ce mot, incompatible avec les notions fondamentales qui le caractérisent. — M. THOMAS pense que l'usage philosophique du mot *dharma* doit reposer sur un mot usuel désignant une «manière d'être ou d'agir» capable des deux sens, actif et passif. — M. WOODS ajoute quelques éclaircissements sur l'histoire du mot parmi les notions philosophiques.

3° M. J. BLOCH lit un mémoire de M. MORSE sur les subrécargues dans le commerce de la Chine vers 1700. Dans les ports où les commerçants d'Europe n'avaient pas de correspondants, où il n'y avait pas de banque, le rôle du subrécargue était fort important et exigeait autant de talents diplomatiques que de compétence commerciale. Il exigeait en outre une honnêteté incorruptible. Or leurs salaires étaient ridiculement peu en rapport avec ces qualités. M. Morse montre les concessions de plus en plus grandes faites par les Compagnies en vue de compléter ces salaires, tandis qu'elles cherchaient, au contraire, à réduire les profits personnels des officiers de navigation; les subrécargues étaient en particulier autorisés à un commerce particulier qui leur permettait, vers 1720, de quadrupler leur mise initiale. Les subrécargues pouvaient se réunir en un conseil une fois débarqués en Chine : et c'est leur groupe qui est à l'origine, d'abord du Comité de Canton (1778-1834), qui a compris les plus beaux représentants du monde commercial anglais; et plus tard, des princes-marchands de Chine du XIXe siècle.

4° M. FERRAND communique à la section sa traduction du passage du *Tārīḫ* de Yaʿkūbī sur les rois de la Chine. Le texte arabe peu connu, qui a été rédigé vers le milieu du IXe siècle, a

été utilisé par l'auteur de l'*Abrégé des Merveilles* vers l'an 1000, par ʿAbd al-Bari à la fin du xıᵉ siècle, etc. Si les noms des rois de la Chine mentionnés par Yaʿḳūbī ne peuvent pas encore être identifiés, les graphies arabes étant toutes fautives, ce texte contient cependant une indication précieuse : l'inauguration de relations maritimes entre la Chine et l'Asie antérieure (Babylonie et Orient byzantin) sous le règne du roi خرابات Harābāt (var. de Masʿūdī حراتان Ḥarātan), qui vivait longtemps avant l'hégire. Peut-être faut-il reconnaître là une allusion au voyage d'ambassadeurs chinois dans l'océan Indien au ııᵉ siècle avant notre ère, sous l'empereur Wou (140-86), mentionné par le *Ts'ien han chou* de Pan kou, texte qui a été récemment découvert et mis en lumière par M. Pelliot.

Séance plénière du 8 juillet 1920.

La séance est ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Senart.

M. le Président donne la parole à M. Sylvain Lévi, pour la lecture du rapport qu'il a rédigé au nom de la Commission du Dictionnaire bouddhique (voir *infra*); il fait ensuite quelques observations sur la nature et la méthode du travail, son importance, et la nécessité d'arriver à de promptes réalisations. Après un échange de vues entre M. le Président et M. Lévi, les conclusions de ce rapport sont approuvées.

M. le Président recommande aux membres présents de rechercher quelle serait, pour la prochaine session, la date la plus favorable, afin de concilier dans la mesure du possible, les commodités des délégués des différents pays.

M. Clay fait un exposé des fouilles archéologiques en Palestine. Il termine en exprimant le vœu que la prochaine session se tienne en Amérique.

M. le Président remercie cordialement M. Clay. Il se fera l'interprète de sa suggestion près des bureaux de Londres et de Rome; il regrette que le voyage menace, dans les circonstances actuelles, d'être difficile pour beaucoup de nos confrères; il le regrette d'autant plus, que les relations avec les orientalistes américains sont empreintes d'une cordialité dont témoigne, entre autres, un câblogramme de M. Lanman, reçu le matin même. Il espère qu'en 1922 Paris bénéficiera d'un tour de faveur, en raison du centenaire de la Société asiatique. Il termine en exprimant la profonde satisfaction que lui laissent et que, il l'espère, laissent à tous l'activité et les travaux de la session.

La séance est levée à 5 heures.

ANNEXES.

RAPPORT DE M. SYLVAIN LÉVI AU NOM DE LA COMMISSION DU DICTIONNAIRE BOUDDHIQUE.

La Commission qui avait été chargée, à la session de Londres en septembre 1919, de procéder aux études préliminaires en vue de préparer l'élaboration d'un Dictionnaire du Bouddhisme, a été saisie au cours de la présente année d'un projet soumis par M. Takakusu, professeur à l'Université de Tokyo. Ce projet vise la refonte du *Catalogue of the Chinese Tripiṭaka* publié par Bunyiu Nanjio à Oxford en 1882, afin de mettre ce précieux ouvrage au courant des progrès de la science.

La Commission a étudié le principe de ce projet; elle l'a approuvé, et, sur les bases indiquées par M. Takakusu, elle propose à la Fédération d'adopter dans ses grandes lignes le programme suivant :

Le nouveau Catalogue, au lieu de s'en tenir à la Collection des Ming, que M. Nanjio avait seule à sa disposition, donnera le dépouillement intégral de la Collection coréenne éditée à Tokyo, et aussi du 1er supplément au *Tripiṭaka* (*Siu san tsang*) 1re partie, édité à Kyoto.

Les ouvrages qui constituent en eux-mêmes des collections de pièces juxtaposées, comme par exemple le recueil de l'*Avataṃsaka*, seront l'objet d'un dépouillement analytique qui en indiquera les éléments de

composition. Les tables des chapitres qui accompagnent un grand nombre d'ouvrages et qui en présentent comme l'analyse en racourci seront intégralement reproduites.

Les textes correspondant aux ouvrages chinois, en sanscrit, en pali, en tibétain, seront indiqués avec des références précises; on ne se contentera pas de marquer l'identité des titres; l'identité du contenu sera également contrôlée dans ses traits essentiels, sans entrer toutefois dans le problème des recensions diverses.

A propos de chacun des textes catalogués, on indiquera les travaux principaux dont il aura été l'objet, soit dans son original (sanscrit, pali, etc.), soit dans ses versions (tibétain, chinois, langues sérindiennes, etc.) : éditions, traductions (intégrales ou partielles), notices. Les principaux travaux d'exégèse ou de critique publiés au Japon se trouveront, par là, signalés aux chercheurs de l'Occident, condamnés jusqu'ici à les ignorer presque tous.

Les notices consacrées aux traducteurs dans l'appendice II de Nanjio seront complétées de même par les nombreuses informations publiées depuis, et dont beaucoup sont dues, en particulier, à Édouard Chavannes. La mémoire de ce grand sinologue sera ainsi attachée à cette œuvre où sa collaboration aurait été si précieuse.

L'équipe japonaise, sous la direction de M. Takakusu et de M. Anesaki, se charge de la première élaboration, du travail de catalogue proprement dit. Nos collègues japonais transmettront à la Commission des copies du travail par tranches successives; ces copies seront communiquées par les soins de la Commission aux collaborateurs occidentaux, qui s'occuperont de les réviser et de les compléter, spécialement au point de vue des références bibliographiques et des identifications de textes.

En cas de litige sur des points contestés, la Commission sera appelée à prononcer; elle seule sera responsable de la rédaction définitive.

Les frais de préparation et de publication seront supportés en commun par les organisations fédérées, en totalisant les ressources recueillies spécialement pour ce travail.

L'ouvrage portera le titre suivant : «Publications de la Fédération des Sociétés orientales. Catalogue du Tripiṭaka chinois, publié sous la direction de M. Takakusu.»

Il sera rédigé en anglais.

La Commission est chargée d'assurer l'exécution typographique des travaux dans les conditions les plus avantageuses.

Le format sera identique au format du Catalogue de Nanjio.

Une introduction générale, signée par la Commission, sera placée en

tête du volume; elle expliquera la méthode suivie et la part due à chacun des collaborateurs.

Il est bien entendu que ce travail ne se substitue pas au Dictionnaire lui-même; ce n'est qu'une des étapes du plan d'ensemble envisagé par la Commission pour procéder graduellement à la réalisation de la tâche qui lui a été confiée.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TRANSCRIPTIONS.

La Commission qui avait été désignée à la session de 1919, à Londres, pour étudier la transcription indo-chinoise et des tons a tenu une réunion où les résolutions suivantes ont été adoptées :

1° Pour le Dictionnaire bouddhique, la transcription du chinois devra suivre l'usage adopté couramment dans le pays dont la langue sera employée pour la rédaction du Dictionnaire;

2° Le Comité donne son approbation cordiale au système de représentation des tons exposé par Sir George Grierson dans un article qui a été communiqué en manuscrit à la Commission (et publié ultérieurement dans le *Journal of the Royal Asiatic Society,* octobre 1920).

La session s'est terminée par un dîner où plusieurs notabilités scientifiques, tels MM. Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Léttres; Edm. Pottier, membre de la même Académie; G. Grandidier, secrétaire général de la Société de géographie, etc., avaient tenu à se joindre aux délégués et aux membres des Sociétés fédérées.

Des toasts furent portés par MM. Senart, Pargiter et E. Naville, qui exprimèrent leur confiance dans les résultats du travail entrepris en commun.

Le gérant :
L. Finot.

JOURNAL ASIATIQUE.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1920.

LES POIDS, MESURES ET MONNAIES DES MERS DU SUD AUX XVIE ET XVIIE SIÈCLES,

PAR

GABRIEL FERRAND.

(SUITE.)

SOUVENIRS DES AFFAIRES DE L'INDE EN 1525.

Nous dirons peu de chose, dit l'éditeur, du troisième manuscrit, les *Lembranças das cousas da India em 1525*, publié dans cette *Colleção de Monumentos ineditos* (1). Il appartenait au couvent de Saint-Vincent de Fóra d'où il est entré dans les Archives, au moment de l'abolition des ordres religieux. L'écriture est de l'époque des événements rapportés; mais le copiste n'avait pas les connaissances nécessaires pour comprendre ce qu'il copiait; il a ainsi donné beaucoup de peine pour le corriger. Bien que nous ayons fait de grands efforts pour restituer les passages altérés, quelques-unes de nos restitutions, nous devons le dire,

(1) *Subsidios para a historia da India portugueza*, p. XXX-XXXI.

sont à peine probables et nous avons évité de corriger témérairement ce qui pouvait être non pas une erreur, mais le fait de l'ignorance du correcteur. Avec toutes ses imperfections, ce texte méritait l'honneur d'être imprimé, car il nous fait connaître de curieuses particularités sur les événements écoulés entre 1521 et 1525; sur les revenus, dépenses et effectifs militaires du rusé Meliqueaz [=Malik Iyās], capitaine de Díu[1]; sur les navires du Portugal et leurs capitaines que Falcão a omis de mentionner dans son *Livro de toda a fazenda*, imprimé en 1859; sur les noms et les prix de beaucoup de marchandises, la correspondance des poids [orientaux avec les poids portugais], la valeur des monnaies, renseignements par lesquels les *Lembranças das cousas da India* se rattachent au travail précédent de Antonio Nunez et qui, si elles ne remplacent pas l'inventaire de l'artillerie et des munitions fait d'après les instructions de Simão Botelho, nous font connaître les forces militaires que nous entretenions dans l'Inde vingt-neuf ans auparavant. L'étalage[2] de gens de mer et de guerre fait sous le gouvernement de D. Henrique de Menezes [janvier 1525-février 1526] et l'inventaire de l'artillerie avec sa répartition par forteresses et par navires, d'après la sorte de navire et leur tonnage, suffirait donc pour recommander cette publication par laquelle on voit que, déjà à cette époque, on se débarrassait dans l'Inde du rebut de tout : mauvais artilleurs, lances avec des hampes pourries, fusils qui éclataient.

[1] Sur ce chef indigène, cf. BARROS, *Da Asia*, décade II, liv. II, chap. IX, p. 210 et suiv. «Ce Melique Az, dit-il, était russe de nationalité, des chrétiens hérétiques de Russie. Étant jeune homme, il fut fait prisonnier et amené par les Turks à Constantinople, comme esclave. Un marchand l'y acheta et en fit présent au roi Maḥmūd de Cambaya où il trafiquait, en informant ce souverain que Melique Az (il s'appelait alors seulement Yaz, dit Barros) était un archer excellent qui lui avait sauvé la vie lors de l'attaque de leur caravane, entre Alep et Baṣra...»

[2] *O alardo*.

SOUVENIRS DES AFFAIRES DE L'INDE
EN 1525.

Souvenir de quelques affaires qui se sont passées à Malaka et dans d'autres parties de l'Inde.

Prix de la semence de perles à Calicut.

(P. 32.) Le *mithkāl* de semence de perles[1] de 200, 300 et 500 grains, en un seul lot dont la plus grande partie sont des perles de 300 grains, vaut 10 *fanām* les 10 *mithkāl.*

La semence de perles de 220 grains assortis vaut 14, 15 et 16 *fanām* les 10 *mithkāl.*

(P. 33.) La semence de perles de 1.000 et 1.200 grains vaut de 11 à 13 *fanām* les 10 *mithkāl.*

La semence de perles de 200 à 300 grains vaut 30 *fanām* les 10 *mithkāl.*

La semence de perles de 150 à 200 grains vaut 42 *fanām* les 10 *mithkāl.*

La semence de perles de 80 à 120 grains vaut 50 *fanām* les 10 *mithkāl.*

La semence de perles de boutique[2] qui ne sont pas percées, vaut de 2 à 13 *fanām* les 10 *mithkāl.*

Tare : on déduit comme tare de la semence de perles ci-dessus (le poids du) lien avec lequel elles sont enfilées, à savoir 7 à 8 *mithkāl* par 100 *mithkāl.* C'est sur ces bases qu'on fera le compte [de vente].

Monnaies de Cambaya.

(P. 38.) Le *madrafašão* et le $\frac{1}{2}$ *madrafašão*. Un *madrafašão* vaut 112 *fedea.*

(1) *Aljofar. Vide supra*, p. 50, notes 1 et 2.
(2) *Aljofar de botyqua.*

Madrafašão et ½ *madrafašão* d'argent. Un *madrafašão* vaut 7 *fedea* ½. 38 *madrafašão* pèsent 1 ½ marc et 1 once. Le *madrafašão* et ½ *madrafašão* d'argent valent 5 *fedea* et 6 *droqua*.

Tretamquy[1] et ½ *tretamquy* d'argent. Le *tretamquy* vaut 4 *fedea* et 2 *droqua*.

Monnaies de cuivre avec alliage d'argent.

1 *demediam* vaut 18 *droqua* ½.
1 *perozyl*[2] vaut 2 *fedea* ½.
1 *traquina*[3] vaut 1 *fedea*.

Monnaies de cuivre sans alliage d'argent.

1 *galalea* vaut 1 *droqua* ½.
Sabiabe et ½ *sabiabe*. 1 *sabiabe* vaut 1 *droqua*.
1 *docotry* vaut 3 *paiqua*.

Il n'y a pas d'autres monnaies dans le pays en dehors de la *pataiqua* qui est une très grosse monnaie. 1 *pataiqua* vaut 8 *paiqua* et 1 *droque*; 1 *payqua*, 3 *bode*. 10 *droqua* valent 1 *fedea* = 12 reis en monnaie portugaise.

La *tanga larin* vaut 60 reis; 45 de ces *tanga* pèsent 1 marc portugais.

Poids de Diu et de Cambay.

(P. 39.) *Bahār, ser, tola, mithkāl.*

2 ¾ *mithkāl* pèsent 1 *tola*; 25 *tola*, 1 *ser*.

40 *ser* pèsent 1 *mann*; 20 *mann*, 1 *bahār*. 1 *bahār* représente, en poids portugais, 4 quintaux et 12 livres.

1) A l'index, le nom de cette monnaie est orthographié *tretangy*.
2) *Vide supra*, p. 70, une monnaie de Diu du même nom, *perogi*.
3) A l'index, ce même nom est écrit *traquyua*.

Il existe là une autre sorte de poids appelée *malota*[1]. 2 *malota* pèsent 1 *mann;* 1 *malota* = 3 $\frac{1}{3}$ *ser*. Ceci pour le corail. Pour la soie, le *mann* est de 13 $\frac{1}{3}$ *malota*, d'où 3 *ser* = 1 *droqua*.

Il y a là un poids appelé *val*[2]. 2 *mithkāl* = 12 *val*. Il y en a un autre appelé *tanga* qui est de 11 $\frac{1}{2}$ *val*. 1 *tola* = 32 *val*.

1 marc pèse 19 *tola* et 5 huitièmes qui sont l'équivalent de 20 *val*.

Prix de la semence de perles en Chine.

Semences de perles de	10 grains[3]	10 *tanga*[4].
Idem.	15.	12
Idem.	20.	10
Idem.	25.	7 $\frac{1}{2}$
Idem.	30.	7
Idem[5].	35.	6
Idem.	40.	5
Idem.	55.	4
Idem.	13.	24
Idem.	7.	22
Idem.	9.	17
Idem.	75.	3
Idem.	100.	2 $\frac{1}{2}$

Prix des marchandises à Dju et quantités qu'on y peut parfaitement vendre.

	Prix.	Quantités.
Cuivre.	2.100 *fedea*[6].	800 *bahār*.
Mercure.	12.000	2

(1) Il est question, un peu plus loin, à propos du prix des marchandises à Cambaya, de corail pesé à la *marlota*.

(2) *Vall*.

(3) Felner dit en note : «Faut-il sous-entendre par *mithkāl ?*» C'est vraisemblable.

(4) Le texte a : «10 grains [de semence de perle] valent 16 *tanga*... X *tanga* (*sic*).»

(5) P. 40.

(6) Ces prix s'entendent pour un *bahār*.

	PRIX.	QUANTITÉS.
Minium	12.500 *fedea*	1 *bahār*.
Alun	2.000	55
Safran	35	2 *mann*.
Sublimé corrosif	20	1
Sublimé fin transparent	300	
Sel ammoniaque pour étamer	1.000	10

À CAMBAYE.

(P. 41.) Petit corail en branche qui se pèse à la *marlota*, laquelle vaut 3 *ser*. Ce corail vaut	La *marlota*	40 *fedea*	40 quintaux.
Tronc [de corail][1]	*Idem*	160	
Corail blanc en grosse branche	*Idem*	320	
Petit corail ouvré, rond, bien rouge	Le *ser*	80	
Ambre ouvré en petites [boules?]	La *marlota* qui vaut 3 *ser*	40	
Ivoire	Le *bahār*	4.000	50 *bahār*.
Eau de rose	*Idem*	3.000	20
Plomb	*Idem*	800	10
(P. 42.) Poivre	*Idem*	1.000	200
Gingembre blanc	*Idem*	300	50
Gingembre rouge	*Idem*	240	50
Girofle propre sans bois	*Idem*	2.000	1
Girofle avec bois (*bastão*)	*Idem*	1.500	
Cannelle de Ceylan	*Idem*	600	30
Cardamome	*Idem*	1.000	50
Sandal blanc	*Idem*	4.000	30
Sandal rouge	*Idem*	2.000	15
Bois du Brésil	*Idem*	400	5
Noix muscade	*Idem*	3.600	5
Macis	*Idem*	3.000	5

[1] *O toro*.

Benjoin à l'amande[1]..	*Idem*......	4.000 *fedea*..	5 *bahār*.
Gros safran..........	*Idem*......	300	5
(P. 43.) Petit safran noir.	*Idem*......	150	

L'argent [brut] venant de Portugal vaut $9\frac{3}{4}$ *fedea* le *tola;* l'argent affiné avec déchet de $6\frac{1}{2}$ % vaut $10\frac{1}{2}$ *fedea*.

Le marc pèse 19 *tola* et 5 huitièmes. Notre marc affiné vaut donc 2.472 reis.

Pour en finir avec la liste ci-dessus :

Noix de galle noire...............	Le *mann*......	40 *fedea*.
Turbit[2].......................	Le *mann* du Guzerate......	10
Nard indien[3]	*Idem*.........	60
Casse[4].........................	*Idem*.........	4
Gomme arabique[5]...............	Le *mann* d'Aden.	12
Encens de Zofār[6]...............	Le *mann*......	12

(1) *O beyjoym amendoado.*

(2) Pour le turbit, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 327-349; Ibn al-Bayṭār, *Traité des simples*, t. I, n° 407, تربد, p. 306-308.

(3) Le texte a *Espeque narber* (*sic*). Pour le nard indien, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 291-299; Linschoten, *Itinerario*, t. II, p. 54; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 277, et à l'index du t. II, sub verbo *nard; Hobson-Jobson*, sub verbo *nard*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *nardo*.

(4) Le texte a *Cana fystolla*. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 193-199; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 51; *Pharmacographia*, p. 195-197; Ibn al-Bayṭār, *Traité des simples*, t. II, n° 836, خيار شنبار *khiyār šanbār*, p. 64-67; mes *Relations de voyages*, t. II, p. 380, 389; Dalgado, *Glossario*, s. v° *canafístula*.

(5) Cf. *Pharmacographia*, p. 206-213.

(6) Le texte a : *O emcemso do fary*, qu'il faut lire *o emcemso do dofary*, parallèlement à la phrase suivante : *emcemço do fartaquy* «encens de Fartak». Barros dit, en effet, à l'appui de cette correction : «La ville de Dofar (*sic*) est le seul endroit où il y ait le meilleur encens, et où il y en a le plus de toute l'Arabie» (*Da Asia*, décade I, liv. IX, chap. 1, p. 289). Camoen dit également : «Regarde l'illustre Dofar parce qu'il envoie l'encens le plus odorant pour les autels [chrétiens]...» (*Lusiades*, X, 101). Enfin, dans les *Instructions nautiques sur la mer Rouge et le golfe d'Aden*, n° 681, Paris, 1885, il est dit de la grande plaine de Dhofar (*sic*) : «Les arbres à encens et à

Encens de Fartak[1].	Le *mann* d'Aden.	4 *jedea*.
Jonc aromatique de la Mekke et de Mascate[2].	*Idem*.	5
Gugal[3] de Hormuz.	*Idem*.	16
Écorce de pavot.	*Idem*.	6
(P. 44.) Dattes de Mascate.	*Idem*.	8
Dattes sèches.	*Idem*.	10
Dattes de la Mekke.	*Idem*.	20
Semence de perles de boutique[4]. . . .	L'once.	5
Musc.	Le *tola*.	25
Huile parfumée fine.	Le *ser*.	12
Bois d'aigle fin.	*Idem*.	30
Fil de coton noir.	Le *mann*	70
Fil blanc.	*Idem*.	20
Huile de sésame.	*Idem*.	12
Atagara (?) des couteaux.	*Idem*.	10
100 peignes	. . . .	20
Fer de Baticala.	Le *bahār*.	250
Cuivre ouvré.	Le *mann*	160
Cire d'Arabie.	*Idem*.	40
Cire du Malabar.	*Idem*.	50
Anneaux d'oreilles de Monbasa.	*Idem*.	40
Écaille de tortue de Monbasa.	*Idem*.	300
(P. 45.) Petites perles[5] pour Sofala :		
Petites perles jaunes.	*Idem*.	45
Perles bleues.	*Idem*.	45

gomme arabique abondent sur les versants intérieurs des montagnes» (p. 357). Cf. également *Chau Ju-kua*, p. 195-197.

[1] Fartak, qui est bien connu par le cap de ce nom, sur la côte de l'Arabie méridionale, est à l'Ouest de Ẓofār. Pour l'encens, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 351-357; Linschoten, *Itinerario*, édit. Kern, t. II, p. 34; *Pharmacographia*, p. 120-124; mes *Relations de voyages*, t. II, p. 547-548; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 611-616; *Chau Ju-kua*, p. 195-197.

[2] Le texte a : *A palha de Mequa* [*e*] *de mazagate* (*sic*); *Andropogon laniger*; cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 311-317; *Pharmacographia*, p. 662.

[3] Gomme aromatique du *Balsamodendron Mukul*; cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *googul*.

[4] *Aljofar de botyqua*.

[5] Litt. grains; il s'agit de perles fausses de couleur.

Perles bleues grosses	Le *mann*	35 *fedea.*
Corde en fibres de coco des Maldives.	Le *bahār*	300
Corde en fibres de coco du Malabar	*Idem*	180
Cauris des Maldives	Le *mann*	10
La balle de garance qui pèse	14 *mann*	800
Opium d'Aden	Le *mann*	700
Opium *maquarym* [1]	Le *ser*	150
Eau de rose	Le *mann*	150
Pièces de toile de Kuriyat de 14 *vara*.	1 *kordja* [2]	250
[Pièces de toile] de 12 *vara*	*Idem*	220
Vêtements de *quaputes*, de *dute* [3] et de *macaceres* qui sont de gros *beiranes* [4]	*Idem*	200
Saboes de metaees (?)	*Idem*	60
Storax liquide	Le *mann*	200
(P. 46.) *Al-ghāliya*	Au *mithkāl*	[5]
Soie du Khorāsān	Le *mann*	800
Soie de Chine	*Idem*	800
Soie [de l'État] de Sumatra	*Idem*	500
Fil de soie	Le *ser*	45
Soie non filée	*Idem*	36
Salpêtre raffiné	Le *mann*	80
Soufre à raffiner	*Idem*	50
Soufre de Hormuz	*Idem*	3

(1) Garcia da Orta (*Coloquios*, t. II, p. 173) dit : «Il y a de nombreuses sortes d'opium qui se différencient l'une de l'autre par leur nom d'origine et leurs caractéristiques ; celui du Caire (que les Égyptiens appellent *meceri* [lire : *miṣrī*]) est blanc...» *Meceri* a pu être orthographié *macarim* (avec c pour ç) dans un manuscrit et un copiste a écrit ensuite *maquarim* (*qu* = c = ç). Dans cette hypothèse, il s'agirait ici d'opium égyptien.

(2) Une *kordja* (le texte a *corjaa*, *corja*) désigne un ballot de 20 unités. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *corge*.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *dhoty*.

(4) Lire *beirames*, sorte de toile fine de l'Inde. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *beiramee*. Dans le *Tombo do Estado da India* (*Subsidios*, II, p. 129), il est fait mention de *beirames* au budget de l'église : «Pour six *beirames* [pour confectionner] six surplis qu'on donne tous les ans, à savoir : au vicaire, aux [quatre] bénéficiaires ecclésiastiques (*beneffiçiados*), au trésorier [de l'église]; *beirames* qui peuvent valoir 7 *pardāo*, la dépense annuelle est de 2.100 reis.»

(5) Le prix manque.

Biscuit	Le *mann*	7 *fedea.*
Papier du pays, [rame] de 25 feuilles de 2 palmes en long et en large	*Idem*	3
Si le papier est très bon	*Idem*	5
Ambre	Le *tola*	20
Gomme de Guzerate	Le *mann*	8
Alamy (?) de Monbasa	*Idem*	13
Dana cananey (?) du Guzerate	*Idem*	20
Mite qualamey [1] du Guzerate	*Idem*	48
Acier du Guzerate	*Idem* [2]	30
Toutie [3] de Hormuz	*Idem*	200
Vitriol [4] du Guzerate	*Idem*	80
Herbe douce [5] appelée *confecalamey* (?)	*Idem*	40

(P. 47.) Les monnaies et prix de Cambaya sont les mêmes que ceux de Diu, sous la réserve qu'on perd 2 % pour les monnaies d'argent [du premier de ces ports]. Il y a 5 sortes de *fedea* de 9 *droca*, 10 $\frac{1}{2}$, 12 et 13.

On prend [un] *torobym* pour [un] *tanga*.

1 *kordja* de grands *bespes* [6] vaut	30 *tanga.*
Idem... de petits *bespes*	26

[1] Felner dit à l'index, sub verbo *mite* : «Perles fausses (*contas*) avec lesquelles on faisait un grand commerce sur la côte d'Afrique.»

[2] Le texte a : *Aso namão guzarata*, que l'éditeur propose de corriger en : *aço, a mão guzarata.*

[3] Pour la toutie, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. II, p. 359-361; Heyd, *Histoire du commerce du Levant*, t. II, p. 674-676; Ibn al-Bayṭār, dans mes *Relations de voyages*, t. I, p. 252-255 et à l'index du tome II, sub verbo *tūtiyā.*

[4] *Quaparosa.*

[5] *A erua doce.*

[6] L'éditeur rappelle en note un passage de Barros (*Da Asia*, décade III, liv. III, chap. III, p. 269), où il est dit que, lorsque Diogo Pacheco prit des informations au sujet des îles de l'or du Sud de Sumatra, des indigènes de Baros (côte occidentale de l'île) lui firent savoir ceci, entre autres renseignements : «Les habitants des îles de l'or (*Ilhas do ouro*) donnaient une grande quantité d'or en échange d'étoffes de Cambaya de la [même] sorte que Diogo Pacheco avait apporté à Baros, et ces étoffes étaient des *vespicias*, *mantazes* et

1 *kordja*	de *mantazes*[1] *requara* avec bandes de soie....	120 *tanga.*
Idem...	de grands *mantazes*....................	90
Idem...	de petits *mantazes*....................	55
Idem...	de *mandyll capacique*....................	48
Idem...	de *mandys*....................	120
Idem...	de grands *mandyll fedella*....................	160
Idem...	de petits *mamdyll fedela* (*sic*)	110
Idem...	de grands *çarguça damdalym*..............	80
Idem...	de petits *çarguça damdalym*..............	50
Idem...	(p. 48) de *bespices*[2] *maçudes*............	35
Idem...	de grands *mandis Ratim*..................	50
Idem...	de petits *mandis Ratim*..................	40
Quymeyçao ou *certangys* peints, la pièce............		6
1 *kordja*	de *quamdaquys* rouges....................	120
Idem...	de *quamdaquys* noirs....................	65
Idem...	de *quamdaquys* noirs avec des marques[3], appelés *maquafee*, d'une coudée 1/4 de large.....	105
Idem...	de *carguça* (*sic*) *abeixamym*..............	280
Idem...	de *çabrys* rayés....................	45
Idem...	de *mao salguasadabra*....................	50
Idem...	de *beiranes* gros et rouges............	40
Idem...	de grand basin[4].	250
Idem...	de basin moyen....................	160
Idem...	(p. 49) de petit basin....................	140
Idem...	de toile d'emballage....................	111
Idem...	de grande étoffe pour emballage............	71
1 *mann* de ces *kordja*....................		3 1/2
1 *mann* de fil du Brabant....................		9 1/2
Confection d'une balle de 100 *kordja*..............		8
Emballage de 50 *kordja*....................		4 1/2
Emballage de 25 *kordja*....................		3 1/2
100 coiffes (ou bonnets) blanches....................		10

bertangijs bleus et rouges. On obtenait de l'or à très bon marché en échange d'étoffes aussi communes...»

(1) Voir la note précédente. Cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *mantaz*.

(2) *Ibid.*

(3) *Com mostras.*

(4) *Quotonya* = *cotonia.* Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *cuttanee.* Sorte de cotonnade.

Diate de manteaux *cader* de Cambaya, ce sont 4 étoffes [1].		24 *tanga.*
Dute de 3 *candya azares* qui sont des étoffes du Khorāsān, le *dote*, gros		26
Dutre [2] de *tucamdya nylora* qui sont des étoffes vertes et rouges avec des oiseaux peints, six *dute*		23

Tafeciras [3] avec rayures de soie :

(P. 50.) *Tamalura*, la pièce		26
Tafecira *Rysaa*		26 ½
Idem.. mazera		41
Idem.. candanym		15
Idem.. abaryary caceby	La *kordja*...	27 ½
Idem.. ratalaya	*Idem*......	27
Idem.. martur calyne [4]		25
Alquatyfas [5]	La coudée..	2 ½
Grands *alquatifas*	*Idem*......	4 ½
Gros borate de soude [6] de lie	Le *mann*...	100
Petit borate	*Idem*......	60
Costus [7] de Cambaya	*Idem*......	35
Opium de Cambaya	*Idem*......	600
Ghāliya [8] noir		40

Prix de la cornaline.

(P. 51.) On prend le *tanga* à 9 *droqua*... [9].

(1) *O diate das capas cader de cambaya sam quatro panos.*

(2) C'est peut-être la même sorte d'étoffe que la précédente.

(3) D'après les *Ayn-i-Akbari* (trad. Blochmann, t. I, p. 94), le *tafṣīlah* est une étoffe de soie.

(4) Dans les documents qui sont à ma disposition, je n'ai rien trouvé qui me permette d'identifier toutes ces étoffes. La liste d'étoffes brodées d'or, d'étoffes de soie, de coton et de laine du *Ayn-i-Akbari* (trad., t. I, p. 92-96) ne mentionne pas celles que cite le texte portugais.

(5) De l'arabe القطيف *al-ḳaṭīf*, sorte de tapis. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *alcatif*.

(6) Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 277 et 281; *Hobson-Jobson*, sub verbo *tincall*.

(7) *Pucho. Vide supra*, p. 46.

(8) *Vide supra*, p. 51.

(9) *E não tem somaa?*

Cornaline[1] en petits tubes[2].	Le 100. . . .	160	*tanga.*
Idem. . . . . en tubes fins[3].	*Idem*.	110	
Idem. . . . . *dolyueta*[4] commune, la meilleure qualité. . .		20	
Idem. . . . . *dolyueta* fine, la meilleure qualité.		29	
Idem. . . . . de *cosouro* commune.		30	
Idem. . . . . en tube mince, fine, le cent pesant une livre.		8	
Idem. . . . . *olyueta*[5] fine, petite; la meilleure qualité. . .		15	
Perles de cornaline, les meilleures.		10	
Idem. . . . . moyennes, percées, petites.		4	
Petits anneaux.		4	
Anneaux fins en cornaline.	Le 100. . . .	400	
Anneaux communs en cornaline.	*Idem*.	70	
Perles fausses[6].	*Idem*.	25	
Idem. . . . . . de couleur.		20	
Jeu d'échecs en ivoire.		65	
Manche de couteau, la pièce.		3 ½	
Cuiller en cornaline.		25	
Fourchette en cornaline.		15	
Fourreau (?) de poignards[7] en cornaline		12	
(P. 52.) Cornalines pour le cou[8].		185	
Cuir de Cordoue rouge, la pièce.		5	
Basane.		3	
100 roses		5	*droqua.*
100 de sucre[9]		7	
1 pomme de pin de *bonyfates*		15	*tanga.*
Pour un ballot de marchandise[10], droit payé aux Maures.		60	
Droit payé pour un [ballot] aux Indiens d'après leur tarif.		200	

[1] *Alaquequa* = arabe العقيق *al-ʿaḳīḳ*. Cf. Clément-Mullet, *Essai sur la minéralogie arabe*, p. 129 et suiv.

[2] *Alaquequa de quanudo meudo.*

[3] *De quanudo fino.*

[4] Il faut peut-être entendre, ainsi qu'à la phrase suivante : cornaline olivette, ou d'olivette.

[5] *Ibid.*

[6] *Perloas falsas.*

[7] *Tachas de punhaes.*

[8] *Alaquequas pera os pesquoços.*

[9] *O cemto de açuquere.*

[10] *De huum fardo de Roupa.*

Pour 2 petits bœufs de trait par charrette, chaque ballot paye 2 *fedea* et pour la barque qui met ce ballot à bord.	4 *fedea.*
Bons cuirs de vaches, grands	200 *tanga.*
1 balle d'indigo de *tavoleta* (?), qui pèse 3 *mann* ½	350

Lara[1].

Poids. *Mithkāl*, ...[2] *frāsila*. Le *bahār* est de ...[3]; 10 *mithkāl* font un *aceay*[4]; 24 *quiaz* = 1 *mann*.

10 *mann* = 1 *frāsila*, 20 *frāsila* = 1 *bahār*. 1 *frāsila* = 23 livres [portugaises], 1 *bahār* = 3 quintaux, 2 arrobes et 27 livres.

Mesures [de capacité]. (P. 53.) 8 *quela*[5] = 1 alquière portugais.

Monnaies. *Fals, dīnār, tanga, larin*. 2 *fals* valent un *dīnār*; 12 *dīnār*, 1 *tanga*; 3 *tanga* et 10 *dīnār* = 1 *larin* nouveau; le *larin* ancien vaut 1 *dīnār* de moins [que le nouveau].

	[Prix.]	[Quantités.]
Girofle	6.000 *tanga*,	1 *bahār*[6].
Poivre	1.000	10

(1) Il s'agit plus vraisemblablement du pays de Lār ou Guzerate (cf. *Géographie d'Aboulféda*, t. II, 2e part., p. 116 et 130) que de l'île de Lār, qui est située entre l'ancien port de Sirāf et l'île de Ḳis ou Ḳays (cf. Barbier de Meynard, *Dictionnaire géographique, histor. et littér. de la Perse*, Paris, 1861, in-8°, p. 501, sub verbo لار).

(2) *Matyquaes, qué menos, framças*. Le dernier mot est indiqué par l'éditeur comme une fausse lecture par le copiste de l'abréviation *frças* pour *faraçolas*.

(3) Quelques mots ont été sautés par le copiste.

(4) Peut-être pour *quiaz* (Felner).

(5) C'est l'arabe كَيْلَة *kayla*, mesure pour les grains.

(6) Le texte a : *De cravo, huum bahar seis myll tamgas; De pymenta, dez bahares*, 1.000 *tamgas*, etc. Je crois qu'il faut entendre comme précédemment (p. 197) : le girofle vaut 6.000 *tanga* le *bahār* et on peut facilement

	[PRIX.]	[QUANTITÉS.]
Cannelle	2.000 *tanga*,	1 *bahār*.
Cardamome	1.600	1
Safran du Malabar	650	1
Sandal blanc	800	½
Sandal rouge	250	50 *mann*.
Indigo *nadale* [1]	100 *larins*,	20 ballots.
Sucre. Se vend par charge de 2 balles qui sont des balles en charge [2]; [les deux balles]	140	500 balles.
Cuivre	25 *tanga*,	5 *bahār*.
Coton	100 *larins*,	10
(P. 54.) Cuivre [3]	2.000 *tanga*,	5
Fer	400	50
Étain [4]	1.500	4
Plomb	2.000 *larins*,	10
Bois du Brésil	800	2
Mercure	90 *tanga*,	5 *mann*.

[PRIX DES] VIVRES.

7 *quela* d'orge	1 *tanga*.
2 ½ *quela* de blé	1
1 *mann* de pain	6
Idem.. de viande de mouton	10 *reis* (*sic*).
Idem.. de raisin	6 *droca*.
Idem.. de poires	1 *tanga*.

en vendre un *bahār*; le poivre vaut 1.000 *tanga* le *bahār* et on peut en vendre facilement 10 *bahār*; etc. C'est, du reste, ce qui est dit expressément pour le sucre.

(1) *Vide supra;* dans la liste des drogues donnée par Duarte Barbosa, il est question d'indigo *nadador*, p. 149.

(2) *O açuquere se vende por cargua de dous fardos, que sam fardos em carga* (?).

(3) Comme l'a remarqué l'éditeur, le cuivre est coté 25 *tanga* deux lignes plus haut. C'est évidemment d'un autre métal qu'il s'agit ici et le copiste a répété *cobre* par erreur.

(4) Le texte a *quahym*, sans doute pour *qualym* = *calaim*, comme l'a conjecturé l'éditeur.

1 *mann* de pêches	1 *tanga.*
Idem.. de pommes	1
Idem.. de coings	1
Idem.. de grenades douces	8 *droca.*
Idem.. [de grenades] aigres	5
Idem.. de dattes	4
1 poule	1 *tanga.*
2 perdrix [1]	1
5 perdrix mâles [2]	1
6 tourterelles	1

[PRIX DES] MARCHANDISES.

(P. 55.) 1 *mann* de soie	15 *tanga.*
2 *bahār* de noix muscade	1.300
5 de macis	1.200
10 de gingembre	400
10 de laque de Cambaya	200 *larins.*
5 de sucre candi	1.600 *tanga.*
1 *mithkāl* de musc vaut	25

Voici les [diverses sortes de] marchandises qu'on achète à Cambaya pour les importer à Çamatra [3]. Le transport de

[1] *Duas passaras, ou perdizes*, est-il dit à l'index.

[2] *Cymquo perdygões.*

[3] Dans la lettre IX des *Cartas de Affonso de Albuquerque seguidas de documentos que as elucidam* (t. I, Lisbonne, 1884, in-4°, p. 45), qui est datée du 1er avril 1512, Albuquerque dit : «...quatre marins qui échappèrent au naufrage du *Frol de la mar* et atterrirent au port de Pacee [= Pāsè, cf. mes *Relations de voyages*, t. II, p. 666 et 670] que nous, nous appelons Çamatora [= Sumatra].» Et il s'agit ici du port et de l'État de ce nom sur la côte Nord-Est de l'île de Sumatra. Cf. mon mémoire *Le K'ouen-louen et les anciennes navigations interocéaniques dans les mers du Sud*, dans *Journ. asiat.*, XIe série, t. XIII, 1919, p. 277 et les auteurs cités. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le *Çamatra* du présent passage. Dans la notice du *Sing tch'a cheng lan* (1436) consacrée à 蘇門荅剌 *Sou-men-ta-la* = État de Sumatra, il est dit ceci : «Les indigènes considèrent le 播荷 *po-ho* (*bahār* pour le poivre) comme égal à 320 *kati* chinois; le prix [du *bahār* de poivre] est

100.000 *fedea* de marchandises exige un navire de 500 *kandi* [de jauge[1]]. De ce chargement de marchandises d'une valeur de 100.000 *fedea*, 40.000 *fedea* sont des marchandises achetées à Cambaya et 30.000 achetées à Diu; le fret du navire est de 30,000 *fedea;* au total : 100.000 *fedea.*

[Détail] des 40.000 *fedea* d'achats à Cambaya :

Opium de Cambaya.........................	3.000 *fedea.*
Tapis......................................	4.000
Cornaline..................................	3.000
Charguça (?) de 5 *pamy*..................	1.000
Mamdyll fydella...........................	1.500
Dute azares...............................	3.000
Atreucaulea azaree........................	1.500
Čawtār[2] et *madavady*[3].................	1.500

de 20 pièces d'argent pesant 6 onces (chinois). Dans ce pays, il y a une monnaie d'or appelée 抵納 *ti-na* d'or (*dīnār* d'or). 20 de ces *dīnār* pèsent 5 tael et 2 *mas*» (*apud* Rockhill, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 156-157).

[1] «Que le *candil* ait servi de mesure pour le tonnage, on peut le conclure d'un passage de Castanheda [liv. III, chap. cxxxiv, p. 451 de l'édit. de 1833], où il est dit : «...il dit qu'il suffirait d'un navire de 350 *kandi* au maximum. Le *kandi* est une mesure [de capacité] qui est en usage dans le pays (Felner). Cf. également ce passage du *Livro do Estado da India Oriental* de Pedro Barretto de Resende (British Museum, Sloane Ms. 197) : «Dans ce royaume de Bassora [= Baṣra]... se rendent les pataches (*pataxos*, sorte de navire) d'un tonnage atteignant jusqu'à mille *candīs* [= *kandi*] parce que le fleuve est très profond, et tous les autres petits navires jusqu'aux *terradas* [sur ces bâtiments, cf. Jal, *Glossaire nautique*, sub verbis *tarida, taride, tarrada, tarrida, terrada*]» (dans *The commentaries of the great Afonso Dalboquerque*, trad. Walter de Gray Birch, *Hakluyt Soc.*, 1884, t. IV, appendice F, p. 233); «comme ledit fleuve (l'Indus) a beaucoup d'eau et s'étend beaucoup dans l'intérieur du pays, beaucoup de navires de quatre cents *candīs* le remontent...» (*ibid.*, appendice G, p. 241).

[2] Le texte a *choder*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *chudder*.

[3] Suivant une correction de l'éditeur, *madavady* est pour *Amadavy* pour *Aḥmadābādī*, [étoffe] originaire de Aḥmadābād du Guzerate. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *avadavat*.

(P. 56.) *Mamdyle mylara*	2.500 *fedea.*
Crecandia mylare	1.500
Çaby	1.500
Mamdyll hyrcania	1.000
Quamdaquis noirs	4.500
Chader cambayate[1]	2.000
Charguça damdaly	2.000
Droits et coûts[2]	4.000

Les 30.000 *fedea* d'achat à Diu se composent des marchandises suivantes : . . .[3].

POIDS DE CHINE.

1 pikul = 100 *kati*; 1 *kati* = 16 taels; 1 tael = 100 *mās* et 1 *mas* = 10 *foêes*.

1 pikul représente 130 livres [portugaises] à raison de 20 onces pour $\frac{7}{8}$ de *kati*.

[MONNAIES.] 1 tael = 1 cruzade.

1 tael = 20 *mas*, 1 *mas* = 10 fedea.

1 tael qui vaut une cruzade = 100 *quaixa*.

(1) *Vide supra*, p. 209, note 2. Il s'agit du *čawtar* de Cambaya. Pour la leçon *cambayate*, qui est correcte, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Cambay*.

(2) *Pera dyreytos e custos.*

(3) Le détail des marchandises achetées à Diu a été omis par le copiste.

EXTRAITS DES *AYN-I-AKBARI*

(1595).

Les *Ayn-i-Akbari* ou *Institutes d'Akbar,* le grand empereur de l'Inde (1542-1605), sont le troisième volume de l'œuvre appelée *Akbarnāmeh,* le *Livre d'Akbar,* publié en 1595 par son ministre, le šaykh Abū'l-Fazl-i-ʿAllamī. Le texte persan a été édité par H. Blochmann (2 vol. in-4°, Calcutta, 1872 et 1877) et traduit en 3 volumes (*The Ain i Akbari,* t. I, trad. H. Blochmann, in-8°, Calcutta, 1873; t. II et III, trad. col. H. S. Jarrett, Calcutta, 1891 et 1894). La tomaison indiquée ci-dessous renvoie à la traduction anglaise.

Tome I.

(P. 27[1].) Grâce aux soins de Sa Majesté l'Empereur Akbar, l'or et l'argent ont été portés au plus haut degré de pureté; la forme des monnaies a été également améliorée. Les monnaies sont maintenant un ornement du Trésor et le peuple les apprécie beaucoup. Voici quelques détails à leur sujet.

Monnaies d'or.

1. Le *shansah*[2] est une monnaie ronde pesant 101 *tōlah,* 9 *māšah* et 7 *surkh,* d'une valeur égale à 100 *mohur laʿl-i-djalālī*...

Pour le texte persan, cf. t. I, p. ۲۳, l. 17 et suiv.

شهنشه.

2. (P. 28.) ...Il existe une autre pièce d'or de mêmes nom et forme que la précédente, pesant 91 *tōlah* et 8 *māšah*, d'une valeur égale à 100 *mohur* ronds de 11 *māšah* chacun.

3. Le *rahas*[1] est la moitié des deux pièces précédentes. Il est quelquefois carré.

4. (P. 29.) Le *ātmah*[2] est la quatrième partie du *shansah;* il y en a de ronds et de carrés...

5. Le *binsat*[3] a les mêmes deux formes que le *ātmah*. Il vaut $\frac{1}{5}$ de la pièce n° 1.

Il y a également des monnaies d'or de même forme que le *atmāh* et qui valent $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{25}$ du *shansah.*

6. Le *čugul* (ou *djugul*[4]) est de forme carrée. C'est la cinquantième partie du *shansah;* il vaut 2 *mohur*[5].

7. Le *laʿl-i-djalālī*[6] rond est égal en poids et en valeur à 2 *mohur* ronds...

8. Le *āftābī*[7] est rond et pèse 1 *tōlah*, 2 *māšah* et 4 $\frac{3}{4}$ *surkh*. (P. 30.) Il vaut 12 *rūpiyah* (ou roupie).

9. Le *ilahī*[8] est rond, pèse 12 *māšah* et 1 $\frac{3}{4}$ *surkh* et vaut 10 *rūpiyah.*

10. Le *laʿl-i-djalālī* carré a les mêmes poids et valeur.

11. Le *ʿadlgutkah*[9] est rond, pèse 11 *māšah* et vaut 9 *rūpiyah.*

(1) رهس.

(2) آتمه.

(3) بنست.

(4) جگل, چگل.

(5) Les manuscrits ne concordent pas. La plupart mettent le *čugul* après le *binsat* et ajoutent : «Le *čugul* est carré et pèse 3 *tōlah* et 5 $\frac{1}{4}$ *surkh* : il vaut 30 roupies. Il y en a aussi de ronds, pesant 2 *tōlah* et 9 *māšah*, valant 3 *mohur* ronds de 11 *māšah* l'un (c'est-à-dire : 27 roupies). L'empreinte des deux sortes est la même. Le *čugul* est la 50e partie du *shansah.*» (Blochmann.)

(6) لعل جلالى.

(7) آفتابى.

(8) الهى.

(9) عدل گتكه.

12. Le *mohur*[1] rond a les mêmes poids et valeur que le précédent, mais l'empreinte est différente.

13. Le *miḥrābī*[2] a les mêmes poids, valeur et empreinte que le précédent.

14. Le *muʿīnī*[3] est carré et rond. Il a les mêmes poids et valeur que les pièces 10 et 11.

15. Le *čahārgōšah*[4] a les mêmes empreinte et poids que le *āftābī* (n° 8).

16. Le *gird*[5] est la moitié du *ilahī* avec la même empreinte.

17. Le *dhan*[6] est la moitié de 7.

18. Le *salīmī*[7] est la moitié de 11.

19. Le *rabī*[8] est le quart de 8.

20. Le *man*[9] est le quart de 9 et de 10.

21. Le $\frac{1}{2}$ *salīmī* est la moitié de 18.

22. Le *pandj*[10] est le cinquième de 9.

23. Le *pāndaw*[11] est le cinquième de 10...

24. Le *sumnī*[12] ou *aštsiddah*[13] est le huitième de 9.

25. Le *kalā*[14] est le seizième de 9.

26. Le *zarah*[15] est le trente-deuxième de 9.

(1) مهر.
(2) محرابى.
(3) مُعينى.
(4) چهارگوشه.
(5) گرد.
(6) دهن.
(7) سليمى.
(8) ربى.
(9) من.
(10) پنج.
(11) پاندو.
(12) ثمنى < arabe ثُمْن *thumn*, un huitième.
(13) اشت سدّه.
(14) كلا.
(15) ذره,

Monnaies d'argent.

1. La *rūpiyah*[1] est ronde et pèse 11 $\frac{1}{2}$ *māšah*. Elle fut mise en usage pour la première fois à l'époque de Šēr Khān[2]...

2. Le *djalālah*[3] est carré; il a été mis en usage pour la première fois sous le règne de 'Akbar. Il a les mêmes valeurs et empreinte que 1.

3. Le *darb*[4] est un $\frac{1}{2}$ *djalālah*.
4. Le *čarn*[5] est un $\frac{1}{4}$ de *djalālah*.
5. Le *pāndaw* est le $\frac{1}{5}$ du *djalālah*.
6. Le *ašt*[6] est le $\frac{1}{8}$ du *djalālah*.
7. Le *dasā*[7] est le dixième du *djalālah*.
8. Le *kalā* est le seizième du *djalālah*.
9. Le *sūkī*[8] est le vingtième du *djalālah*.

On a adopté les mêmes monnaies divisionnaires pour la *rūpiyah*, mais celles-ci sont rondes et par conséquent de forme différente de celles du *djalālah* [qui sont carrées].

Monnaies de cuivre.

1. Le *dām*[9] pèse 5 *tānk*, c'est-à-dire 1 *tōlah*, 8 *māšah* et 7 *surkh*. C'est la quarantième partie de la *rūpiyah*. Tout d'abord, cette monnaie s'appelait *paysah*[10]; on l'appelait également *bahlōlī*[11]. Elle est maintenant connue sous le nom de *dām*...

(1) روپیه, ou roupie. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *rupee*.
(2) En 1542.
(3) جلاله.
(4) درب.
(5) چرن.
(6) اشت.
(7) دسا.
(8) سوکی.
(9) دام.
(10) پیسه.
(11) بهلولی.

Pour les calculs, le *dām* se divise en 25 parties dont chacune est appelée *djētal*[1]. Cette division fictive n'est employée que par les comptables.

2. Le *adhēlah*[2] est la moitié du *dām*.
3. Le *pā'ūlah*[3] est le quart du *dām*.
4. Le *damrī*[4] est le huitième du *dām*...

Le dirham et le dīnār.

(P. 35[5].) Le *dirham* ou, comme on l'écrit quelquefois, *dirhām*[6], est une monnaie d'argent dont la forme ressemble à celle d'un noyau de datte... (P. 36)... Fāzil de Khudjand dit qu'il y avait autrefois deux sortes de *dirham* : 1° le *dirham* entier pesant 8 et 6 *dang* (1 *dang* de ce *dirham* = 2 *ķīrāṭ*; 1 *ķīrāṭ* = 2 *ṭassūdj*; 1 *ṭāssūdj* = 2 *ḥabbah*) et 2° le *dirham* incomplet de 4 *dang* et une fraction. D'autres auteurs ont émis des opinions différentes à ce sujet.

Le *dīnār* est une monnaie d'or pesant 1 *mithķāl*, c'est-à-dire 1 $\frac{3}{7}$ *dirham*, car on évalue le *mithķāl* à 6 *dang*; le *dang* à 4 *ṭassūdj* et le *ṭassūdj* à 2 *ḥabbah*; le *ḥabbah* = 2 *djaw* (grains d'orge); le *djaw* = 6 *khardal* (grains de moutarde); le *khardal* = 12 *fal*; le *fal* = 6 *fatīl*; le *fatīl* = 6 *naķīr*; le *naķīr* = 6 *ķiṭmīr* et le *ķiṭmīr* = 12 *zarrah*[7]. Le *mithķāl* représente [en poids], d'après ces données, 96 grains d'orge. Le *mithķāl* est un poids en usage pour peser l'or, mais c'est aussi le nom d'une monnaie. D'après d'anciens textes, (p. 37) le *mithķāl* grec n'est plus en usage; il pesait 2 *ķīrāṭ* de moins que le *mithķāl* actuel. Le *dir-*

(1) جيتل.
(2) ادهيله.
(3) پاوْله.
(4) دمری.
(5) P. ٢٩ du texte.
(6) درهام, درهم.
(7) Pour ces divisions, cf. t. II de la traduction, p. 59.

ham grec diffère également des autres et pèse $\frac{1}{6}$ ou $\frac{1}{4}$ de *mithḳāl* de moins.

[ALLIAGE ET ALOI.]

(P. 19[1].)... On fond ensemble un *māšah* d'argent pur et une égale quantité du meilleur cuivre; et on les laisse se solidifier. Ce mélange est ensuite fondu avec 6 *māšah* d'or pur de 10 $\frac{1}{2}$ degrés de fin. On prend 1 *māšah* de cet alliage et on le divise en 16 parties d'un $\frac{1}{2}$ *surkh* chacune. Si 7 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or pur (de 10 $\frac{1}{2}$ de fin) sont mélangés avec l'une des 16 parties du mélange précédent, l'aloi de ce nouvel alliage sera seulement de 10 $\frac{1}{4}$ *bān* (litt. : degré). De même, 7 *surkh* d'or pur et 2 parties du mélange, fondus ensemble, donneront de l'or de 10 *bān;* 6 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or pur et 3 parties du mélange donneront de l'or de 9 $\frac{3}{4}$ *bān;* 6 *surkh* d'or et 4 parties du mélange, de l'or de 9 $\frac{1}{2}$ *bān;* 5 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 5 parties du mélange, de l'or de 9 $\frac{1}{4}$ *bān;* 5 *surkh* d'or et 6 parties du mélange, de l'or de 9 *bān;* 4 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 7 parties du mélange, de l'or de 8 $\frac{3}{4}$ *bān;* 4 *surkh* d'or et 8 parties du mélange, de l'or de 8 $\frac{1}{1}$ *bān;* 3 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 9 parties du mélange, de l'or de 8 $\frac{1}{4}$ *bān;* 3 *surkh* d'or et 10 parties du mélange, de l'or de 8 *bān;* 2 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 11 parties du mélange, de l'or de 7 $\frac{3}{4}$ *bān;* 2 *surkh* d'or et 12 parties du mélange, de l'or de 7 $\frac{1}{2}$ *bān;* 1 $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 13 parties du mélange, de l'or de 7 $\frac{1}{4}$ *bān;* 1 *surkh* d'or et 14 parties du mélange, de l'or de 7 *bān;* et enfin $\frac{1}{2}$ *surkh* d'or et 15 parties du mélange, de l'or de 6 $\frac{3}{4}$ *bān.* Ou, *en général,* tout $\frac{1}{2}$ *surkh* [d'or en moins] (ou [l'addition] de toute partie) du mélange, diminue l'aloi de l'or d'un $\frac{1}{4}$ de *bān;* l'aloi du mélange lui-même étant de 6 $\frac{1}{2}$ *bān.*

Si on veut obtenir de l'or d'un degré de moins que 6 $\frac{1}{2}$ *bān,* on mélange $\frac{1}{2}$ *surkh* du premier mélange qui est composé,

[1] P. ۱۶ du texte.

comme je l'ai dit, d'argent et de cuivre, avec 7 ½ *surkh* du second mélange (composé d'or, de cuivre et d'argent), ce qui donne [un nouveau métal au titre] de 6 *bān*. Si on veut obtenir un métal de plus bas titre, on augmente les mélanges par ½ *surkh*...

Les tapis.

(P. 55[1].) ...Dans les ateliers impériaux, les tapis simples sont fabriqués aux dimensions suivantes : 29 *gaz*[2] et 7 *ṭassūdj* de long; 6 ½ *gaz* et 11 ½ *ṭassūdj* de large, au prix de 1.810 roupies. Les gens experts en affaires estiment leur valeur marchande à 2.715 roupies...

Mercuriale de certains articles.

(P. 62[3].) ...Les prix varient naturellement, comme sur les marchés, ou pendant la saison des pluies ou pour d'autres raisons. Je ne donne ici que les prix moyens pour l'information des futurs enquêteurs.

Récolte de printemps.

Blé	Par *mann*	12 *dām*.
Pois de Kābul	*Idem*	16
Pois noir	*Idem*	8
Lentilles	*Idem*	12
Orge	*Idem*	8
Millet	*Idem*	6
Graine de lin	*Idem*	10
Carthame[4]	*Idem*	8
Fenugrec	*Idem*	10

(1) P. ٥٠ du texte, *infra*.

(2) گز.

(3) P. ٦٠ du texte et suiv.

(4) تخم معصفر; *carthamus tinctorius*. Cf. Laufer, *Sino-iranica*, p. 323-328, et *Hobson-Jobson*, sub verbo *safflower*.

Pois	Par *mann*	6 *dām.*
Graine de moutarde	*Idem*	12
Kēwū [1]	*Idem*	7

Récolte d'automne.

Paddy [2] *muškīn*	Par *mann*	110
— *sādah*	*Idem*	100
Riz *sukhdās* [3]	*Idem*	100
— *dūnahparsād*	*Idem*	90
— *sāmzīrah*	*Idem*	90
— *šakarčīnī*	*Idem*	90
— *dēwzīreh*	*Idem*	90
— *djindjin*	*Idem*	80
— *dakah* (?)	*Idem*	50
— *zirhī*	*Idem*	40
— *sāthī*	*Idem*	20
Mūng	*Idem*	18
Māš (sorte de vesce)	*Idem*	16
Mōth [4] (sorte de vesce)	*Idem*	12
Sésame blanc	*Idem*	20
— noir	*Idem*	19
Lūbiyā (sorte de haricot)	*Idem*	12
Djuwārī (sorte de millet)	*Idem*	10
Lahdarah	*Idem*	8
Kōdram	*Idem*	7
Kūrī	*Idem*	7
Šamakh (Hind. *Sānwauk*)	*Idem*	6
Gāl (Hind. *Kangnī*)	*Idem*	8
Millet (Hind. *čīnah*)	*Idem*	8

Mūng dāl	Par *mann*	18
Nukhūd dāl	*Idem*	16 ½
Lentilles	Par *mann*	16 *dām.*
Mōth dāl	*Idem*	12

(1) کیوو.

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *paddy* «riz non décortiqué».

(3) برنج سکهداس. Le *kh* de la transcription reproduit un *k* suivi de l'aspirée *h*.

(4) موٹھ.

Farine de blé	Par *mann*	22
— grossière	*Idem*	15
Farine de *nukhūd*	*Idem*	22
— d'orge	*Idem*	11

Légumes.

Fenouil	Par *mann*	10
Épinard	*Idem*	16
Menthe	*Idem*	40
Oignons	*Idem*	6
Ail	*Idem*	40
Navets	*Idem*	21
Choux	Par *sēr*	1
Kankačhu du Kašmīr	*Idem*	4
Duṇwrētū —	*Idem*	2
Šaḳāḳul (carotte sauvage)	*Idem*	3
Fleurs d'ail	*Idem*	1
Upalhāk du Kašmīr	*Idem*	1
Djītū	*Idem*	1
Gingembre	*Idem*	2 $\frac{1}{2}$
Pōī	*Idem*	1
Kačnārbud	*Idem*	$\frac{1}{2}$
Čūkā (oseille)	*Idem*	$\frac{1}{2}$
Bathwah	*Idem*	$\frac{1}{4}$
Ratsakā	*Idem*	1
Čawlāī	*Idem*	$\frac{1}{4}$

....

Beurre, sucre, etc.

Ghī(1)	Par *mann*	105 *dām.*
Huile	*Idem*	80
Lait	*Idem*	25
Lait caillé	*Idem*	18
Sucre raffiné	Par *sēr*	6
Sucre candi blanc	*Idem*	5 $\frac{1}{2}$
Sucre blanc	Par *mann*	128
Sucre brun	*Idem*	56

(1) Beurre fondu. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *ghee*.

Épices.

Safran	Par *sēr*	100 *dām.*
Girofle	*Idem*	60
Cardamome [1]	*Idem*	52
Poivre rond	*Idem*	17
Poivre long	*Idem*	16
Gingembre sec	*Idem*	4
Gingembre frais	*Idem*	2 1/2
Graines de cumin	*Idem*	2
Graines d'anis	*Idem*	2
Curcuma	*Idem*	10
Graines de coriandre	*Idem*	3
Siyāhdānah (Hind. *kalawudjī*)	*Idem*	10
Assafœtida	*Idem*	2
Fenouil doux	*Idem*	1
Cinnamome	*Idem*	40
Sel	Par *mann*	16

Fruits et légumes en conserve.

Citrons aigres	Par *sēr*	6 *dām.*
Jus de citron	*Idem*	5
Vinaigre de vin	*Idem*	5
— de canne à sucre	*Idem*	1
Aštarghār en conserve [2]	*Idem*	8
Mangues à l'huile	*Idem*	2
— au vinaigre	*Idem*	2
Citrons à l'huile	*Idem*	2
— au vinaigre	*Idem*	2
— au sel	*Idem*	1 1/2
— au jus de citron	*Idem*	3
Gingembre en conserve	*Idem*	2 1/2
Adaršākh	*Idem*	2 1/2
Navets au vinaigre	*Idem*	1
Carottes en conserve	*Idem*	1/2
Bambous —	*Idem*	4

(1) قاقله.

(2) اچار اشترغار. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *achár*.

Pommes..........	en conserve..	Par *sēr*.......	8 *dām.*
Coings..........	— ..	*Idem*.........	9
Ail.............	— ..	*Idem*.........	1
Oignons..........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Aubergines........	— ..	*Idem*.........	1
Raisins et *munakka*..	— ..	*Idem*.........	8
Kačnār..........	— ..	*Idem*.........	2
Pêches...........	— ..	*Idem*.........	1
Raiforts..........	— ..	*Idem*.........	1
Sahadjnah.......	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Baies de *karīl*......	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Sūran...........	— ..	*Idem*.........	1
Moutarde.........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{4}$
Tōrī (sorte de concombre)........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Concombres.......	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Courge (*bādrang*)...	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Kačālū..........	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$
Radis............	— ..	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$

Fruits.

(P. 65.) . . . Les listes suivantes contiennent des renseignements sur les noms de différents fruits, leur saison de maturité, leur goût et leur prix.

Fruits du Tūrān.

Melons *arhang*, 1re qualité.......	L'un.........	2 $\frac{1}{2}$ roupies.
— 2e et 3e qualités..	*Idem*.........	1 à 2 $\frac{1}{2}$
Melons de Kābul, 1re qualité......	*Idem*.........	1 à 1 $\frac{1}{2}$
— 2e qualité......	*Idem*.........	$\frac{3}{4}$ à 1
— 3e qualité......	*Idem*.........	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Pommes de Samarkande.........	7 à 15 pour...	1
Coings.....................	10 à 30 pour...	1
Goyaves....................	10 à 100 pour..	1
Grenades...................	Par *mann*......	6 $\frac{1}{2}$ à 15
Pommes de Kābul et d'Europe....	5 à 10 pour...	1
Raisins du Kašmīr.............	Par *mann*......	108 *dām.*
Dattes......................	Par *sēr*.......	10
Raisins.....................	*Idem*.........	9

Gros raisins (*ābdjōš*)............	Par *sēr*.......	9 *dām*.
Prunes....................	*Idem*..........	8
Abricots secs................	*Idem*..........	8
Raisins secs de Ḳandahār........	*Idem*..........	7
(P. 66.) Figues..............	*Idem*..........	7
Munaḳḳa..................	*Idem*..........	6 $\frac{3}{4}$
Jujubes (*ʿuddāb*).............	*Idem*..........	3 $\frac{1}{2}$
Amandes sans coquille..........	*Idem*..........	28
— avec coquille..........	*Idem*..........	11
Pistaches [1]..................	*Idem*..........	9
Noix *čilghūzah*..............	*Idem*..........	8
Sindjib (jujubes).............	*Idem*..........	6 1/[illegible]
Pistaches [2]..................	*Idem*..........	6
Djawz (noix)................	*Idem*..........	4 $\frac{1}{2}$
Avelines....................	*Idem*..........	3
Noisettes....................	*Idem*..........	2 1/[illegible]

Fruits doux de l'Hindustan.

Mangues....................	Par 100, jusqu'à.	40 *dām*.
Ananas.....................	L'un..........	4
Oranges....................	Les deux......	1
Cannes à sucre...............	*Idem*..........	1
Fruits du jaquier..............	*Idem*..........	1
Banane.....................	*Idem*..........	1
Bēr......................	Par *sēr*.......	2
Grenades....................	Par *mann*......	80 à 100
Goyaves....................	Les deux......	1
Figues.....................	Par *sēr*.......	1
Mûres......................	*Idem*..........	2
Corossol....................	L'un..........	1
Melons.....................	Par *mann*......	40
Melons d'eau................	L'un..........	2 à 10
Khirnī....................	Par *sēr*.......	4
Mahuwā...................	*Idem*..........	1
Dēphal....................	*Idem*..........	4
Tēndū.....................	*Idem*..........	2

(1) پسته.

(2) پسته مغز.

Ūsīrā	Par *sēr*	(1)
Dattes	*Idem*	4 *dām.*
Angūhal	*Idem*	(2)
Dēlā	*Idem*	1
Gūlah	*Idem*	(3)
Bhōlsari	*Idem*	4
Tarkul	Les deux	1
Paniālah	Par *sēr*	2
Lahsawrah	*Idem*	1
Gumbhī	*Idem*	4
Karahrī	*Idem*	4
Tarrī	*Idem*	(4)
Bangah	Les deux	1
Gūlar	Par *sēr*	2
Pīlū	*Idem*	2
Barawtah	*Idem*	(5)
Piyār	*Idem*	4

La saison des mûres et des *gūlar* est l'été; celle des ananas, oranges, canne à sucre, *bēr, ūsīrā, bhōlsari, gumbhī, dēphal,* est l'hiver; celle des fruits du jaquier, *tarkul,* figues, melons, *lahsawrah, karahrī, mahuwā, tēndū, pīlū, barawtah,* est l'été; la saison des mangues, bananes, dattes, *dēlā, gūlah,* grenades, goyaves, melons d'eau, *paniālah, bangah, khirnī* et *piyār,* est la saison des pluies.

Fruits secs.

Cocos	L'un	4 *dām.*
Dattes sèches	Le *sēr*	6
Cerneaux	*Idem*	8
Čirawnčī	*Idem*	4
Makhānā	*Idem*	4
Sūpyārī	*Idem*	8
Kawlgattah	*Idem*	2

(1) Le prix manque.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*

La saison des dattes, cerneaux, *čirawnčī* et *kawlgattah* est l'été; celle des cocos, *makhānā* et *sūpyārī* est l'hiver.

Légumes.

(P. 67.) *Palwal*..................	Le *sēr*........	2 *dām*.
Courge..................	L'une........	2
Aubergine..................	Par *sēr*........	1 1/2
Turai..................	*Idem*........	1 1/2
Kandūri..................	*Idem*........	1 1/2
Sēnb..................	*Idem*........	1 1/2
Pēt'h..................	*Idem*........	1 1/2
Karīlah..................	*Idem*........	1 1/2
Kakūrah..................	*Idem*........	1 1/2
Kačālū..................	*Idem*........	2
Čačīndā..................	*Idem*........	2
Sūran..................	*Idem*........	1
Carottes..................	*Idem*........	1
Singhārah..................	*Idem*........	3
Sālak..................	*Idem*........	2
Pindālū..................	*Idem*........	2
Sēālī..................	*Idem*........	(1)
Kasērū..................	*Idem*........	3

La saison des *sūran* et *sēālī* est l'été; celle des carottes, *sālak*, *pindālū* et *kasērū*, l'hiver. On a des aubergines pendant toute l'année et des autres légumes pendant la saison des pluies.

Fruits aigres.

Citrons..................	Les quatre.....	1 *dām*.
Amalbēt..................	*Idem*........	1
Galgal..................	Les deux......	1
Ghēp (2)..................	*Idem*........	(3)
Bidjawrā..................	L'un........	8
Ānwlah..................	Par *sēr*........	2

(1) Le prix manque.

(2) دهيپ.

(3) Le prix manque.

On a des citrons et des *ānwlah* pendant l'été; les autres fruits, pendant la saison des pluies.

Fruits un peu acides.

Ambilī	Par *sēr*	2 *dām.*
Badhal	L'un	1
Kamrak	Jusqu'à quatre	1
Nārangī	Jusqu'à deux	1
Raisin de montagne	*Idem*	(1)
Djāman	Par *sēr*	1
Phalsah	*Idem*	1 ½
Karawndā	*Idem*	1
Kayt	Jusqu'à quatre	1
Kānkū	*Idem*	(2)
Pākar	Par *sēr*	½
Karnā	L'un	1
Labhīrā	*Idem*	(3)
Djanbhūrī	Jusqu'à cinq	1
Garnah	*Idem*	(4)

La saison des *kamrak* et *nārangī* est l'hiver; celle des *ambilī*, *badhal*, raisins de montagne, *phalsah* et *labhīrā*, l'été; les autres fruits, pendant la saison des pluies...[5].

Liste des parfums avec leurs prix.

(P. 75.) *'Anbar-i-ašhab*[6]	1 à 3 *mohur*	Le *tōlah.*
Musc de civette[7]	½ roupie à 1 *mohur.*	*Idem.*
Musc[8]	1 à 4 ½ roupies	*Idem.*

(1) Le prix manque.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Suivent des renseignements sur les fruits et légumes précités.

(6) عنبر اشهب. Le texte de ce passage est à la page ٨٥. C'est, dit plus loin Abū'l-Fazl, la meilleure sorte d'ambre.

(7) زباد.

(8) مشك.

Bois d'aigle [1]................	2 roupies à 1 *mohur*..	Le *sēr*.
Bois d'aloès distillé (*čūwah*)....	$\frac{1}{2}$ à 1 roupie	Le *tōlah*.
Gawrah [2]..................	3 à 5 roupies.......	*Idem.*
Camphre *bhīmsīnī*...........	3 roupies à 2 *mohur*.	*Idem.*
Mīd [3]	1 à 3 roupies.......	*Idem.*
Safran (*za'farān*)............	12 à 22 roupies.....	Le *sēr*.
Za'farān-i-Kamandī...........	1 à 3 *mohur*........	*Idem.*
Safran de Kašmīr............	8 à 12 roupies......	*Idem.*
Bois de sandal...............	32 à 35 roupies.....	Le *mann*.
Nāfah-i-Mušk...............	3 à 12 *mohur*.......	Le *sēr*.
Kalanbak [4]	10 à 40 roupies.....	Le *mann*.
Silāras (storax)............	3 à 5 roupies.......	Le *sēr*.
'Anbar-i-Lādan [5]	1 $\frac{1}{2}$ à 4 roupies	*Idem.*
Camphre de Chine...........	1 à 2 roupies.......	*Idem.*
'Araḳ-i-Fitnah [6].............	1 à 3 roupies.......	La bouteille.
'Araḳ-i-Bēd-i-Mušk [7]..........	1 à 4 roupies.......	*Idem.*
Eau de roses...............	$\frac{1}{2}$ à 1 roupie	*Idem.*
'Araḳ-i-Bahār [8].............	1 à 5 roupies.......	*Idem.*
'Araḳ-i-Čambēlī [9]............	$\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ de roupie	*Idem.*
Racine de violette...........	$\frac{1}{2}$ à 1 roupie	Le *sēr*.
Azfār uṭṭīb [10]...............	1 $\frac{1}{2}$ à 2 roupies.....	*Idem.*
Barg-i-Mādj apporté du Guzerate.	$\frac{1}{2}$ à 1 roupie	*Idem.*
Sugandh Gūgalā.............	10 à 18 roupies.....	*Idem.*
(P. 76.) Encens (*lūbān*) de Sargard (?)	$\frac{1}{3}$ à 3 roupies.......	Le *tōlah*.
Autres sortes d'encens.........	1 à 2 roupies.......	Le *sēr*.
Alak (Hind. *čhar*)...........	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ roupie	*Idem.*
Duwālak (Hind. *čharīlah*)......	3 à 4 roupies.......	*Idem.*

(1) Sur le bois d'aigle ou bois d'aloès, cf. p. 80 du même tome I.

(2) Autre sorte de musc.

(3) *Ibid.*

(4) Sorte de bois d'aloès; cf. p. 81 du tome I et *Hobson-Jobson*, sub verbo *calambac*.

(5) Sur cette sorte d'ambre végétal, cf. t. I, p. 78.

(6) Parfum à base d'alcool.

(7) *Ibid.*

(8) *Ibid.*

(9) *Ibid.*

(10) اظفار الطّيب.

Gēhlah	(1)	Le *sēr*.
Suʿd	(2)	*Idem.*
Ikankī	(3)	*Idem.*
Zurumbād	(4)	(5)

Étoffes.

Étoffes [brodées ou tissées] d'or.

(P. 92 [6].) Velours de brocart [7] de Yazd	La pièce...	15 à 150 *mohur*.
Velours de brocart d'Europe [8]	*Idem*	10 à 70
Idem du Guzerate	*Idem*	10 à 50
Idem de Kāšān	*Idem*	10 à 40
Idem de Herāt	*Idem*	(9)
Idem de Lahore	*Idem*	10 à 40
Idem deBarsah (?) [10]	*Idem*	3 à 70
Muṭabbaḳ [11]	*Idem*	2 à 70
Mīlak	*Idem*	3 à 70
Brocart du Guzerate [12]	*Idem*	4 à 60

(1) Le prix manque.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) Aux pages 77-82 et suiv., Abū'l-Fazl donne des détails sur certains de ces parfums et sur la façon de les préparer.

(6) P. ۱۰۵ du texte.

(7) Le texte a مخمل زربفت *makhmal-i zarbaft*. A propos du velours du Bengale, le *Ying yai cheng lan* (1425-1432) dit : «驀黑驀勒 *ma-hei-ma-lo* est une étoffe de quatre pieds de large et vingt pieds de long; à l'envers, elle est couverte de poils d'un pouce de long; c'est (notre) 兜羅錦 *tou-lo-tchin*» (*apud* Rockhill, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 440; Rockhill a rapproché inexactement *ma-hei-ma-lo* de *malmal* «mousseline», en reconnaissant cependant que la description du *Ying yai cheng lan* ne répond pas à celle de la mousseline; phonétiquement, le rapprochement est en outre impossible).

(8) فرنگی.

(9) Le prix manque.

(10) برسة ?

(11) Sorte d'étoffe provenant surtout du Turkestan (Blochmann).

(12) زربفت گجراتی.

Brocart[1] du Guzerate........	La pièce...	1 à 35 *mohūr.*
(P. 93.) *Dārāī bāf* du Guzerate[2].................	*Idem*......	2 à 50
Mukayyaš...................	*Idem*......	1 à 20
Brocart *širwānī*[3]............	*Idem*......	6 à 17
Mušadjdjar[4] d'Europe........	*Idem*......	1 à 4
Soie *dēbā*[5] d'Europe.........	*Idem*......	1 à 4
Idem..... de Yazd..........	*Idem*......	1 à 1 ½
Khārā[6]..................	*Idem*......	5 roupies à 2 *mohur.*
Satin de la Tartarie chinoise[7]....	*Idem*......	[8]
Nāwar de la Tartarie chinoise[9].................	*Idem*......	[10]
Soie *khazz*.................	*Idem*.....	[11]
Tafṣīlah (étoffe de la Mekke)[12].................	*Idem*......	de 15 à 20 roupies.
Kurtahwār du Guzerate........	*Idem*......	de 1 à 20 *mohur.*
Mindīl...................	*Idem*......	de 1 à 14
Čīrah pour turbans..........	*Idem*......	de ½ à 8
Dupattah pour turbans[13]......	*Idem*......	de 9 à 8 roupies.
Fūṭa (pour les reins)[14].......	*Idem*......	de ½ à 12 *mohur.*
Courtepointe...............	*Idem*......	de 1 à 20

(1) طاس گجراتی; autre sorte de brocart.

(2) Sorte de brocart de soie (Blochmann).

(3) C'est sans doute un brocart provenant de Širwān de la Caspienne.

(4) مُشجّر. Sorte de soie où sont brodées des feuilles et des branches d'arbre Blochmann).

(5) Soie de couleur (Blochmann).

(6) خارا; «moirée (*sic*) antique», dit en note Blochmann.

(7) C'est la traduction de Blochmann. Le texte a : اطلس خطائی «satin du Khiṭā» (variante d'un manuscrit ختائی). Pour *aṭlas*, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *atlas*.

(8) Le prix manque.

(9) C'est la traduction de Blochmann. *Vide supra*, n. 7.

(10) Le prix manque.

(11) *Ibid.*

(12) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *tapseils*, p. 708, et *supra*, p. 204.

(13) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *dooputty*.

(14) *Ibid.*, sub verbo *photaes*, p. 708.

Étoffes de soie.

Velours d'Europe	Le *gaz*[1] . .	1 à 4 *mohur*.
Idem. . de Kāšān	La pièce . . .	2 à 7
Idem. . de Yazd	*Idem*.	2 à 4
Idem. . de Mešhed	*Idem*.	2 à 4
Idem. . de Herāt.	*Idem*.	1 ½ à 3
Idem. . *khāfī*	*Idem*.	2 à 4
Idem. . de Lahore.	*Idem*.	2 à 4
Idem. . du Guzerate.	Le *gaz*. . . .	1 à 2 roupies.
Kaṭīfah-i Pūrabī (sorte de velours).	*Idem*.	1 à 1 ½
Tādjah Bāf.	La pièce . . .	2 à 30 *mohur*.
Dārāī Bāf.	*Idem*.	2 à 30
Muṭabbak.	*Idem*.	1 à 30
Širwānī[2].	*Idem*.	1 ½ à 10
Mīlak.	*Idem*.	1 à 7
Kimkhāb[3] de Kābul, Perse, etc.	*Idem*.	1 à 5
Tawār (?).	*Idem*.	2 roupies à 2 *mohur*.
Khūrī (?).	*Idem*.	4 à 10 roupies.
Mušadjdjar d'Europe[4].	Le *gaz*. . . .	2 roupies à 1 *mohur*.
Idem. . . . . de Yazd.	La pièce . . .	1 à 2 *mohur*.
Satin d'Europe.	Le *gaz*. . . .	2 roupies à 1 *mohur*.
(P. 94.) Satin de Herāt.	La pièce . . .	5 roupies à 2 *mohur*.
Khārā	Le *gaz*. . . .	1 à 6 roupies.
Sihrang (soie à couleurs changeantes).	La pièce . . .	1 à 3 *mohur*.
Kuṭnī[5]	*Idem*.	1 ½ roupie à 2 *mohur*.
Katān[6] d'Europe.	Le *gaz*. . . .	½ à 1 roupie.
Tāftah[7].	*Idem*.	¼ à 2
Anbarī.	*Idem*.	4 *dām* à 2 roupies.

[1] Blochmann a traduit *gaz* par *yard*, qui est à peu près l'équivalent anglais de cette mesure persane. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gudge*.

[2] *Vide supra*, p. 228, n. 3.

[3] كمخاب, que Blochmann a lu *kamkhāb*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *kincob*, et Laufer, *Sino-iranica*, p. 539.

[4] مشجّر فرنگی.

[5] Étoffe en soie et laine (Blochmann).

[6] Sorte de mousseline (Blochmann).

[7] تافته, litt. tissé, d'où *taffetas* (Blochmann). Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *taffaties*, p. 708; Laufer, *Sino-iranica*, p. 492, n° 70.

Dārāī.	Le *gaz*. . . .	$\frac{1}{5}$ à 2 roupies.
Sitīpūrī.	La pièce. . .	6 roupies à 2 *mohur*.
Kabāband.	*Idem*.	6 à 2
Tāt bandpūrī.	*Idem*.	2 à 1 $\frac{1}{2}$
Lāh.	Le *gaz*. . . .	$\frac{1}{3}$ à $\frac{1}{7}$ de roupie.
Miṣrī (1)	La pièce. . .	$\frac{1}{2}$ à 1 *mohur*.
Sār	Le *gaz*. . . .	$\frac{1}{10}$ à $\frac{1}{5}$ de roupie.
Tassar (2).	La pièce. . .	$\frac{1}{5}$ à 2 roupies.
Satin *kurtahwār*	Le *gaz*. . . .	$\frac{1}{2}$ à 1
Kapūrnūr, appelé autrefois *Kapūrdhūr*	*Idem*.	$\frac{1}{8}$ à 1
Alčah (3).	*Idem*.	$\frac{1}{5}$ à 2
Tafṣīlah (4)	La pièce. . .	7 à 12

Étoffes de coton.

Khāṣah.	La pièce. . .	3 roupies à	15 *mohur*.
Çawtār (5).	*Idem*.	9	9
Malmal (6).	*Idem*.	4	"
Tansakh (7)	*Idem*.	4	5
Sirī ṣāf.	*Idem*.	2	5
Gangādjal.	*Idem*.	4	5
Bhīrawn.	*Idem*.	4	4
Sahan.	*Idem*.	1	3
Djōnah.	*Idem*.	1	1
Atān	*Idem*.	2 $\frac{1}{2}$	1
Aṣāwalī	*Idem*.	1	5

(1) Litt. : égyptien.

(2) On le fabrique actuellement surtout à Berhampore et à Patna; vulgo *tessa* (Blochmann). Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *tussah*.

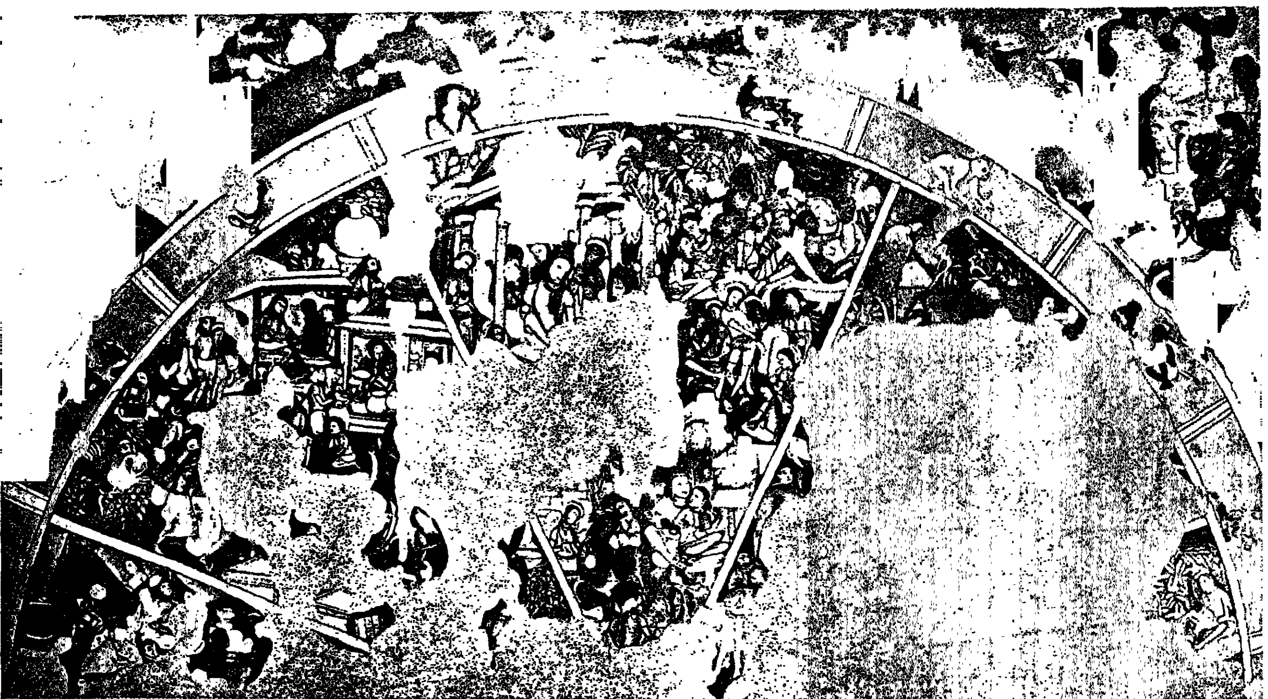
(3) الچه. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *alleja*.

(4) *Vide supra*, p. 228, n. 12.

(5) چوتار. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbis *chowtars*, p. 706, et *shanbaff;* et aussi *chudder* avec l'addition de la deuxième édition. Dans sa notice sur le Bengale, le *Ying yai cheng lan* (1425-1431) dit : «L'étoffe dont on se sert pour [en faire] des turbans est appelée 抄塌兒 *cha-ta-eul* [= *šadar]; elle a cinq pouces de large et 40 pieds de long; elle est comme notre 三梭 *san-so* (*apud* Rockhill, *Notes on the relations and trade*, dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, p. 439).

(6) Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *mulmull*.

(7) تنسکه.



Fragment de la Roue de la Vie à Ajaṇṭā.

Bāftah[1]	La pièce	1 ½ roupies à 5 *mohur*.	
Maḥmūdī[2]	*Idem*	½	3
Pančtōliyah	*Idem*	1	3
Djōlah	*Idem*	½	2 ½
Sālū[3]	*Idem*	3	2
(P. 95.) *Dōriyah*[4]	*Idem*	6	2
Bahādur Šāhī	*Idem*	6	2
Garbah Sūtī	*Idem*	1 ½ à 2 *mohur*.	
Šēlah du Dekan[5]	*Idem*	½ à 2	
Mihrkul	*Idem*	3 roupies à 2 *mohur*.	
Mīndīl	*Idem*	½ à 2 *mohur*.	
Sarband	*Idem*	½ à 2	
Dupattah[6]	*Idem*	1 roupie à 2 *mohur*.	
Katānčah	*Idem*	1	1
Fūṭa[7]	*Idem*	½ à 6 roupies.	
Gōšpēč	*Idem*	1 à 2	
Čhīnt[8]	Le *gaz*	2 *dām* à 1 roupie.	
Gazīnah	La pièce	½ à 1 ½ roupie.	
Silāhatī	Le *gaz*	2 à 4 *dām*.	

Étoffes de laine.

Drap fin écarlate de Turquie, d'Europe et de Portugal	La pièce	2 ½ roupies à 4 *mohur*.	
Drap fin écarlate de Nāgōr et de Lahore	*Idem*	2	1
Ṣūf-i-murabba'	*Idem*	4 à 15 *mohur*.	
Parmnarm	*Idem*	2 roupies à 20 *mohur*.	
Čīrah-i-parmnarm	*Idem*	2	25
Fūṭa	*Idem*	½ à 3 *mohur*.	
Djāmahwār-i-parmnarm	*Idem*	½ à 4	
Gōšpēč	*Idem*	1 ½ roupie à 1 ½ *mohur*.	

(1) بافته. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *bafta*.

(2) محمودی. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mammoodies*, p. 707.

(3) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *shalee*.

(4) *Ibid.*, sub verbo *doreas*, p. 707.

(5) *Ibid.*, sub verbo *shalee* (*shelah*).

(6) دوپتّه. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *dooputty*.

(7) فوطه.

(8) چهینت. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *chintz*.

Sarpēč̌	La pièce. ..	$\frac{1}{2}$ à 4 *mohur*.
Aghrī....................	*Idem*......	7 roupies à 2 $\frac{1}{2}$ *mohur*.
Parmgarm	*Idem*......	3 2 $\frac{1}{2}$
Katās....................	*Idem*......	2 $\frac{1}{2}$ 10
Phuk	*Idem*......	2 $\frac{1}{2}$ à 15 roupies.
Durmah	*Idem*......	2 roupies à 4 *mohur*.
Patū....................	*Idem*......	1 à 10 roupies.
(P. 96.) *Rewkār*............	*Idem*......	9 roupies à 1 *mohur*.
Miṣrī (égyptien)............	*Idem*......	5 à 50 roupies.
Burd-i-yamanī	*Idem*......	5 à 35 roupies.
Māndjī (?) *namad*...........	*Idem*......	2 roupies à 1 *mohur*.
Kanpak (?) *namad*...........	*Idem*......	2 1
Takyahnamad de Perse et de Kābul....................	*Idem*......	(1)
Takyahnamad du pays	*Idem*......	1 $\frac{1}{2}$ à 5 roupies.
Lōī....................	*Idem*......	14 *dām* à 4 roupies.
Couvertures...............	*Idem*......	10 2
Bonnets du Kašmīr	*Idem*......	2 1

MINISTÈRE DU TRÉSOR DES PIERRES PRÉCIEUSES.

(P. 15[2].) ...[Les intelligents agents de ce ministère qui avaient été nommés par l'empereur Akbar] classèrent les pierres par catégories et firent disparaître la rouille (*sic*) du désordre.

Rubis[3]. Les rubis de 1re classe ne valent pas moins de 1,000 *mohur;* ceux de 2e classe, de 999 à 500 *mohur;* ceux de 3e classe, de 499 à 300 *mohur;* ceux de 4e classe, de 299 à 200; ceux de 5e classe, de 199 à 100; ceux de 6e classe, de 99 à 60; ceux de 7e classe, de 59 à 40; ceux de 8e classe, de 39 à 30; ceux de 9e classe, de 29 à 10; ceux de 10e classe, de 9 $\frac{3}{4}$ à 5; ceux de 11e classe, de 4 $\frac{3}{4}$ à 1 *mohur;* ceux de 12e classe, de $\frac{3}{4}$ de *mohur* à $\frac{1}{4}$ de roupie. On n'a pas tenu compte des rubis de moindre valeur.

(1) Le prix manque.

(2) P. 11 du texte.

(3) لعل; c'est le spinelle ou rubis balais, en arabe بلخش *balakhš*. Cf. CLÉMENT-MULLET, *Essai sur la minéralogie arabe*, p. 81 et suiv.

Les diamants, émeraudes, corindons rouges[1] et bleus sont classés comme suit :

1re classe..............	De 30	*mohur*	et au-dessus.
2e	$29\frac{3}{4}$		à 15 *mohur*.
3e	$14\frac{3}{4}$		12
4e	$11\frac{3}{4}$		10
5e	$9\frac{3}{4}$		7
6e	$6\frac{3}{4}$		5
7e	$4\frac{3}{4}$		3
8e	$2\frac{3}{4}$		2
9e	$1\frac{3}{4}$		1
10e	$8\frac{3}{4}$	roupies à	5 roupies.
11e	$4\frac{3}{4}$		2
12e	$1\frac{3}{4}$		$\frac{1}{4}$

Les perles ont été réparties en 16 classes et groupées par colliers de 20 (litt. : enfilées par 20). La 1re classe comprenait des colliers de 20 perles dont chacune valait 30 *mohur* et au-dessus.

2e classe.......	Perle valant de.	$29\frac{3}{4}$ à 15 *mohur*.
3e	*Idem*.........	$14\frac{3}{4}$ à 12
4e	*Idem*.........	$11\frac{3}{4}$ à 10
5e	*Idem*.........	$9\frac{3}{4}$ à 7
6e	*Idem*.........	$6\frac{3}{4}$ à 5
7e	*Idem*.........	$4\frac{3}{4}$ à 3
8e	*Idem*.........	$2\frac{3}{4}$ à 2
9e	*Idem*.........	$1\frac{3}{4}$ à 1
10e	*Idem*.........	moins de 1 *mohur* à 5 roupies
11e	*Idem*.........	5 à 2 roupies.
12e	*Idem*.........	2 à $1\frac{1}{4}$
13e	*Idem*.........	$1\frac{1}{4}$ roupies à 30 *dām*.
14e	*Idem*.........	30 à 20 *dām*.
15e	*Idem*.........	20 à 10
16e	*Idem*.........	10 à 5

(1) وياقوت سرخ, c'est-à-dire des rubis. Le corindon bleu désigne le saphir.

Les perles sont enfilées à un certain nombre de fils indiquant la classe à laquelle elles appartiennent; ainsi celles de la 16ᵉ classe sont enfilées à 16 fils. A l'extrémité de chacun de ces écheveaux de fil, on a apposé le sceau impérial pour éviter les défauts de non-assortiment; chaque perle est accompagnée de sa description pour éviter toute confusion.

En dehors des gages quotidiens et mensuels des ouvriers, le prix du forage des perles est le suivant :

Perles de........	1ʳᵉ classe.........	$\frac{1}{4}$ de roupie.	
Idem...........	2ᵉ	$\frac{1}{8}$	
Idem...........	3ᵉ	$\frac{1}{10}$	
Idem...........	4ᵉ	3 *dām*.	
Idem,..........	5ᵉ	1 *sūkī*.	
Idem...........	6ᵉ	1 *dām*.	
Idem...........	7ᵉ	$\frac{3}{4}$	
Idem...........	8ᵉ	$\frac{1}{2}$	
Idem...........	9ᵉ	$\frac{1}{4}$	
Idem...........	10ᵉ	$\frac{1}{5}$	
Idem...........	11ᵉ	$\frac{1}{6}$	
Idem...........	12ᵉ	$\frac{1}{7}$	
Idem...........	13ᵉ	$\frac{1}{8}$	
Idem...........	14ᵉ	$\frac{1}{9}$	
Idem...........	15ᵉ	$\frac{1}{10}$	
Idem...........	16ᵉ	$\frac{1}{14}$	et moins.

La valeur des pierres est si bien connue qu'il est inutile d'en parler. Celles qui sont actuellement dans le Ministère du Trésor de Sa Majesté peuvent être évaluées comme suit :

Les rubis pesant 11 *tānk* et 20 *surkh*, et les diamants de 5 $\frac{1}{2}$ *tānk* et 4 *surkh* valent un *lakh* de roupies l'un. Les émeraudes pesant 17 $\frac{3}{4}$ *tānk* et 3 *surkh* valent 52.000 roupies; les corindons de 4 *tānk* et 7 $\frac{3}{4}$ *surkh* et les perles de 5 *tānk* valent chacun 50.000 roupies.

Tome II.

(P. 354[1].) Kašmir... Le *tōlĕah*[2] de ce pays est de 16 *māšah*, chaque *māšah* = 6 *surkh*. Le *mohur* d'or pèse 16 *dānī*, 1 *dānī* = 6 *surkh*, c'est-à-dire 4 *surkh* de plus que les *mohur* ordinaires de Delhi. Le *rop sāsnū*[3] (litt., en kašmīrī : 1.000 d'or) est une monnaie d'argent de 9 *māšah*. Le *panču*[4] est une monnaie de cuivre égale à $\frac{1}{4}$ de *dām* et qu'on appelle *kasērah*[5]. Le $\frac{1}{4}$ de celui-ci est le *bārhgānī*[6] dont le $\frac{1}{4}$ est appelé *šakrī*[7].

4 *kasērah* = 1 *rāhat*[8].

40 *kasērah* = 1 *sāsnū*.

1 $\frac{1}{2}$ *sāsnū* = 1 *sikkah*.

100 *sikkah* = 1 *lakh* qui, d'après l'évaluation impériale, = 1.000 *dām*.

Tome III.

Poids des bijoutiers.

(P. 125[9].) Ils sont basés sur le *ṭāṅk*[10] et le *surkh*. 1 *ṭāṅk* = 24 *surkh*; le *mithḳāl* ordinaire est de 2 *surkh* de plus. Le *surkh* se divise en 20 parties dont chacune est appelée *biswah*[11]. Autrefois, 2 $\frac{1}{2}$ *biswah* étaient considérés comme l'équivalent d'un grain de riz; mais les grains de l'époque étaient plus grands [que maintenant]. La prévoyance et la perspicacité de

(1) Le texte persan est à la page ٥٩٤.
(2) Le texte a تولچه et la traduction *tolah*.
(3) رب ساسنو.
(4) پنچوهو.
(5) کسیره.
(6) باره گانی.
(7) شکری.
(8) راهت.
(9) T. II du texte persan, p. ٩٠.
(10) تانک.
(11) بسوه.

Sa Majesté ont rectifié cette équivalence et l'ont fixée à nouveau à 2 *biswah* pour un grain de riz. 1 *surkh* = 10 grains de riz. Sa Majesté, dans sa sagesse, a donné l'ordre de fabriquer des grains de riz [étalons] avec la pierre œil de chat et a empêché ainsi que la monnaie soit défectueuse. Les poids étalons prêts à être mis en usage sont les suivants : le *biswah*, le grain de riz, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ *surkh*, 2 *surkh*, 3 *surkh*, 6 *surkh* (c'est-à-dire le $\frac{1}{4}$ d'un *ṭāṇk*); $\frac{1}{2}$, 1, 2, 5, 10, 20 et 50 *ṭāṇk*...

Poids des banquiers.

Ils sont basés sur le *tōlčah*[1], le *māšah* et le *surkh*.

Autrefois 6, actuellement 7 $\frac{1}{2}$ grains de riz = 1 *surkh*.

8 *surkh* = 1 *māšah*.

12 *māšah* = 1 *tōlčah*.

Les poids ordinairement en usage sont : $\frac{1}{2}$, 1 et 4 *surkh*; 1, 2, 4, 6 *māšah*; 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100, 200, 500 *tōlčah*...

Autres poids du commerce.

Autrefois, dans l'Hindustān, le *sēr*[2] pesait 18, et en certains endroits 22 *dām*. Au début du règne de Sa Majesté, la valeur courante du *sēr* était de 28 *dām*; elle est maintenant fixée à 30, chaque *dām* valant 5 $\frac{1}{2}$ *ṭāṇk*. Dans les ventes de corail et de camphre, le *dām* avait été fixé à 5 $\frac{1}{2}$ *ṭāṇk*; mais le prix de ces articles ayant baissé, il a été évalué dans la suite à 5 *ṭāṇk* seulement. Les poids ordinairement en usage sont : $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ *sēr*; 1, 2, 5, 10 *sēr*; $\frac{1}{2}$, 1 *man*. 1 *man* = 40 *sēr*.

(1) تولچه.

(2) سیر.

DEUX TARIFS DES DOUANES
DE SALCETE.

Le texte portugais de ces tarifs a été publié par M. Francisco Xavier Ernesto Fernandes dans son *Memoria historico-economica das alfandegas do Estado da India Portugueza* (Lisbonne, 1899, in-8°) à l'occasion de la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Inde par Vasco de Gama.

Tarif de 1619.

La douane de Salcete, dit M. F. X. E. Fernandes (*ibid.*, p. 46), est régie par un tarif établi d'après les us et coutumes des Marathes, même depuis que cette province est passée sous la domination portugaise, jusqu'à ce qu'on y promulguât le premier règlement daté du 13 août 1619, dû au contrôleur des domaines Nuno Vaz de Castel-Branco. Ce règlement n'est qu'une compilation et une régularisation du tarif précédent qui était en vigueur sous l'autorité d'un Danguy[1].

[1] Le texte a : *em poder de um Dauguy*, ce qui implique bien qu'il s'agit d'un fonctionnaire. A l'index des quatre décades de *Da Asia* de Barros (l'index de l'édition in-12, 1778), il est dit : «*Daugij* (*sic*). Revenu que le Sabaio [prince musulman de Goa] retirait [des droits payés pour] l'entrée [des marchandises] dans cet endroit»; et on renvoie à la décade II, liv. V, chap. II, p. 455, où Barros énumère les sommes encaissées par le Sabayo au titre des droits de douanes, parmi lesquelles le chroniqueur portugais compte «les bureaux d'entrée et de sortie (*os passos*, litt. les passages) par lesquels on va de l'île de Goa à la terre ferme et réciproquement, qui sont ceux de Pangij, Dangij, Gondalij, Benasterij, Agacij [le گجاسی des textes arabes que j'ai transcrit inexactement *Hadjāsī* au lieu de *Hagāsī*, *Relations de voyages*, t. II, p. 519] et rapportent 2.200 *pardão* en droits d'entrée et de sortie». Dans ses *Lendas da India*, Gaspar Correa dit également : «Il se rendit de là à

Voici ce tarif tel qu'il est enregistré dans le livre d'enregistrement de la douane de Salcete[1] :

1. Toute marchandise qui vient de Balgate[2] et entre sur le territoire de Salcete, quelle qu'elle soit, payera comme droit d'entrée pour 100 *pagodes ad valorem*, $2\frac{1}{2}$ pagodes; à l'écrivain [de la douane] pour lui personnellement et pour son papier, en tout un *larin* pour la somme desdites 100 *pagodes ad valorem*, et au Danguy personnellement un autre *larin*[3].

2. Les marchandises qui viennent par mer du côté de Bicholim payeront pour chaque 100 *pagodes ad valorem*, $3\frac{1}{2}$ *pagodes* de droits d'entrée, et à l'écrivain et au Danguy[4] comme ci-dessus.

Goa.... et à Daugim qui est près de Goa» (t. II, p. 82); «comme les jeunes gens s'enfuirent en effet par le passage (*passo*) de Daugim» (*ibid.*, p. 83. cf. également p. 314); «ils passèrent par le passage de Daugym» (t. IV, p. 150); cf. également Castanheda, *Historia do descobrimento e conquista da India*, liv. III, chap. viii, p. 25. Nous savons ainsi de façon précise que Daugij ou Daugym est un toponyme et qu'il s'agit d'un passage et bureau de douane permettant de se rendre de l'île de Goa sur le continent voisin et réciproquement. Le tarif des douanes en parle, au contraire, comme d'un percepteur, d'un fonctionnaire fiscal de ce nom, et c'est ainsi que l'a entendu l'éditeur (*vide infra*, n. 3). Je signale cette contradiction, que la concision du tarif ne permet pas d'expliquer. — Mais le *Glossario luso-asiatico* de Mgr S. R. Dalgado, s. v° *dangui*, donne le mot de l'énigme : le *dauguy* du tarif des douanes est fautif et il faut lire *danguy* = *dangi* < konkani-marathe *dāṅgī* «titre d'un ancien employé de la douane de Goa dont les fonctions consistaient à indiquer le montant des droits de douane frappant les marchandises». C'est ce que rapporte le *Regimento* de Nuno Vaz Castel Branco, de 1619, cité dans le *Glossario*, où il est dit que «les fonctions de *Danguy* se transmettaient depuis longtemps dans la même lignée (*por descendencia de geração antiga*) depuis l'époque des Maures (*do tempo dos mouros*)», c'est-à-dire depuis la conquête musulmane. Il y avait ainsi un *danguy* au bureau de douane de Dangij. Je corrige donc partout *dauguy* en *danguy*.

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *Salsette*.

(2) *Ibid.*, s. v° *Balaghaut*.

(3) *E ao Donguy outro larim de seu precalço*, litt. : et au Dauguy un autre larin pour son profit.

(4) *E ao escrivão e ao Danguy*.

3. Pour chaque *candil* de noix d'arec, il s'agit du *candil* de Salcete qui est de 20 *mann* — 1 *mann* = 5 *doddés* et 1 *doddó* = 7 livres [portugaises] —, on payera seulement 4 *aśrafī* et 3 *barganin* de *leaes;* à l'écrivain, 2 *leaes* et une pleine poignée de noix d'arec pour son *possy* (*sic*) et 12 autres *leaes* et le *possoy*[1] au Danguy.

4. La noix d'arec qui vient de hors de ce pays [de Salcete], payera pour chaque *candil* de quintal[2], $\frac{1}{2}$ *pagode* de droits; 10 *leaes* et le *possy* à l'écrivain et 10 *leaes* au Danguy. Ce droit est perçu à l'entrée et à la sortie.

5. Le coprat payera $\frac{1}{2}$ *pagode* par *candil;* à l'écrivain, 10 *leaes* et son *possy* qui est le coprat de 2 cocos pour chaque *candil*[3]; et au Danguy, 10 autres *leaes* et son *possoy.* Le coprat qui vient de l'extérieur et qu'on appelle *micallum,* acquitte les mêmes droits, ainsi que ceux de l'écrivain et du Danguy, à l'entrée et à la sortie.

Pour chaque *corgia*[4] [= *kordja*] de *cambolin*[5], on payera un *camolin* (*sic*) de droits, 5 *leaes* à l'écrivain et autant au Danguy.

(1) «Ce tarif, dit l'éditeur portugais, comprend une variété d'impôts : les droits perçus en nature ou en espèces; les payements au Trésor et aux employés de la douane — l'écrivain et le Danguy dont il a été question (*escrivão e o referido Danguy*) — sous la dénomination de *possoy;* ceux qui frappaient l'industrie locale sous le nom de *caruca;* les payements identiques au Trésor en pièces de *tanga* blancs et au Danguy précité en argent ou en riz; l'impôt de *Paladana* qui consistait en un payement annuel au Trésor public de 4 *tanga* et 16 reis par bœuf pour un national, et de 4 *tanga* et 18 reis pour un étranger; et, enfin, les *lagima* [droit de sortie] qui consistaient en un payement de 3 *tanga* et 10 reis % qui furent perçues depuis la conquête portugaise» (*loc. cit.*, p. 47). Pour le *Danguy, vide supra,* p. 237, note 1.

(2) *Pagara de cada candil de quintal.*

(3) D'après ce passage et les précédents, le *possy* est un droit supplémentaire payé en nature aux fonctionnaires de la douane.

(4) Ballot de 20 pièces.

(5) «Couverture de laine ordinairement grise, dont on se sert beaucoup en Inde et en Perse» (DALGADO, *Glossario*, s. v° *cambolim*).

6. Les emballages appelés *goni*[1] qui viennent de Balgate et de quelque autre endroit que ce soit, seront estimés par la douane. Pour chaque 13 *larins ad valorem*, on en payera 1 de droits. On payera, en outre, 12 *leaes* à l'écrivain et autant au Danguy.

7. Le bois à brûler vert qui vient de Balgate et qu'on appelle *taniō*, payera 1 *tanny* de droits pour chaque 20 [fagots?]; 6 *leaes* à l'écrivain et autant au Danguy.

8. Pour l'étoffe qu'on porte [sur soi] appelée *rumales*[2], on percevra comme droit de douane 1 *rumal* par 20. On donnera à l'écrivain et au Danguy [une quantité d'étoffe équivalente à] leurs mesures[3].

9. Les cocos du pays de Salcete et tous ceux qui viennent du dehors acquitteront un droit de 3 *barganin* de *leaes* par 1.000 cocos. On donnera, en outre, à l'écrivain et au Danguy 6 *leaes* et 2 cocos.

10. Pour l'opium : 3 *aśrafī* par *mann*, plus 10 *leaes* à l'écrivain et autant au Danguy.

11. Pour le fer : $\frac{1}{2}$ *pagode* par *candil*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

12. Pour l'acier : 12 *leaes* par *mann*, plus 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

13. Les esclaves idolâtres (*gentios*), mâles et femelles, apportés pour être vendus ou [déjà] achetés, acquitteront un

(1) Du skr. *goṇī* «sac». Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gunny*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *goṇi*.

(2) Sorte de mouchoir. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *roomaul*.

(3) Le texte a : *e ao Escrivão e Danguy suas medidas*. J'imagine que le *rumal* des hommes, des femmes et des enfants est de dimensions différentes et qu'on donne au Danguy et à l'écrivain une quantité d'étoffe égale à la grandeur de leur *rumal* personnel. Je ne pense pas qu'il faille entendre qu'on donne aux fonctionnaires un morceau d'étoffe de *rumal* de même longeur que leur taille; mais le texte ne s'oppose pas à cette interprétation.

droit de $\frac{1}{2}$ *pagode* par tête; on payera, en outre, 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

14. Les buffles qu'on apporte de l'autre côté[1] pour les vendre, acquitteront un droit de $\frac{1}{2}$ *pagode* par tête, qu'ils soient mâle ou femelle; plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

15. Pour les vaches et bœufs : 6 *leaes* de droit par tête, plus 6 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

16. Pour le poivre : 3 *barganin* de droit par chaque *candil* de *chovoto;* plus 1 mesure $\frac{1}{2}$ à l'écrivain et une mesure au Danguy.

17. Pour chaque *mann* de cire : 2 *barganin* de *leaes* et 10 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

18. Pour chaque *mann* de cumin : 12 *leaes* et 4 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

19. La coriandre, la moutarde et autres condiments payeront 8 *leaes* par *mann,* auquel s'ajoute le *possoy*[2] de l'écrivain et du Danguy.

20. Pour le gingembre sec : un *barganin* de *leaes* par *mann* et 4 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

21. Pour les oignons : 4 *leaes* par *mann,* plus le *possoy* de l'écrivain et du Danguy.

22. Pour l'ail : 8 *leaes* par *mann,* plus 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

23. Pour le safran sec : 8 *leaes* par *mann,* plus 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

24. Pour le *vingo* [lire *hingo* ou assa fœtida[3]] : $\frac{1}{2}$ *pagode* par *mann,* plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

[1] *D'outra banda.* Cette expression désigne sans doute le continent.

[2] *Vide supra*, p. 239, note 1.

[3] Pour le *hingo* < skr. *hiṅgu*, cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, t. I, p. 90; *Pharmacographia*, p. 280-285; *Hobson-Jobson*, sub verbo *hing;* Laufer, *Sino-iranica*, p. 353-362; Sylvain Lévi, *Le catalogue géographique des Yakṣa dans la*

25. Pour le sucre de Balgate ou de quelque endroit que ce soit : 16 *leaes* par *mann* et 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

26. Pour le sucre de *bambù* (sucre de canne) : 12 *leaes* par *mann*, plus 4 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

27. Le laiton paye *ad valorem* à raison de 2 ½ *aśrafi* par 100 *aśrafi*, plus 1 *bargānin* à l'écrivain et au Danguy.

28. Le cuivre paye également *ad valorem* et acquitte les mêmes droits que le laiton : 2 ½ *aśrafi* par 100 *aśrafi* [1]; plus 1 larin par chaque 100 *aśrafi ad valorem* à l'écrivain et au Danguy.

29. Le calaim (l'étain) paye les mêmes droits que le laiton et le cuivre, et la même redevance à l'écrivain et au Danguy [2].

30. Macis, girofle, cardamome [3], noix de Malaka [4], cannelle et poivre long : 2 ½ *aśrafi* par 100 *aśrafi ad valorem*, plus 1 *larin* à l'écrivain et au Danguy, exactement comme pour le cuivre, le laiton et l'étain.

31. La soie paye *ad valorem* : 2 ½ *aśrafi* par 100 *aśrafi*, plus 1 *larin* à l'écrivain et au Danguy.

32. *Cachundy* [5] : ½ *pagode* par *candil*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

Mahāmāyūrī, dans *Journ. asiat.*, XIe série, t. V, 1915, p. 86-89; Dalgado, *Glossario*, s. v° *ingo*.

(1) Le texte a par erreur : 150, au lieu de : 100, ainsi que l'indique l'article précédent. L'éditeur n'a pas noté ce *lapsus*.

(2) Le texte précise ici que les 2 *aśrafi* ½ % sont un droit payé à l'État et le larin par 100 *aśrafi*, une perception destinée personnellement à l'écrivain et au Danguy (*de seus precalços*).

(3) *Cardamango*.

(4) Il s'agit de la noix muscade importée à Malaka et réexportée ensuite dans l'Inde.

(5) Ou cachou. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *catechu*; Dalgado, *Glossario*, s. v° *cachondé*, et *Pharmacographia*, p. 214. Le *cachundy* est le cachou du Japon.

33. *Mety, Chaspas* : 8 *leaes* par *mann*, plus 2 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

34. Indigo et savon : 16 *leaes* par *mann*, plus 4 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

35. Poivre *canary* : 3 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

36. Oignons des bois : 2 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 12 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

37. Dattes : 4 *leaes* par *mann*, auquel s'ajoute le *possoy* de l'écrivain et du Danguy.

38. Tamarin : 3 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 9 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

39. Safran des bois : 3 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 9 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

40. Huile de sésame : $\frac{1}{2}$ *pagode* par *candil*, plus 9 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

41. Étoupe : 8 *leaes* par *mann*, plus 2 mesures[1] à l'écrivain et au Danguy.

42. [Corde en] fibre de cocos : 3 *barganin* de *leaes* par *candil*, plus 9 *leaes* à l'écrivain et au Danguy.

43. Les chevaux arabes payent *ad valorem*, à raison de 5 *aŝrafi* par 100 *aŝrafi*, plus 1 *larin* à l'écrivain et au Danguy.

44. Ceux qui apportent des volailles à vendre, qui sont allés en acheter sur la terre ferme et reviennent les vendre [à Salcete], payeront $\frac{3}{4}$ de *leal* de droits par volaille.

45. Les bouviers du pays payeront une fois par an, 4 *tanga* de droit pour chaque bête de somme[2], mais rien pour ce qu'ils entrent ou sortent avec lesdits bœufs, s'il s'agit de vivres, de sel [et de] cocos; si les bœufs portent d'autres marchandises

(1) *Duas medidas.*
(2) *Por cada cabeça de carga.*

et les sortent du territoire, ces marchandises acquitteront les droits respectifs auxquels elles sont soumises. Mais on payera toujours le droit annuel pour chaque bœuf.

SECTION DE LA *CARUCA*[1] DU TERRITOIRE DE SALCETE.

46. Chaque *Chaudorins*[2] paye annuellement à titre de *cathy*[3], 1 *tanga* blanc et 16 *leaes* de droit, plus une mesure de riz au Danguy.

47. Chaque échope de fabricant de sandales dans le village où . . . .[4] paye annuellement un droit de 2 *barganin* blancs et 8 *leaes*, plus une mesure de riz au Danguy. Une demi-échope paye la moitié [de ces droits][5].

48. Ceux qui pilent le riz[6] payent chacun un droit annuel de 1 *barganin* et 8 *leaes*, plus sa mesure [de riz] au Danguy.

49. Chaque *movinho*[7] d'huile paye 2 *barganin* et 8 *leaes* de droit, plus une mesure de riz au Danguy.

50. Chaque *movinho* de *jagra*[8] paye annuellement $\frac{1}{2}$ *pagode* de droits, plus 10 *leaes* au Danguy.

51. Chaque boutique de sparterie paye annuellement un

(1) Droit frappant l'industrie locale. *Vide supra*, p. 239, note 1, et cf. DALGADO, *Glossario*, s. v°.

(2) Tenancier d'un *chaudori*, sorte d'hôtel pour les voyageurs dans les gîtes d'étapes où se traitent également les affaires. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *choultry*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *chaurim*.

(3) Ou impôt annuel. Cf. DALGADO, *Glossario*, s. v° *cati*.

(4) *Onde a hover?*

(5) *E meya tenda paga a metade.*

(6) Il s'agit évidemment de pileurs de riz de profession.

(7) Je ne retrouve pas ce mot ou son équivalent moderne dans mon dictionnaire. Il doit signifier «fabricant, presseur de graines oléagineuses ou de cannes à sucre». Voir l'article suivant.

(8) Sucre de palme; cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 236, 238 et 246; *Hobson-Jobson*, sub verbo *jaggery*; DALGADO, *Glossario*, s. v° *jagra*.

droit de 2 *barganin* et 8 *leaes*, plus une mesure de riz au Danguy.

52. Chaque village, pour chaque *marrada* (?) *do Farrazes*[1], payera un droit de 12 *barganin* blancs et 8 *leaes*, plus une mesure de riz au Danguy. Une ½ *marrada* (?) ne paye que la moitié de ces droits.

53. Chaque *guddo*[2] *de mainatos*[3] *que é formã do Baril* (? paye annuellement un droit de 7 *barganin* blancs, plus 10 *leaes* au Danguy. Un ½ *guddo* ne paye que la moitié.

54. Chaque forge de forgeron ou *Chambitté*[4] paye un droit annuel de 7 *berganin* blancs, plus 10 *leaes* au Danguy. Une ½ *Chambitté* ou forge ne paye que la moitié.

55. Chaque roue de potier paye un droit annuel de 1 *bargamin* et 4 *leaes*, plus une mesure [de riz?] au Danguy.

56. Celui qui vend du vin de palmier[5] appelé *Taira*[6] paye un droit annuel de 1 *barganin* et 4 *leaes*, plus une mesure au Danguy.

57. Le village de Margão est dispensé de payer [les droits de] *caruca;* tous les autres villages les payent.

Tarif dit de Siva Poy.

Un autre tarif [que le précédent], connu sous le nom de *Tarif de Siva Poy*, fut également en vigueur à la douane de Salcete, et il fut perçu des droits d'après ce tarif, ainsi qu'il

(1) *Farraz* < arabe *farrāš* désignait anciennement le palefrenier.

(2) Pour *guddo*, cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *godown;* Dalgado, *Glossario*, s. v° *gudão*.

(3) *Ibid.*, sub verbo *mainato;* magasin de blanchisseur, une blanchisserie.

(4) Du marathe *šamotā* ou *šambotā* (Dalgado, *Glossario*, s. v° *chambité*).

(5) *Sura*. Cf. Garcia da Orta, *Coloquios*, p. 246, et *Hobson-Jobson*, sub verbo.

(6) Cf. le même mot désignant la crème ou le lait aigre dans *Hobson-Jobson*, sub verbo *tyre*.

résulte d'un document enregistré dans le livre d'enregistrement général de ce bureau de douane; le voici (*ibid.*, p. 48) :

TARIF DIT DE SIVA POY

RÉGLEMENTANT LE RECOUVREMENT DES DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE PAR CATÉGORIES DE MARCHANDISES À LA DOUANE DE SALCETE.

L'authenticité de ce tarif est attestée par un manuscrit très ancien qui se trouve dans les archives de la douane avec la signature de Siva Poy.

(P. 77.) 1. 1.000 cocos transportés à Balgate payent ½ *aśrafi*. S'ils sont transportés par une embarcation, l'exportateur doit payer 48 reis, en plus du ½ *aśrafi*. Les cocos destinés à l'armée navale (*armada*) n'acquittent que le droit de ½ *aśrafi*.

2. Pour le coprat [brut] ou râpure de coco, 1 *aśrafi* et 10 reis par *candil* du pays qui est de 23 *mann*, quand on le transporte à Balgate. Si on l'expédie par mer ou par les péages[1], on payera en plus ½ *tanga* qui s'ajoute au droit précédent.

3. Noix d'arec : 3 *aśrafi*, 1 *tanga* et 48 reis, par *candil*, poids du quintal[2], si c'est de la noix d'arec du pays. La noix d'arec de la terre ferme payera pour le même poids, 5 *aśrafi*, 1 *tanga* et 40 reis.

4. Le *mann* de cire : 1 *tanga* et 36 reis. Pour les quantités inférieures à 1 *mann*, ½ *vintem*[3] vieux par livre.

5. La rame de papier : 33 reis, si on n'a pas un passavant de la douane de Goa[4].

(1) *Nas passagens*, à destination du continent.
(2) *Peso do quintal.*
(3) 1 *vintem* = 20 reis.
(4) *Não havendo despacho da alfandega de Goa.*

6. Poivre rond : 48 reis le *mann;* par quantité moindre, 3 reis par mesure[1].

7. Coriandre : 10 reis par *mann;* s'il n'y a [qu'un] *curó*[2], $\frac{1}{2}$ *vintem* vieux.

8. Safran : 20 reis le *mann.*

9. Ail : 20 reis le *mann.*

10. Oignons : 20 reis le *mann.*

11. Poivre long : 9 reis le *curó.*

12. Moutarde : 9 reis le *curó.*

13. *Alfajão* ou *metiós* (fenugrec) : 9 reis le *curó.*

14. Cumin : 33 reis le *mann.*

15. Tamarin : 20 reis le *mann.*

16. Sotans (?) de *brindão*[3] ou autres : $\frac{1}{2}$ *vintem* vieux le *curó.*

17. Huile : 15 reis le *mann;* en franchise, si on l'expédie à Goa.

18. Beurre : *id.;* en franchise, si on l'expédie à Goa.

19. (P. 78.) 1.000 [? de] sucre de canne[4] : 20 reis; en franchise, si on l'expédie de Goa.

20. Sucre de palmier[5] : 33 reis le *mann*, quand on l'expédie à Balgate.

21. Sucre[6] : 38 reis par *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

(1) *Cada medida 3 reis.*

(2) «*Curó* < konkani *kuḍav.* Mesure de capacité pour les marchandises sèches, employée dans l'Inde. Le *curó* est la vingtième partie du *kandi* et représente approximativement 8 litres» (DALGADO, *Glossario*, s. vº *curo*, t. I, p. 387, col. 2).

(3) Le *brindão* est le fruit de la *Garcinia indica*, Choisy (*Brindonia indica* de Dupetit-Thouars). Cf. GARCIA DA ORTA, *Coloquios*, t. I, p. 117-118 et 125-126; *Pharmacographia*, p. 79-81; *Hobson-Jobson*, sub verbo *corcopali*; DALGADO, *Glossario*, s. vº.

(4) *Jagra de canna.*

(5) *Jagra de sura.*

(6) *Assucar.*

22. Sucre candi, *ad valorem* : 8 $\frac{1}{2}$ reis par *pardão*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

23. Dattes : 20 reis le *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

24. *Congos*[1] : 33 reis le *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

25. Amandes : $\frac{1}{2}$ *tanga* le *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

26. Marchandises que transportent les *balgateiros*[2] : les courtiers traitent seulement avec les marchands[3]. Pour le contrat [de vente], on perçoit par chaque cent [*ašrafī*], 2 *ašrafī*, 4 *tanga* et 10 reis.

27. Coton, *ad valorem* : 17 reis par *pardão*.

28. Lin[4], *ad valorem* : 17 reis par *pardão*.

29. *Rumaïl*[5], *ad valorem* : 17 reis par *pardão*.

30. *Baucais, percintas* (?), grands sacs de Balgatē, *ad valorem* : 17 reis par *pardão*.

[1] Dans le *Livro do Estado da India Oriental* de Pedro Baretto de Resende (British Museum, Sloane, Ms. 197), à propos de la description de Bassora, il est dit ceci : «On y fabrique aussi du *congo*. C'est une datte qui, dès qu'elle commence à devenir rouge, est cueillie et cuite au feu dans de grandes marmites pleines d'eau. On les verse ensuite sur la plage pour qu'elles sèchent dans le sable jusqu'à ce qu'elle devienne très dure. Elle se conserve ainsi très longtemps. On la transporte dans l'Inde et on peut la transporter jusqu'au bout du monde. Le *congo* de Catiffa [= Al-Ḳaṭīf, sur la côte arabe du golfe Persique] est plus petit, plus dur, rouge et plus doux que celui de Mascate...» (dans *The Commentaries of the great Afonso Dalboquerque*, trad. Walter de Gray Birch, *Hakluyt Soc.*, t. IV, 1884, appendice F, p. 237). C'est de ce *congo* qu'il est question dans le tarif de douane où il est mentionné immédiatement après les dattes ordinaires. Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *congo* qui est expliqué par : «datte cueillie avant d'être mûre et séchée».

[2] «Nom qu'on donne à l'habitant de Goa qui fait du commerce avec le Balgate qui est à l'est de Goa» (Dalgado, *Glossario*, s. v° *balagateiro*).

[3] J'entends que leur intermédiaire est indispensable entre vendeur et acheteur.

[4] *Linha*.

[5] *Vide supra*, p. 240, notes 2 et 3.

31. *Cambolins*[1], *ad valorem* : 17 reis par *pardão*.

32. Les marchands de Goa apportent des marchandises de toute qualité avec un certificat de Balgate où les *pagodes* sont comptées à raison de 8 *ašrafī*, 1 *tanga* et 15 reis par *pagode*. *Ad valorem*[2], on perçoit 2 *ašrafī*, 4 *tanga* et 10 reis %.

33. *Pagode de coche* (?) : 9 ½ *ašrafī*, d'après l'estimation habituelle.

34. *Pagode de patavar* (?) : 12 *ašrafī*, d'après l'estimation habituelle.

35. Alun : 20 reis le *mann*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

36. *Papot 2haro*[3] : 20 reis le *mann*.

37. *Cancanã 2haro*[4] : 8 reis par *pardão*. 8 reis *ad valorem*[5].

38. Tabac de l'autre côte : 2 *ašrafī*, 4 *tanga* et 10 reis le *candil* du poids d'[un] quintal.

39. (P. 79.) Cannelle. Chaque *candil* est évalué à 40 *ašrafī*; 8 reis par *pardão* [*ad valorem*].

40. Laque, *ad valorem* : 8 ½ reis par *pardão*.

41. [Corde en] fibres de coco : 20 reis le *mann*.

42. Noyaux de *caju*[6] : ½ *tanga* le *mann*.

43. *Voiconda* (?) : ½ *tanga* le *mann*.

(1) *Vide supra*, le premier tarif, art. 5, § 2, p. 239.

(2) *E fazendo dinheiro se cobra cada cento 2 xerafins*...

(3) Le texte a un 2 précédant et faisant corps avec *haro*. L'éditeur a ajouté entre parenthèses : «potasse employée dans la fabrication des *paparis*»; en note : «*papari* est une feuille ronde fabriquée avec du poivre, de l'*urida* (légume) et de la potasse».

(4) Voir la note précédente (il faut lire ici *qharo* d'après un exemple identique du *Glossario*). Entre parenthèses : «potasse employée dans la fabrication des bracelets de pâte (*manilhas de massa*). *Cancanã* seul désigne un bracelet de femme en pâte vernissée; cf. Dalgado, *Glossario*, s. v°.

(5) *A pardau 8 reis e mesmo na forma do preço*.

(6) *Caroços de cajú, Anacardium occidentale*; cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *caju*.

44. Cuir de *talagaia* (?) : 3 reis.

45. Cuir de vache, buffle ou bœuf : ½ *tanga*.

46. Cuir de *merum* (cerf)[1] : 45 reis.

47. Cuir de Cordoue, *ad valorem* : 17 reis par *pardão*.

48. *Bacalhão vulgo paqué ou outra de capão* (?). *Ad valorem* : 10 % et 8 ½ reis par *pardão*.

49. Cordes pour attacher le bétail : ½ *tanga* par 100 cordes provenant de l'autre côte.

50. Miel d'abeilles ou moustiques[2] : 30 reis le *mann*.

51. *Ingu* (assa fœtida[3]), *ad valorem* : 8 ½ reis par *pardão*.

52. Noix [muscade] de Malaka, girofle, cardamome, *potry* (fleur de la noix muscade), *ad valorem* : 8 ½ reis par *pardão*, quand on n'a pas de passavant de la douane de Goa.

53. Les mangues, quand on les transporte sur l'autre côte : ½ *tanga* par 100 mangues; à Goa, rien.

54. Les petits palmiers, quand on les transporte sur l'autre côte : ½ *tanga* par cent palmiers; quand on les transporte à Goa, rien.

55. Cuivre, laiton, *calaim* (étain), toutenague[4] venant de Goa : avec un passavant de la douane, en franchise.

56. Bœuf ou vache de Balgate : 1 *tanga* et 40 reis.

57. Buffle ou bufflesse : 4 *tanga* et 10 reis.

58. *Percintas* (?) de *goni*[5] : ½ *tanga*. Ce droit est dégressif [avec la quantité. On paye] 6 reis pour chaque 10 *percintas*.

59. Pour expédition de sel : chaque *boi*[6] [ou porteur], 10 et 8 ¾ reis (*sic*).

(1) Cf. Dalgado, *Glossario*, s. v° *meru*.
(2) *Mel de abêlhas ou mosquitos*.
(3) *Vide supra*, p. 241, note 4.
(4) Le texte a *tutanata*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tootnague*.
(5) Ou *sacs*. *Vide supra*, p. 240, note 1.
(6) *Boi* < konkani *bhôi*, «caste de porteurs de palanquin qui sont en

60. Charge de *baldigo* (?), charge de vivres venant de Balgate : 6 reis.

61. *Boiadas*[1] venant de Balgate (ceux de Salcete sont exceptés); chaque bœuf apportant des vivres, 10 et 8 $\frac{3}{4}$ reis (*sic*).

62. Troupe de bœufs de Salcete : chaque bœuf, 4 *tanga* et 16 reis. Ceux de Margão [payent] un réal de moins et peuvent accomplir leurs voyages en portant et apportant des vivres. Quand on exporte [avec des bœufs] des cocos ou d'autres choses, on paye le droit indiqué dans la première phrase.

63. Troupe de bœufs du Panzarcany, dans le district de Cuncolim, *balgateiros*[2]. Par bœuf, 2 *tanga; les gauncares* (?) *balgateiros* de Cuncolim ne payent rien.

64. Troupeau de bœufs de Assolnã : par an seulement 12 $\frac{1}{2}$ *aśrafi*.

65. (P. 80.) Quand les *balgateiros* de Bardez veulent rassembler leurs bœufs [porteurs] de *goni* [sacs] pour les ramener chez eux ou les apporter dans cette province[3], ils payent 18 $\frac{3}{4}$ reis [par bœuf]; si ce sont des buffles, 37 $\frac{1}{2}$ reis par buffle.

66. Quand on exporte en petite quantité, quelque chose par les passages[4], les transporteurs acquittent les droits de

même temps pêcheurs». Dans les anciens textes portugais, il désigne «un homme exerçant un métier inférieur» (DALGADO, *Glossario*, s. v° *boi*). Le *boi* de ce passage est un porteur de marchandises.

[1] «Les dictionnaires, dit Dalgado (*Glossario*, s. v° *boiada*), donnent à ce mot le sens de «troupeau de bœufs». Mais, dans l'Inde, on entend par *boiada* «un certain nombre de bœufs attachés à la queue l'un de l'autre qui transportent une charge en sacs».

[2] *Vide supra*, p. 248, note 2.

[3] Le texte, qui n'est pas clair, a : *Os balgateiros de Bardez quando querem recolher os seus bois de goni para suas casas ou quando trazer a esta provincia.*

[4] Le texte a *pelos paços = pelos passos*. Sur ces *passos* ou postes de douane, *vide supra*, p. 237, note 1.

sortie[1] d'après la qualité de la chose, conformément au règlement[2]. Pour les cocos moins de 100; pour le coprat, la noix d'arec, le poivre rond, la cire, cela ne peut pas se percevoir à la douane[3].

67. Tout ce qui vient de Balgate ayant acquitté les droits à la douane de Salcete, peut être transporté à Goa sans acquitter d'autres droits de douane.

[1] *As suas lagimas.*

[2] *Na forma da sua observancia.*

[3] *E os côcos menos de cento; copras, arecas, pimenta redonda, ceira este o não podem cobrar-se na alfandega.* Il faut peut-être entendre que moins de 100 cocos et une petite quantité de coprat, noix d'arec, poivre rond et cire, peuvent être exportés en franchise.

MONNAIES, POIDS ET MESURES
DU GOLFE DU BENGALE.

La relation de Thomas Bowrey, intitulée *A geographical account of countries round the bay of Bengal, 1669 to 1679,* que le colonel Sir Richard Carnac Temple a publiée en 1905 (*Hakluyt Society,* 2ᵉ série, nº XII), contient les indications suivantes :

Monnaies du royaume de Golconde.

Fort Saint-Georges [= Madras].

	SHILLING.	PENCE.
(P. 114.) Les nouvelles pagodes frappées là ont cours dans tout le royaume pour	08	00
Fanam d'or	00	03
Cash [1] en cuivre dont 80 font 1 fanam	00	03
Royal de 8 [2]	05	00
Rupee	02	03 ½
Abassin de Perse de 7 à la pagode [3]	08	00
(P. 115.) Mase [4] de Atchin [=] 5 fanams ou 20 cash ou	01	03 ½

(1) Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbo.

(2) «*Royal of eight* (espagnol *real*), c'est-à-dire pièces de 8 *reales,* ou un dollar. *Fryer,* p. 210, donne comme valeur au Royal à Bussorah = Basra : 3 ½ Abbassees [= *'abbāsī*]. En estimant le *'abbāsī* à 1 sh. 4 pence, ce serait une valeur équivalente à celle qu'indique Thomas Bowrey» (Temple).

(3-4). (3) «Cette table des monnaies doit être lue avec précaution. L'auteur veut dire que le *abassin* [= *'abbāsī*] de Perse est la septième partie de la pagode de 8 shillings, ou 1 sh. $\frac{5}{7}$ de penny. En 1672, John Marshall (*Notes and Observations of East India*) dit : «1 Abbassee pèse 10 $\frac{3}{16}$ an. Sicca»; et en 1679, on trouve ceci dans les *Factory Records* (Hugli, nº 2, à la date du 25 juin) : «204 Abassees entiers et 336 demi-Abassees font, au total, 237 [lire : 372] abassees, à raison de 8 $\frac{3}{4}$ a. pour un abbass». Ces valeurs concordent presque exactement avec les indications données par T. Bowrey qui compte l'*anna*-type

PULLICATT.

Pagode de 24 fanams	08	06
24 cash de cuivre = 1 fanam, ou	00	04 $\frac{1}{4}$

GOLCONDE.

Vieille pagode	12	00
1 fanam	01	00

PORTO NOVO [(1)] ET TRINCOMBAR [(2)].

La pagode frappée là vaut	12	00
1 fanam	00	04

METCHLIPATAM [(3)].

Les monnaies ci-dessus y ont cours avec la même valeur.

Ticull = Tical de Siam [(4)] = 1 rupee $\frac{1}{4}$ ou	03	07
(P. 116.) Cash de cuivre, l'un	00	01

(*the standard* anna) de cette période à environ 1 $\frac{7}{8}$ penny et le *sicca anna* à un peu moins. Sir Thos. Herbert estime l'abassi à 16 pence en 1677 (*Travels*, p. 314). Cette monnaie [le '*abbāsī*] est ainsi nommée d'après Šāh 'Abbās II» (Temple). — [(4)] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *mace* et *Indian Antiquary*, t. XXVIII, p. 37 et suiv.

[(1)] Près de Pondichéry. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo.

[(2)] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Tranquebar*. La notation de T. Bowrey rappelle mieux que le nom usuel, la forme indigène du toponyme : *Tarangambādi*, avec alternance régulière de *d* > *r* dans les deux cas.

[(3)] Bonne transcription du nom vulgaire de cette ville, exactement *Machlipatan*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Masulipatam*.

[(4)] Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *tical*. «Voir également *Ind. Ant.*, t. XXVI, p. 253 et suiv. pour l'histoire complète de ce mot, en tant que poids et monnaie. L'indication du texte est également un intéressant témoignage du commerce actif qui existait à cette époque entre Masulipatam et Mergui, alors au Siam. Cf. DE LA LOUBÈRE, *A new historical Relation of the Kingdom of Siam*, Londres, 1695, p. 94 : «Anciennement, ce service [dû au roi de Siam] était estimé à un tical par mois [de rémunération], parce que un tical suffit à faire vivre un homme [pendant un mois]» (Temple).

Narsapore[1] et Pettipolee[2].

Les monnaies ci-dessus y ont cours; mais à Narsapore et dans les villages à 20 ou 30 milles de là, on use d'une petite monnaie de plomb semblable au Swan Shot, appelée *Pican*. Plusieurs centaines de ces *pican* ont cours pour une roupie.

Poids.

Les poids usuels de cette côte sont : le candil[3], le maund [= *mann*] et le veece[4].

1 candil = 500 livres Avoir du poids = 20 maunds.
1 maund = 8 veece $\frac{1}{3}$ ou 25 livres Avoir du poids.
1 veece = 03

Mesures [de capacité].

Tous les grains sont vendus à la mesure, ainsi que l'huile, le beurre et tous les autres liquides.

1 Para[5] = ... Markalls.
1 Markall = ...

(1) *Narsapura*, par 16° 26′ Nord de latitude et 81° 41′ 49″ de longitude Est de Greenwich. Sur cette ville, cf. la note de la page 98 du même volume, que lui a consacrée le colonel Temple.

(2) Peddapalle sur la côte du Coromandel. Cf. la longue note du colonel Temple, p. 53 du même volume.

(3) Pour la valeur de cette sorte de *kandi*, cf. *Ind. Ant.*, t. XXVI, p. 245, n. 40, et p. 253, n. 42 (Temple).

(4) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *viss*; *Ind. Ant.*, t. XXVI, p. 327, et t. XXVII, p. 58 et suiv. C'est un poids bien connu du Sud de l'Inde et de l'Indochine qui représente environ 3 $\frac{1}{2}$ livres anglaises (Temple).

(5) «Les *Notes and Extraits from the Government Records in Fort Saint-George* (1670-1681) (parts I, II, III, Madras, 1871-1873) ont à la page 23, pour le 3 juin 1680, ce très important passage : «8 petites mesures font un *tomb* [= mercall]; 5 *tomb* font 1 *parra*; 80 *parra* font 1 *garce*.» Il est très regrettable que le texte de T. Bowrey soit en blanc là où on attendait l'équivalence des *para* et *markall*. Cf. *Ind. Ant.*, t. XXX, p. 408» (Temple).

BENGALE.

(P. 216.) Les monnaies en usage dans ce royaume sont les roupie, $\frac{1}{2}$ roupie et $\frac{1}{4}$. C'est une excellente sorte (p. 217) de monnaie en argent fin frappée à la monnaie de Dacca. Elles ont la même valeur que celles du Guzerate et de Golconde.

On frappe également au Bengale des roupies de l'or le plus fin qui sont appelées Moor [ou Mohur]. Elles ont la même empreinte, sont de la même grandeur et ont le même poids que les roupies d'argent. Comme celles-là sont en or du plus haut titre, elle ont couramment cours pour 15 $\frac{1}{4}$ et 15 $\frac{1}{2}$ roupies [d'argent].

Les poids en usage sont le Maund, Seere, $\frac{1}{2}$ Seere et $\frac{1}{4}$ de Seere; mais leur valeur pondérale varie en beaucoup d'endroits, bien qu'ils portent [partout] le même nom.

Le maund de Ballasore [1] = 75 livres de poids.
Hugly [2] = 70
Cossumbazar [3] = 68

Les grains, le beurre, l'huile et tous les autres liquides se pèsent au maund de 68 livres tout le long de la rivière Hugly. Le maund, grand ou petit, se divise en 40 parties égales qui sont appelées *seers* [= *ser*] et se subdivisent en $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{4}$ de *seer*.

(P. 218.) On mesure le bois de construction, les planches, les murs de brique ou de pierre, le calicot, la soie, au moyen de Guz [4] (1 guz = 27 pouces) et de la Covet [5] [= coudée] de 18 pouces. Celle-ci est appelée *hawt* [6].

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *Balasore*.

(2) *Ibid.*, sub verbo *Hoogly*.

(3) *Ibid.*, sub verbo *Cossimbazar*.

(4-6) (4) «Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *gudge*. T. Bowrby, dans son *Dictionary of English and Malayo* (*sic*) [Londres, 1701], dit : «Le *guz* est une mesure d'environ un yard de long.» John Marshall dans ses *Notes and Observations of East India*, dit : «La mesure avec laquelle on vend les étoffes anglaises est le *guzz*

Ils vendent très rarement les grains au poids.

Le Moore d'or vaut	1 livre 14 shil.	10 ½ d.
La roupie	2	03

Leur petite monnaie s'appelle cauris[1]. Ce sont de petits coquillages provenant de la mer; ils passent couramment par tale (taels).

1 Gunda[2] représente	4 cauris.
5 Gundas = 1 burrie[3] ou	20
1 burries = 1 Pone[4] ou	80
16 Pone = 1 Cawne[5] ou	1.200
2 ½ Cawne = 1 roupie ou	3.200

(P. 219.) Les variations de change sont rarement de plus de 2 Pone, en plus ou en moins, pour 1 roupie et seulement à Ballasore, à l'arrivée des navires des îles Maldives [d'où proviennent les cauris].

QUEDA [= KĔDAH].

(P. 280.) La monnaie de Queda est de bon or. Ce sont de

qui représente 41 ¾ pouces anglais... Il y a également ici [à Patna] un petit *guz* appelé «guz des tailleurs», qui n'est que de 32 ⅛ pouces...» Cf. également le passage suivant d'une lettre de Ambroise Salisbury de Masulipatam, en date du 26 décembre 1672 (*Factory Records*, Masulipatam, n° 9) : «Je désire que vous m'envoyiez 6 *guzz* ou yards d'étoffe rouge (*scarlett*) contre ma remise» (Temple). — (5) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *covid* et la note du col. Temple. — (6) C'est-à-dire *hāth*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *haut* (Temple).

(1) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *cowry;* les notes des pages 180 et 200 du même volume par le col. Temple, et *Ind. Ant.*, t. XXVII, p. 38 et 41.

(2) Exactement *gaṇḍā*. Cf. *Ind. Ant.*, t. XXVII, p. 171 et suiv., pour le système de compte par *gaṇḍā* (Temple).

(3) Exactement *baurī* (Temple).

(4) Exactement *paṇ* (Temple).

(5) Exactement *kāhan* (Temple).

petites pièces appelées Copans[1], dont 3 valent un Royall de 8 [= pièces de 8 réals] ou 4 sh. 6 d. en monnaie anglaise.

(P. 281.) 4 copans = 1 mace.
16 mace = 1 tael.

Il n'y a pas d'autre monnaie dans ce royaume en dehors de petites pièces en étain appelées *Tarra*[2] dont 96 font 1 Copan.

Leurs poids et mesures sont les mêmes qu'à Atchin. Seulement, à Atchin, on mesure [avec une mesure de capacité appelée] (p. 282) *bamboo*[3]; et ici [, à Queda,] par Gantange[4]. 1 Gantange = exactement 2 Bamboos de Atchin.

JANSELONE[5].

(P. 240.) .... Les indigènes n'ont aucune sorte de monnaie, en dehors (p. 241) de monnaies d'étain fondues en petits morceaux qui passent très couramment à condition qu'elles aient le poids légal.

[1] «Cf. *Ind. Ant.*, t. XXVII, p. 223 et suiv., et t. XXXI, p. 51 et suiv., où j'ai donné toute l'histoire de ce mot. Le *kobañ* d'or mentionné ici et valant environ 1 sh. 6 pence, est évidemment une monnaie locale. Wilkinson (*A Malay-English Dictionary*, Singapour, 1901) dit : «*Kobañ* (Kedah). Monnaie valant 2 ½ cents. On dit aussi *Gobañ*. Variante possible de *kupañ*.» (Temple).

[2] Malais *tĕrā* تر, litt. «marque, impression...»; est aussi le nom d'une petite monnaie d'étain (cf. FAVRE, *Dict. malais-français*, sub verbo). Cf. également les notes des pages 253 et 281 par le col. Temple.

[3] T. Bowrey dit ailleurs que la mesure appelée *bamboo* représente 3 ½ pintes, mesure anglaise pour le vin (Temple). Cf. la note de l'éditeur à ce sujet.

[4] Exactement *gantañ*. Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *ganton* et la note de l'éditeur à ce sujet.

[5] Transcription fautive du toponyme malais *Hudjoñ Salañ*. Sur cette île de la côte occidentale de la Péninsule malaise, cf. GERINI, *Historical retrospect of Junkceylon Island*, dans *The Journal of the Siam Soc.*, t. II, 2ᵉ part., Bangkok, 1905, p. 121-268, et les auteurs cités; et *Hobson-Jobson*, sub verbo *Junkceylon*.

(D'après les renseignements fournis par Thomas Bowrey, on peut établir les équivalences suivantes :)

2 $\frac{1}{2}$ petits *putta* [1] = 1 grand *putta*.
4 grands *putta* = 1 *viece* [2].
15 *viece* = 1 *cupine* [3].
8 *cupine* = 1 *bahār* de 400 livres anglaises [4].

ATCHIN.

(P. 281, note 5 [5].) Les poids et mesures de cet endroit sont les suivants :

Poids : Bahar Malayo, Pecool, Cattee, Booncal, Miam dont les valeurs respectives sont :

16 Miams = 1 Booncal.
20 Booncal = 1 Cattee.
100 Catte = 1 Pecool.
2 Pecool = 1 Bahar Malayo.

Le Bahar = 396 livres Avoir du poids, 11 onces, 00 dw., 14 grains.

Le Booncal = 1 once, 8 dw. 23 gr. Troy.

Les poids ci-dessus sont les poids Malayo; mais les indi-

(1) «C'est le malais *pătah*, fragment [litt. cassé, brisé; c'est le numéral des morceaux de choses brisées; cf. FAVRE, *Dict. malais-français*, sub verbo]; *pătah kăcil* [lire : *kĕčil*], petit fragment; *pătah băsar* [lire : *bĕsár*], grand fragment» (Temple).

(2) Cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *viss*.

(3) «Malais *kăpiṅ*. T. Bowrey dans son *Dictionary of English and Malayo* dit : «Coopang, nom d'une monnaie qui a cours dans beaucoup d'endroits de l'Inde.» Crawfurd (*Malay Dictionary*, Londres [1852]), dit : «*Kupan* (Du. *cupon*), monnaie de cuivre valant 10 doits, ou la dixième partie d'un dollar espagnol.» Cf. également *Ind. Ant.*, t. XXXI, p. 51 et suiv.» (Temple).

(4) Cette dernière table figure à la page 241, note 1, et a trait à la période 1669-1679.

(5) Les renseignements suivants sont empruntés au *Dictionary of English and Malayo* de Thomas Bowrey.

gènes se servent également du Dachin ou Stilliard[1] pour les grands poids qui sont les suivants : Canderin, Mas, Tial, Cattee, Pecool, Bahar.

10 Coonderin = 1 Mas.
10 Mas = 1 Tial [= Tael].
16 Tial = 1 Cattee.
100 Cattee = 1 Pecool.
3 Pecool = 2 Bahar Malayo.

Le Pecool Dachin = 131 livres, 13 onces, 12 dw. Avoir du poids.

Le Tial ou Tael = 1 once, 4 dw., 1 grain Troy.

Le riz, l'huile, le beurre et d'autres marchandises sont vendus à la mesure appelée *Bamboo*. Le *Bamboo* est l'équivalent de la mesure anglaise pour le vin de 3 $\frac{1}{2}$ pintes.

La mesure de longueur usitée ici et dans tous les endroits des mers du Sud est la coudée qui représente 18 pouces anglais.

(1) *Steelyard*, «balance romaine». Sur cette sorte de balance, *vide supra*, p. 86, note 3.

TABLE DE CONCORDANCE

DES POIDS DE L'INDE, DES ANCIENS POIDS PORTUGAIS ET DU SYSTÈME MÉTRIQUE (*).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO (1).	KILOGRAMMES.
BAÇAIM.						
Bahār de 20 mann	16	"	"	"	"	235,00800
Nous trouvons (2)	15	31	4	"	"	234,66375
Différence	"	"	12	"	"	0,34425
Mann de 40 ser	"	25	9	4	57,6	11,75039
Nous trouvons	"	25	9	"	"	11,73318
Différence	"	"	"	4	57,6	0,01721
Ser (3)	"	"	10	1	57,6	0,29332
BANDA (ÎLE DE).						
Bahār de 100 kati (4)	22	15	"	7	36	330,04789
Nous trouvons	22	15	4	4	52,2	330,15269
Différence	"	"	3	5	16,2	0.10479
Kati	"	7	3	"	49,48	3,30152

(1) L'équivalence actuelle de ces différents poids est la suivante : 1 *arroba* = 32 livres de 16 onces chacune ou 512 livres; 1 *arratel* ou livre = 16 onces = 458 gr. 921; 1 once = 28 gr. 682; 1 *oitava* = huitième partie de l'once = 3 gr. 585; 1 *grão* ou grain (G. F.).

(2) Nous l'avons pris pour base de la vérification de la valeur du ser. [L'expression *achamos* «nous trouvons» signifie que telle est l'équivalence indiquée par un texte portugais (G. F.).]

(3) Les textes portugais ont généralement *cer* (G. F.).

(4) Cod. *cates*, au pluriel; sing. *cate* (G. F.).

(*) Cette table et les deux suivantes ont été établies par M. José Gomes Goes (*vide supra*, p. 32), qui les a également annotées. Elles sont aux pages 15 et suiv. du volume des *Subsidios*. Mes notes personnelles sont indiquées par : (G. F.).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
BATICALA.						
Bahār de 22 frāsila [1]	14	14	"	"	"	212,05800 [2]
Frāsila de 100 fens	"	21	"	"	"	9,63900
Bahār de 20 frāsila [3]	13	4	"	"	"	192,78000
Frāsila (Autre sorte de) [4]	"	24	"	"	"	11,01600
BENGALE (GRAND PORT DU).						
Mann	2	"	"	"	"	29,37600
BENGALE (PETIT PORT DU).						
Mann de 40 ser	1	14	8	"	"	21,34350
Ser	"	1	2	3	14,4	0,52784
Nous trouvons [5]	"	1	2	4	57,6	0,53358
Différence	"	"	"	1	43,2	0,00573
CAÏL. (Voir NEGAPATAM.)						
CALICUT ET CHALE.						
Bahār de 20 frāsila	14	5	8	"	"	208,15650
Nous trouvons [6]	14	4	"	"	"	207,46800
Différence	"	1	8	"	"	0,68850
Frāsila de 100 fens	"	22	9	4	57,6	10,37339 [7]

[1] Pour peser le cuivre, etc. *Vide supra*, p. 76.

[2] D'après un passage des *Lendas da India* (t. I, p. 239, *infra*), le *bār* = *bahār* de Baticala représentait trois quintaux et demi, poids portugais (G. F.).

[3] Pour le sucre.

[4] Pour les légumes et le corail.

[5] Nous supposons que le ser représente 18 $\frac{4}{8}$ onces, au lieu de 18 $\frac{3}{8}$.

[6] Nous avons pris pour base de calcul la valeur du frāsila.

[7] Dans les *Lendas da India* (t. I, p. 90), la comparaison des poids indigènes de Calicut et des poids portugais fit constater les équivalences suivantes : 1 frāsila = 18 livres portugaises (*arrates*) et 20 frāsila font un bahār. Au t. IV du même ouvrage (p. 104), il est dit que le bahār pour le gingembre = 3 $\frac{1}{2}$ quintaux. Dans un autre passage du t. I du même ouvrage (p. 191), il est dit encore : «Le *bār* = bahār du pays employé avec la balance indigène qui n'a qu'un seul bras, représente 2 quintaux, 3 arrobes et 18 livres portugais, pesé avec notre balance à deux bras» (G. F.).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
CANANOR.						
Bahār de 20 frāsila	14	//	//	//	//	205,63200
Nous trouvons [1]	13	31	15	4	//	205,61765
Différence	//	//	//	4	//	0,01434
Frāsila de 100 fens	//	22	6	3	//	10,28087
CEYLAN.						
Bahār de 20 frāsila	12	//	//	//	//	176,25600
Nous trouvons [2]	11	31	14	4	//	176,21296
Différence	//	//	1	4	//	0,04303
Frāsila	//	19	3	1	//	8,81064
						grammes.
Calanja de 20 mangelin	//	//	//	1	$15\frac{26}{27}$	4,38084
Mangelin [3]	//	//	//	//	$4\frac{43}{108}$	0,21 04 [4]
CHAUL.						
						kilogrammes.
Kandi de 20 mann	16	//	//	//	//	235,00800
Nous trouvons [5]	15	31	15	5	24	234,99843
Différence	//	//	//	2	48	0,00956
Mann de 40 ser	//	25	9	4	57,6	11,75036
Nous trouvons [6]	//	25	9	4	48	11,74992
Différence	//	//	//	//	9,6	0,00043
Ser	//	//	10	1	66	0,29374

(1) Nous avons pris pour base de calcul la valeur du frāsila.
(2) *Ibid.*
(3) Un portugais d'or (712 ½ grains) pesait 8 calanja et 2 mangelin.
(4) D'après les *Lendas da India* (t. I, p. 718), la cannelle livrée en tribut par le roi de Ceylan était payée par les Portugais à raison de 1 portugais d'or pour 5 bahār = 20 quintaux, soit 1 bahār = 4 quintaux (G. F.).
(5) Nous avons pris pour base de calcul la valeur du ser.
(6) *Ibid.*

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
CHAUL (ESTAMIN DE).						
Bahār de 20 mann	14	12	12	6	//	211,50576
Nous trouvons (1)	14	12	12	4	//	211,49859
Différence	//	//	//	2	//	0,00717
Mann de 40 ser	//	24	//	5	36	11,03572
Nous trouvons (2)	//	23	//	5	//	10,57492
Différence	//	1	//	//	36	0,46079
CHINE.						
Pikul de 100 kati	4	5	5	2	48	61,19999
Kati de 100 tael	//	1	5	2	48	0,61199
Tael	//	//	1	2	48	0,03824
COCHIN ET COULAM.						
Bahār de 20 frāsila (3)	11	10	4	//	//	166,27275
Frāsila de 100 fens	//	18	1	6	28,8	8,31363
COSMIM.						
Bahār de 120 bisa	9	27	//	//	//	144,58500
Bisa de 100 tical (4)	//	2	10	//	//	1,20487
Tical	//	//	//	3	24,??	0,01195
Nous trouvons	//	//	//	3	25,92	0,01204
Différence (5)	//	//	//	//	1,??	0,00009

(1) Nous avons pris pour base l'équation : 18 mann de Chaul = 20 de l'estamim de Chaul. Pour le sens de *estamim*, *vide supra*, p. 73, n. 4.

(2) *Ibid.*

(3) D'après les *Lendas da India* (t. I, p. 738), le bahār de Cochin = 3 quintaux et 30 livres, poids vieux, et 2 quintaux, 3 arrobes et 10 livres, nouveau poids. Un quintal de poivre vaut 1.015 ½ reis (cf. également p. 901) [G. F.].

(4) Castanheda (*Historia do descobrimento e conquista da India*, liv. V, chap. XI, p. 138 de l'édit. de 1833) dit : «Le poids ordinaire qui s'appelle *biça* équivaut à 2 ½ livres ou 100 *miticaes* = *mithkāl*»; mais il faut évidemment lire *ticaes* au lieu de *miticaes*, comme ci-dessus. Antonio Bocarro (*Decada 13 da historia da India*, éd. R. J. de Lima Felner, Lisbonne, 1876, in-4°, p. 130) dit également : «Chaque *biça* vaut 2 ½ de nos livres» (G. F.).

(5) La base du calcul est la valeur du biça.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
CUAMA.						
Bahār de 20 frāsila	20	//	//	//	//	293,76000
Frāsila	1	//	//	//	//	17,68800
DABUL.						
Bahār de 20 mann	15	20	//	//	//	229,50000
Mann de 40 ser	//	25	//	//	//	11,47500
Ser	//	//	10	//	//	0,28687
DALA.						
Bahār de 120 bisa	9	21	//	//	//	141,83100
Bisa de 100 tical	//	2	9	1	43,2	1,18192
DIU (SOUS LES MAURES).						
Kandi de 20 mann	16	20	//	//	//	244,18800
Nous trouvons [1]	16	19	15	6	32	244,18242
Différence	//	//	//	1	40	0,00557
Mann de 40 ser	//	26	9	4	57,6	12,20939
Nous trouvons [2]	//	26	9	4	52	12,20911
Différence	//	//	//	//	5,6	0,00027
Ser	//	//	10	5	8,5	0,30522
DIU (SOUS LES PORTUGAIS).						
Bahār [3]	16	//	//	//	//	235,00800

[1] Nous avons pris le ser pour base.

[2] *Ibid.*

[3] Guillain (*Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, II[e] partie, t. I, p. 279), qui se trouvait à Diu en 1847, donne les indications suivantes : «Les poids en usage sont : la livre portugaise équivalant à 459 gr. 04; le ser de 10 $\frac{4}{5}$ onces = 330 grammes; le maun (*sic*, lire : mann) = 13 kilogr. 200; l'arrobe de 32 livres = 14 kilogr. 689; le kandi de 16 arrobes = 235 kilogr. 024» (G. F.).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
GOA.						
Kandi de 20 mann.............	15	//	//	//	//	220,32000
Mann [1]......................	//	24	//	//	//	11,01600
HONORE.						
Bahār.......................	13	24	//	//	//	201,96000
HORMUZ.						
§ I [2]. PETIT POIDS DE TARE.						
Bahār de 20 frāsila.............	14	3	14	4	24	207,42257
Frāsila de 10 mann et 19 quiaz...	//	22	9	4	12	10,37112
Mann de 24 quiaz ou 251 $\frac{1}{4}$ mithḳāl de Hormuz................	//	2	1	4	//	0,96103
Quiaz.......................	//	//	1	2	12	0,04004
Mithḳāl de Hormuz = $\frac{1}{60}$ de marc..	//	//	//	1	4,8	0,00382
Mithḳāl de Šīrāz = $\frac{1}{50}$ de marc....	//	//	//	1	20,16	0,00459

[1] Dans l'ouvrage cité à la note précédente (*ibid.*, p. 339), Guillain donne les indications suivantes sur les poids de Goa :

POIDS INDIENS.	POIDS PORTUGAIS en livres et millièmes.	KILOGRAMMES.
Ser, unité de poids..........	0,933	0,427
Mann de 40 ser..............	37,333	17,427
Mann de 41 ser..............	38,266	17,507
Mann de 42 ser..............	39,200	17,924
Kandi de 20 mann de 40 ser...	746,666	341,600
Kandi de 21 mann de 40 ser...	784,000	358,680
Kandi de 22 mann de 40 ser...	821,333	375,760

[2] Pour donner un semblant de système aux poids de *Hormuz*, nous remarquerons ceci : 1° Il existait un mann de tare qui était à la base du frāsila et du bahār, lesquels variaient de poids suivant les marchandises pesées d'après les *picotás* ou augmentations qu'on ajoutait au poids [initial]; 2° le frāsila (pour peser le sucre), étant plus fort que le poids de tare, donnait naissance à un autre bahār; il variait également d'après les *picotás* qu'on ajoutait pour certaines marchandises; 3° le mann (pour peser le riz, etc.) de 25 quiaz (plus forts que ceux du mann de tare) faisait une autre sorte de bahār; 4° en dehors de ces poids, il y avait des frāsila spéciaux pour certaines marchandises.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
Bahār de 20 frāsila [1]...........	14	5	//	//	//	207,92700
Nous trouvons.............	14	3	14	3	2,4	207,42257
Différence................	//	1	1	4	48	0,50442
Frāsila de 10 mann et 19 quiaz...	//	22	10	3	14,4	10,39634
Nous trouvons.............	//	22	9	4	12	10,37112
Différence................	//	//	//	7	2,4	0,02522
Bahār de 20 frāsila avec 3 mann de picota [2]....................	14	9	8	2	//	209,99967
Nous trouvons.............	14	10	2	7	24	210,30567
Différence................	//	//	10	5	24	0,30599
Frāsila avec 3 quiaz et 6 ¼ mithkāl de picota....................	//	22	14	//	//	10,49962
Nous trouvons.............	//	22	14	4	24	10,51516
Différence................	//	//	//	4	24	0,01553
Mann avec 3 ¼ mithkāl de picota...	//	2	1	7	33,6	0,97346
Bahār avec 5 mann de picota [3]....	14	13	11	5	33,6	211,93416
Nous trouvons.............	14	14	5	7	24	212,22773
Différence................	//	//	10	1	62,4	0,29356
Frāsila, avec picota, de 11 mann et 1 quiaz.....................	//	23	1	2	67,2	10,59620
Nous trouvons.............	//	23	1	7	12	10,61138
Différence................	//	//	//	4	16,8	0,01517
Mann avec 3 ¼ mithkāl de picota (comme ci-dessus).						
Bahār avec 1 frāsila de picota [4]...	14	26	8	//	//	217,79750
Nous trouvons.............	14	26	7	7	36	217,79570
Différence................	//	//	//	//	36	0,00179
Frāsila, avec picota, de 11 mann et 7 ¾ quiaz..................	//	23	11	4	//	10,88690
Nous trouvons.............	//	23	11	2	39	10,88167
Différence................	//	//	//	1	33	0,00522
Mann avec 3 ¼ mithkāl de picota (comme ci-dessus).						

[1] Pour le gingembre en conserve et le sucre candi.
[2] Pour peser le girofle et le macis.
[3] Pour peser la noix muscade.
[4] Pour peser la cannelle, l'étain, le bois d'aigle fin, l'ivoire, le sandal, le camphre de Chine, la cire, le soufre, le mastic et les dents de cheval marin.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
Bahār avec 2 frāsila de picota [1]...	15	17	1	4	//	228,16603
Nous trouvons...............	15	17	1	3	48	228,16493
Différence................	//	//	//	//	24	0,00119
Frāsila, avec picota, de 11 mann et 20 $\frac{3}{4}$ quiaz..................	//	24	13	4	//	11,40328
Nous trouvons..............	//	24	13	3	51	11,40223
Différence................	//	//	//	//	21	0,00104
Bahār avec 4 frāsila de picota [2]...	16	30	//	1	43,2	248,78373
Nous trouvons..............	16	30	4	4	//	248,90709
Différence................	//	//	4	2	28,8	0,12335
Frāsila, avec picota, de 12 mann et 22 $\frac{3}{4}$ quiaz [3]	//	27	1	5	24	12,44081
Nous trouvons..............	//	27	1	6	3	12,44335
Différence	//	//	//	//	51	0,00253
Mann avec 3 $\frac{1}{4}$ mithkāl de picota (comme ci-dessus).						
Bahār de 200 mann et 20 de picota [4].....................	14	12	10	//	//	211,42687
Bahār de 200 mann et 52 de picota [5].....................	16	16	10	//	//	242,63887
Nous trouvons..............	16	15	10	//	//	242,17987
Différence	//	1	//	//	//	0,45900
Mann avec picota	//	2	10	1	4,6	1,20868

[1] Le texte original a : 2 mann de picota; mais, d'après ce qui est dit à propos de la myrrhe, il est clair qu'il faut lire : 2 frāsila. Ce bahār servait à peser l'aloès socotrin de Diu, le bois d'aigle de qualité inférieure et la myrrhe.

[2] Pour peser le benjoin, le cardamome, le cubèbe, le bâton de girofle, le goudron de Malindi, le sandal rouge, les tamarins, les mirobolans en conserve, le poivre long, le sang de dragon, l'aloès socotrin, le madju de Bornéo, le bois d'aigle de peu de valeur, le pučuk et les perles fausses (*continhas*) de Malindi.

[3] A propos du bois d'aigle de peu de valeur et du pučuk, l'auteur dit que le frāsila = 12 mann et 22 $\frac{2}{3}$ quiaz (ce qui donne 27 livres 1 once 5 oitavas et 8 gr.), ce qui équivaut à 27 livres et 1 $\frac{1}{2}$ once.

[4] Pour peser l'eau de rose.

[5] Pour peser le coton.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
Frãsila avec ½ mann de picota [1]...	//	23	10	2	67,2	10,85439
Nous trouvons............	//	23	10	2	12	10,85164
Différence...............	//	//	//	//	55,2	0,00274
Mann avec 12 mithkāl de picota...	//	2	3	//	57,6	1,00693
Mann avec 16 mithkāl de picota [2].	2	//	3	1	4,8	1,00788
Nous trouvons............	//	2	3	5	4,8	1,02223
Différence...............	//	//	//	4	//	0,01434
Mann avec 1 ½ quiaz et 1 mithkāl de picota [3]...............	//	2	3	4	57,6	1,02127
Nous trouvons............	//	2	3	5	58,8	1,02492
Différence...............	//	//	//	1	1,2	0,00364
Mann avec 28 mithkāl de picota [4].	//	2	5	1	62,4	1,06813
Mann avec 4 quiaz de picota [5]....	//	2	7	//	48	1,12120
§ II.						
Bahār de 20 frãsila [6]...........	15	14	3	4	//	226,84640
Nous trouvons............	15	14	13	//	24	227,12013
Différence...............	//	//	9	4	24	0,27372
Frãsila de 12 mann et 4 ½ quiaz [7] moins 1 mithkāl............	//	24	12	//	//	11,36025
Nous trouvons............	//	24	11	6	58,8	11,35600
Différence...............	//	//	//	1	13,2	0,00424

(1) Pour peser le corail destiné à être manufacturé.
(2) Pour peser le minium, le sublimé corrosif et le safran de Portugal.
(3) Pour peser le fil de cuivre jaune.
(4) Pour la rhubarbe.
(5) Pour l'opium.
(6) Pour le sucre, la garance, l'alun, l'acier, le bois du Brésil, sans tare; le plomb et le cuivre, avec tare.
(7) Nous prenons la valeur du frãsila, comme si le texte portait : 12 mann — 4 ½ quiaz + 1 mithkāl, et non : 12 mann — (4 ½ quiaz + 1 mithkāl). Ce frãsila est plus fort que le frãsila de tare et sert de base au système de poids de ce paragraphe.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
Bahār de 20 frāsila, plus 1 de picota [1]	16	6	15	//	//	238,19231
Nous trouvons	16	7	8	7	10,8	238,47613
Différence	//	//	9	7	10,8	0,28382
Frāsila, avec picota, de 12 mann et 9 ½ quiaz [2]	//	25	15	1	4,8	11,90913
Nous trouvons	//	25	15	2	6	11,91278
Différence	//	//	//	1	1,2	0,00364
Bahār avec 2 frāsila de picota [3]	17	1	4	//	//	250,26975
Nous trouvons	17	//	4	5	69,6	249,83214
Différence	//	//	15	2	3,4	0,43760
Frāsila avec picota	//	27	3	3	14,4	12,49053
Mann avec picota	//	2	11	6	//	1,25507
Bahār avec 4 frāsila de picota [4]	18	17	7	//	//	272,38781
Nous trouvons	18	17	12	3	43,2	272,54415
Différence	//	//	5	3	43,2	0,15634
Frāsila, avec picota, de 14 mann et 4 quiaz	//	29	8	6	//	13,56201
Nous trouvons	//	29	10	4	48	13,61460
Différence	//	//	1	6	48	0,05259
Bahār de 18 frāsila, plus 2 mann de picota [5]	14	1	8	2	50,4	206,33018
Frāsila (comme celui pour le sucre).						

[1] Pour l'antimoine.

[2] Comme on l'a vu *supra*, p. 54, au sujet de l'antimoine, l'auteur dit que ces 12 mann et 9 ½ quiaz correspondent à 25 livres 21 mithkāl et 15 onces (26 livres 1 once 6 oitava 28 gr. 8); et au sujet du fer, il dit que ces mêmes poids correspondent à 25 livres 15 onces et 1 mithkāl (25 livres 15 onces 1 oitava et 4 gr. 8).

[3] Pour peser le poivre, la laque, le gingembre, l'encens, le safran de l'Inde, la noix de galle et le bois du Brésil, avec tare.

[4] Pour peser la cannelle de Baticala, les mirobolans secs et les perles fausses (*continhas*) de Malindi.

[5] Plomb, cuivre, alun et acier, sans tare. Avec tare, ce bahār est de 20 frāsila, comme celui pour le sucre.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
Bahār de 19 frāsila et 1 mann de picota (1)	15	15	15	//	//	227,63531
Nous trouvons	15	15	3	3	42	227,30391
Différence	//	//	11	4	30	0,33140
§ III.						
Bahār de 200 mann, plus 20 de picota (2)	28	20	15	2	//	420,88148
Mann de 25 quiaz (3)	//	4	2	5	36	1,91309
Quiaz (4)	//	//	2	5	//	0,07530
Nous trouvons	//	//	2	5	24,48	0,07652
Différence	//	//	//	//	24,48	0,00121
Mann de 24 quiaz (5)	//	4	//	//	//	1,83600
Nous trouvons	//	4	//	//	11,52	1,83657
Différence	//	//	//	//	11,52	0,00057
§ IV.						
Frāsila (6)	//	25	9	4	57,6	11,75039
Frāsila de 10 mann (7)	//	18	//	//	//	8,26200
Mann de 216 mithkāl	//	1	12	6	28,8	6,82620

(1) Pour peser le fer, avec cette particularité que chaque frāsila du bahār a sa picota spéciale, en dehors du mann de picota pour le bahār lui-même. Avec la tare, ce bahār est identique à celui qui est utilisé pour l'antimoine.

(2) Pour peser le riz, le chanvre (*bangue*), le cat, le suif, le sumac, le blé, l'orge, la corde en fibres de coco (*cairo*), le sésame, le *mungo*, le goudron de Baṣra, le charbon, la colle de poisson, le *quil*, le storax liquide, le nitre, le savon de Diu, le réglisse, le lin, le beurre, l'huile de sésame, de graines de moutarde et de coco.

(3) L'auteur l'appelle *mão das logeas*, en traitant du lin de chanvre (*supra*, p. 61).

(4) A propos du lin de chanvre (*supra*, p. 61), l'auteur donne au quiaz la valeur de 2 onces et 5 oitava ½. Nous avons déduit la valeur du quiaz du mann de 25.

(5) Que l'auteur appelle *mão dos ducões* (*mann* des éventaires). Il était moins fort que le mann des boutiques (*mão das logeas*), parce que, avec le mann des éventaires, en dehors de la picota du bahār, on gagnait encore 1 quiaz par mann.

(6) Pour peser le biscuit. Le frāsila étant de 25 ⅝ livres, 5 frāsila ne pouvaient pas peser 128 ⅗ livres, comme le dit l'auteur, mais seulement 128.

(7) Pour la soie brute. D'après Albuquerque (*Cartas de Affonso de Albuquerque*, t. I, p. 75), le frāsila de Hormuz est, pour la soie, d'un poids égal à 1 frāsila ½ de Cochin. Le bahār de soie pèse 4 quintaux (G. F.).

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
KILWA. (Voir QUILOA.)						
MACAO.						
Bahār de 100 bisa.............	10	4	//	//	//	148,71600
Bisa de 100 tical..............	//	2	11	1	43,2	1,23929
MALACA.						
Bahār du grand dachem de 200 kati [1].................	14	10	//	//	//	210,22200
Nous trouvons [2]............	14	10	2	2	36	210,28833
Différence................	//	//	2	2	36	0,06633
Kati.........................	//	2	4	5	15,3	1,05144
Bahār du petit dachem de 200 kati [3].................	12	16	//	//	//	183,60000
Kati.........................	//	2	//	//	//	0,91800
Kati de 20 tael [4]..............	//	1	12	//	//	0,80325
Nous trouvons [5]...........	//	1	12	6	//	0,82476
Différence...............	//	//	//	6	//	0,02151
Tael de 16 mas...............	//	//	1	3	36	0,04123
Mas de 4 kupañ ou 20 candarins..	//	//	//	//	51,75	0,00257
Pawal de 4 mas..............	//	//	//	2	63	0,01030
Kupañ de 5 candarins..........	//	//	//	//	12,93	0,00064
Candarin.....................	//	//	//	//	2,58	0,00012
ÎLES MALDIVES.						
Bahār de 20 frāsila.............	15	20	//	//	//	229,50000
Frāsila (ou mann) de 100 galem..	//	25	//	//	//	11,47500
Galem.......................	//	//	4	//	//	0,11475

[1] Pour peser le girofle, etc. *Vide supra*, p. 86, note 3.
[2] Le kati de ce poids nous a servi de base.
[3] Avec ce bahār, on pèse l'étain, etc. *Vide supra*, p. 86, note 3.
[4] Pour peser la semence de perles, etc. *Ibid.*
[5] Nous avons pris pour base le tael, d'après lequel nous avons restitué les plus petits poids.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
MALINDI.						
Bahār de 24 frāsila	16	18	//	//	//	243,27000
Frāsila de 10 ½ mann	//	22	1	2	48	10,13624
Mann	//	2	//	4	4 ⅔	0,93257
Nous trouvons [1]	//	2	1	5	14 6/7	0,96535
Différence	//	//	1	1	10 4/21	0,03278
MARTABAN.						
Bahār de 100 bisa	11	2	//	//	//	162,48600
Nous trouvons [2]	11	1	14	4	//	162,44296
Différence	//	//	1	4	//	0,04303
Bisa de 100 tical	//	2	15	1	43,2	1,35405
Nous trouvons [3]	//	2	15	1	36	1,35369
Différence	//	//	//	//	7,2	0,00036
Tical	//	//	//	3	55,8	0,01353
ÎLES MOLUQUES.						
Bahār de 200 kati [4]	18	19	//	//	//	273,10500
Kati	//	2	15	4	57,6	1,36552
MONBASA.						
Bahār de 25 frāsila	16	//	//	//	//	235,00800
Nous trouvons [5]	15	31	15	7	71 ⅔	235,00798
Différence	//	//	//	//	⅓	0,00001
Frāsila de 10 mann	//	20	7	5	31 ⅔	9,50031

[1] Nous avons pris le frāsila pour base. La différence pour la valeur du mann est certainement justifiée, car l'auteur a oublié de la rectifier, comme il l'a fait pour le frāsila et le bahār.

[2] Nous avons pris le tical pour base.

[3] *Ibid.*

[4] D'après Castanheda (*Historia do descobrimento*, livre VI, chap. v, p. 8), le bahār de macis représente 4 quintaux (G. F.).

[5] Nous prenons pour base le frāsila.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
(MONFIA. Voir QUILOA.)						
MOZAMBIQUE.						
Bahār de 20 frāsila	15	20	3	4	48	229,60279
Nous trouvons[1]	15	20	3	2	68 $\frac{20}{95}$	229,59663
Différence	//	//	//	1	51 $\frac{75}{95}$	0,00616
Frāsila de 12 mann	//	25	1	//	24	11,50488
Nous trouvons[2]	//	25	//	1	25 $\frac{1}{95}$	11,47983
Différence	//	//	//	6	70 $\frac{94}{95}$	0,02505
NEGAPATAM.						
Bahār de 20 mann	14	12	//	//	//	211,14000
Mann	//	23	//	//	//	10,55700
PALIACAT. (Voir le précédent.)						
PÉGOU.						
Bahār de 120 bisa[3]	9	12	//	//	//	137,70000
Bisa de 100 tical	//	2	8	//	//	1,14750
Tical	//	//	//	3	14,4	0,01147

(1) Nous prenons pour base l'équation 198 mithkāl de Sofala = 1 mann.
(2) *Ibid.*
(3) *Vide supra*, p. 84.

POIDS DE L'INDE.	ARROBE.	ARRATEL.	ONÇA.	OITAVA.	GRÃO.	KILOGRAMMES.
QUILOA ET MONFIA.						
Bahār de 20 frāsila	13	9	//	//	//	195,07500
Frāsila de 12 mann	//	21	4	//	//	9,75375
Mann	//	1	12	2	48	0,81281
SOFALA.						
Bahār de 20 frāsila [1]	16	28	2	//	//	247,86000
Frāsila de 15 mann	//	27	//	//	//	12,39300
Mann	//	1	12	6	28,8	0,82619
Bahār [2]	16	10	8	//	//	239,82750
Mithkāl (de 47 ½ au marc)	//	//	//	1	25 $\frac{1}{95}$	0,00483
SUNDA.						
Bahār	14	16	//	//	//	212,97600
ZANZIBAR.						
Bahār de 20 frāsila	16	//	//	//	//	235,00800
Nous trouvons [3]	15	31	15	7	63 $\frac{1}{3}$	235,00756
Différence	//	//	//	//	8 $\frac{2}{3}$	0,00043
Frāsila de 12 ½ mann	//	25	9	4	57 ½	11,75039
Nous trouvons [4]	//	25	9	4	57 $\frac{1}{6}$	11,75037
Différence	//	//	//	//	$\frac{1}{3}$	0,00001
Mann	//	2	//	6	10 $\frac{1}{3}$	0,94003

(1) Pour peser les perles fausses et l'étain.
(2) Pour peser l'ivoire; on ajoute 4 livres de picota par chaque 6 arrobes.
(3) Nous avons pris pour base le mann.
(4) *Ibid.*

TABLE
DE RÉDUCTION AU SYSTÈME MÉTRIQUE
DES MESURES DE CAPACITÉ
QUI ÉTAIENT EN USAGE DANS L'INDE.

MESURES DE L'INDE.	LITRES.
BAÇAIM.	
Kandi (pour le riz et le blé), comme celui de Goa	245,000
Mura (pour le pady) = 3 kandi	735,000
Almude de 9 canadas	12,600
BENGALE (PETIT PORT DU).	
Mann (pour le beurre) de 21 $\frac{1}{3}$ canadas [1]	29,866
Mann (pour l'huile) de 30 canadas	42,000
BENGALE (GRAND PORT DU).	
Mann (pour le beurre et l'huile) de 16 canadas [2]	22,400
CAÏL.	
Marcá (pour le beurre et l'huile) de 3 canadas [3]	4,200
Kota (pour le riz) de 5 para de Cochin [4]	77,954
Kota de 6 para [5]	93,544
CANANOR.	
Bornim de 16 canadas	22,400
Tangani [6]	1,417

[1] En poids : 2 arrobes ou 29 kilogr. 376.
[2] En poids : 48 livres ou 22 kilogr. 032.
[3] La marcá pour le beurre = en poids 9 livres ou 4 kilogr. 131.
[4] Ce kota représente en poids 75 kilogr. 52387.
[5] En poids : 91 kilogr. 82864.
[6] 2 $\frac{1}{2}$ para = 27 $\frac{1}{2}$ tangani.

MESURES DE L'INDE.	LITRES.
COCHIN.	
Kandi de 14 para [1]................................	218,271
Pará de 42 medidas................................	15,590
Medida (mesure)................................	0,371
Chodene (pour le beurre et l'huile) de 6 canadas [2].......	8,400
DIU.	
Mann (pour l'huile et le beurre) de 8 $\frac{1}{4}$ canadas [3].........	11,550
Kandi (pour le riz) de 8 para [4].......................	225,695
Pará de 76 medidas.......................	28,211
Medida (comme celle de Cochin).	
GOA.	
Mann (pour l'huile) de 12 canadas....................	16,800
Mann (pour le beurre) de 8 canadas [5]..................	11,200
Kandi (pour le blé et le riz) de 20 mann [6]............	245,000
Mann de 24 medidas [7].......................	12,250
Medida [8].......................	0,510

[1] Le kandi pour le riz représente en poids 214 kilogr. 26684; le pará = 15 kilogr. 30477; la medida (*litt.* : mesure) = 0 kilogr. 36439.

[2] Pour le beurre = en poids 18 livres portugaises ou 8 kilogr. 262.

[3] Le mann de beurre [étant ici mesure de capacité] représentait en poids : 24 $\frac{3}{4}$ livres portugaises = 11 kilogr. 36025.

[4] Le kandi de riz pesait 221 kilogr. 55483; et le pará, 27 kilogr. 69435.

[5] Représente 11 kilogr. 016. Nous avons pris pour base la valeur de 3 livres portugaises que l'auteur donne à 1 canada de beurre.

[6] Correspond en poids, pour le riz, à 240 kilogr. 50360. Nous avons obtenu la capacité du kandi par comparaison avec 140 gantañ de Malaca qui sont égaux audit kandi.

[7] En poids, pour le riz, = 12 kilogr. 02518. L'auteur dit que 35 mann (mesure de capacité) de Goa correspondent à un bahār de Hormuz en poids. Connaissant le poids du bahār de riz, nous en avons déduit le poids correspondant à chaque *medida* (mesure de capacité), en prenant la plus usitée, sans nous préoccuper de la différence qu'il peut y avoir dans le poids spécifique des différentes qualités de riz.

[8] En poids, pour le riz, = 0 kilogr. 50104. La *medida* de 33 au pará de Cochin est celle dont on se servait ordinairement pour le riz. C'est celle dont on se servait pour distribuer leur ration aux marins.

MESURES DE L'INDE.	LITRES.
HORMUZ.	
Almude de 8 canadas	11,200
MALACA.	
Gantañ de 1 $\frac{1}{4}$ canadas	1,750
ÎLES MALDIVES.	
Kandi (pour le riz) de 14 pará de Cochin; 1 para = 24 nale.	218,064
Nale [1]	0,649
ÎLES MOLUQUES.	
Gantañ de 5 $\frac{1}{3}$ quartilhos	1,866
Jarre de meação de 18 gantañ ou 24 canadas	33,600
MOZAMBIQUE.	
Pot (pour l'huile de sésame) de 6 canadas	8,400
Panja [2]	5,175
NEGAPATAM.	
Kota (pour le riz) de 24 ou 32 markar [3]	62,363
Markar de 24 au kota [4]	2,598
Markar de 32 au kota [5]	1,948
Markar (pour le beurre et l'huile) de 2 $\frac{1}{2}$ canadas [6]	3,500
SOFÁLA.	
Panja de 8 konja ou conja [7]	5,520
Konja [8]	0,690

(1) = 0 kilogr. 83769 de riz.
(2) 12 alqueires = 32 panja.
(3) Ce kota correspond à 4 pará de Cochin et représente, en poids, 61 kilogr. 21909.
(4) En poids : 2 kilogr. 55079.
(5) En poids : 1 kilogr. 91309.
(6) 2 $\frac{1}{2}$ canada de beurre correspondent à 7 $\frac{1}{2}$ livres portugaises ou 3 kilogr. 44250.
(7) 25 panja = 10 alqueires.
(8) Les konja de mil servaient de monnaie pour acheter des objets de peu de valeur.

TABLE D'ÉQUIVALENCE

EN REIS PORTUGAIS

DES ANCIENNES MONNAIES DE L'INDE (*).

MONNAIES DE L'INDE.	REIS.
BAÇAIM.	
Fedea (monnaie nominale)	15
Pardão de 5 tanga, en argent (1)	300
Tanga d'argent de 4 fedea	60
BATICALA. (Voir GOA.)	
BENGALE (PETIT PORT DU).	
Larin de 48 pone (2)	//
Pone de 80 cauris	//
BENGALE (GRAND PORT DU).	
Tanga larin de 40 à 48 pone (3)	//
Pone de 80 cauris	//

(1) Ce pardão valait 360 reis hors de Baçaim.

(2) Nous n'avons pas pu déterminer la valeur en reis du larin, parce que nous ne savons pas si l'auteur désigne le larin ancien ou le nouveau, distinction qui est faite dans les *Lembraças das cousas da India* [*vide supra*, p. 200]. Antonio Tenreiro lui donne comme valeur 60 reis. — M. Bonneville, dans son *Traité des Monnaies* (table de la page 225), donne au larin un poids de 4 gr. 833 et un aloi de 11 d. 15 gr., ou 0,969. Comme le marc d'argent valait 2.500 reis sous le règne de Jean III [1521-1557], ce larin aurait valu alors en Portugal 51 reis 021. Nous ignorons la valeur qu'il représentait au Bengale.

(3) 45 tanga larin pesaient 1 marc [*vide supra*, p. 90, la notice sur les poids de la Chine] ou 50 grammes chacun.

(*) Il s'agit de l'équivalence en monnaie portugaise de l'époque (G. F.).

MONNAIES DE L'INDE.	REIS.
CAÏL.	
Fanam au galion, en or de bas aloi	$22 \frac{1}{2}$
CALICUT ET CHALE.	
Fanam en or de bas aloi [1]	$25 \frac{5}{7}$
CANANOR.	
Fanam en or de bas aloi [2]	$26 \frac{2}{3}$ à $27 \frac{9}{53}$
CEYLAN.	
Fanam en or de très bas aloi	10
Portuguez en or ayant cours pour 15 ašrafī	4.500
CHAUL.	
Mêmes monnaies qu'à Goa.	
Bazaruco de cuivre	3
COCHIN.	
Pardão en or	360
Ašrafī	300
Fanam (à l'agence des marchandises)	$21 \frac{2}{3}$
Cruzade en or (quand on a fixé le prix du poivre)	390
Cruzade en or (sous le gouvernement de Martim Affonso de Souza)	426
Cruzade en or (on la comptait pour 10 fanam pour les achats de poivre [3]).	
COULAM.	
Raja en or de bas aloi	40

(1) D'après les *Lendas da India* (t. IV, p. 104), dans ces deux villes, 12 fanam = 1 pardão de 300 reis (G. F.).

(2) D'après l'agio du pardão d'or qui valait de $13 \frac{1}{4}$ à $13 \frac{1}{2}$ fanam.

(3) Ce qui élève la valeur de ce fanam à $22 \frac{8}{19}$ reis.

MONNAIES DE L'INDE.	REIS.
DIU [1].	
Axiry d'argent de 60 fedea [2] ou 11 perogi.	101 $\frac{11}{17}$
Perogi.	8 $\frac{8}{17}$
Fedea (monnaie nominale) [3]	1 $\frac{177}{255}$
Pardão de 42 $\frac{1}{2}$ perogi [4]	360
GOA.	
Tanga de 50 leal	60
Pardão de 5 tanga	300
Pardão en or de 6 tanga [5]	360
Leal.	1 $\frac{1}{5}$
Tanga en argent [6]	72
Tanga blanc de 4 bargani	115 $\frac{1}{5}$
Bargani de 24 leal	28 $\frac{4}{5}$
Vénitien, sulṭānī, abraemo, cruzade en or portugaise de nouvel aloi valant chacun 7 tanga	420
Ašrafī d'Aden	360
Ašrafī de Hormuz de 5 tanga	300
Vintem valant 15 leal	18
Madrafašão de Cambaya, de 24 tanga [7]	1,440

[1] Les monnaies ci-dessous de Diu sont celles qu'on employait dans les comptes de la douane. A Diu, il y en avait bien davantage, toutes sujettes à l'agio. *Vide supra*, p. 70 et 196.

[2] Pour les droits de *salamim* (*no despacho do salamim*), on évaluait le *axiry* à 72 ou 72 $\frac{1}{2}$ fedea.

[3] En dehors de ce fedea, il en existait d'autres avec des valeurs différentes. *Vide supra*, p. 279.

[4] Pour certains payements, il était compté à 300 reis.

[5] Soumis à l'agio.

[6] Avec quelquefois un agio de 8 à 10 pour 100.

[7] Il y avait des madrafašão de 23, 22, 21, etc., tanga, tous soumis à l'agio.

MONNAIES DE L'INDE.	REIS.
HORMUZ.	
Lak [1] valant 50 pardão de sadi (1.000 sadi), monnaie de mauvais aloi	$15.953 \frac{2}{43}$
Pardão de sadi valant 2 hazār (20 sadi)	$279 \frac{3}{43}$
Hazār de 10 sadi	$139 \frac{22}{43}$
Sadi valant 100 dīnār	$13 \frac{41}{43}$
Fals valant 10 dīnār [2]	$1 \frac{17}{43}$
Ašrafī d'or de $21 \frac{1}{2}$ sadi, monnaie de bon aloi	300
Tanga d'argent valant de $4 \frac{1}{2}$ à 5 sadi	$62 \frac{34}{43}$ à $69 \frac{33}{43}$
MALACA.	
Cruzade d'argent valant 5 tanga d'argent	360
ÎLES MALDIVES.	
Kota de 12.000 cauris [3]	
Pardão d'or valant 5 tanga d'argent	360
MALINDI.	
Mithkāl valant 6 tanga	360

[1] Les auteurs portugais qui ont écrit sur l'Asie ont des opinions contradictoires en ce qui concerne la valeur du *leque* ou *laique*. Nous devons faire remarquer que le mot *leque*, *laique*, ou mieux *lak*, est persan et signifie : cent mille. Ainsi aujourd'hui, dans les factoreries françaises et anglaises de l'Inde, l'expression *lak de roupies* signifie : 100.000 roupies (cf. *Hobson-Jobson*, sub verbo *lack*). Dans le cas présent, il s'agit d'un lak de dīnār appelé monnaie de mauvais aloi, par opposition au lak de monnaies d'or.

[2] *Vide supra*, p. 81.

[3] La valeur en reis n'est pas indiquée. $4 \frac{1}{2}$ kota de cauris pesaient un quintal portugais ou 58 kilogr. 752.

MONNAIES DE L'INDE.	REIS.
ÎLES MOLUQUES.	
Caiša	$\frac{3}{10}$
Bazaruco	$1\frac{1}{5}$
Pardão valant 1.000 caiša	300
Tanga valant 50 bazaruco ou 200 caiša	60
MOZAMBIQUE.	
Cruzade	400
12 alqueires ou 32 panja (de millet?) représentaient une cruzade d'or.	
NEGAPATAM.	
Fanam ou chocrão en or de bas aloi [1]	$28\frac{4}{5}$ à $29\frac{19}{49}$
PALIACAT.	
Fanam chocrão (voir NEGAPATAM).	
1 pardão de fanam = 10 fanam.	
SOFALA ET CUAMA.	
Mithkāl valant 8 tanga	467
SUNDA.	
Tanga d'argent valant 120 caiša	72
Caiša	$\frac{3}{5}$
Cruzade de Malaca valant 5 tanga d'argent	360

[1] D'après l'agio du pardão d'or, pour lequel on donnait $12\frac{1}{4}$ à $12\frac{1}{2}$ fanam, et du ašrafi, pour lequel on en donnait de $10\frac{1}{4}$ à $10\frac{1}{2}$.

NOTE ADDITIONNELLE.

A la page 14, il est question du *Rasausem*. C'est راس اوثان *Rās awthān* «le cap des idoles», qu'il faut restituer. Cf. Edrīsī, éd. Dozy et de Goeje, p. ١٣٨ et 165; Ibn Saʿīd, ms. 2234 du fonds arabe de la Bibliothèque nationale, fol. 64 r°, l. 2 et suiv., qui le situe par 44° de longitude et 34° 52′ de latitude; *Géographie d'Aboulféda*, trad. Reinaud, t. II, p. 34, 83, 178.

INDEX GÉOGRAPHIQUE.

GLOSSAIRE

DE QUELQUES NOMS DE MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Le présent mémoire étant une sorte d'appendice au *Hobson-Jobson* de YULE et BURNELL, on se contentera de renvoyer à cet ouvrage pour les sujets qui y ont été déjà traités.

MONNAIES.

ʿABBĀSĪ, arabe et persan عبّاسى, litt. [pièce de monnaie d'argent mise en circulation par le Šāh de Perse] ʿAbbās [II, vers 1600]. La transcription portugaise *abássi, abaci,* est très voisine de l'original persan. Cf. *Hobson-Jobson,* s. vº *gosbeck;* DALGADO, *Glossario,* s. vº *abassi.*

ABRAEMO. DALGADO (*Glossario,* sub verbo) rapproche justement *abraemo* du nom propre musulman *Ibrāhīm.* Cf., par exemple, *Tombo do estado da India* (dans *Subsidios para a historia da India portugueza,* II, p. 41, où il est fait mention d'un ambassadeur de Idalxaa = ʿAdil Šāh, appelé *coje abraem,* c'est-à-dire *Khawādja Ibrāhīm* (le renvoi de l'index donne : p. 49; c'est : 41, qu'il faut lire).

ALQUIÈRE, en portugais *alqueire,* mesure de capacité équivalant à 13 litres ½. A Mozambique (*vide supra,* p. 68), 12 alquières de millet représentaient une cruzade d'or.

AŠRAFĪ, arabe اشرفى, monnaie d'or dont le nom a été rendu par *xerafim* dans les textes portugais. Cf. *Hobson-Jobson,* sub verbis *xerafine* et *ashrafee;* H. SAUVAIRE, *Matériaux pour ser-*

IMPRIMERIE NATIONALE.

vir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, extrait du *Journ. Asiat.*, 1882, p. 172-175. Le portugais *xerafim* est passé à *séraphin* dans certaines relations françaises. Cf., par exemple, Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, 2e part., t. I, p. 279, note : «Il y a eu une autre pièce en or, dite San-Thomé, frappée actuellement à Diu, et qui valait 10 seraphins.»

Axery, phon. *aśeri*; *supra*, p. 70. Antonio Nunes écrit d'abord *axery*, puis *xery* (*ibid.*); J. Gomes Goes a *axiry* à la table de concordance (*vide supra*, p. 281). «Ancienne monnaie d'argent de Diu, dit Dalgado (*Glossario*, s. v° *axeri*), de la valeur de 10 [lire : $101\frac{11}{17}$] reis ou 12 [lire : 11] *perogis* ou 60 *fedeas*. Probablement du persan *śerī*, dérivé de *śer* «lion» qui, en hindustani, désigne également le tigre. Cette monnaie aurait eu sur une de ses faces, l'effigie d'un lion ou d'un tigre et c'est de là que serait venu son nom.»

Bargani < hindustani *bārakānī*; portugais *barganim*; petite monnaie d'argent. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *bargany*; *Glossario*, s. v° *barganim*.

Bazaruco < canarais (?) *bāzār-rūka* ou *bajāra-rokka* «argent de bazar»; pièce de monnaie de peu de valeur en un mélange de cuivre, étain, plomb. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *budgrook*; *Glossario*, s. v° *bazaruco*. *Vide infra* Leal.

Caiša, portugais *caixa*, anglo-indien *cash*, franco-indien *cache* < dravidien *kāsu* < skr. *karṣa* «poids pour l'argent ou l'or»; nom de plusieurs pièces de monnaie des mers du Sud de très peu de valeur. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *cash*; *Glossario*, s. v° *caixa*.

Cauri < hindustani *kauṛi*, guzerati *koḍi*, marate *kavḍi* < skr. *kaparda* «la 80e partie du *paṇa*»; en portugais *cauri*, *cau-*

rim, cauril; anglo-indien *cowry*. Petit coquillage blanc du molusque *Cypraea moneta* qui servait et sert encore de petite monnaie en différents ports d'Asie et d'Afrique. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *cowry; Glossario*, s. v° *caurim;* Jules Bloch, *La formation de la langue marathe*, Paris, 1919, in-8°, p. 306, s. v° *kavḍā*.

Chocrão (plus correctement Chacrão) <tamul *čakkaram*, telegu *čakramu* < skr. *cakra* « roue ». Nom d'un *fanām* (voir ce mot) marqué d'un cercle qui lui a fait donner le nom ci-dessus. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *chuckrum; Glossario*, s. v° *chocrão*.

Dām, persan دام, monnaie de cuivre. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *dām; Glossario*, s. v° *dama*.

Damrī, persan دمری <hindustani *damṛī*, monnaie de cuivre. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *dumree; Glossario*, s. v° *damari*.

Dīnār, perso-arabe دینار. Sur le *dīnār*, cf. H. Sauvaire, *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, extrait du *Journ. Asiat.*, Paris, 1882, p. 72-79; *Hobson-Jobson*, s. v° *dīnār; Glossario*, s. v° *dinar*.

Dirham, perso-arabe درم et درهم. Cf. H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 79-98.

Djalālah, persan جلاله, monnaie d'argent. Cf. *Glossario*, s. v° *jelala* désignant une monnaie de cuivre.

Djetal, persan جیتل; hindustani *djītal*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *jeetul;* H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 150 et *suprà*, p. 215.

Droqua, Droca, monnaie de cuivre. Cf. *Glossario*, s. v^is^ *droca* et *ducarú*.

Fals <arabe *fals* فلس, plur. فلوس *fulūs* dont les écrivains portugais ont adopté la forme plurielle *faluz*, plur. *faluzes*. Cf. *Glossario*, s. v° *faluz;* H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 108-121.

Fanām, en portugais *fanão*, petite monnaie d'or ou d'argent. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *fanām*; *Glossario*, s. v° *fanão*.

Fedea, monnaie de compte. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *fedea*; *Glossario*, s. v° *fédea*.

Gansa, métal servant de petite monnaie au Pégou. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *ganza*; *Glossario*, s. v° *gança*.

Hazār, persan هزار *hazār* «mille», en portugais *azar*. Cf. *Glossario*, s. v° *azar*.

Ḳīrāṭ, arabe قيراط, carat. Cf. H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 102-105; *Hobson-Jobson*, s. v° *carat*.

Kota, portugais *cota* = 12.000 cauris. Cf. *Glossario*, s. v° *cota* < tamoul *kōttei*. C'est, en fait, une mesure de capacité qui est employée dans le commerce avec la valeur ci-dessus.

Lak, Lac < néo-arien *lākh* < skr. *lakṣa* «cent mille»; en portugais *leque*, *leique*, *laque*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *lack*; *Glossario*, s. v° *laque*.

Larin, persan لاری *lārī*, du pays de Lār ou Guzerate; monnaie d'argent. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *larin*; *Glossario*, s. v° *larim*, p. 513.

Leal, monnaie de cuivre. *Vide supra* Bazaruco et cf. *Glossario*, s. v° *lial*.

Madrafašão, portugais *madrafaxão*, monnaie d'or. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *madrafaxaô*, et *Glossario*, s. v°.

Mamudi est la transcription fautive de محمودی *maḥmūdī*, du nom de Maḥmūd qui la mit en usage. Cette monnaie persane valait en 1638, d'après Herbert, 8 pence. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *gosbeck*. C'est également le nom d'une étoffe de

l'Inde (*ibid.*, p. 13 et 707). Cf. H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 218 et 155, et *Glossario*, s. v° *mamude*.

Mamudigam pagode = rijksdaalder ou 2 écus, à Cochin.

Matical, transcription portugaise de l'arabe *mithḳāl*.

Mithḳāl, arabe مثقال, nom de monnaie et de poids. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *miscall*; H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 35-48; *Glossario*, s. v° *matical*.

Perogi, Perozi, en portugais *perogil, perozil*; monnaie qui était en cours à Diu et Cambaya. Dans cette dernière ville, le métal employé pour sa frappe était un alliage de cuivre et d'argent. Cf. *Glossario*, s. v° *perogi*.

Pone, Pon. 1 pone = 80 cauris. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *pun*, et *Glossario*, s. v° *pone*.

Portugais d'or, *portuguêz d'ouro*, monnaie d'or qui valait 15 ašrafi à Ceylan. Barros (*Da Asia*, décade II, liv. VII, chap. ix, p. 248, édit. de 1777) dit : « ... il lui donna en outre, 5 *portugais*, monnaie d'or qui, à cette époque [dans les premières années du xvie siècle], valait jusqu'à 10 cruzades l'un. »

Rabī, persan ربی, monnaie d'or.

Radja < skr. *rāja* « roi », monnaie d'or de la forteresse de Kulam.

Rāhat, persan راحت, monnaie du Kašmir.

Roupie, persan روپیه *rūpiyah*, hindustani *rūpiya* < skr. *rūpya*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *rupee*, et *Glossario*, s. v° *rupia*.

Tanga, monnaie d'or et d'argent. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tanga*; H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 146-148.

Tōla, persan توله *tōlah*, monnaie et poids. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tola*.

Tōlčah, persan تولچه. Voir le précédent.

Tomān, monnaie d'or. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *tomaun* où Yule et Burnell donnent ce mot comme mongol; mais M. Berthold Laufer a récemment montré, au contraire, que *toman* est indo-européen (dans *T'oung Pao*, t. XVI, 1915, *Three tokharian bagatelles : 3. Tuman*, p. 276-281).

Vénitien, portugais *veneziano*, monnaie de Goa valant 7 tanga. Ce nom désigne le sequin. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *venetian* et *chick* (b).

Poids.

Bahār, en transcription portugaise *bar, bhar baar, bahar* < arabe بهار *bahār* < skr. *bhāra*. *Vide supra*, p. 28 et suiv. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *bahar*; Dalgado, *Glossario*, s. v°. D'après les inscriptions, le *bhāra* du Čampa = 20 *tulā* = 2.000 *pala* = 8.000 *karṣa*. « Le *karṣa*, ajoute M. Finot, étant communément évalué à 280 grains = 18 grammes 164, un *bhāra* équivaut à 145 kilogrammes » (*Bull. École Franç. d'Extrême-Orient*, t. IV, 1904, p. 914).

Biça = Biša, Bisa, Visa, poids du Pégou et de Birmanie < tamoul *visei*, birman *peik-θa*. Cf. *Glossario*, s. v° *biça*; *Hobson-Jobson*, s. v° *viss*.

Calanja, poids de bijoutier de l'Inde du Sud < malayalam *kalañcha*, tamoul *kalañchi* (*Glossario*, s. v° *calanja*).

Candil. *Vide infra* Kandi.

Charge, portugais *carga*; franco-hollandais *lastre* < hollandais *last*; unité de poids.

Frāsila. Les textes portugais ont généralement *faraçola*. *Hobson-Jobson* (s. v° *frazala*) et le *Glossario* (s. v° *faraçóla*) donnent comme étymologie : arabe *fārsala*; mais Hunter

(*An account of the Bristish settlement of Aden in Arabia*, Londres, 1877, in-8°, p. 74) a *farāsila*; le *Handbook of the Swahili language as spoken at Zanzibar* de Steere (4e édit., revue par A. C. Madan, Londres, 1894, p. 457) a *frasila*; j'ai entendu et noté *frasseléh* (lire *frāsleh*) sur la côte africaine du golfe d'Aden (Gabriel Ferrand, *Le Çomal*, dans *Bull. de correspondance africaine*, Alger, 1884, n° IV, p. 23 du tirage à part; la syllabe finale *-leh* = لة est due à l'influence de l'ancienne occupation égyptienne des ports de la côte et du Harar). Il m'a donc semblé préférable d'adopter cette prononciation moderne qui est usitée sur toute la côte de l'Afrique orientale et dans les pays voisins.

Gantaṅ, poids malais. Cf. *Glossario*; s. v° *ganta*; *Hobson-Jobson*; s. v° *ganton*. Le كنتڠ *gantaṅ* est initialement une mesure de capacité pour les choses sèches (cf. Favre, *Dictionnaire malais-français*, s. v°).

Kandi, en portugais *candil*, *candim*, plur. *candis*, *candins* < marate *khaṇḍī*, konkani *khāṇḍī*, tamoul et malayalam *kaṇḍi*; poids de 20 *mann* ou environ 500 livres portugaises. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v. *candy* (2); *Glossario*, s. v° *candil*.

Kati, poids usité en Inde transgangétique, en Indonésie et en Chine; du malais كتي *kāti*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *catty*; *Glossario*, s. v° *cate*. Certains textes portugais ont *quate*.

Ḳīrāṭ, arabe قيراط ou قرّاط *ḳirrāṭ*, d'où notre *carat*; en portugais *quilate*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *carat*; H. Sauvaire, *Matériaux*, p. 102-105.

Malota ou Marlota, poids de Diu et de Cambaya. 10 *malota* = 1 *mann*.

Mangeli, portugais *mangelim* < telegu *manjāli*, tamoul *manjādi*.

Petit poids à peu près identique au carat. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *mangelin*, et *Glossario*, s. v° *mangelim*.

Mann < arabe مَنّ, plur. امنان *amnān*; en portugais *mão*, *mane*; anglais *maund*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *maund*; *Glossario*, s. v° *mão*.

Mâs, en portugais *maz*, plur. *mazes* < malais امس *ĕmas* ou مس *mas*, litt. « or », poids de 1 gr. 166 (Favre, *Dict. malais-français*, s. v° امس). Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *mace*, p. 530 et *Glossario*, s. v° *maz*.

Picota, addition variable suivant les marchandises, au poids desdites marchandises quand elles sont pesées pour la vente. Cf. *Hobson-Jobson*, *Glossario*, s. v°, et *supra*, p. 30 et 34.

Pikul, en portugais *pico* < malais ڤيکل *pīkul*, poids de 100 kati. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *pecul*, et *Glossario*, s. v° *pico*.

Quiaz, pl. Quiazes, en portugais. Poids divisionnaire du *mann* de Hormuz. Dalgado (*Glossario*, s. v°) rattache *quiaz* à أوقيّة *oḳiyya*, la douzième partie du *raṭl* ou livre.

Rati, hindustani *rattī* < skr. *raktikā*, de *rakta* « rouge », nom de la graine de l'*Abrus precatorius*, L.; petit poids identique au *surkh* (*vide infra*) de *Ayn-i-Akbari*. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *ruttee*, et *Glossario*, s. v° *rati*.

Ser, en portugais *cer*, poids variant entre 286 et 533 grammes. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *seer*; *Glossario*, s. v° *cer*. En persan سير *sēr*; hindustani *ser*, skr. *seṭak*. En portugais de Goa, le *ser* est appelé *quartilho*.

Sockel, poids pour la « fleur de muscade » en usage à Banda. *Vide supra*, p. 130.

TAEL. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v°. Édouard HUBER, dans ses *Études indochinoises* (*Bull. École Franç. d'Extrême-Orient*, t. V, 1905, p. 169-170), a consacré au tael une note qui vaut d'être reproduite : « Dans une note aux *Inscriptions de Mĭ-so'n* [publiées et traduites par M. Finot, dans *B.É.F.E.-O.*, t. IV, 1904, p. 914-915], M. Parmentier a tenté de déterminer par des calculs empiriques la valeur en grammes du *thil* ou *thei* [poids pour l'or et l'argent au Čampa], dont il est question dans les inscriptions, et de sa subdivision, le *draṃ*. M. Parmentier, si j'ai bien compris son raisonnement, a fondé ses calculs sur l'hypothèse que certains objets d'offrandes mentionnés dans les inscriptions, par exemple les *kloṅ*, les *batā* et les *mukuṭa*, devaient avoir été d'une forme et, partant, d'un poids à peu près invariable. Or leur poids en *thil* et en *draṃ* est souvent spécifié sur les stèles dédicatoires; et comme, d'autre part, quelques-uns de ces objets nous ont été conservés dans les dépôts confiés à la garde des Mois (*vide supra*, même volume : *Le Trésor des rois chams*), il est possible d'établir une relation entre le poids en grammes de ces objets et le poids en *thil* d'objets analogues connus par les inscriptions. Malheureusement ces calculs donnent dans tous les cas une valeur différente pour le *thil*, et M. Parmentier a été réduit à déterminer la valeur approximative du *thil* en faisant la moyenne des valeurs extrêmes obtenues : ce poids moyen serait de 14 gr. 3 ou de 18 gr. 2.

« Remarquons que la valeur extrême obtenue pour le *thil* par M. Parmentier est de 37 grammes : nous croyons pouvoir démontrer que c'est à ce chiffre qu'il faut se tenir.

« Le mot [čam] *thil* est manifestement le mot javanais et malais *tahil*, qui existait déjà sous la même forme en kawi (cf. VAN DER TUUK, *Kawi-Balineesch-Nederlandsch Woordenboek*, t. II, p. 460). La disparition de l'*a* devant une aspirée est

un phénomène fréquent en čam; comparez par exemple : vieux-čam *thuv* «savoir»; kawi *tahu* «être expérimenté; vieux-čam *bharuv* «nouveau»; malais *bahāru* «nouveau». Le mot *tahil* est plus connu sous sa forme européanisée *taël* et dans son application au système des poids et des monnaies de la Chine. Il est remarquable que le poids du *tahil* malais soit encore identique à celui du tael chinois. Le poids exact de ce dernier est de 37 gr. 78; Favre [*Dictionnaire malais-français*, s. v° تاهيل] donne pour le premier 37 grammes environ. D'autre part Van der Tuuk indique pour la valeur du *tahil* dans les textes kawi le poids d'un «rijks-daalder», c'est-à-dire 37 gr. 5 environ. L'identité du nom d'une part et d'autre part la constance de la valeur du *tahil* permettent de croire que la valeur du *thil* čam doit aussi être fixée à 37 grammes ou 37 gr. 7.

«Yule (*Hobson-Jobson*, 2ᵉ édit., p. 884) estime avec Crawfurd que le mot malais *tahil* doit venir de l'indien *tola*. Mais outre que le poids du *tola* et celui du *tahil* diffèrent considérablement, *tahil* est une forme substantive du verbe vieux-javanais *tahil* qui veut dire «peser, avoir un poids». C'est de la même manière que le mot *picul* (malais *pikul*) vient du verbe *pikul* «porter sur l'épaule». L'hypothèse d'une dérivation indienne est donc superflue.

«*Thil* se présente encore dans les inscriptions čames sous la forme *thei*. Cette forme alternative n'est pas unique dans les langues malaises. C'est ainsi qu'en makassar, au lieu de *tahil*, on dit *tei* (cf. MATTHES, *Makassaarsch-Hollandsch Woordenboek*, 2ᵉ édit., p. 464) — Matthes transcrit *tâï*; mais, dans son système de transcription, *â* équivaut à *e* bref. Le fait qu'en makassar la dentale dans *tei* n'est pas aspirée ne fait pas obstacle à l'identification, la dentale aspirée n'existant pas, ou n'existant plus, en makassar ni en général dans les langues malaises modernes. — Notons que

les formes *tahe*, *taies*, *taye*, *taey*, se trouvent plus d'une fois dans les anciens auteurs européens à la place de taël. On a expliqué le fait (*Hobson-Jobson*, *loc. cit.*) en supposant que ces formes avaient probablement été introduites par l'intermédiaire du portugais, dans lequel l'*l* final du singulier *taël* se change au pluriel en *s*. Mais peut-être l'existence dans les langues malaises de la seconde forme *tei* nous dispense-t-elle de recourir à cette hypothèse.

« Quant au mot [čam] *draṃ*, il est évidemment identique au sanskrit *dramma* (en grec δραχμή; arabe et hindi *dirham* ou *diram*). Le *draṃ* est une subdivision du *thil;* comme le plus haut nombre de *draṃ* mentionné dans les inscriptions est 9, M. Parmentier (*loc. cit.*) a émis l'hypothèse que le *thil* devait se subdiviser en 10 *draṃ* plutôt qu'en 12. Nous n'avons aucun moyen de résoudre sûrement la question. Notons toutefois que d'après Wilson (*Glossary of Indian Terms*, p. 143), le poids du *diram* indien est égal à 46 grains 5, c'est-à-dire environ 3 grammes. Si nous avions des raisons sérieuses de croire que le *draṃ* čam ne devait pas différer beaucoup du *diram* indien, nous pourrions en conclure, contrairement à l'opinion de M. Parmentier, que le *thil* se subdivisait en 12 *draṃ*. Mais la question ne peut pas être considérée comme tranchée. » D'après le *Livre des poids, mesures et monnaies* de Antonio Nunes, le poids du tael était en Chine de 38 gr. 24, et à Malaka de 41 gr. 23 (*vide supra* la table d'équivalence des monnaies, p. 264 et 272), ce qui confirme dans une certaine mesure la restitution de Huber. On a déjà vu de nombreux exemples de variations d'un même poids d'un port à l'autre.

TOMBO, TOMBE, poids du Coromandel.

VAL, poids de Cambaya, douzième partie du mithkāl.

Mesures de capacité et de longueur.

Almude, mesure portugaise qui équivalait au xvie siècle à 12 litres 600. L'almude portugais moderne équivaut à 17 litres.

Bornim, Bornym. Mesure de Cananor < malayalam *bharaṇi* « grand vase ». Cf. *Glossario*, s. v° *bornim*.

Chodene, plus exactement Chódane = Šodane, mesure de Cochin < malayalam *chodaṇa*. Cf. *Glossario*, s. v° *chódane*.

Cobido, Cúbido, Covid, forme indo-portugaise du portugais *covado* « coudée ». Cf. *Hobson-Jobson* et *Glossario*, s. v° *covid*.

Fioles, Phioles. En Perse, l'eau de rose est vendue dans des *coffres* de 250 et 150 fioles.

Gantaṅ, portugais *ganta* < malais *gantaṅ*. *Vide supra* le glossaire des noms de poids s. v° *gantaṅ*.

Gaz, persan گز, mesure de longueur. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *gudge*; *Glossario*, s. v° *gaza*.

Jarra de meação, ancienne mesure de capacité des Moluques. Cf. *Glossario*, s. v° *jarra*.

Kandi, mesure pour le riz au Maldives. *Vide supra* Kandi au glossaire des poids. Kandi est usité également comme unité de tonnage (*supra*, p. 209).

Konja. Mesure de Sofala. Une *konja* de millet servait de monnaie pour les petits achats.

Kordja = 20 unités; une *kordja* de cuirs = 20 cuirs, de cotonnades = 20 pièces de cotonnades. Ce mot est générale-

ment orthographié *corja* dans les anciens textes portugais. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *corge*; *Glossario*, s. v° *corja*. Le mot est encore en usage avec le même sens en Afrique orientale; cf. Guillain, *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de l'Afrique orientale*, 2ᵉ part., t. II, p. 402; Steere, *A handbook of the Swahili language as spoken at Zanzibar*, 4ᵉ édit., revue par Madan, Londres, 1894, p. 318 : «*korja*, a score»; Gabriel Ferrand, *Le Çomal*, dans *Bull. de correspondance africaine*, 1884, n° IV, p. 23 du tirage à part.

Mann. Employé à Goa et Diu comme unité de mesure pour l'huile et le beurre. *Vide supra* au glossaire des noms de poids.

Markal < tamoul *marakkāl*, mesure pour les grains. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *mercall*, et *Glossario*, s. v° *mercar*.

Medida, mot portugais signifiant «mesure». Sorte de mesure usitée à Goa, Cochin, Diu. Cf. *Glossario*, s. v°.

Mura, mesure usitée pour le paddy à Bombay et au Guzerate. Cf. *Hobson-Jobson*, s. v° *moorah*, et *Glossario*, s. v°.

Pot, en portugais *panella*, mesure de Mozambique. A Batavia, 1 pot du pays = 10 pots de Hollande pour l'huile de coco.

Quartilho, en portugais moderne «chopine, le quart d'une *canada*». *Vide supra, ser* au glossaire des noms de poids.

INDEX DES MONNAIES.

IMPRIMERIE NATIONALE.

INDEX DES POIDS.

INDEX

DES

MESURES DE CAPACITÉ ET DE LONGUEUR.

TABLE DES MATIÈRES.

LA
ROUE DE LA VIE À AJAṆṬĀ,

PAR

JEAN PRZYLUSKI.

En 1879, Burgess publia la description d'une fresque mutilée d'Ajaṇṭā représentant une roue entourée de figures symboliques (1). On crut pendant longtemps que c'était un zodiaque. Mais, en 1892, Waddell, utilisant des sources lamaïques relativement modernes, démontra que cette roue était l'image du «cercle des existences» (*bhavacakra*) entouré de la série des «conditions» de la vie (*nidāna*) (2). Il suffit de comparer la fresque d'Ajaṇṭā aux peintures similaires qui ornent l'intérieur des temples tibétains pour apercevoir immédiatement leur indiscutable parenté.

Le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin contient la description détaillée d'un autre *bhavacakra* qui, bien que présentant certains traits originaux, est assez voisin des modèles déja connus.

(1) BURGESS, *The Bauddha Rock-temples of Ajaṇṭā*, 1879, p. 62.

(2) WADDELL, *The Buddhist pictorial Wheel of Life*, dans *Journ. As. Soc. of Bengal*, 1892, p. 133 à 155, et du même, *Buddha's Secret from a Sixth Century Pictural Commentary and Tibetan Tradition*, dans *Journ. Roy. As. Soc. London*, 1894, p. 367 et suiv. Une des planches annexées à ce dernier mémoire est reproduite à la fin du présent article avec la gracieuse autorisation de M. le colonel Waddell et du conseil de la Royal Asiatic Society.

Le texte sanscrit de ce morceau se trouve dans le Divyāvadāna[1], mais il y manque plusieurs éléments importants, notamment l'énumération des symboles des *nidāna*. Je donne ci-après la traduction de la version chinoise de Yi-tsing.

VINAYA DES MŪLA-SARVĀSTIVĀDIN[2].
(Tripit. chin., éd. Tōk., XVI, 9, p. 39ᵃ.)

En ce temps-là, Bhagavat demeurait à Rājagṛha, près de l'étang de Kalandaka 羯蘭鐸迦, dans le parc du Bois de Bambous. Or l'āyuṣmat Mahāmaudgalyāyana 大目乾連 était ici-bas. Et ici-bas, il se rendait constamment dans les séjours des êtres (*gati*) : dans les *naraka*捺落迦, chez les animaux[3], chez les preta, chez les hommes et chez les deva et il contemplait [les êtres] avec compassion. Dans les *naraka*, il voyait des créatures, le corps entièrement déchiré par des couteaux et des glaives, ou bien subissant, entre autres maux, celui de cuire dans des excréments, dans la cendre chaude, dans les flammes ardentes ou sur les charbons d'un réchaud. Chez les animaux, il voyait [des êtres] s'entre-dévorant tour à tour et subissant d'autres maux. Chez les preta, il voyait [des êtres] endurer de toutes manières la faim et la soif et d'autres maux. Chez les deva, il voyait [des êtres tourmentés] par la déchéance prochaine et par la douleur d'être séparés de ce qu'ils aiment. Dans le séjour des humains, il voyait [des êtres] tourmentés par toutes sortes de malheurs, par la recherche des biens, des ressources pour vivre, des vêtements et de la nourriture, par la peine capitale, les châtiments et d'autres maux. Ayant vu cela, il le publiait et le proclamait partout dans les quatre assemblées (*pariṣad*) : « Ô hommes, il vous faut savoir! Ainsi que je l'ai vu, les cinq séjours des êtres (*gati*) sont bien distincts. Rétribution pénible ou agréable, cela n'est nullement un vain mot. Il vous faut y ajouter foi. Gardez-vous de concevoir des doutes. La rétribution pénible, c'est ce qui découle des mauvaises

(1) Le texte du *Divyāvadāna* a été signalé par Miss Caroline A. Foley (maintenant Mrs. Rhys Davids) dans *Journ. Roy. As. Soc. London*, 1894, p. 388. Sur la concordance du Divyāv. et du Vinaya des Mūla-Svº, cf. Ed. HUBER, *Les sources du Divyāvadāna*, dans *B. É. F. E.-O.*, 1906, p. 27-28, et Sylvain LÉVI, *Les éléments de formation du Divyāvadāna*, dans *T'oung Pao*, 1907, p. 107.

(2) Comparer *Divyāvadāna*, XXI, p. 298-300.

(3) Sanscrit : *tiryak*, rendu littéralement en chinois par 傍生 « naissance oblique ».

actions, savoir : le meurtre, le vol, la fausseté, la fornication, et ainsi de suite... jusqu'aux vues perverses; manquer de respect envers les Trois Joyaux, tromper et mépriser ses proches et les personnes respectables, manquer de compassion et ne pas observer les défenses. De la pratique de ces mauvaises actions, il résulte que le malheur mûrit dans une autre [vie]. La rétribution agréable est produite par les bonnes actions, savoir : ne pas tuer, ne pas voler, et ainsi de suite... jusqu'à : ne pas avoir de vues perverses; avoir foi dans les Trois Joyaux et les exalter, honorer ses proches et les personnes respectables, éprouver un sentiment de compassion universelle et observer les défenses. De la pratique de ces bonnes actions, il résulte que le bonheur mûrit dans une autre [vie]. »

Entendant cela, les gens admiraient ces choses extraordinaires. Ils levaient tous les mains et s'écriaient à haute voix : « Bien! Ô Saint, vous qui revenez des cinq séjours des êtres où vous-même avez contemplé [les conséquences] du bien et du mal, vous avez pu nous en informer, nous qui sommes une troupe d'aveugles, qui ne voyons que le présent et n'apercevons pas l'avenir. Et voici que nous connaissons les rétributions. [Ce qui est vain comme] l'ombre et le bruit, il nous faut nous en détacher sans résistance. Désormais, nous nous corrigerons et nous acquérerons des mérites, espérant de renaître dans une bonne voie et de ne pas tomber dans une destination mauvaise. »

Alors [les fidèles des] quatre assemblées s'étant fait entendre, produisirent tous cette pensée : « Nos parents, hommes et femmes, frères et enfants, commettent constamment de mauvaises actions; ils n'ont aucun zèle à se perfectionner et à pratiquer dans sa pureté la conduite brahmanique (*brahmacarya*). » Dans le dessein de les amener à renoncer aux mauvaises actions, ils les conduisirent tous auprès du Saint Mahāmaudgalyāyana et leur firent entendre la Loi. Quand ils eurent entendu la Loi, pleins d'espoir, ils pratiquèrent une bonne conduite; ils évitèrent de tomber dans une destination mauvaise et réalisèrent le Fruit suprême.

En ce temps-là, les quatre assemblées étaient réunies comme une nuée pour entendre l'abrégé de la Loi. Cette multitude faisait un grand vacarme. Bhagavat, qui savait, interrogea néanmoins l'āyuṣmat Ānanda en ces termes : « Pourquoi les quatre assemblées sont-elles réunies comme une nuée auprès de Mahāmaudgalyāyana? » Alors Ānanda dit au Buddha : « Ô Bhagavat, l'āyuṣmat Mahāmaudgalyāyana a visité les cinq séjours des êtres; il a vu leurs souffrances et il expose entièrement ces

choses aux quatre assemblées. C'est pourquoi les gens se sont réunis en foule afin d'entendre la Loi.»

Alors Bhagavat dit à Ānanda : «Il ne se trouve pas constamment, toujours et partout, un Mahāmaudgalyāyana et il est difficile aussi de rencontrer une telle multitude. C'est pourquoi j'ordonne maintenant aux Bhikṣu de dessiner la roue de la naissance et de la mort sous le porche [1] de leur monastère.»

Or les Bhikṣu ne savaient pas comment la dessiner. Bhagavat leur dit : «Il vous faut, suivant la dimension [que vous adopterez], faire avec un cercle l'image d'une roue; au centre, vous placerez le moyeu, puis vous disposerez cinq rayons qui représenteront les cinq séjours des êtres (*gati*). Au-dessous du moyeu, vous dessinerez les *naraka*; des deux côtés, vous dessinerez les animaux et les preta. Puis, au-dessus, vous dessinerez les hommes et les deva. Dans le séjour des humains, vous devrez représenter les quatre continents (*dvīpa*) : à l'Est, le [*Pūrva*]-*videha* 毗提訶; au Sud, le *Jambudvīpa* 贍部洲; à l'Ouest, l'[*Apara*]-*godānī* 瞿陁尼; au Nord, l'[*Uttara*]*kurudvīpa* 拘盧洲. A l'emplacement du moyeu, vous ferez un cercle de couleur blanche. Au centre, vous dessinerez l'image du Buddha [2] et devant l'image du Buddha, vous dessinerez trois figures : vous ferez d'abord l'image d'un pigeon figurant la grande passion 貪染 (*rāga*); puis vous ferez l'image d'un serpent figurant la grande colère 瞋恚 (*dveṣa*); enfin vous ferez l'image d'un porc figurant la grande stupidité 愚癡 (*moha*).

A l'emplacement de la jante, vous représenterez une roue à irrigation (noria, *ghaṭīyantra*). Vous y placerez un grand nombre de seaux d'eau, et vous y dessinerez l'image de créatures qui naissent et qui

[1] Sanscrit : *dvārakoṣṭhake*; chinois : littéral. «sous le pavillon de la porte».

[2] Sanscrit : *buddhapratimāç caitan nirvāṇamaṇḍalam upadarçayanti kartavyaḥ* Corr. *buddhapratimā... upadarçayantī kartavyā* : «Il faut faire une image de Buddha montrant le cercle du Nirvāṇa.» Le Vinaya spécifie nettement que l'image du Buddha est au centre de la roue. J'estime que le texte sanscrit doit être interprété de la même manière. En effet, dans le Divyāv., la *buddhapratimā* est mentionnée *avant* la noria qui ferme la roue et *après* les trois animaux qui sont dans la région centrale (*madhye*). A défaut du Vinaya des Mūla-Sv°, la place qui leur est assignée dans la description du Divyāv. suffirait à indiquer que le cercle du Nirvāṇa et l'image de Buddha étaient à l'intérieur de la roue, c'est-à-dire évidemment au centre, là où la roue ne tourne pas.

En allant du moyeu vers la périphérie, on devait donc traverser les zones suivantes : d'abord le cercle du Nirvāṇa avec l'image de Buddha; à l'extérieur, les trois animaux disposés en rond; puis les *gati*, puis la noria.

meurent. Celles qui naissent auront la tête hors du seau; celles qui meurent auront les pieds hors du seau[1].

A l'emplacement des cinq *gati*, vous représenterez l'image de chacune d'elles. En outre, vous dessinerez tout autour les douze conditions (*nidāna*), signes de la naissance et de la suppression de la naissance, savoir : l'ignorance (*avidyā*), les éléments (*saṃskāra*) et ainsi de suite... jusqu'à : la vieillesse et la mort (*jarāmaraṇa*). Pour la section : ignorance 無明支 (*avidyāṅga*), vous devrez faire l'image d'un *rakṣas* 羅刹. Pour la section : éléments 行 (*saṃskāra*), vous devrez faire l'image de la roue du potier. Pour la section : connaissance 識 (*vijñāna*), vous devrez faire l'image d'un singe. Pour la section : nom et forme 名色 (*nāmarūpa*), vous devrez faire l'image d'un homme qui monte en bateau. Pour la section : six places 六處 (*ṣaḍāyatana*), vous devrez faire l'image des six organes des sens. Pour la section : contact 觸 (*sparça*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme qui se tiennent en contact. Pour la section : impression 受 (*vedanā*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme qui éprouvent de la douleur et du plaisir. Pour la section : aimer 愛 (*tṛṣṇā*), vous devrez faire l'image d'une femme qui embrasse ses enfants. Pour la section : prendre 取 (*upādāna*), vous devrez faire l'image d'un homme qui, tenant une bouteille, prend de l'eau. Pour la section : existence 有 (*bhava*), vous devrez faire l'image du grand dieu *Fan* 梵 (*Brahmā*). Pour la section : naissance 生 (*jāti*), vous devrez faire l'image d'une femme qui enfante.

[1] Sanscrit : *aupapādukāḥ sattvā ghaṭīyantraprayogeṇa cyavamānā upapadyamānāç ca kartavyāḥ* : «Il faut faire des êtres nés miraculeusement (*aupapādukāḥ*), quittant une existence et renaissant dans une autre par le jeu d'une noria.»

De même qu'une roue à irrigation attire puis refoule les eaux, il est probable que la noria du *bhavacakra* symbolisait à l'origine le mouvement des êtres attirés dans un corps nouveau (naissance) puis rejetés hors de ce corps (mort). C'est pourquoi, dans le Vinaya, les seaux de la noria charrient, au lieu d'eau, des corps qui naissent et qui meurent. Parmi ces corps, les uns ont les pieds, les autres la tête au dehors, parce qu'ils sont soumis à des influences contraires. De la même façon, nous employons des flèches dirigées vers le centre ou vers l'extérieur pour figurer les forces centrifuge ou centripète.

Comme on le verra plus loin, cette image si expressive a disparu dans les *bhavacakra* récents. Déjà, dans le Divyav., sa signification est singulièrement réduite. Il ne s'agit plus de l'ensemble des êtres, mais seulement de ceux qui naissent miraculeusement (*aupapādukāḥ sattvā*). Pour le sens de cette dernière expression, voir Burnouf, *Le Lotus de la Bonne Loi*, p. 394.

Pour la section : vieillesse 老 (*jarā*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme vieux et décrépits. Pour la section : maladie 病 (*vyādhi*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme atteints de maladie. Pour la section : mort 死 (*maraṇa*), vous devrez faire l'image d'un homme mort, sur une civière. Pour la tristesse 憂 (*çoka*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme attristés. Pour l'affliction 悲 (*parideva*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme qui se lamentent. Pour le malheur 苦 (*duḥkha*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme malheureux. Pour l'inquiétude 惱 (*durmanas*), vous devrez faire l'image d'un homme et d'une femme qui tirent un chameau difficile à dompter.

Au-dessus de la roue, il faudra faire le grand spectre (*yakṣa*) de l'Impermanence, les cheveux épars et la bouche ouverte, écartant largement ses deux bras pour tenir la roue de la naissance et de la mort. Des deux côtés de la tête du spectre, vous écrirez ces deux gāthā :

Mettez-vous en quête! Sortez!
Dans la doctrine du Buddha, montrez-vous zélé!
Terrassez l'armée de la naissance et de la mort
Comme un éléphant brise une hutte d'herbages!

Si dans cette Loi et cette Discipline
On pratique sans cesse, sans relâchement,
On pourra épuiser la mer des souillures 煩惱 (*kleça*).
Et on abordera à la rive de (cet océan qu'est) la douleur[1].

En outre, au-dessus du spectre de l'Impermanence, vous devrez faire un tertre rond et blanc symbolisant la pureté parfaite du Nirvāṇa.»

Conformément aux instructions du Buddha, les Bhikṣu firent, sous le porche, la roue de la naissance et de la mort, en exécution de l'ordre reçu. Les Brahmanes et les maîtres de maison, pleins de foi et respect, aperçurent l'image de la roue (ainsi) dessinée et demandèrent : Ô Saints, la roue dont voici le dessin, que signifie-t-elle?» Et les Bhikṣu de répondre : «Nous ignorons aussi ce que cela veut dire.» Les gens répliquèrent : «Si on ne comprend pas, pourquoi l'avoir dessinée?» Alors les

[1] Ces deux vers célèbres reparaissent sept fois dans le Divyāvadāna. On les trouve aussi dans le *Samyutta nikāya*, I, 167, et ce sont les deux derniers de l'*Apramāda-varga* du *Dharmapada* sanscrit. Cf. Sylvain Lévi, *L'Apramāda-varga*, dans *Journ. As.*, 1912, p. 88-90 du tirage à part.

Bhikṣu silencieux ne répondirent pas. Et ils rapportèrent ces circonstances à Bhagavat. Bhagavat leur dit : «Il faut charger un Bhikṣu de se tenir assis sous le porche. Pour les gens, Brahmanes et autres, qui vont et viennent, il exposera les causes qui font tourner la roue de la naissance et de la mort.»

Suivant les instructions du Buddha, on chargea quelqu'un de faire l'explication. Or les Bhikṣu étant désignés à tour de rôle et sans être choisis, il arriva que ceux qui ne savaient rien et ne comprenaient pas furent chargés d'exposer ces choses. Il n'en résultait la foi pour personne et cela provoquait de nouvelles critiques et de la honte. Le Buddha dit : «Que ceux qui savent et comprennent donnent aux gens l'explication!»

Il ressort de ce document que l'usage de peindre la roue de la vie entourée des *nidāna* était, dès une époque ancienne, beaucoup plus répandu dans l'Inde que ne permettaient de le supposer les fresques modernes du Tibet et l'image unique d'Ajaṇṭā. Les paroles prêtées au Buddha constituent un ordre formel : il prescrit de dessiner le *bhavacakra* sous le porche de tous les monastères. Cette règle devait être généralement observée chez les Mūla-Sarvāstivādin lorsque fut compilé le grand Vinaya de la secte. Rien ne permet d'affirmer qu'il en fût déjà de même dans les autres écoles. On serait plutôt tenté de supposer que l'usage de peindre la roue de la vie se répandit tout d'abord chez les Mūla-Sarvāstivādin. Cette secte paraît avoir eu ses attaches au Cachemire et dans les pays voisins[1]. L'éclosion de l'art gréco-bouddhique eut lieu précisément dans la même région. Sous les rois indo-scythes, peintres et sculpteurs étaient nombreux au Gandhāra, et ils mettaient volontiers leur talent au service de la religion. Il n'est donc pas surprenant de voir recommander l'emploi des images peintes, pour l'instruction et l'édification des foules, dans un

[1] Sylvain Lévi, *Le Nord-Ouest de l'Inde dans le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin*, dans *Journ. As.*, 1914, II, p. 494.

ouvrage rédigé au Nord-Ouest de l'Inde, postérieurement à l'avènement de Kaniṣka[1].

Il s'agissait beaucoup moins d'orner les temples que d'offrir un sujet de méditation aux fidèles. Les symboles employés étaient simples, facilement intelligibles, car on s'adressait à la masse des laïques. On s'efforçait de vulgariser la doctrine, de la rendre accessible à tous. A cette effet, la roue était peinte sous le porche, là où devaient nécessairement passer les visiteurs, et un Bhikṣu disert et intelligent était spécialement chargé d'en donner l'explication. Ces anciens usages se sont maintenus avec persistance. Actuellement encore, au Tibet, l'image de la roue de la vie est généralement exposée dans le vestibule des monastères ; les scènes pittoresques qu'elle renferme excitent la curiosité des novices et des laïques, et c'est un prétexte à de courts sermons[2].

Si la destination et l'emplacement du *bhavacakra* sont restés à peu près constants, le détail des formes a sensiblement varié. Dans le modèle des Mūla-Sarvāstivādin, les rayons de la roue isolent cinq compartiments. Au Tibet, l'adjonction du monde des *asura* porte à six le nombre des *gati*. A Ajaṇṭā, dans le seul demi-cercle encore visible, on distingue quatre divisions, ce qui permet de supposer que le cercle entier en comprenait huit.

En ce qui concerne le nombre des *gati*, les textes sacrés présentent la même diversité que les images du *bhavacakra*. Les *nikāya* palis mentionnent seulement cinq «séjours des

(1) Le Vinaya des Mula-Sarvāstivādin est postérieur à Kaniṣka puisqu'il mentionne le nom de ce monarque (cf. Sylvain Lévi, *T'oung Pao*, 1907, p. 115 et *Le Nord-Ouest de l'Inde...*, *Journ. As.*, 1914, II, p. 517). D'autre part, le *bhavacakra*, tel qu'il est décrit dans ce Vinaya, est certainement postérieur à la création de l'art gréco-bouddhique, car auparavant les artistes n'eussent pas osé y peindre l'image du Buddha.

(2) Waddell, *Buddhist pictorial Wheel...*, *Journ. As. Soc. of Bengál*, 1892, p. 134.

êtres », comme le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin[1]. Le *Mahāvastu* en compte six, comme les lamas tibétains. Le *Saddharmapuṇḍarīka* distingue presque toujours six *gati*, sauf dans un cas où il n'en connaît plus que cinq. Mais cette anomalie peut être due à une interpolation : le passage où elle apparaît fait défaut dans la version chinoise de Kumārajīva[2].

Quels étaient les huit *bhava* figurés à Ajaṇṭa? Un passage de l'*Açokāvādāna* fournit peut-être une indication à ce sujet. Quand le Buddha prédit la destinée du futur roi Açoka, l'auteur du récit énumère les divers séjours ou conditions dans lesquels les êtres peuvent renaître : 1° dans les enfers; 2° parmi les animaux; 3° chez les preta; 4° chez les hommes; 5° comme Roi de la roue de fer (*balacakravartin*); 6° comme Roi de la roue d'or (*cakravartin*); 7° chez les deva; 8° comme Auditeur (*çrāvaka*); 9° comme Pratyeka-buddha; 10° comme parfait Buddha (*A-yu-wang king*, Tripit., éd. Tōk., XXIV, 10, p. 30a, *Divyāvādāna*, XXVI, p. 366). On observera que Buddhas et Pratyeka-buddhas, étant parvenus au terme des renaissances, ne pouvaient être figurés emportés dans le mouvement de la roue; il ne reste donc que huit catégories d'êtres soumis à la transmigration. Il n'était pas inutile de montrer qu'à côté des séries usuelles de cinq ou six *gati*, les bouddhistes ont connu des listes plus nombreuses. Ceci explique que les décorateurs d'Ajaṇṭā aient pu diviser en huit secteurs l'intérieur de la roue de la vie.

Dans le modèle du Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin, le centre peint en blanc est occupé par l'image du Buddha; auprès sont les trois animaux : pigeon, serpent et porc. Hors de la roue

[1] La question des cinq ou des six gati est une des thèses controversées que relève le *Kathāvatthu* (II, p. 360). D'après le commentaire, la théorie des six gati était soutenue par les Andhakas et les Uttarāpathakas, tandis que les orthodoxes s'en tenaient à celle des cinq, en s'appuyant sur le *Mahāsīhanādasutta* (Majjh., I, p. 73).

[2] Cf. *Saddharmapuṇḍarīka*, édit. H. Kern et Bunyiu Nanjio, p. 131.

IMPRIMERIE NATIONALE.

se trouve encore un autre disque peint en blanc symbolisant le Nirvāṇa parfaitement pur. Il apparut sans doute de bonne heure que le second cercle faisait une répétition inutile. Le Divyāvadāna ne mentionne plus qu'un «cercle du Nirvāṇa» (*nirvāṇa-maṇḍala*). Au Tibet, les trois animaux occupent seuls le centre de la roue. L'évolution paraît avoir été marquée à la fois par une simplification et par un agencement plus raisonnable : on a jugé inutile de figurer deux cercles du Nirvāṇa, l'un au centre, l'autre hors de la roue; de plus, il n'a pas paru convenable de laisser presque en contact le Buddha et les animaux représentant la passion, la colère et la stupidité. Dans l'iconographie tibétaine, le centre est exclusivement occupé par les trois bêtes symboliques, tandis que le Buddha et Avalokita, quand ils sont représentés, sont logiquement situés hors de la roue des existences.

Le dessin de la jante est également simplifié dans les modèles les plus récents. Là où le Vinaya prescrivait de figurer une noria charriant des vivants et des morts, on ne trouve plus rien de tel quand on examine la fresque d'Ajaṇṭā ou les images tibétaines.

Ce sont les *nidāna* qui «font tourner la roue de la naissance et de la mort[1]». La chaîne de la causalité a donc une importance capitale. Dans le Vinaya, le Buddha prescrit tout d'abord de représenter les douze causes, depuis *avidyā* jusqu'à *jarāmaraṇa*, mais la liste qu'il donne aussitôt après est sensiblement plus longue : elle comprend dix-huit articles. Le compilateur du Divyāvadāna a omis les symboles des *nidāna* et s'est contenté de mentionner en bloc «le *pratītyasamutpāda* en douze articles». Dans l'iconographie tibétaine, la liste en douze articles seule est représentée. Ainsi, tandis que le texte le plus ancien divise la circonférence en dix-huit parties et fait allu-

(1) Cf. *supra*, p. 319.

sion, sans y insister, aux douze causes, le Divyāvadāna plus récent et les fresques modernes ne connaissent que la série de douze. On peut donc, provisoirement et sous toutes réserves, indiquer de la manière suivante dans quel sens paraissent avoir évolué les faits : quand fut rédigé le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin, une liste de dix-huit articles était certainement en usage, mais déjà les théoriciens tendaient à la réduire par l'élimination de six points jugés superflus. Cet effort vers la simplification paraît s'affirmer dans le texte du Divyāvadāna et triomphe définitivement dans l'iconographie tibétaine.

Certains faits donnent à penser que la liste des douze causes ne s'établit pas sans débat et qu'avant d'être universellement admise, elle dut refouler des thèses différentes, survivances d'un âge où la théorie du *pratītyasamutpāda* oscillait entre plusieurs formes possibles et n'était point encore définitivement stabilisée. Dans le *Lalita-Vistara,* quand sous l'arbre de la *Bodhi*, le *Bodhisattva* cherche les origines du mal, il pose le problème en ces termes : « Misérable, certainement, est ce monde qui est produit, qui naît, vieillit, meurt, disparaît et est reproduit. Mais on ne ne sait pas quel est le moyen de sortir de ce [monde] qui n'est qu'un grand amas de douleurs. Vieillesse, maladie, mort et le reste, hélas ! ce qui peut mettre fin à ce [monde] qui n'est qu'un grand amas de douleurs, on ne le sait pas ! A tout ce qui vient de la vieillesse, de la maladie, de la mort et le reste[1] ! »

Il s'agit pour le Bodhisattva de rechercher les causes de ces maux, et il parcourt à cet effet toute la chaîne des *nidāna*. Ayant remonté jusqu'à l'*avidyā,* il redescend ensuite les degrés, comme pour s'assurer de sa route. Logiquement, après ces démarches en sens inverse, il devrait revenir exactement au

[1] *Lalita-Vistara,* trad. Foucaux, dans *Annales du Musée Guimet,* t. VI, p. 289.

point de départ. Le premier objet de sa méditation, c'était la naissance, la vieillesse, la maladie, la mort et le reste, c'est-à-dire les autres maux. C'en devrait être aussi le terme. Mais, à la fin de la série descendante, les différentes versions du *Lalita-Vistara* présentent une curieuse anomalie. Le texte sanscrit énumère : la naissance, la vieillesse, la mort, la tristesse (*çoka*), les lamentations (*parideva*), la douleur (*duḥkha*), la peine (*daurmanasya*), le désespoir (*upāyāsā*). Les cinq termes : *çoka, parideva, duḥkha, daurmanasya* et *upāyāsā* sont le développement de ce que le Buddha désignait au début sous un terme global « ... et le reste », comme nous dirions : « etc. ». Mais des quatre concepts primitifs : naissance, vieillesse, maladie et mort, nous n'en retrouvons plus que trois; la maladie a été omise. Dans les versions tibétaine et chinoise, même point de départ et même omission de la maladie au retour. Comment expliquer cette inconséquence? Elle n'est pas due à la négligence d'un copiste, puisque nous l'observons partout. Elle est l'effet de la tendance à ramener à douze éléments la série des *nidāna* qui comptait autrefois un plus grand nombre d'articles.

Imaginons en effet ce qu'eût été la série des *nidāna* dans le *Lalita-Vistara* si la pensée du Buddha fût restée parfaitement logique et cohérente. Le Maître cherche l'origine de ces maux : naissance, vieillesse, maladie, mort et le reste, savoir : *çoka, parideva, duḥkha, daurmanasya* et *upāyāsā*, ce qui fait neuf éléments. En parcourant la chaîne des causes, il distingue dix autres éléments : *bhava, upādāna, tṛṣṇā, vedanā, sparça, ṣaḍāyatana, nāmarūpa, vijñāna, saṁskāra, avidyā*, soit au total une série de dix-neuf articles, identique à celle qui ornait le *bhavacakra* des Mūla-Sarvāstivādin, si ce n'est qu'elle comporte un article de plus, le dix-neuvième : *upāyāsā*. Quand on voulut réduire à douze le nombre des éléments, on supprima les cinq derniers, ainsi que la maladie, et on groupa la vieillesse et la

mort sous un terme unique : *jarāmaraṇa* qui fut le dernier de la série. Voilà pourquoi toutes les versions du *Lalita-Vistara* omettent en dernier lieu la maladie et tendent à grouper les deux concepts : vieillesse et mort. Par une chance heureuse, les écrivains sacrés n'ont point supprimé partout les cinq derniers termes : tantôt ils les omettent, tantôt ils s'en souviennent encore, et c'est ce qui permet de rétablir la liste ancienne.

Sans doute, on compte dans le *Lalita-Vistara* un dix-neuvième chaînon qui fait défaut dans la description du Vinaya. Mais sur ce point particulier les différentes versions du *Lalita* ne sont pas d'accord. En regard des cinq concepts énoncés dans le texte sanscrit et dans la version tibétaine, la traduction chinoise intitulée *Fang-kouang-ta-tchouang-ien-king* 方廣大莊嚴經 n'en distingue que quatre, tout comme le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin. Le tableau suivant permet de comparer les diverses rédactions :

Lalita-Vistara (1)...	çoka	paridevа	duḥkha	daurmanasya	upāyāsā
Rgya čher rol pa (2).	mya ṅan	smre sṅags 'don pa	sdug bsṅal ba	yid mi bde ba	'khrug pa
Fang kouang ta tchouang ien king (3)	憂	悲	苦	惱	
Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin (4).	憂	悲	苦	惱	

(1) *Lalita Vistara*, éd. Lefmann, p. 350.
(2) *Rgya čher rol pa*, éd. Foucaux, p. 303, *in fine*.
(3) Trip. chin., éd. Tok., II, 4, p. 46b, col. 6.
(4) Cf. *supra*, p. 318.

L'énumération du texte sanscrit s'appuie sur des autorités très fortes. Elle est confirmée par la traduction tibétaine du *Lalita* et, comme nous le verrons plus loin, par plusieurs *sutta* palis. Bien que légèrement différent, le témoignage du *Fang-kouang-ta-tchouang-ien-king* n'est certes pas négligeable. Cette version fut exécutée en 683 par Divākara assisté de dix lettrés chinois. C'est la quatrième et dernière en date des traductions chinoises du *Lalita;* ses auteurs profitaient donc des travaux de leurs devanciers, et probablement aussi de nouveaux moyens d'information. Si, sur un point important, ils fournissent une leçon qui manque dans les autres manuscrits, c'est peut-être qu'ils avaient accès à des sources indépendantes. Cette conjecture est fortifiée par l'identité absolue du *Fang-kouang-ta-tchouang-ien-king* et de la liste correspondante du Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin.

Ainsi, l'examen détaillé du *Lalita-Vistara* permet de restituer une liste de dix-huit ou dix-neuf articles, antérieure à la série de douze qui seule est explicitement mentionnée dans cet ouvrage. Cette reconstitution resterait assez fragile si elle n'était étayée d'aucun autre fait. Mais il apparaît que la description du *bhavacakra* des Mūla-Sarvāstivādin et le récit de la Grande Méditation dans le *Lalita-Vistara* se confirment et s'appuient réciproquement.

Peut-être objectera-t-on que la série la plus longue est sans doute le résultat d'une déformation tardive, propre au Bouddhisme du Nord, et que la série orthodoxe et primitive était celle des douze causes, telle qu'elle est conservée dans le Canon pali. Mais en fait les *nidāna* ne sont pas toujours au nombre de douze dans les Écritures des Sthavira. Dans un sutta du *Saṃyutta nikāya,* la formule commence à *taṇhā* [1].

Dans le *Mahāpadāna-suttanta,* le Buddha *Vipassi* remontant

[1] *Saṃyutta-nikāya*, II, p. 92.

l'échelle des causes ne va pas au delà de *viññāṇa*[1]. Dans le *Mahānidāna-suttanta*, la formule ascendante s'arrête également à *viññāṇa*, qui est à la fois cause et effet de *nāmarūpa*[2]. Les compilateurs du *Dīgha-nikāya* pali connaissaient donc une série où manquaient les deux premiers éléments : *avijjā* et *saṅkhāra*.

Dans les deux sutta du *Dīgha-nikāya* que nous venons de citer, la formule du *pratītyasamutpāda* se termine de la même façon que dans le *Lalita-Vistara* :

Dīgha-nikāya :	*Lalita-Vistara* :
Jarā-maraṇa-paccayā soka-parideva-dukkha-domanass-upāyāsā sambhavanti; evam etassa kevalassa dukkha-kkhandhassa samudayo hoti	ime çoka-parideva-duḥkha-daur manasyopāyāsā evam asya kevalasya mahato duḥkhaskhandhasya samudayo bhavati...

L'analogie est saisissante. Cet accord presque absolu du *Dīgha-nikāya* pali, du *Lalita-Vistara* et du Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin tend à prouver que l'énumération *çoka-parideva*... est un élément primitif de la formule du *pratītyasamutpāda*. Il semble qu'à une date ancienne, la liste des *nidāna* comptait généralement quatre ou cinq chaînons après *maraṇa*, tandis qu'à l'autre extrémité elle ne s'étendait pas toujours au delà de *vijñāna*.

En somme, nous ne pouvons admettre qu'il y eût à l'origine

[1] *Dīgha-nikāya*, II, p. 32. Cf. *Saṃyutta*, II, p. 114. «De même que deux bottes de roseaux se tiennent debout en s'appuyant l'une sur l'autre, de même le viññāṇa procède du nāmarūpa et le nāmarūpa du viññāṇa.»

[2] *Dīgha-nikāya*, II, p. 56. Dès le début de ma recherche, ces passages des Nikāya palis m'avaient été signalés par mon maître, M. Finot, dont, cette fois encore, je suis heureux de reconnaître l'obligeant désintéressement. Sur les flottements et le caractère composite de la liste des nidāna, on consultera avec fruit le beau mémoire de M. E. Senart, *A propos de la théorie bouddhique des douze nidānas*, dans *Mélanges Ch. de Harlez*, p. 281 et suiv.

du Bouddhisme une série de douze «conditions» dont les autres listes ne seraient que des déformations récentes. Plus haut nous remontons dans le passé, plus grande est la diversité que nous constatons. C'est probablement à une époque assez tardive qu'on s'efforça de concilier les thèses divergentes et que finit par prévaloir la série : *avidyā . . . jarāmaraṇa.*

Dégagé de toute prévention en faveur de telle ou telle série, nous pouvons aborder avec une entière indépendance l'examen des symboles des causes sur la fresque d'Ajaṇṭā. Waddell qui voulait y trouver, malgré l'évidence, la série du *bhavacakra* tibétain a été conduit, pour cette raison, à formuler des hypothèses auxquelles nous ne pouvons souscrire.

On n'aperçoit guère que la moitié supérieure du *bhavacakra* d'Ajaṇṭā. Sur la jante de la demi-roue encore visible se succèdent neuf compartiments isolant neuf symboles. A défaut de preuve contraire, tout esprit impartial supposera que la roue entière était entourée de dix-huit signes environ. Telle n'est pas l'opinion de Waddell qui, sans apporter même un commencement de preuve, déclare que les symboles devaient être au nombre de douze [1].

Griffith admet que la jante était partagée en seize casiers [2], probablement parce qu'une ouverture est percée dans la paroi de la cellule à l'endroit où auraient dû être tracés les deux casiers inférieurs. Toutefois, dans l'état actuel de la fresque, il est difficile de rien affirmer, car nous ne savons si les casiers effacés étaient exactement aussi larges que ceux qui sont encore distincts. On verra plus loin que l'artiste d'Ajaṇṭā dut peindre autant de symboles, moins un, qu'en décrit le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin. La liste du Vinaya comportant dix-

(1) Cf. Waddell, *Buddhist pictorial Wheel. . .*, p. 154.

(2) Cf. Griffith, *The paintings in the Buddhist cave-temples of Ajantā*, I, p. 35.

huit articles, j'incline à penser que, sur la fresque, se succédaient dix-sept symboles.

A Ajaṇṭā, la première case, en haut et un peu à droite, offre distinctement l'image d'un potier, ce qui est le signe des *saṃskāra* dans tous les *bhavacakra* connus. Dans la case précédente, en haut et un peu à gauche, on apercoit un homme conduisant un chameau. Sur les fresques tibétaines, *avidyā* précède *saṃskāra* et l'ignorance est représentée par une vieille femme aveugle qui marche en s'aidant d'un bâton. Persuadé que le cycle d'Ajaṇṭā était semblable à celui du Tibet, Waddell a supposé que le chameau était aveugle et que la présence de la vieille femme dans l'iconographie moderne était due à une confusion entre les mots tibétains *rṅa-mo* qui signifie chameau et *rgad-mo* qui désigne une vieille femme[1] !

Avec les données nouvelles dont nous disposons, le problème se pose autrement. La série nombreuse d'Ajaṇṭā ne fait plus difficulté puisqu'on en trouve une aussi longue dans le Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin. Dans ce texte, le dix-huitième article (*daurmanasya*) est figuré par un homme et une femme qui tirent un chameau rebelle. La case d'Ajaṇṭā où se trouve un chameau tiré par un homme est donc la dernière du cycle; elle symbolise non *avidyā* mais *daurmanasya*. Les autres symboles d'Ajaṇṭā paraissent avoir tous un équivalent dans la description du Vinaya des Mūla-Sarvāstivādin, comme le montre le tableau de correspondance de la page 330.

Les deux séries du Vinaya et d'Ajaṇṭā sont parallèles. Elles comportaient l'une et l'autre environ dix-huit éléments. Mais *avidyā* n'est pas représentée à Ajaṇṭā. A quoi tient cette particularité ? On se rappelle que les éléments 1 et 2 faisaient défaut dans les listes du *Mahāpadāna* et du *Mahānidāna-suttanta*. *Avidyā* ne figurait pas non plus dans une liste du *Saṃyutta-*

(1) Cf. Waddell, *ibid.*, p. 154.

	VINAYA des MŪLA-SARVĀSTIVĀDIN.	FRESQUE D'AJANṬĀ [1].
15. *çoka*	homme et femme attristés	personnage suppliant à genoux
16. *paridera*	homme et femme qui se lamentent	un homme qui en poignarde un autre
17. *duḥkha*	homme et femme malheureux	personnage accablé de chagrin
18. *daurmanasya*.	homme et femme tirant un chameau	homme tirant un chameau
1. *avidyā*.....	rakṣas	
2. *saṃskāra*....	roue du potier	potier faisant des pots sur la roue
3. *vijñāna*	singe	singe
4. *nāmarūpa* ...	homme qui monte en bateau	personnages en bateau
5. *ṣaḍāyatana* ..	six organes des sens	visage humain

[1] Cf. GRIFFITH, *The paintings in the Buddhist cave-temples of Ajantā*, I, p. 35, Plate 56.

nikāya. Voici que le premier chaînon manque également dans la série d'Ajaṇṭā. Il serait imprudent de vouloir tirer de cette analogie des conclusions précises. La composition des sutta palis et la décoration des grottes d'Ajaṇṭā sont des événements séparés par un large intervalle, et nous n'apercevons entre eux aucune relation directe. Nous pouvons seulement constater que l'*avidyā* fait défaut dans le cycle d'Ajaṇṭā et qu'elle manquait également dans des listes beaucoup plus anciennes. Ce point réservé, la série d'Ajaṇṭā présente de notables analogies avec celles des Mūla-Sarvāstivādin. Il est permis d'espérer que les recherches des archéologues mettront au jour de nouvelles images et permettront de délimiter l'aire d'extension des types déjà connus.

COMPTES RENDUS.

IBN 'ABD EL-ḤAKAM. *Le livre de la conquête de l'Égypte, du Magreb et de l'Espagne*, texte arabe édité par HENRI MASSÉ. Premier fascicule (*Publications de l'Institut français d'archéologie orientale*). — Le Caire, 1914; in-4°, VIII-82 pages.

Nous allons enfin posséder une bonne et complète édition de cet ouvrage si connu d'Ibn 'Abd el-Ḥakam. En comprenant toute l'importance, Ewald avait copié partiellement, il y a un siècle, un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et en avait extrait une étude sur la conquête de l'Égypte (*Zeitschr. f. d. Kunde d. Morgenlandes*, III, p. 329-352). C'est d'après cette copie que J. Karle avait publié, en 1856, une partie de ce *Kitâb Futûḥ Miçr*. Enfin, les fragments relatifs à l'Espagne furent édités plus tard par J. H. Jones.

Pendant ces dernières années, ce texte n'a pas été favorisé par la chance. Dès 1895, M. Torrey en prépara l'édition et la traduction; et, l'année suivante, ce travail était annoncé officiellement (*J.A.O.S.*, XVII, p. 158), et il a fait très longtemps partie de la liste des volumes en préparation des *Gibb Memorial Series*[1]. Chargé par le Directeur de l'Institut français du Caire, en 1909, de reprendre, après Salmon, l'édition de cet ouvrage, j'acceptai de reconnaître le droit de priorité de M. Torrey (cf. MAQRÎZÎ, éd. de l'Inst. franç., I, p. 79, n. 5). On ne peut qu'accueillir favorablement aujourd'hui l'entreprise de M. Massé, et M. Torrey lui-même aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître qu'à côté des droits de priorité il existe des délais de prescription.

Par son excellente traduction du *Qânûn el-Rasâil* d'Ibn el-Çeïrafî (*B.I.E.*, XI, p. 65-120), M. Massé nous a prouvé qu'il avait su vaincre les difficultés d'un style plus confus que celui d'Ibn 'Abd el-Ḥakam. Il n'est donc pas surprenant que cette édition soit correcte.

[1] Supprimé à partir de 1916.

Un examen minutieux du texte appelle pourtant quelques remarques. — On trouve souvent (26 fois) le nom de 'Amr, suivi immédiatement du mot *ibn*, écrit عمرا, orthographe qui n'est possible que lorsque le nom est isolé : il fallait éditer عمرو.

P. 1, l. 1 : supprimer بن يحيى. Il s'agit, en effet, de Ḥarmalah ibn 'Imrân, et non de son arrière-petit-fils, Ḥarmalah ibn Yaḥya (Ibn Khallikân, text. ar., I, p. 159; Kindî, éd. Guest, Introd., p. 25. 33); — l. 12 et 15, et p. 2, l. 6-7, cité dans Maqrîzî (*I.F.*, I, p. 98).

P. 2, n. 1 : 88, lire 98; — l. 13 : جبير بن داخر, lire avec le *Muśtabih* جُبير بن ذاخر (Maqrîzî, *I.F.*, II, p. 180); — la note 4 n'a aucun rapport avec le texte : Suyûṭî cite une autre tradition donnée par Ibn 'Abd-el-Ḥakam à la fin de son ouvrage (Maqrîzî, *I. F.*, I, p. 96, n. 12); — l. 16 : أبا سالم الجيشاني ابن سفيان; *Ibn* doit être supprimé, car Sufyân ibn Hânî avait pour *Kunyah* Abû Sâlim.

P. 4, l. 11 à p. 5, l. 12, cité dans Maqrîzî (*I.F.*, I, p. 101-103). — P. 5, l. 3 : citation coranique (xx, 78); — l. 14 : جسور, lire جسورًا. — P. 6, l. 5 et 19 = Maqrîzî, *I.F.*, I, p. 300; — n. 4 : lire éd. de l'Inst. franç., au lieu de (*id.*). — P. 7, l. 19 : قوطا, lire فوطا, avec la Genèse (x, 6; cf. *Création*, III, p. 28; texte arabe, p. 27; Maqrîzî, *I.F.*, I, p. 80).

P. 13, l. 17 : تيهمت, lire تلهمت (cf. Kindî, éd. Guest, p. 627; Nâbulsî, p. 17; Quatremère, *Mém. sur l'Égypte*, I, p. 406). — P. 14, l. 13 : أمُرْ, lire آمُرْ; — l. 23 : أنصناء, lire انصنا. — P. 15, l. 18 : noter le pluriel البرابايات, infiniment plus rare que البرابى. — P. 18, l. 4 : يريد, lire يزيد.

P. 21, les lignes 13-16 se retrouvent dans Maqrîzî, *I.F.*, I, p. 107. — P. 22, l. 6 : أدلاءً, lire أدلاؤ. — P. 24, n. 4 : c'est dans un autre passage que Maqrîzî (éd. Bûlâq, I, p. 199) ajoute les mots cités. — P. 25, l. 8 : فتاء, lire فتىء. — P. 29, n. 3 : Abû 'l-Maḥâsin n'est pas une autorité pour l'histoire des Gouverneurs d'Égypte : il aurait fallu citer Kindî (éd. Guest, p. 40).

P. 37, l. 16 : la phrase est incompréhensible, et il faut évidemment lire, comme dans Maqrîzî, cité dans la note : ولم أجد عند أحد من أهل العلم من أهل مصر معرفة فى الاهرام ولا خبرا. — P. 41, l. 4 : القارىء, lire القارئ. — P. 42, n. 1 : le renseignement n'est pas assez précis, car la lettre au Muqauqis conservée dans le *Dîwân-el-Inšâ* est complètement différente de celle d'Ibn 'Abd el-Ḥakam (cf. Maqrîzî, *I.F.*, I, p. 121, note). — P. 42, l. 4 : دعامنا, lire دعامُنا. — P. 43, l. 9 : زكرياء بن أبى جهم, lire زكرياء بن جهم. — P. 44, l. 1 : أمّة, lire أمَة; — l. 9 : جلسائه, lire جلساؤه. — P. 45, l. 18 : pourquoi, sans références,

remplacer العبدرى, donné dans tous les manuscrits, par العدوى? *'Abdarî* est la *nisbah* d'*'Abd-el-Dâr,* et peut parfaitement convenir (cf. SAM'ÂNÎ, p. 380 *b*); — l. 21 : أبى نضرة, lire أبى بصرة (cf. MAQRÎZÎ, *I.F.*, I, p. 88, n. 5).

Ajouter à la bibliographie, p. 51, n. 1 : un article de Torrey dans *Biblical and Semitic Series,* 1901, p. 277-330; CAETANI, *Annali,* IV, p. 64-116, 166-196, 232-348, 514-521 (Ibn 'Abd el-Ḥakam y est fréquemment cité); CAETANI, *Chronografia,* I, p. 210, 219, 227, 228; BUTLER, *The Treaty of Miṣr in Tabarî.*

P. 53, l. 4 : ناقة, lire ناقة. — P. 59, l. 10 : رؤسائهم, lire رؤسائهم. — P. 66, l. 7 : الأبواب; lire أبواب; — l. 18 : آثارهم. lire آثارهم. — P. 75, l. 6 : الخيس est aussi fréquent que خيس, sans l'article (cf. J. MASPERO et WIET, *Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte,* I, p. 86). — P. 79, l. 8 : بيننا, lire بينى.

Avec le texte de Kindî et celui d'Ibn 'Abd el-Ḥakam, nous avons les deux plus vieux monuments de la littérature arabe sur l'Égypte. On sait la faveur dont ils ont joui auprès des historiens musulmans qui ont écrit sur le même sujet. J'ai montré comment Maqrîzî avait utilisé Kindî (*B.I.F.,* XII, p. 61-73), et je me propose d'établir prochainement, lorsque tout le texte aura paru, dans quelles limites Ibn 'Abd el-Ḥakam a été copié par le célèbre auteur des *Khiṭaṭ.* En pillant ses devanciers, Maqrîzî a presque toujours supprimé les *isnâd* : pour Kindî, ce détail n'a pas grande importance; mais, en ce qui touche Ibn 'Abd el-Ḥakam, cette suppression est grave, et, suivant l'expression très juste de M. Casanova (trad. de Maqrîzî, p. 118, note), Maqrîzî fit «d'un recueil de pièces justificatives et de documents, un récit suivi, confus et incohérent».

Pour Ibn 'Abd-el-Ḥakam, l'histoire de l'Égypte ancienne n'est intéressante qu'autant qu'elle touche aux faits que rapporte la Bible. Si l'on a pu dire avec raison que l'*Abrégé des Merveilles* était le résultat d'une série de traditions vraiment locales (MASPERO, in *Journal des Savants,* 1899, p. 69-70), on peut prétendre que l'ouvrage d'Ibn 'Abd-el-Ḥakam représente l'état des traditions musulmanes sur l'histoire de l'ancienne Égypte. Elles offrent un commentaire fantaisiste aux versets coraniques qui traitent d'Abraham, de Joseph, de Moïse. Mais, en l'occurrence, les Musulmans ont subi l'influence des Coptes, du moins de ceux d'entre eux qui avaient adhéré à l'islam. Le but à atteindre par ces récits est clairement défini, et en tête du volume : les Musulmans doivent traiter les Coptes avec douceur.

Il faut remarquer qu'Ibn 'Abd-el-Ḥakam ignore les souverains de

l'Égypte antérieurs au déluge. D'autre part, entre le déluge et Abraham il ne connaît qu'une dynastie, celle qui régna à Memphis probablement, alors que les traditions de l'*Égypte de Murtadi* et de l'*Abrégé des Merveilles* placent en Égypte pour cette période quatre dynasties simultanées, comme cela sera établi dans le troisième volume des *Khiṭaṭ* de Maqrîzî. Nous ne rencontrerons pas non plus dans les *Futûḥ Miçr* les histoires merveilleuses de talismans que nous ont contées Mas'ûdî dans l'*Akhbâr el-Zamân* et Ibn Waçîf Šâh. Les seuls détails fabuleux ont trait à la reine Dalûkah, qui bâtit les principaux temples, et à la construction d'Alexandrie; et, au sujet de cette ville, nous sommes loin du luxe des récits des *Prairies d'Or* et de l'*Abrégé des Merveilles*.

Après avoir imploré la clémence des Musulmans en faveur des Coptes (1-3), Ibn 'Abel el-Ḥakam traite des Prophètes qui ont vécu en Égypte, depuis Noé (6) jusqu'à l'entrée dans ce pays de Nabuchodonosor (31). Puis il parle de la conquête perse (31), de la fondation d'Alexandrie (32) et des relations de Mahomet avec le Muqauqis (41-48). Une courte préface (49-50) veut expliquer comment 'Amr était destiné à envahir l'Égypte; et l'auteur donne, sur la conquête, les traditions les plus divergentes (51-76); il cite enfin, sans conclure, les deux théories de l'Égypte conquise par force ou par traité (76-82).

Nous espérons que l'achèvement de l'ouvrage sera une des premières occupations de M. Massé, qui vient de publier tout récemment les *Annales* d'Ibn Muyassar.

G. Wiet.

Émile Laoust. *Mots et choses berbères*, notes de linguistique et d'ethnographie, dialectes du Maroc. — Paris, Challamel, 1920; in-8°, xx-531 pages, 112 gravures et croquis et 4 planches hors texte.

Ce livre, riche en renseignements pour les ethnographes et pour les linguistes, est distribué en quelques grandes divisions : habitation, culture, etc. Chacune comprend :

1° Un vocabulaire dans le parler des Ntifa (région à l'est de Merrakech), que M. Laoust a décrit dans un autre ouvrage;

2° En note, des explications étymologiques et d'abondants rapprochements avec d'autres dialectes berbères;

3° Des textes descriptifs en parler des Ntifa ou en des parlers voisins; l'auteur a adopté pour les noter une écriture phonétique claire et commode; une traduction les accompagne chaque fois qu'ils ne sont pas suffisamment paraphrasés par un commentaire suivant;

4° Des notices très riches, soit sur les coutumes saisonnières, soit sur les techniques usuelles des Berbères marocains;

5° Des croquis nombreux et nets illustrant et précisant les définitions de mots et de choses (ceci est d'un excellent exemple).

La matière ainsi publiée est abondante et l'auteur nous laisse entrevoir que ses notes inédites renferment d'autres richesses encore : souhaitons-leur une prompte publication.

Deux exemples montreront ce qu'on peut chercher dans la partie qui nous est dès maintenant accessible.

Les rites rogatoires pour amener la pluie sont décrits avec abondance et précision; la promenade de la fiancée symbolique est à signaler à tous ceux qui s'occupent de mythes saisonniers.

Les linguistes retiendront particulièrement les indications sur les mots berbères d'origine romane et grecque : elles confirment et parfois complètent les indications du très utile ouvrage que M. Schuchardt a publié récemment (*Die romanischen Lehnwörter im Berberischen*, Vienne, 1918); ainsi M. Laoust note ce fait intéressant que l'emploi de certains emprunts semble restreint aux environs d'anciens centres de colonisation romaine (voir notamment p. 286 et p. 291).

Il nous reste à déplorer qu'un ouvrage aussi important, destiné à allécher tant de lecteurs, se défende contre eux en leur opposant sa complexité et en leur refusant deux aides essentielles : une carte et des index.

Voici un livre qui en contient plusieurs, intriqués l'un à l'autre : cet entrelacement est légitime; il est instructif pour les spécialistes de chaque aspect des questions, car il impose à leur attention la complexité des études de vocabulaire et de mœurs. Mais on ne peut espérer que leur mémoire photographie à première vue pour l'avenir toutes les notions utiles à leurs études; on ne peut pas non plus leur demander de mettre tout le livre sur fiches au cours de leur lecture.

C'est l'auteur qui doit faire cette mise sur fiches : moyennant un surcroît de travail minime pendant la correction des épreuves, il peut faire sans fatigue les index indispensables. Est-ce la peine vraiment de faire et d'imprimer un livre de plus de cinq cents pages, s'il ne doit pas être lancé dans l'usage commun? Ne pas faire d'index, c'est renoncer en vue du but, et se laisser battre au dernier quart d'heure de corps-à-corps avec la matière de l'étude.

Il est temps de réagir contre ces sortes de renoncements qui se multiplient dans les études arabes et nord-africaines. L'exemple le plus fâcheux vient des meilleurs ouvrages : M. W. Marçais, décrivant le par-

IMPRIMERIE NATIONALE.

ler de Saïda (province d'Oran), a donné une excellente description dialectale dans le texte, et un essai de grammaire comparée de l'arabe moderne dans les notes : aucun de ces deux ouvrages superposés n'a d'index. Dans ses *Textes* de Tanger, le même savant à inséré un glossaire : c'est une étude de vocabulaire comparé du maghribin, dispersée en articles qui portent chacun le nom d'un mot tangérois : il s'en faut de plusieurs index que ce travail ait pu fructifier dans nos études comme il l'aurait dû.

Si donc l'ouvrage de M. Laoust n'était pas tronqué, on y trouverait un index du vocabulaire des Ntifa, des index moins longs d'autres parlers berbères; on y verrait des listes d'emprunts berbères à l'arabe, au latin, au grec, etc.; il s'y ajouterait des répertoires d'objets, de fêtes, de rites marocains, etc.

Que les sémitisants, chamitisants, ethnographes et sociologues soient au moins avertis ici qu'ils trouveront ces utiles notions dispersées en abondance au long du texte et des notes des *Mots et choses berbères*.

Marcel Cohen.

Ibn Muyassar. *Annales d'Égypte* (les khalifes Fâtimides). Texte arabe, édité par Henri Massé (*Publications de l'Institut français d'archéologie orientale*). — Le Caire, 1919; 1 vol. in-4°, xxxii–134 pages.

On connaît l'histoire d'Égypte d'Ibn-Moyassar par les fragments qui en ont été publiés dans les *Historiens orientaux des Croisades* (t. III, p. 459 et suiv.). Le manuscrit de la Bibliothèque nationale est unique, mais il est incomplet, et d'ailleurs fort mauvais; il ne renferme que la seconde partie de l'ouvrage, et l'ordre des khalifes Fâtimites y est complètement bouleversé; il est mal ponctué, rempli d'incorrections, les unes provenant du dialecte dont se servait l'auteur, les autres d'une connaissance insuffisante des règles de la grammaire. On voit à quelles difficultés se heurtait M. H. Massé, qui s'en est tiré à son honneur.

La situation était encore compliquée par le manque de loisirs de l'éditeur; or, un travail de ce genre ne saurait être mené à bonne fin que dans le silence tranquille d'un cabinet d'étude. Ce ne fut point le cas. La publication du texte était en cours d'exécution au début de la guerre; M. Massé, mobilisé, fut contraint de l'abandonner. Rendu à la vie civile, l'éditeur alla donner des leçons à l'École des interprètes de Rabat, et il vient, en dernier lieu, d'être nommé professeur à la Faculté des Lettres

de l'Université d'Alger. On pardonnera aisément «le caractère hâtif de l'établissement du texte», eu égard aux dérangements qui sont venus interrompre un labeur exigeant des soins assidus et attentifs.

Cet ouvrage est une des sources où a puisé Maqrîzî pour ses *Khiṭaṭ;* mais deux questions se posent. Quelle est la forme exacte du nom de l'auteur : Ibn-Moyassar, ou Ibn-Mîsar, comme le porte le manuscrit? La seconde n'a que l'autorité d'une copie défectueuse : la première a pour elle, non seulement celle de Flügel dans son édition du Dictionnaire bibliographique de Ḥâdji-Khalfa et de De Jong dans celle du *Mochtabih* d'edh-Dhahabî, comme le note expressément M. Massé, mais encore celle de Mac-Guckin de Slane dans le tome Ier, p. LIV des *Historiens orientaux des Croisades,* et dans son Catatogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale. Est-il réellement l'auteur de ce *Ta'rîkh Miçr,* ou faut-il attribuer ces annales à Mosabbiḥî ou à Taqî-ed-dîn el-Fâsî? L'éditeur donne, pour la première et traditionnelle attribution, des raisons qui sont probantes, malgré l'avis émis par M. Becker dans ses *Beiträge.*

Partis de Tunisie, les Fâṭimites, appelés 'Obaïdites par leurs ennemis, avaient, par la conquête, implanté le chi'ïtisme en Égypte, mais ils n'avaient pas réussi à le faire triompher dans le reste des territoires de l'Islam. En Syrie, la prière publique du vendredi se fait bien au nom du khalife du Caire quand ses troupes victorieuses ont réduit les défenseurs d'une place à capituler, mais la population se réserve : les Chi'ïtes ne trouvaient d'appui que chez les montagnards. A Bagdad, le triomphe d'el-Bésâsîrî, qui avait réussi à chasser de sa capitale le khalife 'abbasside el-Qâïm, fut éphémère, ainsi que la joie manifestée au Caire; la seule personne qui tira un profit durable de ce moment d'enthousiasme fut la chanteuse Nasab, qui s'accompagnait d'une timbale, et qui obtint en récompense un terrain nommé depuis *Terre de la Timbalière* (p. 10, *ad imum;* cf. S. DE SACY, *Chrestomathie arabe,* 2e éd., t. I, p. 207, *Nouchb*). La dynastie ne réussit pas à s'appuyer sur des troupes solides; pour combattre l'influence des esclaves turcs, la mère d'el-Mostançir, qui était une négresse, fait venir des noirs d'Afrique; de là des guerres civiles, où les nègres ont le dessous. Le premier soin de l'esclave arménien Badr, surnommé el-Djémâli du nom de son premier maître, et qui devint un ministre célèbre sous le surnom d'Emîr-el-Djoyoûch, fut de réprimer vigoureusement l'insolence de ces Turcs (466-1074). Les désordres engendrent la famine, qui amène avec elle des épidémies (446, 447, 461, 462, 493, 551), mais c'était la période de décadence : on n'était plus aux beaux temps d'el-Mo'izz et d'el-'Azîz.

Cette histoire est fragmentaire. Elle ne contient que les périodes s'étendant de 362 de l'hégire à 365, du règne d'el-Mo'izz, de 381 à 387, du règne d'el-ʿAzîz et première année de celui d'el-Ḥâkim, de 439 à 501, couvrant les règnes d'el-Mostançir, d'el-Mosta'lî et d'el-Amir, de 515 à 553, comprenant la fin du règne d'el-Amir et celui de ses successeurs. A raison de l'incohérence du manuscrit, une table chronologique des règnes des khalifes (p. XIII) et un sommaire chronologique des événements mentionnés (p. XIV) permettent de se retrouver aisément au milieu de cette confusion. Les tables, d'ailleurs, sont nombreuses et fournies : index historique (p. 101), index géographique (p. 125), table des édifices, monuments et quartiers (p. 132), index administratif (p. 137), ouvrages cités (p. 138), mètres prosodiques des vers cités (p. 140, non paginée). Cinq pages de *Corrigenda* et sept pages d'*Addenda* complètent le texte et les notes; à raison des traverses qui ont longtemps empêché la publication de l'ouvrage, il est étonnant qu'il n'y en ait pas davantage.

Il serait peu séant de relever quelques fautes d'impression qui ont échappé à l'attention du correcteur, comme في جلدِ ثور au lieu de جلدِ (p. 10, l. 13), هذة pour هذه (p. 25, l. 6), شبعة pour سبعة et الوزاة pour الوزارة (p. 32, l. 8), عاشور pour عاشوراء (p. 45, l. 16), والاربع pour ولأربع (p. 47, l. 7), قتال pour فتال (p. 48, l. 12), حيّد pour جيّد (p. 64, l. 3), لحدق pour لِحْدَق (p. 66, l. 5), المقتنى pour المقتفى (p. 87, l. 1). Toutefois quelques remarques plus importantes s'imposent. Page XV : «Alp-Arslan... est arrêté par les Byzantins qui menacent le Khorasan»; c'est en effet ce que dit Ibn-Moyassar, p. 20, l. 2, mais ce n'est pas tout à fait exact: Romain Diogène ne menaçait que l'Irâq-ʿAdjemî, et c'est à Mélazguerd, non à Akhlâṭ, qu'il fut battu et fait prisonnier. — Page 4, l. 2, ثلاثين ألفى, lire ألفّا et non الف comme le disent les *Corrigenda*, p. XXI. Ligne 17, أشغاله, lire إشغاله «Il eut l'intention de l'occuper par ses fonctions de juge, afin qu'il ne s'occupât pas des autres affaires». — P. 8, l. 3, لم يبقَ...شيا, lire شَيْءٌ; ligne 4, أنخب est bien douteux; ligne 8, وأنكف, lire وانكفّ «se retirer», à cause de la préposition عن qui suit le verbe.

Page 12, l. 7, lire لخاذل, et l. 8, شداءٌ. — P. 13, l. 9, il y a lieu de conserver la leçon في سَكْرَة منه «dans un moment d'ébriété de sa part», car, en corrigeant en بسُكره, منه deviendrait inutile. — P. 14, l. 8, اسباب (ms. اسبات) est une bonne correction, qu'il n'y a pas lieu de remplacer par إثبات «Il commença à [réunir] les moyens d'[exécuter] ce qu'elle lui avait ordonné». — P. 15, l. 11, ووَلِيها est inadmissible; il

faut وولِيها ; l. 12, الآخير, lire الآخِر ou الأَخير. — P. 17, dernière ligne : منهزمين, lire منهَزِمين. — P. 18, l. 11, بسبابها est inintelligible; le ms. a نسيبها que l'éditeur propose de restituer en سببها; cette correction est bonne. — P. 20, l. 10. Je ne comprends pas pourquoi, aux *Corrigenda*, l'éditeur propose de supprimer le *djezm* sur la dernière lettre de امتلأتْ, non plus qu'à la ligne 13 sur celle de امتدّتْ. A la ligne 18, il ne faut pas corriger منها, qui se rapporte à اشياء, en منهم, mais lire ومنها. A la ligne 19, ذرع, lire دِرْع; c'étaient des cottes de mailles. — P. 21, l. 1. Ne pas corriger ابن حمدان en بن حمدان, car Ḥamdân n'est pas le nom du père de Nâçir-ed-daula, mais celui de son ancêtre à la sixième génération, voir p. 22, l. 1. — P. 23, l. 10. Inutile de corriger جِئْتَ en جاءت : «tu es tombé juste sur l'endroit». — P. 25, l. 2 (non l. 1) : رَكِّب, leçon du ms., ne doit pas être corrigé en ركب. — P. 27, l. 9, ديلمان, pl. persan, est le nom de la province chez les géographes persans, par exemple dans le *Nozhat el-Qoloûb* de Ḥamdullah Mostaufî. Ligne 11, قلعة الموت : il eût été utile de vocaliser أَلَمُوتْ (comme à la page 65, l. 5) pour éviter une méprise qui s'est déjà produite chez certains auteurs. Ligne 13, lire قلعة الدِّز, et l. 14 شاهدز (ms. شاهدر), du persan دز «forteresse». Ligne 13, lire لأَبي دُلَف القاسم العِجْلي et cf. Ibn-Khallikân, trad. de Slane, t. II, p. 502. Lignes 14 et 15, il n'y a pas lieu de corriger يبثّ en يبعث (cf. ligne 9) : «il dissémina ses envoyés».

Page 28, l. 12, أرتيا, tandis que le ms. a ارتيا. «Faut-il entendre ارتيا?» ajoute l'éditeur. Tel qu'il est donné, cet hémistiche est incompréhensible. Pour le mètre et pour le sens, il faut lire :

وللملوكِ آرْتِيَاءٌ في تأتّيها

Les rois ont à considérer leurs préparatifs [ceux des armées de la reconnaissance].

Page 29. Je ne saisis pas les corrections proposées pour les vers cités; le mètre est un *kâmil*, et il faut lire, comme le porte le texte imprimé, جريّة et موضع. — P. 30, l. 3, حَصْيه corrigé en حصيه; probablement حَصْاهُ, bien que la formule habituelle soit لا يمكن إحْصاؤه. Au premier vers cité, ce n'est pas جَوْد «pluie abondante», mais جُود «libéralité [de ta main droite]» qu'il faut lire, malgré la correction indiquée. Au 1er et au 4e vers, vocaliser نُجَار. Au 3e vers, بالشأم est rebelle à la scansion; il manque une brève.

Page 31, l. 7, على حدّة, lire على حِدَةٍ «isolément». — P. 34, l. 7, بلا نُجِد; cette forme n'existe pas, lire يُوجَدْ. — P. 35, l. 1, جالسًا, corriger en جالسٌ. — P. 36, l. 1, رثا به, lire رَثَى به. Ligne 3, lire مَلَكُ الموت، ولم يطّلع «l'ange de la mort» est certain pour le sens; mais comment le faire entrer dans la scansion du vers, à moins de lire مَلْك, ce qui est difficile à admettre? Ligne 4, il manque une longue au dernier pied du 2e hémistiche. Ligne 5, lire بَكَتْ et لَتَبْكِيهِ. Ligne 13, تمّت به alors que le ms. a تمت; la correction proposée تمّمت est inadmissible, à raison du mètre *motaqârib*, mais تَمَّمْتَ est acceptable, surtout avec la préposition ب : «laisse ce que tu as achevé dans l'ancien temps». Lire القديمَ, et تخافُ au vers suivant. Lignes 16-17, le texte est corrompu et inintelligible; que signifie, dans ce passage, أكثر البلاد «la plupart des contrées»?

Page 39, l. 13, جزرًا, lire جزءًا. — P. 44, l. 15, la graphie du ms. مصّك conduit à lire مصبّك, non مشتبّك qui est probablement une faute d'impression. — P. 45, l. 16, ثُلْثَين دينار, lire ثُلْثَى دينارٍ. — P. 46, l. 14, la graphie الإخشيذية, si elle est celle du ms., est précieuse et doit être conservée, car إخشيذ, mot persan (< *χšaêta*), doit normalement être transcrit en arabe avec la dentale spirante à la finale. — P. 55, l. 15, البعد, du ms. correspond plutôt graphiquement à البُغْيَة, «à la recherche [d'Ibn-ʿAmmâr]» qu'à la correction proposée النقمة. — P. 56, l. 17. Le pronom, dans خُذُوهُ «prenez-le donc», s'applique à l'héritage; il n'a pas de correspondant en ce qui précède. Lire مباركًا فيه. — P. 57, l. 14, lire وخروجه. — P. 58, l. 2, بتطيب, lire بتطييب. Ligne 9, الكبار, lire الكبارِ, car بَرَانِيّ est un pluriel : «de grandes potiches de porcelaine remplies de pierres précieuses». — P. 58, l. 22, والجباء, peut être والجُبَاة «(entre les mains des) percepteurs de l'impôt». — P. 64, l. 12, la leçon du ms. بالفوس indique une correction بالفُؤُس, non بالفأس. — P. 70, l. 9, محشوًّا, lire محشوّةٍ : «derrière lui était un singe qui le souffletait avec un mouchoir roulé rempli de cailloux». — P. 73, l. 8, عرفة, lire عرقة et cf. *Historiens orientaux des Croisades*, t. I, p. 269 (extrait d'Ibn-el-Athîr). Ligne 13, لمّا est contraire au mètre *tawîl;* il faut لَمًا. — P. 82, le mètre des vers cités est le *kâmil* avec les modifications indiquées par S. de Sacy, *Grammaire arabe*, 2e éd., t. II, p. 634; Freytag, *Darstellung der Arab. Verskunst*, p. 217; Garcin de Tassy, *Rhétorique et prosodie*, 2e éd., p. 268 et suiv. Au premier vers, corriger صنعتى du ms. en صِناعتى, non صنيعتى; au deuxième, lire مِنّى ما يُطّلَبُ et interpréter ainsi : «j'ai recours à votre intercession; il n'y a point à ma charge de réclamation telle que celle que formulent avec

insistance vos délégués». — P. 91, l. 6, وفلتوا, lire وأفلتوا «et ils délivrèrent». — P. 92, l. 20, متنكّر, lire متنكّرًا. — P. 94, l. 9, ليصير, lire ليصيرا ('Abbâs et Osâma ben Monqidh), et à la ligne 10, دورها.

Cl. Huart.

J. Maspero et G. Wiet. *Matériaux pour servir à la géographie de l'Égypte*, 1re série (*Mémoires de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire*, t. XXXVI). — Le Caire, 1914-1919; 1 vol. grand in-4° en deux fascicules; viii-283 pages.

Je me souviendrai toujours de la visite que je fis au Vieux-Caire en 1908; Jean Maspero avait accepté de guider, au milieu des décombres de la vieille ville, les membres du Congrès international d'archéologie désireux de voir les églises coptes. Ce n'était pas la première fois que je parcourais la capitale des Fâṭimites et des Mamlouks; mais, entraîné par l'étude de la cité musulmane et des merveilleux monuments que bien des siècles de splendeur y ont accumulés, j'avais quelque peu négligé le quartier chrétien. J'étais donc on ne peut plus heureux de l'occasion qui m'était offerte d'accompagner un guide aussi entraîné que le jeune byzantiniste sur un terrain qui lui était familier. Par on ne sait quel hasard, la porte grillée pratiquée sous l'église copte de Qaçr-ech-Cham' était ouverte; je la signalai à Jean Maspero, qui savait que par là on pouvait descendre dans le fossé de la ville byzantine de Babylone d'Égypte, mais qui n'avait jamais réussi à se la faire ouvrir; il s'y engouffra suivi de nous tous; il était joyeux de pouvoir tâter de ses mains les derniers vestiges de la citadelle romaine, ces beaux blocs de pierre soigneusement appareillés, jaunis par le temps, témoins d'une civilisation qui avait pénétré celle, plus antique, que l'Égypte avait créée à son usage, et, par le christianisme, l'avait détruite, pour disparaître elle-même devant la nouvelle religion apportée d'Arabie par l'armée d''Amr ben el-'Âç.

Jean Maspero n'est plus. Blessé pendant les combats de septembre 1914, puis revenu au front, il a été tué à l'assaut de Vauquois, le 17 février 1915. Il donnait les plus belles promesses d'avenir; sa perte a été douloureusement ressentie par l'érudition française. M. Gaston Wiet était son ami; nous nous associons aux paroles émues qu'il lui consacre dans sa préface. En publiant un mémoire qu'ils ont écrit en collaboration, M. Wiet s'est acquitté d'un pieux devoir dont nous lui sommes reconnaissants. Commencée en 1914, la publication de ce travail s'est

achevée en 1919 : dans l'intervalle, la défense de la patrie envahie a été l'unique préoccupation des deux amis qu'avaient réunis des études communes où chacun a utilisé ses connaissances dans deux branches différentes des recherches linguistiques et historiques.

La première série des *Matériaux* préparés par J. Maspero et G. Wiet consiste en un dictionnaire, par ordre alphabétique arabe, des toponymes cités dans la liste des provinces, villes et villages que l'on trouve aux tomes I et II des *Khiṭaṭ* de Maqrîzî. Chaque nom est donné dans sa graphie arabe, suivi de son correspondant selon l'usage actuel du pays ou dans la terminologie administrative, rendu en caractères latins; chaque article ainsi constitué donne la synonymie grecque et copte, avec de copieux renvois aux auteurs, soit arabes, soit européens, qui ont reproduit ces noms. Une série complète de tables facilitera les recherches; elles sont en double, la première partie donnant les noms arabes, la seconde les noms français, grecs et coptes; nous avons ainsi un index géographique, un historique, une table des noms communs, auxquels s'ajoute un index chronologique également divisé en deux parties, l'une pour l'ère de l'hégire et l'autre pour l'ère chrétienne.

Il me sera permis de noter quelques passages au cours de la lecture. Page 13, Alyâs ibn Asad ibn Sâmân Khudâ est cité comme gouverneur d'Alexandrie en 212 hég. d'après el-Kindî. Le texte publié par M. Guest porte آلْيَاس, où le *waçla* est visiblement une erreur, car la graphie الْيَاس est bien établie, notamment par le Qorân (vi, 85 et xxxvii, 123) et le dictionnaire biographique de Nawawî (p. 163). On sait d'ailleurs que ce nom arabe est emprunté au grec des Septante Ἡλίας et non directement à la forme hébraïque אֵלִיָּה. Cet Ilyâs était de source noble iranienne; son grand-père, Sâmân-khudâ, descendait de Behrâm Tchoûbînè et son nom signifie «maître de la frontière». — Page 26, il eût été à propos de rappeler le passage du *Livre de la Création*, t. IV, p. 89, où les colonnes d'Ançinâ sont citées parmi les merveilles du monde; c'était celles du *mal'ab* (palestre ou hippodrome?) que l'on retrouve dans Maqrîzî, *Khiṭaṭ*, I, 204; je ne pense pas qu'on doive les attribuer au nilomètre cité p. 26. — P. 61. «Bar Hebræus qui vivait à l'époque d'El-Mâmûn.» Cet écrivain est né en 1226 et mort en 1289. — P. 66. «Il n'est guère vraisemblable que ce nom [Djebel Yachkor] soit dérivé du nom du dieu des morts de l'ancienne Égypte, *Sokar*, (Casanova, *Noms coptes du Caire*, p. 190).» C'est une raison de sentiment; on en voudrait d'autres. *A priori*, il n'y a rien d'impossible à ce qu'un toponyme ait gardé des traces d'une ancienne appellation; la *Liste* en offre des exemples presque à chaque page; et puis, l'étymologie populaire joue

aussi son rôle dans des cas de ce genre. On pourrait faire observer, à l'appui de la remarque de M. G. Wiet, qu'il n'est pas probable que le nom de Sokar ait donné Yachkor dans le cas présent et el-ʿAskar dans celui de la page 127. — P. 82. «Au début de ce siècle» est une simple inadvertance; lire : «au début du xixe siècle» (il s'agit de la *Description de l'Égypte*).

Page 122. On ne fera accroire à personne que طور emprunté à l'araméen (chaldéen biblique טוּרָא «montagne», Dan., ii, 35, 45; syr. ܛܘܪܐ, cf. hébr. צוּר «rocher») soit la transcription du grec τὸ ὄρος. — P. 169. Le copte ⲙⲓⲥⲧⲣⲁⲙ semble bien une transcription, non de l'arabe مِصْر où rien ne correspond à *am*, mais de l'hébreu מִצְרַיִם, proprement «les deux Égyptes», la haute et la basse. — P. 173-185. Il eût été utile de présenter au lecteur, en tableaux synoptiques à huit colonnes, les huit listes de *Koûra* ou «pagarchies» tirées de Maqrîzî, Qoḍâʿî, Ibn-Khordâdhbeh, Yaʿqoûbi, Qodâma, Yâqoût, Dimachqî et Ibn-Doqmaq. — P. 193, note 1. Sur la permutation du ج et du ص, comparer les intéressantes recherches de M. G. Ferrand, *Textes géographiques relatifs à l'Extrême-Orient*, t. I, p. 9 et suivantes, sur l'alternance ص/ج. — P. 216. L'Indus et le Jourdain ne coulent pas du Sud au Nord.

Cette publication est excessivement importante. Elle nous offre, pour la première fois, des identifications sûres des noms de localités. La tâche était difficile; en effet, les dénominations grecques ont totalement disparu, sauf pour Alexandrie, et le nom indigène reparaît presque toujours; mais les noms coptes des listes d'évêchés et des synaxaires sont parfois refaits d'après l'arabe, ce qui complique singulièrement les recherches. Les auteurs se sont tirés avec honneur d'un travail de longue patience où ils avaient mis en commun leurs connaissances, l'un sur le domaine de l'époque grecque et byzantine, l'autre sur celui de la domination musulmane; pour l'antiquité, j'aime à croire que leur collaboration a été encore plus intime et qu'ils n'ont eu qu'à faire appel à leurs souvenirs classiques.

Cl. Huart.

CHRONIQUE

ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

PÉRIODIQUES.

The Asiatic Review, October 1920 :

V. Lovett. The present position in India. — N. M. Samarth. Non Co-operation in India and Mr. Gandhi. — X... The Situation in India, and the Prospects of the reformed Councils. — O. Novikoff. The World Importance of the Polish Question. — E. H. Parker. The present position in China. — P. J. Hartog. The work of the Calcutta University Commission. — W. H. Moreland. The Study of Indian Poverty. — A. Crosfield. Near Eastern Note. — W. R. Dawson. A Hieroglyphic Dictionary. — J. Maxwell. Tell el-Amarna. — J. B. Pennington. The Amritsar Controversy.

Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, t. XIX, n° 5 :

Notes et Mélanges. H. Maspero. La prière du bain des statues divines chez les Čams. — H. Parmentier. Sculptures čames conservées à Hué. — N. Peri. A propos du mot *sampan.*

Bibliographie. — Chronique. — Documents administratifs. — Index et table.

Tome XX, n° 1 :

N. Peri. Études sur le drame lyrique japonais (*suite*).

Indian Antiquary, April 1920 :

S. Ch. HILL. Episodes of Piracy in the Eastern Seas, 1519 to 1851. — T. W. HAIG. The History of the Nizâm Shâhî Kings of Ahmadnagar. — R. C. TEMPLE. More about Khwâja (Agha) Petros. — NUNDOLAL DEY. Geographical Dictionary of Ancient and Mediæval India.

May :

R. C. TEMPLE. Vincent Aquila Smith [notice nécrologique]. — S. Ch. HILL. Episodes of Piracy in the Eastern Seas (*suite*). — T. W. HAIG. The History of the Nizâm Shâhî Kings of Ahmadnagar (*suite*). — R. C. TEMPLE. Andamanese in Penang, 1819. — H. MAN. Dictionary of South Andaman Language.

Der Islam, vol. X, fasc. 3-4 :

C. CLEMEN. Der ursprüngliche Sinn des *ḥaǧǧ*. — E. LITTMANN. Arabische Strassenausrufe.

Kleine Mitteilungen. C. H. BECKER. Martin Hartmann; Joseph von Karabacek [notices nécrologiques]. — P. KAHLE. Friedrich Schwally [notice nécrologique]. — F. ZSINKA. Zu «Grosswardein eine selbständige türkische Provinz». — H. RITTER. Zur Futuwwa.

Journal of the American Oriental Society, vol. 40, fasc. 3 :

L. C. BARRET. The Kashmirian Atharva Veda, Book Seven. — T. H. Koo. The Constitutional Development of the Western Han Dynasty. — C. R. LANMAN. Phrase-Words and Phrase-Derivatives.

Brief Notes. — C. R. LANMAN. The Sanskrit passive-stem. — H. C. TOLMAN. An erroneous Etymology of New Persian *pādšāh*, in relation to the pr. n. Πατιζείθης [Hérodote, III, 61]. — J. D. PRINCE. A possible Sumerian Original of the name Nimrod.

Fasc. 4 :

C. R. LANMAN. India and the West with a Plea for Team-Work among Scholars. — V. S. SUKTHANKAR. Studies in Bhāsa. — W. H. SCHOFF.

Cinnamon, Cassia, and Somaliland. — F. EDGERTON. Evil-Wit, No-Wit, and Honest-Wit. — E. G. H. KRAELING. The Tower of Babel.

Brief Note. — J. H. BREASTED. The First Expedition of the Oriental Institute of the University of Chicago.

Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland, July 1920 :

H. L. RABINO. Rulers of Gīlān. — A. H. SAYCE. The Origin of the Semitic Alphabet. — G. R. DRIVER. Linguistic Affinities of Syrian Arabic. — RAMAPRASAD CHANDA. Taxila Inscription of the year 136. — S. LANGDON. Assyrian Lexicographical Notes. — R. SEWELL. The Dates in Merutunga's *Prabandha Chintāmaṇi*. — E. J. PILCHER. A Samaritan Periapt.

Miscellaneous Communications. G. A. GRIERSON. Vocal Harmony in Karen; – « Jompon ». — E. B. HAVELL. What is Soma? — R. G. BROWN. The Bantu Languages.

Obituary Notices. Vincent Arthur Smith; James Kennedy.

October 1920 :

L. FINOT. Hiuan-tsang and the Far East. — G. A. GRIERSON. On the Representation of Tones in Oriental Languages. — A. MINGANA. A semi-official Defence of Islam. — S. LANGDON. The Sumerian Law Code compared with the Code of Hammurabi. — W. H. MORELAND. The Shahbandar in the Eastern Seas. — W. IVANOW. A Notice on the Library attached to the Shrine of Imam Riza at Meshed. — M. SIDERSKY. Tablet of Prayers for a King (?) (K. 2279). — H. HIRSCHFELD. An Ethiopic-Falasi Glossary, edited and translated. — T. G. PINCHES. The Creation-legend and the Sabbath in Babylonia and Amurru.

Miscellaneous Communications. G. A. GRIERSON. The Home of Rāmānanda. — D. YELLIN. Abracadabra.

Obituary Notices. — Sir Charles James Lyall; Henri Louis Joly; Prof. J. Ritter von Karabaček; Dr. S. C. Vidyābhūṣaṇa.

Al-Machriq, Août 1920 :

P. SALMAN. Le culte des esprits dans la Transjordanie. — L. CHEÏKHO. Le livre d'Ibn Durustuyah intitulé كتاب الكُتّاب (*suite*). — I. ARMALÉ.

L'Histoire du monastère de Charfé. — L. Cheïkho. Extraits d'un ancien manuscrit historique; — Le Christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam : Philosophie et théologie; — L'Arabie actuelle : Le Hadramaout, l'Oman et Koweït.

Septembre :

P. Salman. Le culte des esprits dans la Transjordanie (*fin*). — L. Cheïkho. Le livre d'Ibn Durustuyah (*suite*). — E. Massabki. La Municipalité de Damas (poésie populaire). — L. Cheïkho. Les Maronites et la Compagnie de Jésus aux xvie et xviie siècles. — Salim Dahdah. Le premier voyage de l'Émir Béchir en Égypte : récit de Sallum Dahdah. — L. Cheïkho. Le Christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam : Beaux-Arts, Architecture.

Octobre :

L. Cheïkho. Saint Ephrem Docteur de l'Église. — Salim Dahdah. Le premier voyage de l'Émir Béchir en Égypte (*suite*). — L. Cheïkho. Le Sionisme : passé, présent et avenir. — Cl. Khayyat. Les derniers événements de 'Ain Ibl (récit d'un témoin oculaire). — L. Cheïkho. Le Christianisme et la littérature chrétienne en Arabie avant l'Islam : Beaux-arts, Architecture (*fin*).

Le Monde oriental, vol. XIII, fasc. 1-2 :

J. Charpentier. Zur alt- und mittelindischen Wortkunde. — K. B. Wiklund. Stufenwechselstudien. — A. Grape. Den Ihreska björnfestuppteckningens proveniens [Origine de la notice sur la fête de l'ours dans le manuscrit Ihre]. — C. F. Seybold. *Līnškh-Lbnškh* لينشكه-لبنشكه in Mas'ūdī's Tenbīh 68, 15 Verderbnis aus Basṭa بَسْطة Baza. — G. Langenfelt. Hullabaloo-Kalabalik.

The Moslem World, October 1920 :

R. Watson. Higher Education in Egypt. — J. Lepsius. The Armenian Question. — J. P. Warren. An Experiment in Industrial Missions. — M. R. Fleming. The Open Door in Persia. — G. A. Sowash. The Anglo-Egyptian Sudan. — M. E. Botham. Islam in Kansu.

Revue des Études arméniennes, t. I, fasc. 2 :

A. Meillet. Les nominatifs-accusatifs arméniens du type *harsn*; — Sur une famille de mots arméniens. — Fr. Macler. Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France (*suite*).

Mélanges. J. Artignan. Les plantes de l'antiquité classique : Sisumbrium. — A. S. Les tapis arméniens. — Fr. Macler. Notice de deux tétraévangiles arméniens enluminés, de la collection N. Romanoff (Tiflis).

Chronique. A. Meillet. L'État arménien. — Fr. Macler. Union artistique arménienne (Constantinople). — A. Poidebard. Rôle militaire des Arméniens sur le front du Caucase, après la défection de l'armée russe (décembre 1917-novembre 1918).

Comptes rendus. — Bibliographie arménienne, 1914-1919.

Revue du Monde musulman, vol. XXXIX :

L. Massignon. Introduction à l'étude des revendications islamiques. — A. Cabaton. L'Islam aux Indes néerlandaises. — H. L. Rabino. La réorganisation des habous au Maroc. — Ed. Michaux-Bellaire. Les Derqaoua de Tanger. — L. Yelavitch. Les Musulmans de Bosnie-Herzégovine. — A. Abdelaziz. Un chant maghribin : La Qasida de la tête de mort (Ibn Achour). — L. Massignon. Note sur la métrique des Mowashshahât (rythme du tambourin); — Les études islamiques à l'étranger : en Suède. — L. Bouvat La Presse musulmane. — Questions actuelles. — Livres et Revues

Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft, 1920, fasc. 1 :

M. Heepe. Probleme der Bantusprachforschung in geschichtlichem Ueberblick. — P. Leander. Einige hebräische Lautgesetze chronologisch geordnet. — B. Vandenhoff. Die in der Chronographie des Syrers Elias bar Šinaja erwähnten Sonnen- und Mondfinsternisse. — J. Hertel. Die Akhlāq-ē hindī und ihre Quellen. — M. Winternitz. Kṛṣṇa-Dramen. — E. Hultzsch. Die Kārikāvalī des Viśvanātha, aus dem Sanskrit übersetzt. — A. Fischer. Qyzyl elma', die Stadt (das Land) der Sehnsucht der

Osmanen. — E. EBELING. Religiöse Texte aus Assur. — I. SCHEFTELOWITZ. Die Stellung der Suparṇa- und Vālakhilya-Hymnen im Ṛgveda; – Die sieben Purorucas. — H. BAUER. Gedankenlose Negationen und Fragewörter im Semitischen; – Die «Löwenherrin» der Amarnabriefe Nrr. 273 und 274. — C. BROCKELMANN. Turkologische Studien. — H. EHELOLF und B. LANDSBERGER. Der altassyrische Kalender.

Kleine Mitteilungen. F. PRAETORIUS. Zu südarabischen Inschriften.

Fasc. 2-3 :

Fr. WELLER. *Yojana* und *li* bei Fa hsien. — P. SCHWARZ. Fānīd und Verwandtes, ein sprachlicher Beitrag zur Geschichte des Zuckers. — H. JACOBI. Einteilung des Tages und Zeitmessung im alten Indien. — R. MIELCK. Zu Canaan's Artikel «Die Wintersaat in Palästina» (Z.D.M.G., 70, 164-178). — J. KIRSTE. Zum Citralakṣaṇa. — Fr. PRAETORIUS. Bemerkungen zu den Psalmen der Benē Qōraḥ. — I. GOLDZIHER. Zum islamischen Bilderverbot. — C. F. SEYBOLD. Nešrī's Notiz über die Eroberung von Vodena-Edessa und Čitroz-Kitros-Pydna durch Bājezīd I. Jildirim 1389; – Zum Namen Dadichi. — E. HULTZSCH. Zu Aśvaghōsha's Saundarananda. — C. MEINHOF. Zu M. Heepe's Aufsatz über Probleme der Bantusprachforschung.

Kleine Mitteilungen. F. PRAETORIUS. Zur althebräischen Inschrift von Gezer.

Wissenschaftlicher Jahresbericht. G. ROEDER. Aegyptologie.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

SÉANCE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 NOVEMBRE 1920.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Huart, *vice-président;* M[lle] Karpelès; M[me] Le Lasseur; MM. Allotte de la Fuÿe, Bacot, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Clermont-Ganneau, Danon, Delafosse, Deny, Dumon, Dussaud, Ferrand, Geuthner, Graffin, Hackin, Mayer Lambert, Lartigue, Lefèvre-Pontalis, S. Lévi, Liber, de Lorey, Maître, Meillet, Minorsky, Moret, Ohsumi, Przyluski, Sauvageot, Sidersky, Stern, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 14 mai est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. H. Basset, présenté par MM. R. Basset et Deny;
Bobrinsky, présenté par MM. Senart et Goloubew;
F. Cumont, présenté par MM. Senart et Cordier;
O. Ferrer, présenté par MM. Moret et Dupont;
M. Granet, présenté par MM. Moret et Pelliot;
R. Johnston, présenté par MM. Senart et Bouvat;
J. Lartigue, présenté par MM. Senart et Goloubew;
Masson-Oursel, présenté par MM. Senart et Lévi;
V. Minorsky, présenté par MM. Huart et Bouvat;
G. Ort, présenté par MM. Moret et Sottas;
Ch. de Polignac, présenté par MM. Senart et Goloubew;
Šaleh Khan Loghman, présenté par MM. Huart et Bouvat;
A.-G. de Voisins, présenté par MM. Senart et Goloubew.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. le Président communique une lettre de l'Institut oriental de l'Université de Vienne demandant la reprise de l'échange entre le *Journal asiatique* et la *Wiener Zeitschrift*. Cette demande, appuyée par M. Lefèvre-Pontalis, ministre de France à Vienne, présent à la réunion, est acceptée.

Des propositions d'échange avec la *Revue d'Ethnographie* et le *Journal* de la *Mythic Society* à Bangalore sont acceptées.

Une lettre de M. Vogel annonce la fondation d'une Société orientale néerlandaise à Leide.

M. Pelliot offre à la Société un nouveau fascicule des publications de sa mission : *Le Sûtra des Causes et des Effets :* t. I. *Textes sogdien et chinois.*

Diverses brochures sont offertes par M. Sidersky.

Sur la proposition de M. le Président, M. G. Ferrand est élu rédacteur du *Journal* en remplacement de M. Finot, appelé à la direction de l'École d'Extrême-Orient.

Les autres membres de la Commission du *Journal* sont réélus.

La réunion du 17 juin 1920 n'ayant pas atteint le quorum exigé par la loi, la *Société asiatique* était de nouveau convoquée en Assemblée générale pour le 12 novembre. L'ordre du jour portait : modifications à l'article 3 des statuts. Il est décidé que la cotisation annuelle des membres de la Société ainsi que le prix d'abonnement au *Journal* seront élevés à 40 francs, et que la somme à verser pour le rachat de la cotisation sera portée de 400 à 600 francs.

M. Pelliot fait une communication sur une version chinoise du *Vyākarana* de Khotan. Il montre que cette traduction, exécutée au Kansou dans la première moitié du IXe siècle, permet de mieux comprendre les données de la version tibétaine utilisée par Rockhill, et donne en outre des équivalences nouvelles et précises pour un certain nombre de noms chinois et tibétains jusqu'ici inexpliqués.

La séance est levée à 6 heures et demie.

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1920.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

MM. Huart et Cordier, *vice-présidents;* Mme Le Lasseur; MM. Allotte de la Fuÿe, Bacot, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Cabaton, Casanova, Clermont-Ganneau, Coedès, Danon, Deny, Dussaud, Ferrand, Mayer Lambert, Lartigue, Sylvain Lévi, Liber, de Lorey, Macler, Madrolle, Masson-Oursel, Minorsky, Moret, Ort, Pelliot, Polain, Sidersky, Stern, Tchou, *membres.*

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre est lu et adopté.

Sont élus membres de la Société :

MM. Haneda Toru, présenté par MM. Pelliot et Sylvain Lévi;
G. de Saint-Victor présenté par MM. Pelliot et Hackin;
H. Le Hardÿ de Beaulieu présenté par MM. P. Boyer et Lecerf;
S. Reizler, présenté par MM. Cordier et P. Boyer.

M. le Président propose un nouveau tarif pour la vente des publications de la Société; cette proposition est adoptée. Il annonce que le service de la Propagande a décidé de prendre 75 abonnements au *Journal asiatique*, au nouveau prix de 40 francs. Il présente à la Société un manuscrit sur parchemin, provenant du Fayyoum, écrit dans une langue qu'on n'a pu encore identifier, et donne lecture d'une lettre dans laquelle M. J. de Morgan annonce à la Société qu'il lui fait don de ce manuscrit et de plusieurs autres documents. Des remerciements sont votés.

M. le Président entretient ensuite la Société d'une lettre de M. Foucher, relative aux peintures d'Ajanta; elle constitue un mémoire du plus vif intérêt et est destinée au *Journal asiatique*.

M. Coedès présente, au nom de M. Lefèvre-Pontalis, une collection de photographies de bronzes conservés à Bangkok. L'étude de ces bronzes a permis plusieurs identifications, et donnera des renseignements précieux sur l'art bouddhique.

M. Sidersky signale une curieuse découverte intéressant l'archéologie, due à Adolphe Carnot. Ce savant avait indiqué un moyen scientifique pour déterminer l'âge d'ossements retirés de la terre, moyen basé sur la quantité plus ou moins grande de *fluor* par rapport aux *phosphates*, rapport augmentant avec la durée du séjour des ossements dans la terre. Une simple analyse chimique utilisant seulement quelques décigrammes de matière permettrait à l'archéologue de déterminer, le cas échéant, l'âge des ossements qu'il aurait mis à jour au cours de ses fouilles, et d'indiquer à quelle époque géologique ils remontent. Le mémoire dans lequel il est question de cette découverte a été inséré dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. CXV, p. 243-337.

Des remarques sont faites par M. Clermont-Ganneau, au sujet des travaux d'Armand Gauthier.

M. Sylvain Lévi signale dans le Mahāniddesa, commentaire du Sutta Nipāta incorporé dans le canon pali, une liste de ports dont un certain nombre s'échelonnent sur la côte occidentale de l'Indo-Chine; cette liste vient recouper de manière frappante les indications fournies par Ptolémée.

Des observations sont présentées par MM. Ferrand, Pelliot et Coedès.

M. Liber commente l'inscription judéo-grecque découverte par M. Raymond Weill à Jérusalem et publiée dans la *Revue des Études juives* (t. LXXI, p. 30). Il montre l'importance de ce texte pour l'histoire des auberges de pèlerins, annexées aux temples. Il est tenté d'identifier le Théodotos de l'inscription avec un juif de marque qui vivait à Jérusalem au Ier siècle de l'ère vulgaire, Yonatan b. Ouziel, qui d'après le Talmud, a consacré une certaine somme à une fondation pieuse.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations critiques, et

offre à la Société le tirage à part de son étude sur la *Découverte à Jérusalem d'une synagogue de l'époque hérodienne*, dans laquelle il a examiné la question. MM. Bourdais, Sidersky et Danon prennent également part à la discussion.

La séance est levée à 6 heures et demie.

FONDATION DE GOEJE.

Communication.

I. Le Conseil de la Fondation, n'ayant subi aucun changement depuis le mois de novembre 1919, est composé comme suit : MM. C. SNOUCK HURGRONJE, *président;* MM. Th. HOUTSMA, T. J. DE BOER, K. KUIPER et C. VAN VOLLENHOVEN, *secrétaire-trésorier.*

II. Dans l'année 1920, la Fondation a fait paraître chez l'éditeur Brill, à Leyde, sa sixième publication : *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung,* par I. GOLDZIHER (édition augmentée des conférences faites par l'auteur à Upsal en 1913).

III. Les exemplaires disponibles des six ouvrages publiés par la Fondation sont en vente chez l'éditeur E. J. Brill au profit de la Fondation : n° 1, Reproduction photographique du manuscrit de Leyde de la *Ḥamâsah* d'AL-BUḤTURÎ (1909), au prix de 96 florins hollandais; n° 2, Le *Kitâb al-Fâkhir* d'AL-MUFADDAL, publié par C. A. STOREY (1915), au prix de 6 florins; n° 3, *Streitschrift des Ġazâlî gegen die Bâṭinijja-Sekte,* par I. GOLDZIHER (1916), au prix de 4,50 florins; n° 4, BAR HEBRAEUS'S *Book of the Dove, together with some chapters from his Ethikon,* translated by A. J. WENSINCK (1919), au prix de 4,50 florins; n° 5, *De opkomst van het Zaidietische Imamaat in Yemen,* door C. VAN ARENDONK (1919), au prix de 6 florins; n° 6, *Die Richtungen der islamischen Koranauslegung,* par I. GOLDZIHER (1920), au prix de 10 florins.

IV. Le prix élevé des frais de publication du n° 6 a obligé le Conseil à disposer par anticipation des revenus de plusieurs années.

Novembre 1920.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XVI, XIE SÉRIE.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

MÉLANGES.

COMPTES RENDUS.

CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Le gérant :
G. Ferrand.